This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

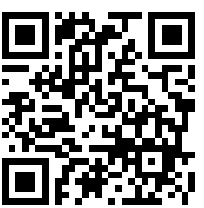

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 378068 DUPL

Digitized by Google

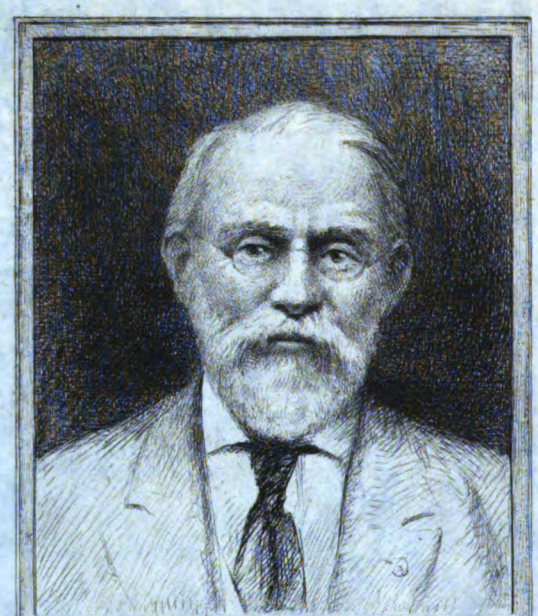

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.V35

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

TOME XII. — ANNÉE 1893.

(1er TRIMESTRE.)

AVIGNON
SEGUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
13, rue Bouquerie, 13

1893

Digitized by Google

Digitized by Google

Deming
Nijhoff
8-4-26
13603

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1893.

Président :	M. Dr PAMARD.
Vice-présidents :	MM. MORDON.
	LIMASSET.
Secrétaire-général :	M. LABANDE.
Secrétaire :	M. REYNAUD.
Trésorier :	M. TIQUET.
Bibliothécaire :	M. MASCLE.
Présidents de section :	MM. SAGNIER.
	PILATE.
	LARCHÉ.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
Le GÉNÉRAL de division.
Le PRÉFET de Vaucluse.
Le MAIRE d'Avignon.
ALLMER, épigraphiste, à Lyon.
BAYLE G., O. I. P., sous-bibl. au Musée-Calvet, à Avignon.
DELOYE, ✻, anc. conservat. du Musée-Calvet, à Avignon.
FABRE, ✻, docteur ès-sciences, à Sérignan.
Mgr FUZET, évêque de Beauvais.
GUILLAUME, statuaire, à Rome.
JULLIAN Camille, professeur à la Faculté des Lettres, à Bordeaux.
MISTRAL, ✻, *capoulié* du félibrige, à Maillane.
MORTILLET (de), père, à Paris.
REVOIL, O. ✻, inspecteur des monuments historiques, à Nîmes.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ABRIC Maurice, négociant, à Avignon.
AINAUD, O. ✻, commandant en retraite, à Avignon.
ARNAUD de FABRE, docteur en médecine, à Avignon.
ARNAUD, notaire, à Arles.
ARNAUD, notaire, à Barcelonnette.
AUDEVILLE (d') Gustave, ✻, anc. sous-préfet, Avignon.
AUTRAN, pasteur protestant, à Avignon.
BARRÈS, O. I. P., ancien bibliothécaire, à Carpentras.
BARUÉ, propriétaire, à Monteux.
BENOIT, O. A., président du tribunal civil, à Avignon.
BIRET, serrurier, à Avignon.
BONNET Julien, ex-conseiller de préfecture, à Avignon.
BONNET Léon, avocat, à Avignon.
BONNET Louis, professeur de musique, à Avignon.
BOURGES, O. A., profess. de dessin au lycée d'Avignon.
BOYER, procureur de la République, à Avignon.
BRUGUIER-ROURE, à Pont-St-Esprit.
BRUNEL Léon, à Avignon.
CADE, docteur en médecine, à Avignon.
CARRE, docteur en médecine, à Avignon.
CASSIN fils, docteur en médecine, à Avignon.
CAUCANAS, ingén. du canal de Pierrelatte, à Orange.
CAZIOT, ✻, capitaine au 1er pontonniers, à Avignon.
CHABRIER de LAFONGT, anc. sous-préfet, à Avignon.
CHANSROUX, pharmacien, à Beaucaire.
CHATELET, directeur de l'École profession., à Avignon.
CHOBAUT, docteur en médecine, à Avignon.
CLAUSEAU Joseph, propriétaire, à Avignon.
CLÉMENT (abbé), aumônier au lycée, à Avignon.
CLÉMENT, docteur en médecine, à Avignon.
COUDERC, O. A., professeur au lycée d'Avignon.
DELALY Alfred, ingén. de la Cie P.-L.-M., à Avignon.
DELEUZE, avocat, à Avignon.
DEYBERT, O. A., professeur au lycée d'Avignon.
DEYDIER Marc, notaire, à Cucuron.
DUCOS, O. ✻, ex-commandant du génie, propr. à Avignon.

Digitized by Google

MM.

DUHAMEL, O. I. P., archiviste du département de Vaucluse, à Avignon.
DURAND, ancien professeur, à Bonnieux.
DURAND (abbé), professeur à Beaucaire.
DUSSAUD, propriétaire, à Courthézon.
ESCOFFIER (Mme), géologue, à Visan.
FAUCHIER, notaire, à Orange.
FÉLIX (comte de), propriétaire, à Avignon.
FÉRAUD, ex-percepteur, à Orange.
FERRY DE LA BELLONE, docteur en médecine à Apt.
FICHAUX, O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, à Avignon.
FORTUNET Augustin, ancien magistrat, à Carpentras.
FRAISSE Émile, propriétaire, à Tresques (Gard).
FRAISSE Gabriel, propriétaire, à Tresques (Gard).
FRANQUEBALME Adrien, négociant, à Avignon.
GAP, instituteur à Vitrolles.
GAULTIER, propriétaire, à Beaumes.
GILLES, archéologue, à Eyragues.
GIRAUD, propriétaire, à Avignon.
GOUBET, avocat, à Avignon.
GRANET Léonce, propriétaire, à Roquemaure.
GRIMAUD (abbé), directeur de l'école des sourds-muets, à Avignon.
GUENDE Blanche (Mlle), à Cavaillon.
GUÉRIN Claude, professeur à l'école normale, à Avignon.
GUIBERT, avoué, à Avignon.
ISNARD, docteur en médecine, à Avignon.
KESLING (de), lieutenant de dragons, à Chambéry.
LABANDE, conservateur du Musée-Calvet, à Avignon.
LAJARD, propriétaire, à Avignon.
LARCHÉ, docteur en médecine, à Avignon.
LAURONT, propriétaire, à Avignon.
LAVAL, O. A., médecin-major, à Montélimar.
LIABASTRES, O. A., conservateur du Musée, à Carpentras.
LIMASSET, propriétaire, à Avignon.
MAILLET, O. I. P., professeur au lycée d'Avignon.
MAILLOT, chef de bataillon, à Montélimar.
MARTIN, propriétaire, à Thouzon (Le Thor).
MASCLE, conducteur des ponts et chaussées, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

MASSE, inspecteur de la Cie P. L. M., à Avignon.
MENTASTI, O. A., anc. professeur au lycée d'Avignon.
MICHEL, photographe, à Avignon.
MORDON, trésorier-payeur général, à Avignon.
MOUZIN, O. A., receveur municipal, à Avignon.
NICOLAS, O. A., conducteur des ponts et chaussées, à Avignon.
NIEL, architecte, à Avignon.
NOAILLES (abbé), prof. au coll. de l'Assomption, à Nîmes.
OLAGNIER, O. A., architecte départemental, à Avignon.
PALUN, négociant, à Avignon.
PAMARD, O. ✻, O. I. P., doct. en médecine, à Avignon.
PARROCEL ÉTIENNE, à St-Estève (Bouches-du-Rhône).
PERNOD, négociant, à Avignon.
PERRIN, instituteur, à Avignon.
PERROT, négociant, à Avignon.
PERRUCHE, sous-intendant militaire, à Avignon.
PIÉCHEGUT, juge au tribunal d'Apt.
PIGNAT, O. ✻, command. du génie en retraite, à Avignon.
PILATE, ✻, capitaine au 1er pontonniers, à Avignon.
PONCET, ✻, négociant, à Avignon.
POURQUERY DE BOISSERIN, député, maire d'Avignon.
PROTON PIERRE, fabricant de meubles, à Avignon.
REQUIN (abbé), vicaire à St-Symphorien, à Avignon.
REY, O. I. P., inspecteur d'Académie, à Grenoble.
REYNAUD GUSTAVE, inspecteur des contributions directes, à Avignon.
RICARD, ingénieur, à Avignon.
RIEU, propriétaire, à Avignon.
ROCHETIN, ancien magistrat, à Avignon.
ROUVIÈRE, pharmacien, à Avignon.
ROUX, notaire, à Cavaillon.
SAGNIER, docteur en droit, à Avignon.
SAURET ADOLPHE, inspecteur de l'enregistrement en retraite, à Avignon.
SCHAEDELIN, ✻, officier en retraite, à Avignon.
SEGUIN, pharmacien, à Cavaillon.
SEYNES (DE), propriétaire, à Paris.
TARDIEU, docteur en médecine, à Arles.
TAULIER, ✻, docteur en médecine, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

TÉLESPHORE (frère), direct. du pensionnat, à Avignon.
TERRIS (DE), notaire, à Avignon.
THOMAS, percepteur, à Avignon.
THOMAS JOSEPH, négociant, à Avignon.
TIQUET, receveur de l'enregistr. en retraite, à Avignon.
VALLABRÈGUE ROGER, avocat, à Avignon.
VALAYER LOUIS, propriétaire, à Avignon.
VALENTIN, architecte, à Avignon.
VALLENTIN, juge au tribunal de Montélimar.
VALLENTIN ROGER, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche).
VERDET ERNEST, ✻, négociant, à Avignon.
VERDET GABRIEL, ✻, négociant, à Avignon.
VERDET MARCEL, négociant, à Avignon.
VERDET THÉODORE, propriétaire, à Avignon.
VERNET, O. A., sculpteur, à Avignon.
VILLARS, docteur en médecine, à Avignon.
VILLENEUVE-BARGEMONT (DE), à Avignon.
VILLENEUVE-ESCLAPON (DE), à Avignon.

MEMBRES ASSOCIÉS.

ACHARD, percepteur, à Carpentras.
ARBAUD PAUL, bibliophile, à Aix.
AUBERT, juge de paix, à Chénerailles (Creuse).
AUQUIOT, docteur en médecine, à Lyon.
AVON ÉMILE, propriétaire, à Aramon (Gard).
BLANC HIPPOLYTE, conchiliologue, à Villanova-Portici (Italie).
BLANC LÉON, instituteur, à Collorgue (Gard).
BOUDIN (abbé), aumônier des Sœurs franciscaines, à Pompignan (Gard).
BOULAY (abbé), professeur de faculté, à Lille.
BRUNO-VAYSON, conseiller général, à Marseille.
CHAMBRE de Commerce d'Avignon.
CHARVET LÉON, inspecteur des arts du dessin et des musées, à Paris.
CHRESTIAN, ancien maire, à Sault.
DELACOUR THÉODORE, à Paris.

Digitized by Google

MM.

DELORME, sculpteur, à Uzès (Gard).
DESTANDAU, pasteur à Mouriès (B.-du-Rh.).
ESPÉRANDIEU (D') ANTOINE, propriétaire, à Marseille.
ESTÈVE LOUIS, directeur du Musée, à Nîmes.
FAUCHER (DE), propriétaire, à Bollène.
GANTELMI-D'ILLE (DE), à Aix.
GÉRIN (vicomte DE), au château de Valdonne (B.-du-Rh.).
GUIGNARD, à Sans-Souci-Chauzy (Loir-et-Cher).
HONORAT BASTIDE, à Digne (Basses-Alpes).
JUST MARTIN, huissier, à Orange.
MARIETON PAUL, chancelier du félibrige, château du Saix (Ain).
MORTZ, conducteur des ponts et chaussées, à Tarascon.
MOULINAS, professeur au collège de Carpentras.
MUNTZ EUGÈNE, conserv. à l'École des Beaux-Arts, à Paris.
OLLIER DE MARICHARD, propriét. à Vallon (Ardèche).
PATIN, professeur au collège de Carpentras.
PERRIER GABRIEL, félibre, à Graveson (B.-du-Rh.).
RÉGUIS, docteur en médecine, à Villeneuve-lez-Avignon.
RENCUREL, conseiller de préfecture, à Avignon.
SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Uzès.
SALLUSTIEN (frère), direct. des Écoles chrét., à Uzès.
SAUREL FERDINAND (chanoine), à Montpellier.
SAUVE FERNAND, à Apt.
SAVINIEN (frère), direct. des Écoles chrétiennes, à Arles.
VAYSSIÈRES, docteur ès-sciences, à Marseille.
VÉRAN, architecte, à Arles.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ALBANÈS (abbé), ✻, à Marseille.
ASTRUC, architecte, à Paris.
AULTS (D') DUMESNIL, docteur en médecine, à Abbeville.
BARTHÉLEMY (A. DE), membre de la commission des Gaules, à Paris.
BEAUREGARD, propriétaire, à Paris.
BERLUC-PÉRUSSIS (DE), à Aix (B.-du-Rh.).
BLANCARD, archiviste des Bouches-du-Rh., Marseille.

Digitized by Google

MM.

BOISLISLE (DE), membre du comité des travaux historiques, à Paris.
BOURGOINT-LAGRANGE, anc. sous-préfet, à Bordeaux.
BOUSQUET, contrôl. des poids et mesures, à Orange.
CARRIAS FERDINAND, notaire, à Lagnes (Vaucluse).
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
CHAPEL F., capitaine d'artillerie.
COURBET JULES, à Lyon.
DALÉAU, propriétaire, à Bourg-sur-Gironde.
DESCHAMPS EUGÈNE, explorateur, à Marseille.
DUPUY (abbé), à Auch.
FABRE CYRILLE, conducteur des ponts et chaussées, à Roquemaure (Gard).
FLORENS, procureur de la République, à Toulon.
FRANÇOIS, instituteur, à Saze.
GAUDRY ALBERT, membre de l'Institut, à Paris.
GIRAUD, instituteur, à la Mure (Basses-Alpes).
GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.
JEANDET, employé à la bibliothèque, à Mâcon.
KOZIOROWICZ, à Annecy.
LACROIX, archiviste de la Drôme, à Valence.
LAPIERRE, ancien archiviste et bibliothécaire de la ville, à Toulouse.
LAUGIER, conservateur du Musée, à Marseille.
LAURIÈRE (DE), secrétaire-général de la Société d'archéologie, à Paris.
LEENHARDT, négociant, à Sorgues.
LENTHÉRIC, ingénieur, à Nîmes.
LETHIRRY, entomologiste, à Lille.
LEVET, capitaine du génie, à Grenoble.
LIEUTAUD VICTOR, à Volonne (Basses-Alpes).
LOCCARD, propriétaire, à Lyon.
LOUBET, ancien magistrat, à Carpentras.
LUNEL, conserv. du Musée d'hist. naturelle, à Genève.
MARSY (DE), direct. de la Soc. franç. d'archéol., à Paris.
MARION, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
MARTIN, numismate, à Orange.
MAS, professeur de rhétorique, à Chambéry.
MAS-LASTRIE (DE) LOUIS, ancien chef de section aux Archives Nationales, à Paris.

Digitized by Google

MM.

MILLE, directeur d'école primaire, à Marseille.
MORTILLET (DE) fils, à Paris.
MOURET, instituteur, à Avignon,
NICOLAS J., horticulteur, à Lyon.
PALUSTRE, ex-directeur de la Société française d'archéologie, à Tours.
PARDIGON ÉMILE, empl. des ponts et chaussées, à Digne.
PONS D'HAUTERIVE, à Espalion (Aveyron).
PUTON, docteur en médecine, à Remiremont.
RICHARD, président du tribunal, à Tarascon.
ROZIÈRE (DE), sénateur, ancien inspecteur des Archives départementales, à Paris.
SAMUEL (frère), direct. des Écoles chrétiennes, à Nîmes.
SCHAEDELIN ARTHUR, pharmacien, à Charenton.
SÉRAND, archiviste-adjoint, à Annecy.
STRAUB, chanoine, à Strasbourg.
TACUSSEL, direct. des postes et télégraphes, à Valence.
TAMIZEY DE LAROQUE, correspondant de l'Institut.
TESTUT, professeur d'anatomie, à Lille.
TURPIN, chef de bureau à la préfecture du Cher.
VILLEFOSSE (H. DE), conservateur au musée du Louvre.
YUNG, professeur à l'Université de Genève.

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

Alpes (Hautes-).. — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Alpes (Basses-)... — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.
Alpes-Maritimes. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Ardèche..... — Société des sciences naturelles et historiques du départ, de l'Ardèche.
Aude..... — Société des arts et sciences de Carcassonne.
Bouches-du-Rhône — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.
Société de géographie de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Digitized by Google

Calvados..... — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.
Côte-d'Or..... — Académie de Dijon.
Doubs..... — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Drôme..... — Société départ. d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Gard..... — Société scientifique et littér. d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.
Garonne (Haute-) — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Gironde..... — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Hérault..... — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie.
Société pour l'étude des langues romanes.
Isère..... — Académie delphinale.
Société de statistique de l'Isère.
Italie..... — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
Lot-et-Garonne.. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.
Lozère..... — Société d'agricult., industrie, sciences et arts du département de la Lozère.
Marne..... — Académie de Reims.
Puy-de-Dôme.... — Société d'émulation de l'Auvergne.
Pyrénées (Basses-) — Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Pyrén.-Orientales. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Rhône..... — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Digitized by Google

Rhône..... — Société de géographie de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société de topographie historique de Lyon.
Société linnéenne de Lyon.
Saône-et-Loire.... — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Savoie..... — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry.
Seine..... — Société des antiquaires de France.
Société de l'histoire de l'art français.
Musée d'ethnographie au Trocadéro.
Société de géographie.
Société géologique de France.
Feuille des jeunes naturalistes.
Tarn..... — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn.
Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Var..... — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Vienne (*Haute-*).. — Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.

Revues reçues par la Société.

Bulletins du comité des travaux historiques et scientifiques :
Section d'histoire et de philologie.
Section d'archéologie.
Revue scientifique.
Revue épigraphique du Midi de la France.
Revue des langues romanes.
Répertoire des travaux historiques.
Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence.
Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, Washington.

Digitized by Google

INSTALLATION

DE M. LE DOCTEUR PAMARD

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

Le samedi 7 janvier 1893, il a été procédé à l'installation de M. le Dr Pamard, nommé président de l'Académie de Vaucluse, dans la séance du 3 décembre 1892, en remplacement de M. Torcapel, démissionnaire.

M. Mordon, vice-président, qui, pendant l'interim, avait fait fonction de président, prononça le discours suivant :

Mes chers Collègues,

Je dois à des circonstances particulières de présider à l'installation de M. le Dr Pamard, élu Président de l'Académie de Vaucluse, en remplacement de M. Torcapel, démissionnaire.

Ces circonstances, je vous demande la permission de les rappeler en peu de mots.

M. Torcapel avait été installé le 6 février 1892. Par une lettre en date du 12 mai suivant, il me priait de présider à sa place, et pour cause d'absence, la séance du 14. Il m'écrivait de nouveau le 23, me chargeant, cette fois, de vous faire connaître qu'il se démettait de ses fonctions de

Digitized by Google

Président et de « prendre, dès ce moment, la direction de la Société. » Ce sont les termes mêmes de sa lettre.

Telle est, mes chers collègues, la simple, la très simple histoire de ma présidence intérimaire.

Certes, je sentais tout le prix de la tâche qui m'était ainsi échue, mais j'en sentais en même temps tout le poids. Cependant, elle me fut rendue légère par votre habituelle bienveillance. Aussi, mon premier devoir est-il d'acquitter ma dette, en vous remerciant du fond du cœur. Et que mes excellents collaborateurs du bureau veuillent bien, eux aussi, accepter une large part dans ma gratitude. Ils m'ont prêté un appui tout affectueux et dévoué, dont il me sera doux de me souvenir.

Cela dit, Messieurs, je suis heureux d'avoir à souhaiter, en votre nom et au mien, une cordiale bienvenue à M. le Dr Pamard. Qu'il soit assuré que sa science et son talent trouveront ici amplement à se satisfaire. Il le sait du reste, car il est un des vétérans de notre compagnie et eut déjà l'honneur de la présider. Il a vu à l'œuvre la plupart de ceux qui, par leurs travaux, ont contribué au bon renom de l'Académie de Vaucluse. Ils sont là toujours, hommes d'étude et de labeur, qui ne se lassent pas de nous apporter le tribut de leurs constants efforts, de leurs découvertes, de leur productions littéraires ou poétiques. Je m'abstiens de citer leurs noms, qui sont d'ailleurs sur toutes les lèvres ; leur modestie pourrait m'en vouloir. Il en est un, pourtant, qu'il faut bien que je nomme, puisque j'ai pour mission, aujourd'hui, de présider, non seulement à l'installation de M. le Dr Pamard, mais encore à celle de notre nouveau Président d'histoire et d'archéologie. Que M. Sagnier, ce collègue si érudit, si laborieux et si actif, reçoive également notre salut confraternel.

Monsieur le Président,

Fidèles à des traditions qui vous sont connues, nous continuerons de pratiquer, sous votre direction, à l'égard

Digitized by Google

les uns des autres, cette obligeance mutuelle qui repose de certaines discordes du dehors. Chez nous, point de disputes systématiques ; on n'est pas ici entre Jansénistes et Molinistes, qui se contredisent pour l'unique satisfaction de se contredire. Nous n'avons rien de commun avec ce personnage, enragé d'opposition,

> Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube,

qui demeura incorrigible jusqu'au lit de mort et

> Qui, tout près d'expirer, gardant son caractère,
> Faisait se disputer le prêtre et le notaire.

Mais nous ne sommes pas davantage une chapelle n'ayant qu'une pensée et qu'une âme : chacun apprécie et juge avec une liberté loyale et courtoise, dans la pleine indépendance de son savoir, de son esprit et de sa raison.

J'estime, mes chers collègues, que c'est là une de nos plus grandes forces.

Nous maintiendrons, j'en ai le ferme espoir, ces bonnes traditions. Le choix du Président actuel nous est une garantie de plus qu'elles seront continuées. Le charme des sociétés comme la nôtre n'est pas seulement dans les travaux scientifiques ou autres, il est aussi dans les relations de confiance, d'estime et de sympathie entre collègues. Quelques-uns nous reviendront sûrement, qui se tiennent éloignés depuis un certain temps ; ils nous reviendront dans cet esprit d'aimable solidarité qui anime tous ceux que j'ai eu l'heureuse fortune, durant mon intérim, de voir prendre part à nos séances.

C'est en exprimant ces vœux, mes chers collègues, que je quitte cette place, qui aura été pour moi comme une précieuse et courte étape dans ma vie déjà longue. Et, j'en ai l'intime confiance, l'honorable docteur Pamard, qui va occuper le fauteuil où l'ont appelé vos récents suffrages, s'associera à des sentiments qui sont vôtres et dont j'ai cru pouvoir me faire l'interprète, insuffisant peut-être, mais à coup sûr fidèle.

Digitized by Google

M. le docteur Pamard, prenant place au fauteuil de la présidence, s'exprima ainsi :

Messieurs,

Ma première parole, en m'asseyant à cette place, ne saurait être qu'une parole de remerciement. Vous êtes venus me chercher dans ma retraite, qui n'était rien moins que volontaire ; c'est, pour moi, un très grand honneur, dont je sens tout le prix. Cet honneur est d'autant plus grand, que je vois, parmi les membres du bureau assis à mes côtés, des candidats qui me paraissaient tout naturellement désignés à vos suffrages. Ils se sont récusés, et c'est à leur modestie que je dois d'être placé à la tête de votre compagnie : je n'eusse point accepté, si je n'avais pas dû les avoir comme collaborateurs. Aidé par eux et soutenu par vous tous, je ferai de mon mieux. Vous pouvez compter sur tout mon zèle et sur mon dévouement au succès de notre œuvre commune.

Digitized by Google

HISTORIQUE

DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

(Suite)

L'Athénée, sur l'invitation de M. de Lattre, procéda à la réfection de son règlement et remplaça le secrétaire-général par un secrétaire perpétuel. Autre temps, autres idées : vous avez opéré, il y a quelques années, une réforme toute contraire à celle-ci.

Les trois classes furent maintenues avec une appellation un peu différente de celles du Lycée.

1° Sciences exactes et naturelles;

2° Philosophie et Belles-Lettres;

3° Agriculture et Commerce.

On fixa au premier mai de chaque année la date des séances publiques, au premier et au troisième samedis de chaque mois celle des séances ordinaires.

M. Goswin de Stassart, nommé préfet de Vaucluse en 1810, fut élu, nous n'avons plus besoin de le dire, président de l'Athénée; il devait en être, du reste, une des principales illustrations. M. Ravan l'installa solennellement dans ses fonctions, le 16 juin de la même année. Après avoir fait l'éloge de son prédécesseur, il souhaita la bienvenue au récipiendaire et fit ressortir tous les titres littéraires dont il était orné.

M. de Stassart prit à son tour possession du fauteuil et

Digitized by Google

prononça un discours bien ordonné et chaleureusement applaudi.

On entendit ensuite : 1° une ode de circonstance de M. Barthélemy, intitulée : *Songe d'un associé de l'Athénée de Vaucluse*. Elle se terminait par ces vers, qui rappellent bien le goût de l'époque :

Le songe a disparu, mais la réalité
S'offre, dans ce moment, à mon âme étonnée :
Stassart préside l'Athénée,
Et mon songe devient la pure vérité.

2° Une épître en vers de M. Morel, où se trahit encore le même instinct complimenteur :

Stassart, ce n'est point toi qu'engourdit la paresse,
Que sur un lit oiseux vient bercer la mollesse,
Ou qu'en ses nœuds fleuris l'amour tient enchaîné
Au sein du tourbillon par tes soins gouverné.
Ton esprit du repos semble ignorer l'usage ;
D'un roi qui te chérit noble et touchante image,
Tu réfléchis l'éclat de son trône immortel
Et tu fais adorer son règne paternel.

3° Enfin, une épître de M. Crivelli, non moins dithyrambique. M. Estratat avait aussi composé une églogue, qu'il ne lut pas, dit-on, par excès de modestie.

Pendant tout le temps de son séjour à Avignon, le préfet ne cessa jamais de se montrer plein de zèle pour la société qui lui avait confié sa direction ; mais son passage n'y fut pas de longue durée : vers la fin de l'année, on le nomma à La Haye, chef-lieu du département des Bouches-de-la-Meuse. Son départ n'eut cependant pas pour effet de le désintéresser des travaux de l'Athénée ; même absent, il continua de lui adresser sous forme de fables, odes, épîtres, etc., des communications intéressantes et toujours bien accueillies. Il gratifia même ses anciens collègues de médailles d'argent et de bronze, qui leur furent distribuées dans la séance du 26 mai 1812.

M. Hultmann qui le remplaça et comme préfet et comme président de l'Athénée, fut installé selon le rite tradition-

Digitized by Google

nel, le 16 avril 1811 ; il prit l'engagement, dans son discours de réception, de se constituer le protecteur des sciences et des arts.

Sur l'initiative de M. de Stassart, un concours avait été précédemment ouvert, dont le sujet était l'éloge de Pétrarque. Trois épreuves successives eurent lieu sans résultat, et, malgré les qualités sérieuses de certains ouvrages, trois fois M. Morel, dans son rapport, conclut à ce que l'Athénée réservât ses récompenses pour des concurrents plus méritants. Vous voyez, Messieurs, que vous restez dans les traditions académiques, lorsque vous refusez vos couronnes à des œuvres d'une médiocrité trop évidente. Le rapporteur d'alors, comme ceux que vous avez entendus récemment, terminait son travail par des encouragements aux candidats malheureux et les exhortait à faire de nouveaux efforts.

Il ne fut plus question de ce concours jusqu'en 1816, époque à laquelle on en institua un nouveau, sans plus de succès. Les événements qui s'étaient déroulés en France avaient eu leur contre-coup dans l'Athénée, dont la barque s'était trouvée désemparée comme le vaisseau de l'État. Enfin, en 1817, on proposa pour la dernière fois le sujet de ce concours demeuré si longtemps stérile. Le secrétaire faisait suivre l'avis qu'il en donnait au public, des considérations suivantes : « Les troubles civils que les partisans de l'usurpateur ont excités naguère dans nos murs ont dû nuire infiniment à la périodicité régulière de nos séances. Mais la stabilité du gouvernement fondé sur le dogme de la légitimité, universellement reconnu et consacré en Europe, promet aux lettres et aux sciences le repos qui leur est nécessaire. »

L'épreuve aboutit cette fois. A la séance du 15 septembre 1818, l'Athénée, sur de nouvelles conclusions de son rapporteur, décerna le prix d'éloquence à M. Liotard, juge au tribunal de Carpentras.

Digitized by Google

ACADÉMIE.

Le 4 juin 1815, l'Athénée, par une inspiration à notre avis médiocrement heureuse, avait abandonné son nom si bien approprié à une société d'études de province. Il l'avait remplacé par un autre, dont nous ne voudrions pas trop médire, puisque nous le portons encore aujourd'hui, mais que nous n'en trouvons pas moins plus prétentieux et plus vague. Une lettre du ministre, qui le qualifiait d'Académie, avait été l'occasion de ce changement.

En même temps, il modifiait encore une fois son règlement et réduisait à vingt-cinq le nombre des membres ordinaires, tout en laissant illimité celui des associés et correspondants.

Le personnel s'était un peu renouvelé depuis l'organisation primitive. Les plus connus des nouveaux membres furent, parmi les résidants : MM. le marquis de Cambis d'Orsan ; Requien ; le baron de Montfaucon, maire d'Avignon ; Chauffard, docteur en médecine; Armand de Pontmartin ; d'Anselme ; le général vicomte Lenoir, commandant la succursale des Invalides ; Chantron, colonel d'artillerie en retraite, père de notre regretté collègue ; le docteur Prosper Yvaren ; Blanchet, professeur de physique et de chimie.

Les membres associés se recrutèrent autant en France qu'à l'étranger, où le titre de membre de l'Académie de Vaucluse était, paraît-il, assez recherché des savants.

Parmi les associés français, on remarqua : le cardinal Maury ; Vigée, auteur dramatique, à Paris ; Barthélemy, proviseur du Lycée d'Avignon ; de Gasparin ; de Sigoyer, secrétaire intime du préfet de Rome ; comte de Crillon, colonel de chasseurs ; Castil-Blaze ; Joseph Walsh, auteur des *Lettres sur la Vendée ;* Adrien de Jussieu ; le peintre Gustave Rigaud ; Moquin-Tandon, professeur à Toulouse ; Prosper Mérimée ; Achard, archiviste de la préfecture ; de Mas-Latrie, élève de l'École des Chartes ; Alexandre et

Digitized by Google

Adolphe Brougniart, de l'Institut ; et, parmi les dames : MM^mes^ Céleste Vien, de Bordeaux, auteur d'une traduction en prose d'Anacréon, et Vigée-Lebrun, peintre de Paris, qui fit hommage à l'Académie d'un tableau placé actuellement dans les galeries du Musée.

Les principaux associés étrangers furent : MM. le comte Baldelli, de Florence, auteur italien d'une *Vie de Pétrarque ;* de Klein, conseiller intime du roi de Bavière, poète et savant distingué, auteur d'un poème intitulé *Athénor ;* Schwen et Dumgé, professeurs à Heidelberg ; Vismaire, conseiller central du roi de Bavière ; le comte de Balbi, ministre de Sardaigne ; Kirchkoff, d'Anvers, auteur de plusieurs ouvrages de médecine ; Hardouin Michelin, conseiller à la Cour des Comptes, et William-Jackson Hooker, professeur à l'Université de Glascow, deux savants illustres de l'Écosse ; Georges Bentham, de Londres ; de Esembarck, professeur de botanique à Boon ; Hornamann, professeur de botanique, à Copenhague ; Seringe, botaniste, à Genève ; Garrera, secrétaire de l'Académie de Turin ; Monanci, président de la Société Ostetrica, de Rome, et Agardt, botaniste suédois.

Il se produisit alors un fait complètement insolite dans les fastes de la Société. Par une première infidélité aux présidences préfectorales, elle plaça à sa tête l'un des siens, M. Ravan. Mais, trop esclave encore de ses anciennes traditions, elle sentit le besoin, dès 1817, d'opérer une espèce de transaction entre l'ancien ordre de choses et le nouveau. Pour ne pas laisser le représentant du pouvoir tout à fait étranger à ses destinées, elle décerna au préfet, M. de Cotton, le titre de président honoraire.

Le 30 novembre 1820, une nouvelle séance publique fut tenue à l'occasion du prix d'éloquence décerné à M. Liotard. M. de Cotton prononça un discours sur les causes qui ont affaibli parmi nous le goût de la poésie et de l'ancienne galanterie française. Les regrets qu'il fit entendre constitueraient certainement aujourd'hui un véritable ana-

Digitized by Google

chronisme. La poésie surtout ne fut jamais plus en honneur qu'à notre époque. Elle compte, vous le savez, en français comme en provençal, des représentants distingués qui ne sont pas tous étrangers à notre société.

Le secrétaire perpétuel proclama le nom du vainqueur et fit connaître par une analyse l'ouvrage couronné.

On lut ensuite deux fables de M. de Stassart: *Le poisson d'eau douce et le poisson de mer*, et *L'Oie, les enfants et le cygne.*

Puis, du même, une épître en vers à M. le comte Le Prévost d'Iray.

Un fragment d'un voyage pittoresque et scientifique dans les Alpes françaises, par le docteur Guérin.

La Nuit, ode anacréontique imitée de l'espagnol Melendez, par M. A. du Laurens.

On entendit aussi une très curieuse lecture du docteur Roche, sous ce titre suggestif: *Réflexions sur les dangers qui naisssent de certains costumes de femmes.* Ce mémoire, présenté avec beaucoup d'esprit, fut imprimé, distribué, et devint l'objet de bien des préoccupations dans la société élégante d'Avignon. Nous ne résistons pas au désir d'en donner un résumé succinct, dans l'intérêt des dames qu'il pourrait intéresser.

« Peut-être, dit l'auteur, en guise de précaution oratoire, serai-je accusé de témérité d'entreprendre la censure des modes sur lesquelles se fonde souvent l'espoir d'une aimable coquetterie; mais, dans l'intérêt même de celles qui pourraient me critiquer, je ne dois pas me laisser arrêter par cette pensée ».

Voici les salutaires conseils qu'il leur donne: « Les dames doivent bannir de leur toilette tout vêtement qui laisse des parties importantes du corps à découvert, toutes ces machines compressives propres à déformer la taille, toutes les ligatures qui gênent le cours des fluides et certains ornements de la tête dont le poids seul détermine souvent des maladies. » Les vêtements chauds,

Digitized by Google

dit-il, qui conservaient le lait de la mère, sont imprudemment remplacés par une funeste gaze. Il condamne les pressions fortes et trop longtemps soutenues sur la région de la poitrine, qui, comme le dit J.-J. Rousseau, façonnent le corps des dames à la manière de celui des guêpes. Ces instruments de pression, selon lui, empêchent le développement des formes et blessent le sein. Si des moyens mécaniques s'opposent à l'élargissement de la poitrine, si les poumons comprimés ne permettent pas à une suffisante quantité d'air d'y pénétrer, le sang n'aura pas au degré requis les qualités nécessaires pour exciter convenablement les organes, et toutes les fonctions seront plus ou moins lésées ; le cerveau sera privé de cette excitation qu'il doit recevoir d'un sang vivifiant, et de là les vertiges, les défaillances, le défaut de mémoire, de jugement, d'imagination. Voyez la fille des champs, dit-il, son corps n'est point entouré de fer ni de baleines, aussi sa taille est régulière, ses muscles sont bien prononcés et sa constitution présente tous les traits de la vigueur et de l'élégance. Au point de vue hygiénique, il est l'ennemi du corset comme le sont les artistes au point de vue esthétique. Il est vrai qu'à cette époque, on n'avait pas encore inventé le corset fin de siècle, qui aurait certainement rassuré la sollicitude alarmée du docteur philanthrope.

Les dames de la plupart des nations, ajoute-t-il, ont revêtu la robe grecque ; elle fut inventée par les Grâces et adoptée par le goût, elles n'ignoraient pas sans doute les ressources de la coquetterie. L'art de la parure, disait le sage Thalès aux jeunes Milésiennes, « consiste moins dans la recherche des ajustements, que dans l'ornement de l'esprit et du cœur ». Mais, si les dames grecques s'attachaient à plaire par tous les attraits de la toilette, assurément leur sein n'étaient point entouré et défendu par une forte palissade. La Vénus de Praxitèle, la statue de Lucine, celle des Grâces, de la fille de Cérès, n'étaient pas enchâssées dans des cages de baleine ou de métal.

Digitized by Google

Les Palermoises autrefois ne connaissaient point ces boîtes pernicieuses, ni les buscs. Ces femmes étaient très bien faites, vigoureusement constituées et, comme le dit un illustre professeur de Montpellier (M. Broussonet), « on ne connaissait point alors l'art dangereux de simuler l'élasticité sur des organes flétris. »

Les robes étaient vastes et longues dans les premiers siècles de la monarchie; les dames commencèrent de les raccourcir sous Philippe de Valois, elles les fermèrent soigneusement jusqu'à Charles VI, en les serrant de manière à bien dessiner la taille; mais non loin de cette époque, elles commencèrent à se découvrir les bras, la gorge, les épaules, et dans les siècles suivants jusqu'à nos jours, elles n'ont jamais renoncé à la funeste méthode de comprimer leur poitrine et leur estomac.

Les jarretières trop serrées, non seulement gênent le cours des fluides, mais encore coupent des parties que la nature n'a point séparées, elles disposent même quelquefois à l'anévrisme.

Les anneaux, colliers, bagues et bracelets étaient chez beaucoup de peuples anciens, les marques de l'esclavage, nous en avons fait des objets d'ornement; dans bien des cas ils deviennent dangereux, lorsque les parties du corps qu'ils pressent, prennent tout à coup un développement considérable.

Les boucles d'oreilles même déterminent parfois des accidents graves, souvent observés par les médecins qui ne dédaignent pas de porter leur attention sur des objets que l'on pourrait croire dénués d'importance.

Le docteur, en terminant, se défend d'avoir voulu faire une censure amère des soins que les dames peuvent donner à tout ce qui tend à les embellir; il n'a cherché, dit-il, qu'à leur inspirer la crainte de maladies qui ont déjà désolé un trop grand nombre de familles.

Il faut mentionner ici une lettre du 9 mai 1821, adressée à l'Académie par le préfet de Vaucluse, d'après les or-

Digitized by Google

dres du ministre; il l'invitait à lui faire connaître, à l'avenir, les questions qui seraient traitées dans ses séances et les divers sujets de prix qu'elle proposerait. N'était-ce point une sorte de main-mise du gouvernement sur elle et un moyen de lui faire payer un peu cher la subvention qui lui était accordée? Elle ne résista pas, du reste, à cette invitation, et fit répondre, par son secrétaire perpétuel, qu'elle se soumettrait au désidératum de la lettre.

L'Académie s'occupa, vers le même temps, de composer en l'honneur d'Althen une inscription destinée à être gravée sur une pierre que l'on devait placer à l'hôtel de ville ou ailleurs, elle portait :

A JEAN ALTHEN, PERSAN,
INTRODUCTEUR ET PREMIER CULTIVATEUR DE LA GARANCE
DANS LE TERROIR D'AVIGNON, EN 1765,
LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE,
1821.

Mais depuis on a fait davantage pour lui, en lui élevant sur le rocher des Doms, la statue qui domine un des plus beaux paysages du monde.

Le 15 mai 1825, l'Académie, jalouse de payer un tribut de gloire à un artiste qui avait honoré le département, proposa comme sujet du nouveau concours de littérature: l'*Eloge de Joseph Vernet.*

L'année précédente, elle avait encore une fois changé de président. Pour des motifs personnels, M. Ravan avait prié ses collègues de le relever de ses fonctions. Comme l'ère des présidences officielles n'était pas encore rouverte, l'Académie lui donna pour successeur, M. Piot, mais, un an après, impatiente de revenir à ses anciennes coutumes, elle profita des élections pour placer à sa tête M. le vicomte de Suleau, préfet de Vaucluse.

La délivrance du prix de poésie fut l'occasion d'une nouvelle séance publique; elle dura deux après-midi et fut présidée par le maire, en l'absence du préfet. Messieurs

Digitized by Google

Carle et Horace Vernet, avaient fait tout exprès le voyage d'Avignon pour assister à cette solennité. M. de Montfaucon ouvrit la séance par la lecture d'un discours de M. de Suleau, dans lequel l'auteur déployait ses connaissances sur l'art de la peinture et en faisait sortir sans effort, des éloges très délicats au fils et au petit-fils du peintre de *la Tempête*.

M. Morel lut ensuite son rapport sur les différents ouvrages envoyés au concours et proclama le nom des vainqueurs : La médaille d'or de 3oo francs fut décernée à M. Bignan, maître ès-jeux floraux de Toulouse, récompensé plusieurs fois par l'Académie française et connu, en un mot, comme le lauréat le plus universel de ce siècle. Deux autres concurrents, MM. Paul Lacroix et Jouvet Desmarand, reçurent chacun une médaille d'or, et M. Victor une médaille de bronze.

M. de Montfaucon lut la pièce couronnée et divers fragments des autres poèmes récompensés.

Dans ses vers, M. Bignan faisait allusion au courage déployé par Joseph Vernet, lorsqu'il se fit attacher au mât d'un navire pendant une violente tempête, pour mieux en saisir le rhythme grandiose :

Tandis que, retraçant ce modèle sublime,
Sur les cieux enflammés ou sur le noir abîme
Il attache à la fois sa pensée et ses yeux,
On dit que, balancé dans les flancs d'un nuage,
Un fantôme, à travers l'orage,
Laissa tomber vers lui ces mots mystérieux :

« Vernet ! comme Dieu des tempêtes
« C'est moi qui règne sur les mers ;
« L'enthousiasme des poètes
« Souvent m'a dû leurs plus beaux vers.
« Camoëns, fort de son audace,
« Chantait encore sous la menace
« De l'Océan qu'il affrontait.
« Le même courage t'inspire,
« Ta palette sera ta lyre,
« Et tu peindras comme il chantait.

. . . . . .

Digitized by Google

Aquilon, mugis sur sa tête,
Flots, entr'ouvrez-vous sous ses pas ;
Monde, que ta chute s'apprête,
Son cœur ne s'ébranlera pas.
Du haut de ce mât qui l'enchaîne
Suspendu sur la mer lointaine,
Il la contemple sans pâlir.
Tout frémit..... lui seul immobile
Mesure d'un regard tranquille
L'onde qui vient l'ensevelir.

En vain autour de lui l'Océan roule et gronde,
Par l'étude absorbé, dans une paix profonde,
Comme un autre la fuit, VERNET atttend la mort.
Dans le commun effroi, son courage s'isole
Et son génie est la boussole
Qui parmi tant d'écueils le guide vers le port.

Oh ! dans quelle divine extase
Tout son talent s'est recueilli !
Ces foudres dont le ciel s'embrase
Et dont les flots ont tressailli ;
Ici ces rochers qui se dressent,
Là ces débris qui disparaissent,
Partout la mer et le tombeau :
Combien ce spectacle terrible
A tous les yeux paraît horrible !
Mais, pour VERNET, comme il est beau !

M. Morel clôtura la séance par la lecture d'un poème : *Tableau à faire* (celui de la séance publique). Il y décrivait successivement les différentes œuvres signées des Vernet et connues sous le titre de : *La Tempête, le Calme, les Baigneuses,* de Joseph ; *Mazeppa, Le Trompette blessé,* d'Horace, et *la Bataille de Marengo,* de Carle. Il dit de Mazeppa :

Vois ce mortel, lié sur un coursier sauvage,
Qui d'un tyran barbare a trop servi la rage ;
De l'animal fougueux, les élans vagabonds
A travers les forêts, les ravins et les monts
Ont porté tour à tour sa victime sanglante,
Par cent convulsions terrassée et mourante.

Digitized by Google

Saisis l'instant où tombant sous l'effort
Le bourreau quadrupède, efflanqué, hors d'haleine
De Mazeppa subit le sort
Et du guerrier venge la mort;
Par les angoisses de la sienne.

Malgré l'incontestable talent de M. Morel, on reconnaîtra que la double influence romantique et parnassienne avait besoin de se faire sentir.

Le lendemain, la séance fut reprise pour entendre un poème de M. Dupuy et un discours de M. Guérin, sur les grands hommes qu'Avignon avait produits.

Puis M. Bignan alla se placer devant le buste de Joseph Vernet, sculpté par Briant, et reçut sa médaille d'or au milieu des applaudissements d'un nombreux auditoire. M. Morel, s'adressant alors à ses collègues : « Messieurs, leur dit-il, j'ai l'honneur de vous proposer pour membres honoraires, MM. Carle et Horace Vernet. Nos règlements veulent qu'un rapport sur le mérite des candidats précède les délibérations de cette nature, mais ici le rapport est tout fait : la renommée s'en est chargée et il a été enregistré par la gloire. » La proposition fut accueillie avec enthousiasme, et les deux artistes proclamés membres de l'Académie à l'unanimité.

Cette solemnité, qui fit grand bruit dans le pays, fut chantée dans un poème provençal avec ce titre : *Cansoun prouvençalo per Carle et Horace Vernet, arribas dins Avignon*, et dans une pièce de vers intitulée : *Galerie de Vaucluse*, où les célébrités comtadines étaient successivement passées en revue.

Le changement du préfet amena encore celui du président de l'Académie, qui élut le nouveau chef du département, M. Tassin de Nonneville. Remarquons, en passant, que les présidents de cette époque n'avaient pas un bien grand souci des destinées de la société ; du mois de septembre 1829 jusqu'au mois d'avril 1838, elle ne se réunit pas une seule fois. Après une interruption de neuf ans, le préfet, M. Méhul, conçut le projet de la réorganiser.

Digitized by Google

Convaincu qu'elle pouvait rendre encore des services signalés, il réveilla le zèle des anciens membres et contribua par son concours autant que par sa généreuse bienveillance à lui redonner la vie.

Le 11 août, l'Académie le nomma président et décida de tenir désormais ses séances le premier samedi de chaque mois, comme cela se pratique encore aujourd'hui.

Les trois sections prirent le nom de :

1° Philosophie et Belles-Lettres ;

2° Sciences et Arts ;

3° Agriculture et Commerce.

Chaque section avait le droit de se donner un président et un secrétaire particulier.

En 1839, le préfet invita ses collègues à examiner l'état des fresques existant encore au Palais des papes et à indiquer les mesures à prendre pour sauver ces restes précieux d'une destruction imminente. La commission nommée à cet effet, et composée de MM. Chantron, Chaix, de Blégier et Requien, fit aussitôt placer une grille par les soins du génie militaire.

A partir du mois de juin de la même année, l'Académie orienta de nouveau ses études du côté des choses pratiques. Dès les premières réunions, elle pensa que, tout en conservant la vieille devise : *Musis, Artibus, Arvis*, il fallait s'occuper plus spécialement des questions concernant l'industrie et l'agriculture. Depuis l'an XII, le gouvernement lui avait accordé à plusieurs reprises des subventions généreuses pour être employées à faire progresser les études agricoles.

On pourrait se demander pourquoi, dès cette époque, la section d'Agriculture, suivant l'exemple des autres départements, ne se donna pas une organisation particulière. Si l'on tint à la laisser réunie aux autres sections, ce fut pour que tous les membres se prêtassent un mutuel appui ; mais, comme il fallait éviter que cet état de choses lui devînt préjudiciable, on décida de l'appeler *Société d'Agri-*

Digitized by Google

culture, troisième section de l'Académie de Vaucluse, sans qu'elle cessât pour cela d'en faire partie. Enfin, comme acheminement à la séparation définitive, on pria le ministre de l'inscrire au nombre des sociétés d'agriculture du royaume et de la comprendre dans les subventions qu'il leur distribuait ; on lui demanda en même temps une première allocation de deux mille francs. Le ministre répondit que le titre sollicité lui paraissait superflu, parce qu'il ne comprenait pas bien une société qui n'était qu'un fragment d'une autre société ; il déclara en outre qu'il ne pouvait lui accorder que quatre cents francs, à cause de l'état précaire des finances. La formule est depuis lors devenue classique.

Les élections de 1841, pour le renouvellement du bureau, rompirent une fois encore avec la tradition. Au lieu du préfet, on choisit pour président le général vicomte Le Noir, au refus du trop modeste M. Requien.

L'attraction que les questions agricoles avaient à cette époque pour l'Académie, ne lui fit pourtant pas négliger ses autres études. Sur la demande de M. Chaix, elle ordonna de faire des fouilles à la base de l'une des arches du pont St-Bénézet, pour constater les vestiges d'un pont romain qu'il assurait avoir existé anciennement à cette place. Le même membre publia un travail remarquable sur le monument antique servant de fonts baptismaux à l'église de Cadenet. Contrairement à l'opinion émise par Mérimée, qui ne voyait là qu'une vasque de fontaine, M. Chaix affirma qu'il avait d'abord servi de sarcophage à une époque remontant au XI^e^ siècle.

Le 12 mai 1841, un précurseur de Mistral, le docteur Honorat, de Digne, soumettait à l'appréciation de l'Académie une brochure contenant le plan d'un Dictionnaire provençal-français ou dictionnaire de la langne d'Oc, à l'exécution duquel il avait consacré quarante années de sa vie. C'est un des plus beaux monuments élevés à la langue locale.

Digitized by Google

Les poètes formaient à l'Académie un groupe assez actif. On peut citer parmi leurs œuvres :

Un poème de M. Borrelly sur le printemps, « aimable et fleuri comme la saison qu'il chante », disait le secrétaire de l'époque.

Une ode de M. de Causan sur le soleil, « qui éclaire et réchauffe comme son sujet », toujours d'après le secrétaire.

Des poésies fugitives et une ode intitulée l'*Aurore*, de M. de La Bastide, « qui paraissaient, nous dit-il encore, avoir été écrites sous la dictée du dieu du goût. »

Il y avait aussi une section occupée spécialement à l'étude de l'histoire locale. Outre l'*Histoire d'Avignon*, par M. Fortia, et celle du siège de cette ville par Louis VIII, dont nous avons déja parlé, il faut citer parmi ses productions :

Une *Histoire de Vaucluse*, par M. Arnavon.

Deux manuscrits sur l'*Histoire d'Avignon*, par M. Favier.

Un mémoire de M. Fortia sur les *Antiquités de Vaucluse.* comprenant :

1° Cercueils en briques trouvés au pied de la montagne du Sève, située entre Sorgues et Entraigues.

2° Sur Vindalium et Bédarrides ;

3° 190 médailles, qui paraissent celtiques, trouvées sur les bords de l'Ouvèze.

Les séances devenaient de plus en plus rares. A partir du 7 septembre 1844, elles furent encore suspendues jusqu'au 3 septembre 1847, époque à laquelle l'Académie se réunit pour la dernière fois. Alors, sans s'éteindre complètement, elle fut plongée pendant trente-trois ans dans une profonde léthargie, attendant le prince Charmant ou le nouveau Sigurd qui la délivrerait de sa torpeur. Ce libérateur se présenta enfin sous les traits aimables et distingués du docteur Prosper Yvaren. Sollicité par quelques personnes qui voulaient s'unir en société sous le nom d'*Athénée de Vaucluse*, il leur fit observer qu'il était bien plus naturel de reconstituer l'Académie d'autrefois. Après

Digitized by Google

avoir obtenu le concours de MM. d'Anselme, de Pontmartin et Chauffard, ses anciens collègues, il procéda avec eux à cette réorganisation en s'adjoignant d'abord neuf collègues nouveaux : MM. Duhamel, archiviste du département ; Alexis Mouzin, homme de lettres ; les docteurs Pamard, Carre et Villars, Laval, médecin-major aux Pontonniers ; Nicolas, conducteur des Ponts et Chaussées ; Cerquand, inspecteur d'Académie honoraire, et Tacussel, directeur des postes.

Un bureau provisoire fut nommé. Son président, M. Cerquand, annonça que, dans une séance précédente, M. Yvaren avait fait connaître l'existence virtuelle de l'Académie de Vaucluse et avait ajouté qu'en sa qualité de secrétaire perpétuel, il était en possession de ses registres, sceaux et archives, et même d'un reliquat de compte qu'il avait remis à la société réorganisée. La combinaison avait l'avantage de lui assurer la propriété d'une bibliothèque spéciale, d'un fonds de caisse très appréciable en vue de la publication des mémoires. De plus, en reprenant la suite de l'ancienne Académie, on donnait à la nouvelle une racine historique, on reliait les savants du commencement du siècle aux travailleurs de l'époque présente. On élabora un règlement en partie calqué sur le règlement antérieur.

Le 27 janvier suivant, ses nouveaux statuts furent autosisés par un arrêté préfectoral commençant par ces mots : « L'Académie de Vaucluse, qui avait cessé ses travaux en « 1847, vient de se reconstituer par un accord entre ses « anciens membres et un groupe d'hommes dévoués à « l'étude des lettres, des sciences et des arts..... »

Enfin, le 5 février 1881, on procéda à la constitution du bureau définitif, ainsi composé : Président, M. Cerquand ; vice-présidents, MM. Pamard et Bouvier ; secrétaire perpétuel, M. Duhamel ; secrétaire, M. Mouzin ; trésorier, M. Villars ; bibliothécaire, M. Nicolas.

Depuis cette époque, l'Académie a fonctionné réguliè-

Digitized by Google

rement et n'a pas cessé de grandir, grâce à la sage direction de ses divers présidents, MM. Cerquand, Pamard, Ducos, de Seyne, Sagnier, Rochetin et Torcapel, qui, pour ne pas être revêtus d'un caractère officiel, n'en furent pas moins, par leur habileté, leur zèle et leur compétence spéciale, les bons génies de la nouvelle famille.

Le 6 mai 1882, eut lieu la première séance publique dans la salle de la Bourse, à l'occasion du concours régional. M. Guillaume, de l'Institut, auteur de la statue de Philippe de Girard, l'honorait de sa présence. Le concours était multiple, il comprenait, pour la prose, la poésie française et la poésie provençale, l'éloge du grand inventeur vauclusien ; et, pour la peinture, un paysage local. A la suite d'un compte-rendu très consciencieux de M. Duhamel sur les biographies en prose, le premier prix fut donné à M. Auguste Mas, professeur de rhétorique au Lycée d'Avignon, et le second à M. Abel Jeandet, mort depuis, en soldat et en patriote, et auquel un dernier hommage a été si bien rendu ici par notre très sympathique collègue M. Mordon. La médaille d'or du concours poétique fut décernée à M. Frédéric Chapel, de Versailles, sur le rapport présenté par M. Mouzin ; le prix de peinture (200 fr.), à M. Charles Vionnet, d'Avignon, sur le rapport de M. Sagnier.

L'Académie ne tarda pas à être reconnue officiellement des pouvoirs publics. Tous les Conseils municipaux qui se sont succédé lui ont accordé une subvention annuelle. Le Conseil général s'inscrivit à son tour, pour une somme qu'il lui retira peu après, sans autre prétexte que celui déjà connu des économies nécessaires.

Nous ne pousserons pas plus avant cette étude. Il ne nous appartient pas de raconter ce qui s'est passé depuis cette époque, puisque la plupart d'entre nous y ont collaboré. Nous croyons cependant que notre société n'est pas aujourd'hui moins prospère qu'autrefois et qu'elle a peut-être acquis, par l'expérience, une façon plus discrète de se produire, tout en conservant une féconde activité.

A. LIMASSET.

Digitized by Google

RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE.

COMPTE-RENDU

DU MÉMOIRE DE M. BOURGOINT-LAGRANGE.

Chargé de vous rendre compte d'un Mémoire, adressé à l'Académie par notre savant collègue, M. Bourgoint-Lagrange, sur la *Réforme de l'Orthographe*, je vous apporte le résultat de mon travail. J'ai trouvé, dans l'accomplissement de ma tâche, des difficultés imprévues et des satisfactions inespérées.

Ce mémoire contient une foule de documents instructifs qui pourront vous intéresser. L'auteur y traite successivement : 1° de la langue française, 2° de la grammaire, 3° de l'orthographe, 4° du dictionnaire, 5° du néologisme, 6° des langues vivantes et 7° enfin de la langue internationale universelle.

Comme vous le voyez, ce plan est très vaste, et je ne pourrai vous en donner qu'un abrégé très succinct. Je me suis efforcé de cueillir, dans ce vaste champ, les épis les plus beaux; j'en ai fait une gerbe que je viens vous offrir. Nous ferons ensemble un petit cours de linguistique, qui nous rappellera les jours déjà lointains, regrettés peut-être, où ces questions avaient pour nous une grande importance. Les questions relatives au langage intéressent toujours ; elles sont de toutes les époques de la vie ; il

Digitized by Google

n'est jamais trop tard pour s'en occuper : Cicéron étudiait le grec à soixante ans.

Je vous exposerai d'abord les pensées de l'auteur, et je vous donnerai ensuite, dans le même ordre, mes appréciations.

I

LA LANGUE FRANÇAISE.

La langue est le moyen dont se servent les hommes pour manifester leurs impressions. Toute langue, pour être parfaite, doit être claire, précise, harmonieuse et riche. La langue française laisse beaucoup à désirer sous ces divers rapports. Elle est obscure, vague, rocailleuse et pauvre. Les homonymes, les qui, les que, les dont, la plupart des pronoms relatifs, trop fréquents, les métaphores, les inversions nuisent à sa clarté.

L'absence du terme propre, les significations multiples, quelquefois opposées d'un même mot, la crainte d'appeler les choses par leur nom, les euphémismes et les circonlocutions sont cause qu'elle manque de précision.

Les e muets, les sons gutturaux et les consonnes nasales la rendent lourde. Elle manque d'une foule d'expressions, ne possède pas la ressource de créer des mots composés avec ceux qu'elle possède, n'admet des mots nouveaux qu'après un long noviciat, n'a que très peu de diminutifs, d'augmentatifs, de fréquentatifs, qui sont si commodes dans d'autres langues, ne suit aucun ordre dans ses dérivés, a des dérivés sans racines, et des racines sans dérivés : autant d'indices de pauvreté.

Il faudrait la pourvoir de termes tellement clairs, qu'il fût impossible à l'avenir d'en trouver de meilleurs ; tellement précis, que l'équivoque ne fût jamais possible ; tellement sonores, que l'oreille fût toujours satisfaite. Il faudrait, pour l'enrichir, avoir un terme pour désigner chaque besoin, chaque action, chaque objet, chaque sentiment. Il faudrait restituer les mots tombés en désuétu-

Digitized by Google

de, régulariser les dérivations, faire que tout substantif eût, comme corrélatifs, d'autres substantifs, des adjectifs et des participes avec une terminaison uniforme, supprimer les homonymes, les circonlocutious et les euphémismes.

La langue est faite pour l'oreille, non pour les yeux. L'idéal serait, par conséquent, qu'un mot entendu ne pût, ni prêter à l'équivoque, ni signifier autre chose que ce que l'on veut dire. La langue qui sera un jour adoptée par l'humanité, si ce n'est pas là une utopie (il est fort à craindre que ce soit là une utopie), sera celle qui se trouvera la plus claire, la plus précise, la plus sonore et la plus complète, telle que serait, par exemple, la langue internationale universelle, inventée par feu M. Maldant et dont notre collègue s'est fait l'ardent propagateur.

II

LA GRAMMAIRE.

La grammaire est le *Corpus juris* des lois qui régissent une langue. Elle doit être claire, logique, concise, sobre et normale. Ces qualités manquent à la plupart de nos grammaires françaises. Les ouvrages qui usurpent ce titre sont innombrables. Ils ne sont généralement qu'une copie les uns des autres. Les grammaires françaises les plus étendues ne sont, pour l'ordinaire, que d'indigestes compilations de faits mal coordonnés, sans logique et sans liaison. Les règles qu'ils établissent sont mal déduites, mal formulées, et plus propres à embarrasser l'esprit qu'à l'éclairer. Notre orthographe présente des difficultés sérieuses, et la grammaire ne fournit pas les moyens de les résoudre.

L'auteur fait une longue énumération des difficultés que présente la formation du pluriel des noms composés, des adjectifs en *al*, des mots *vingt*, *cent*, *tout*, *même*, *quelque*, *etc.*, l'emploi des auxiliaires et l'accord des participes.

Le moyen de remédier aux inconvénients qu'il signale,

Digitized by Google

il ne les indique pas. Il préconise l'étude du latin et du grec comme un moyen très efficace pour apprendre la langue française, ce qui est reconnu depuis longtemps, et conseille d'y suppléer par des recueils spéciaux pour ceux qui ne peuvent pas étudier ces langues.

Il trouve l'écriture que nous employons gracieuse, mais incommode, et propose de la remplacer par un alphabet plus simple de son invention, ou, pour parler plus juste, de celle de feu M. Maldant.

III

L'ORTHOGRAPHE.

L'orthographe est la forme visible et durable des mots. Elle est étroitement unie à l'écriture, et elles ne se conçoivent pas l'une sans l'autre. Elles sont intimement liées à l'histoire de la langue, et l'ont suivie dans ses transformations et ses vicissitudes. L'orthographe suppose l'écriture alphabétique. Dans l'écriture hiéroglyphique, qui l'a précédée, l'orthographe n'existait pas, et ne pouvait pas exister. Les premières langues, qui ont employé l'écriture alphabétique, n'avaient nécessairement qu'un signe pour chaque son. L'existence de plusieurs signes pour un même son s'explique aisément par le passage d'un mot d'une langue dans une autre. Il apportait son orthographe et abandonnait sa prononciation.

Il s'est produit, dans ces derniers temps, un mouvement très marqué en faveur de la simplification de l'orthographe. Les noms des personnes distinguées qui ont donné leur adhésion à cette réforme rempliraient plusieurs pages, et il serait trop long de les rappeler ici.

Dans une chronique du journal *La France*, du 5 juillet 1888, Francisque Sarcey s'exprimait en ces termes, à ce sujet : « Il n'est un secret pour personne que notre orthographe est absurde. La chose a été cent fois prouvée. Tandis que la prononciation reste à l'état fluide, l'orthographe s'est solidifiée. Le malheur a voulu que l'ortho-

Digitized by Google

graphe ait été, en notre temps, choisie par la bourgeoisie française, comme signe unique, *schiboleth* d'une bonne éducation. Il fallait jadis, pour prouver qu'on était *né*, savoir le blason. L'orthographe, qui est une science à peu près aussi vaine, est le blason de la bourgeoisie contemporaine. Un homme qui écrirait *ritme*, au lieu de *rythme* ou *rhythme* serait disqualifié. Le mot : Il ne sait pas l'orthographe, est un reproche terrible, une suprême condamnation. Il veut dire : Ce Monsieur n'a pas été élevé ; il sort de rien et n'arrivera à rien. On ne peut le recevoir dans la bonne compagnie. IL NE SAIT PAS L'ORTHOGRAPHE. »

Il convient de rapprocher de ces paroles un passage de la préface du *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1877, cité par l'auteur, qui répond aux partisans de la réforme de l'orthographe. « On propose aujourd'hui, on a souvent proposé, on proposera sans doute encore, on proposait déjà en 1694, de régler l'orthographe sur la prononciation, tout au moins de la rapprocher de la prononciation le plus possible, d'en faire une espèce de prononciation visible à l'œil.

« Rien de plus séduisant, au premier aspect, qu'une pareille idée ; rien de plus chimérique à un sérieux examen. Cette réforme radicale de l'orthographe, qui donc aurait le droit de l'imposer à tous, ou assez d'autorité pour la faire universellement adopter ? Qui oserait se croire autorisé à porter un pareil trouble dans les habitudes de ceux qui lisent et écrivent ?

« L'orthographe et la prononciation sont deux choses essentiellement distinctes ; elles n'ont ni la même origine, ni le même but. L'orthographe est pour les yeux, la prononciation n'en est que l'expression articulée, l'accent variable, selon les temps, les lieux et les personnes. L'orthographe conserve toujours un caractère et une physionomie de famille qui rattachent les mots à leur origine, et les rappellent à leur vrai sens que la prononciation ne tend que trop souvent à dénaturer et à corrompre. Une révolution

Digitized by Google

d'orthographe serait toute-une révolution littéraire ; nos plus grands écrivains n'y survivraient pas. C'est, comme le dit Bossuet, un sujet de petite apparence et de grande conséquence. Il ne faut pas souffrir une fausse règle qu'on a voulu introduire d'écrire comme l'on prononce. La figure d'un mot fait son impression sur l'œil et sur l'oreille, et quand cette figure est changée, les mots ne sont plus reconnaissables. Nous associons indissolublement le mot écrit à la sensation du mot prononcé. »

Il semble difficile de pouvoir soutenir après cela « que « notre orthographe est absurde, qu'elle est une science à peu près aussi vaine que le blason. »

Les objections soulevées contre cette réforme sont plus spécieuses que solides. Elles s'adressent toutes à la parole, que tout le monde comprend pour le moins aussi bien que l'écriture, et la sténographie l'a opérée depuis longtemps. Il est permis de prédire, sans être prophète, qu'elle s'accomplira complète et radicale, et nos grands écrivains n'y perdront rien.

IV

LE DICTIONNAIRE.

La question du dictionnaire comprend 70 pages dans le Mémoire qui nous occupe. L'auteur y traite de l'étymologie, de la manière dont sont faits les dictionnaires et de la manière dont il les conçoit. Il examine ensuite les préfaces des Dictionnaires de l'Académie, de Moustardier, de Bescherelle, de Littré, de Larousse, de Trousset, et termine par une digression sur l'adoption des mots appartenant aux langues étrangères. Cette partie renferme une foule de détails, et suppose de longues et laborieuses recherches.

Définitions, étymologies, citations textuelles: c'est tout ce qu'on exige du dictionnaire d'une langue.

Il faut éviter de définir les termes communs: les définitions sont souvent moins claires que la chose définie et ne satisfont guère que ceux qui les font.

Digitized by Google

Il ne faut pas se montrer esclave de l'étymologie. C'est une chose fort douteuse, inutile pour l'intelligence de la langue.

Les citations peuvent avoir des inconvénients. Il n'est rien de si absurde qui n'ait été dit par quelque philosophe, rien de si étrange qui ne se trouve dans quelque auteur estimé. C'est l'écueil de beaucoup de dictionnaires.

Dans la première édition du dictionnaire de l'Académie, publiée en 1694, les mots étaient placés par racines et par familles. Cette classification, qui paraissait plus scientifique que la classification par ordre alphabétique, était incommode, et n'a pas été maintenue dans les éditions subséquentes.

Dans l'édition de 1740, on sépara les mots commençant par la lettre *j*, des mots commençant par la lettre *i*, ceux commençant par la lettre *v*, de ceux commençant par la lettre *u*, confondus jusque-là, ce qui porta les lettres de l'alphabet à vingt-cinq au lieu de vingt-trois.

Notre langue est un mélange de celtique, de grec, de latin, de tudesque et de quelques autres idiomes. Elle emprunte des mots à toutes les langues selon ses besoins, et les adopte si bien qu'elle ne fait aucune différence entre ses propres enfants et ses fils adoptifs. L'hébreu, le persan, le sanscrit, l'indou, l'arabe, l'italien, l'anglais, l'allemand etc., sont ses tributaires. Elle reçoit les mots comme elle reçoit les hommes, à la seule condition de ne pas troubler l'ordre et de se soumettre aux lois du pays.

V

LE NÉOLOGISME.

Une langue ne s'improvise pas ; elle ne se fait pas à priori. Le néologisme est la condition essentielle de son existence et de son perfectionnement. Elle ne peut vivre et se perfectionner sans lui. Une langue qui fermerait sa porte au néologisme serait en décadence et ne tarderait pas à passer à l'état de langue morte.

Digitized by Google

Pendant que des mots nouveaux sont introduits pour exprimer des besoins nouveaux, des mots anciens disparaissent parce qu'ils ont cessé d'être nécessaires. Il ne faut pas se préoccuper de voir surgir chaque jour des termes nouveaux, des locutions nouvelles. Le temps séparera l'ivraie du bon grain : ce qui est bon restera, ce qui est mauvais disparaîtra.

On prône beaucoup de notre temps l'impersonnalité littéraire. C'est le système le plus faux qui puisse exister. Le style, c'est l'homme même, a dit Buffon. Rien de plus vrai ne pouvait être dit. L'écrivain qui n'arrive au rythme et à l'harmonie qu'à force de labeur et de peine, n'est plus lui-même. On doit réprouver cet exercice de patience qui consiste à trier longuement ses mots, à les présenter dans le cadre qu'on leur a soigneusement préparé. Les personnes qui écrivent ainsi ne sont pas des êtres de génie.

Le style convenu de notre époque est le style que ses partisans appellent : le style à facettes. Les stylistes ont amené les décadents, ces écrivains qui dénaturent la langue sous prétexte de la polir : ils veulent être originaux et deviennent inintelligibles. Il est dangereux de prendre trop à la lettre le conseil de Boileau :

> « Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage,
> Polissez-le sans cesse et le repolissez. »

Despréaux n'avait nullement l'intention d'amener les auteurs à faire subir à leur rédaction un travail qui fît disparaître leur individualité. Examinez ce qu'il y a derrière le style à facettes. Il n'y a rien. Suivent quelques citations d'auteurs décadents, symbolistes, déliquescents, dont je vous fais grâce. Ils prouvent surabondamment que la bêtise humaine est immortelle, que la folie est le propre de l'homme, qu'il y a toujours eu, qu'il y aura toujours sur la terre des cerveaux détraqués.

Digitized by Google

VI

LES LANGUES VIVANTES.

Les nombreux emprunts faits par notre langue aux langues étrangères contemporaines amènent naturellement l'auteur à nous parler des langues vivantes. A aucune époque de l'histoire l'étude de ces langues n'avait été d'une utilité plus manifeste. Les facilités de communication l'ont rendue indispensable pour un certain nombre de personnes.

Celui qui inventerait une méthode facile et prompte pour acquérir les langues vivantes rendrait un éminent service à l'humanité. Il n'est guère permis de l'espérer.

VII

LA LANGUE UNIVERSELLE.

Les relations de plus en plus fréquentes entre les différents peuples ont fait sentir plus que jamais la nécessité d'une langue internationale, pour faciliter les rapports des nations entre elles. De là, dans tous les temps, dans ces derniers temps surtout, beaucoup de tentatives pour résoudre ce difficile problème.

Malgré les plus louables efforts, ces tentatives n'ont pas encore abouti. Il est même à craindre qu'elles n'aboutissent jamais.

M. Bourgoint-Lagrange s'est fait l'apôtre enthousiaste d'une nouvelle langue universelle, inventée par feu M. Maldant. Notre trésorier, M. Tiquet, vous a rendu compte de cette découverte dans la séance du 3 mars 1888. Il vous a exposé sommairement le mécanisme de cette langue, dans laquelle tout est nouveau : l'écriture, les mots et la grammaire.

M. Maldant a été séduit par une idée très juste en elle-même, et il a voulu créer une espèce de langue mathématique.

Digitized by Google

Puisque dix chiffres suffisent pour écrire tous les nombres imaginables, rendre faciles les problèmes les plus compliqués, quel que soit l'idiome dont les hommes se servent, pourquoi ne serait-il pas possible de créer une langue basée sur les mêmes principes?

De même que les notes de musique, toujours les mêmes, varient selon la clef, les bémols et les dièses, ainsi les caractères de cet alphabet changent la nature des mots, suivant qu'ils sont affixes, suffixes ou préfices. Ils deviennent tour à tour substantifs, verbes, adjectifs, participes, adverbes, comme cela se fait du reste dans notre langue : Dieu, divinité, divin, divinement, diviniser, etc.

Huit avantages principaux, suivant notre collègue, découlent de cette méthode :

« 1° On peut l'apprendre en quelques heures ;

« 2° Chaque peuple peut l'adapter à sa langue, absolument comme les chiffres arabes, les notes de musique et les signes algébriques ;

« 3° Par sa simplicité, elle défie la concurrence avec toute langue possible ;

« 4° Elle est si logiquement ordonnée, qu'il suffit de convenir que son vocabulaire commencera par tel ou tel mot pour que tout soit changé ;

« 5° Par leur forme, les caractères se prêtent merveilleusement à l'écriture sténographique ;

« 6° Les sons en sont aussi doux à l'oreille que ceux de la plus agréable des langues actuelles ;

« 7° Les mots les plus longs des langues existantes sont rendus par des mots de cinq lettres au plus, même le mot *anticonstitutionnellement.*

« 8° On apprend si facilement à rédiger dans cette langue, qu'elle n'enlève à ceux qui l'étudient qu'une parcelle de temps insignifiante. »

Digitized by Google

APPRÉCIATIONS.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce que vous venez d'entendre. Vous n'attendez pas, l'auteur lui-même ne doit pas attendre que je sois de son avis sur tous les points. Le champ de l'éloge et de la critique est très étendu, parce que le plan du mémoire est très vaste. Il s'y rencontre beaucoup de pensées très vraies, d'autres me paraissent contestables, quelques-unes me semblent fausses.

On se demande d'abord pourquoi toutes ces questions à propos de la *Réforme de l'orthographe*. Vous n'avez pas aperçu l'enchaînement logique, le lien qui unit tous ces matériaux vous a échappé. Il est permis de supposer que l'auteur ne s'en est pas préoccupé.

Il commence par nous dire qu'« un mouvement très marqué s'est produit dans ces derniers temps en faveur de la réforme de l'orthographe », et ce n'est qu'à la soixantième page qu'il revient à la question. Le lecteur est pressé ; il n'a pas le temps de lire les longues digressions. Il abandonne le mémoire pour ne plus le reprendre.

L'autorité de Fénelon, de Bossuet, de Voltaire, qu'il invoque au sujet de notre langue, n'ont aucun rapport à la question. Ce sont certainement trois écrivains du plus grand mérite. Ils ont jugé avec les lumières de leur temps. Ils jugeraient autrement aujourd'hui. Ils ne sont plus compétents. Le progrès ne s'est pas arrêté le jour de leur mort. Ils ne pouvaient pas voyager en chemin de fer, s'éclairer à l'électricité, correspondre au moyen du télégraphe.

L'auteur reproche à notre langue de manquer de clarté, de précision, de richesse et d'harmonie. Vous n'êtes sans doute pas de son avis, ni moi non plus. Elle manque de ces qualités pour ceux qui ne la possèdent pas, elle a des ressources inépuisables pour ceux qui savent s'en servir. Comme les Français qui la parlent, notre langue a une physionomie propre. Ils ont su lui donner ce cachet de grandeur, de noblesse, d'élégance, de distinction qu'ils impriment à tout ce qu'ils produisent.

Digitized by Google

Elle n'a peut être pas la clarté du grec, la précision de l'anglais, l'harmonie de l'italien et la richesse de l'allemand. Elle sait parfaitement y suppléer. Elle n'est ni prude, ni dévergondée; elle a horreur des mots grossiers, emploie des euphémismes, des circonlocutions pour exprimer ce qu'elle ne peut pas, ne veut pas, ou ne doit pas désigner par un terme propre dont elle n'est pas dépourvue. Lui reprocher ses délicatesses, c'est lui faire un crime de ses plus belles qualités.

Je connais grammaticalement une douzaine de langues; je n'en sais pas de plus belle. C'est peut-être chez moi un excès de chauvinisme, mais j'aime, d'un invincible amour, mon pays et sa langue. Je dis volontiers comme le breton : « Mon pays est le meilleur de la terre, ma langue, le plus beau des idiomes. »

Rien de mieux fondé que les critiques adressées à la grammaire française. La grammaire de la langue française n'existe pas. Elle n'est pas à refaire, elle est complètement à faire. Je ne vous dirai rien sur la *Réforme de l'orthographe*, qui fait l'objet de ce mémoire. Cette question fera le sujet d'une petite brochure qui paraîtra prochainement.

Ses appréciations sur les dictionnaires, la manière dont ils sont faits, ses observations sur les lectures futiles méritent la plus entière approbation.

Il est moins heureux lorsqu'il traite du néologisme, qu'il blâme les écrivains « qui n'arrivent au rythme et à l'harmonie qu'à force de labeur et de peine, » réprouve ce « travail de patience qui consiste à trier longuement ses mots, à les rapprocher les uns des autres, à les présenter dans le cadre qu'on leur a soigneusement préparé. » On voit que l'auteur « ne s'est pas livré à ce casse-tête chinois », pour employer son expression.

Il est plus malheureux encore, quand il prétend qu'il serait « dangereux de prendre trop au pied de la lettre le conseil de Boileau » :

Digitized by Google

Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse et le repolissez ;
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.

S'il avait pris ce conseil un peu plus au pied de la lettre, il n'aurait vraisemblablement pas envoyé à l'Académie un mémoire de deux cents pages. Le dernier vers lui en aurait fait effacer au moins cent cinquante, et il n'aurait rien perdu pour cela de son individualité.

L'établissement d'une langue internationale universelle est une pensée grandiose, une utopie séduisante, d'une réalisation difficile, quoi qu'en dise l'auteur, sinon tout à fait impossible.

S'il suffit de quelques éléments pour former tous les êtres qui constituent ce vaste univers, de sept notes de musique pour produire des chefs-d'œuvre d'harmonie, de dix chiffres pour écrire tous les nombres imaginables, d'une virgule pour transformer des grandeurs incommensurables en quantités infinitésimales, d'une droite et d'une courbe pour créer la géométrie, de quelques signes algébriques pour permettre de suivre, dans leur course, à travers les espaces sans bornes, le mouvement des comètes, on conçoit la possibilité d'une langue ordinaire universelle, et nous applaudirons volontiers notre collègue si le succès vient un jour couronner enfin son audacieuse entreprise.

GRIMAUD, *prêtre*,
Directeur-fondateur de l'Institution des sourds-muets, des bègues et des enfants anormaux d'Avignon.

Digitized by Google

LE SERMENT D'ANNIBAL

Drame en un acte, en vers, de M. Antoine CHANSROUX.

COMPTE-RENDU.

C'est la seconde fois, Messieurs, que le bureau de l'Académie veut bien me demander mon appréciation sur des ouvrages de poésie qui lui sont offerts. Cet honneur, auquel je suis sensible, ne va pas sans quelque péril, et je n'ai malheureusement pas entendu dire que les poètes, dont la susceptibilité était déjà proverbiale au temps des Romains, se fussent beaucoup amendés depuis cette époque. J'essaierai pourtant de m'acquitter de ma tâche, heureux si — ce que je n'ose véritablement pas espérer — j'arrive à contenter tout le monde... et moi-même.

Quelqu'un me demandait, ces jours-ci, à quelle école littéraire appartient M. Chansroux. Je vais faire peut-être de la peine à l'auteur du *Serment d'Annibal,* mais il appartient incontestablement à une école dont les fidèles ont dès longtemps déserté le temple, et son œuvre est, non pas un drame, mais bien une tragédie, tant en raison de l'absence voulue de tout élément comique qu'en raison du dédain déterminé de tout détail familier et pittoresque. Victor Hugo dit quelque part — je crois bien que c'est dans la préface de Cromwel — qu'il a fallu à Racine bien des « seigneur » et bien des « Madame », pour se faire pardonner les « chiens » monosyllabiques et vulgaires d'*Athalie.* En vérité, je pense que M. Chansroux pourrait

Digitized by Google

en lâcher toute une meute dans sa tragédie, sans réussir à la transformer en un drame. Il a, d'ailleurs, si bien compris lui-même que son œuvre était un rejet du vieux tronc classique, que, au titre de drame, qui ne le satisfaisait sans doute pas complètement, il a, dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, ajouté l'épithète « héroïque. »

Et puis... consolez-vous, ô vous qui conservez pieusement le culte suranné des périphrases. Voici que le Romantisme, ce tiers-état des lettres françaises, ce démolisseur du mot noble, voici que le Romantisme s'achemine, accompagné de tous les parnassiens qui naquirent de lui, vers la Roche tarpéienne littéraire. Et bientôt, sans doute, le Naturalisme, à l'avènement duquel nous assistons, prendra à son tour le même chemin, pieds nus, la corde au cou, suivi du cortège des Réalismes et sous-Réalismes qu'il engendra, poursuivi par la foule famélique des tard-venus, qui le trouveront trop distingué. Et qui sait si, un jour, quand on aura parcouru tout le cycle, exploré toutes les nouvelles couches, qui sait si un Messie du théâtre ne ressuscitera pas la tragédie comme un autre Lazare ? Ce jour-là, on redécouvrira la règle des trois unités, depuis longtemps oubliée, on considérera M. Chansroux comme un précurseur, et il se trouvera quelque critique *bien parisien* pour déclarer que le « Serment d'Annibal » est *bien moderne.*

En attendant, disons quel en est le scénario. L'auteur a eu l'obligeance de me faire savoir que son drame héroïque se composait primitivement de cinq actes, mais qu'il en avait perdu quatre dans un remaniement. Au premier acte — le seul qui ait été conservé, — Annibal fait un serment de haine éternelle aux Romains, reçoit à ce sujet les félicitations de sa famille et contracte, pour arriver à son but, une alliance avec Syphax, roi de Numidie. En apprenant les farouches desseins de son amant, sa fiancée Claudia, fille d'un patricien romain autrefois banni et mort, sans s'être fait connaître, sur la terre carthaginoise, Claudia

Digitized by Google

qui, elle aussi, a fait à son père mourant un serment, celui de chérir toujours la patrie ingrate, Claudia avoue son origine avec un mélange de désespoir amoureux et de fierté romaine qui n'est pas sans noblesse. La situation des deux héros, à partir de cet aveu, est évidemment le côté psychologiquement intéressant de l'œuvre, et le développement des sentiments auxquels cet état d'âme donne naissance pendant la marche d'Annibal et après sa victoire, remplissait probablement, en grande partie, les quatre actes dont l'amputation a été faite. Dans la réduction en un acte, la nécessité d'un immédiat dénouement, en coupant court à ces développements, a condamné Claudia à mort — les mesures de salut public ont de ces rigueurs ! — Elle se tue donc, et la haine d'Annibal se complique désormais d'un désir farouche de vengeance. C'est le sentiment d'orgueil romain — *civis romanus sum* — qui a poussé Claudia à la mort : Annibal jure d'humilier cet orgueil, et l'acte se termine — *perorabit vehementer*, comme nous disions au collège — sur une allocution enflammée dans laquelle le héros essaie de communiquer à ses soldats sa fureur et son enthousiasme.

Dans cette pièce en un acte, Cléo, sœur d'Annibal, et Sylvie, confidente de Claudia — une confidente, Monsieur !... et vous dites que ce n'est pas une tragédie ! — sont des personnages sans grand intérêt, et j'avoue que leur nécessité ne se faisait pas trop sentir ; mais il est aisé de comprendre que, épaves des quatre actes qui ont fait naufrage, le premier acte, tout en les trouvant un peu encombrants, les a recueillis par pure charité.

Ce léger reproche formulé, disons un mot du style et reconnaissons d'abord que, si la noblesse et la grandeur des sentiments mis en jeu suffisaient à donner la splendeur et l'éclat aux vers dans lesquels on les enchâsse, il n'y aurait point dans l'ensemble des œuvres humaines de poésie plus belle que le « Serment d'Annibal ». Mais — l'auteur nous permettra bien de le lui dire — les purs

Digitized by Google

diamants de ses pensées sont parfois sertis dans une monture indigne de leur beauté.

D'abord, il y a terriblement d'emphase dans le style. Je sais bien que l'auteur me répondra que l'emphase est le nerf de la tragédie — et aussi du drame héroïque — à la scène comme dans la nature ; si j'insiste, il ajoutera que le « Allez dire à votre maître... » de Mirabeau est emphatique, et aussi le « Quand la République tire son glaive... » d'Isnard, et aussi le « Quarante siècles vous contemplent... », et aussi le « Il était de l'armée d'Italie... » de Bonaparte ; que toute la dramatique, tragique et héroïque aventure de la grande Révolution a été parlée et vécue avec l'emphase la plus furieuse, et que, depuis lors, à chaque fois qu'il nous a pris fantaisie de faire une petite Révolution, nous avons repris aussitôt les clichés emphatiques de la première. Et il aura raison, M. Chansroux, et il concluera en me disant que, puisqu'il voulait lui aussi, faire un drame héroïque, il ne pouvait se dispenser d'emprunter ces mêmes formes de langage qui nous paraissent démodées. C'est vrai, mais cela n'empêche pas qu'il n'ait usé de l'emphase dans cet acte unique autant qu'en ce siècle toute la grande Révolution et les autres petites Révolutions autour, ce qui est peut-être excessif.

Et maintenant, voulez-vous connaître mon sentiment de derrière la tête ? Eh bien ! c'est que, en faisant son drame, l'auteur n'a pas plus pensé aux Romains et aux Carthaginois qu'aux habitants possibles du cinquième satellite de Jupiter que vient de découvrir M. Barnard. Pensez-y bien : M. Chansroux écrit son œuvre en 1873, au moment où la terre est encore molle sur les tombes des vaincus, au moment où la blessure faite à notre flanc est fraîche et saignante encore. C'est le moment où Déroulède jette superbement dans l'air la fanfare vibrante de ses « Premiers chants du soldat. » — Déroulède qui depuis..., mais alors la politique ne l'avait heureusement pas encore ravi aux lettres. Et, inconsciemment hanté par les poignants sou-

Digitized by Google

venirs de l'année terrible, M. Chansroux fait de Rome et de Carthage des prête-nom, d'Annibal et de Syphax des hommes de paille. En vérité, il n'y a pas plus de Carthaginois dans son drame qu'il n'y en avait sur la neige que nos soldats épuisés jalonnaient de leurs étapes douloureuses. Il se fait illusion à lui-même quand il prétend s'identifier par une psychologie raffinée avec le héros carthaginois, et le costume qu'il endosse sans le vouloir, c'est la tunique déchirée, souillée de boue et de sang, du *moblot* de soixante-dix. Annibal, le grand patriote, celui qui voulut croire quand même au salut possible de la patrie, je vous dirais son nom, son vrai nom, si je ne tenais absolument, et par goût et par profession, à éviter tout ce qui de près ou de loin peut ressembler à quelque chose tenant ou aboutissant à la politique. Est-ce contre Rome qu'il déclame, ce carthaginois, qui pourrait ceindre la ceinture tricolore de représentant du peuple français? Pas le moins du monde. Est-ce Carthage qu'il prétend relever de son abaissement, ce héros dans les paroles enflammées de qui palpite l'âme de la grande vaincue? Il se moque bien de Carthage. — Et Syphax? quel est ce numide? — D'abord, je vous déclare qu'il n'est pas plus numide qu'Annibal ou que moi-même. Quoi! ce souverain pondéré, calme, silencieux, à passion froide, à colère blanche, vous nous le donnez pour un homme du midi...? Il faut raconter cela à d'autres que nous et ailleurs qu'en Avignon, et je vous le nommerais bien, lui aussi, de son vrai nom, si ma précédente déclaration relative à la politique ne me l'interdisait formellement.

Et que m'importe, maintenant, — et que vous importe à vous-même — qu'on trouve par-ci par-là dans ce drame, des fautes imputables pour la plupart à un manque de sévérité dans les dernières retouches, des inversions malheureuses, comme

> « Et ses tressaillements que ma langue elle-même
> Vous diraient mieux combien ma fureur est extrême; »

Digitized by Google

des rimes dont l'indigence est vraiment lamentable — je n'en cite aucune pour ne pas faire de jalouses : elles sont d'ailleurs assez équitablement réparties dans toutes les scènes du drame —; des duretés prosodiques comme

« Vous montriez bravement ce que valent les armes...»

— montriez en deux syllabes est, si mes souvenirs me servent, un procédé du XVII^e^ siècle : je vous y prends encore, monsieur Chansroux ! — ; des naïvetés comme

« Tôt ou tard la vertu reçoit sa récompense, »

pas neuves, mais toujours consolantes; des questions indiscrètes, comme

« Qu'Annibal me réponde
Si je suis femme ou non ! »

question que la grammaire et les convenances sont d'accord pour réprouver; des vers auxquels la libéralité de l'auteur accorde un pied de plus que l'usage ne leur en assigne, comme

« Au milieu des combats la poitrine haletante...;»

des erreurs comme celle que commet Claudia, en disant :

« Je suis romaine,
Je *la* suis par le sang et le cœur, »

Que m'importe, dis-je, et que vous importe tout cela ?

Au dessus de ces fantoches affublés de noms et de costumes empruntés à l'histoire d'un passé qui nous passionne difficilement; au dessus de ce décor quelconque brossé par n'importe qui et représentant n'importe quoi, M. Chansroux développe en un rêve grandiose et tragique les jours poignants du désastre et, par une sorte de vaticination qui est le privilège des poètes, fait se lever l'aurore radieuse des patriotiques espérances.

C'est de cette émouvante vision qu'il faut lui savoir gré, et il faut le remercier aussi de n'avoir pas, comme il est de mode, fait de l'amour un sentiment qui émascule, mais

Digitized by Google

de l'avoir présenté comme une passion qui ennoblit. S'il a admis que, dans l'âme de ses héros, il combattit un instant l'amour de la patrie, il nous a laissé bientôt entrevoir que ce dernier ne serait pas mis en échec, et leur commune tendresse a tiré de cette lutte même un caractère de grandeur, noble sans être farouche, qui inspire à Claudia cette invocation adressée à la sévère déesse des passions hautaines plutôt qu'à la déesse légère des faciles amours :

« Amour, divine flamme, amour, astre des cieux !
Dans l'azur insondable et toujours radieux,
Tandis que vers les Dieux s'envole ma prière,
Eblouis mes regards remplis de ta lumière ! »

P. Noël.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DOUZE BROCHURES

D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE.

Messieurs,

Notre excellent vice-président, M. Mordon, m'a fait l'honneur, à une de nos dernières séances, de me désigner à l'effet de faire un rapport sur une douzaine de brochures rédigées par M. Gustave Chauvet, de la *Société archéologique et historique de la Charente*, et où sont traités avec une grande compétence différents sujets d'archéologie préhistorique. En offrant gracieusement ces opuscules à notre Académie, son savant auteur avait exprimé le désir que des comparaisons fussent faites entre les découvertes de la Charente et celles de même nature du département de Vaucluse. J'ai le regret de dire tout de suite que, pour le moment, ces rapprochements sont impossibles, attendu que jusqu'à ce jour, il n'a pas été fait de semblables trouvailles dans notre région. Cela viendra peut-être, avec le temps, lorsqu'elle aura été plus complètement et mieux étudiée. Ma tâche se bornera donc à parcourir ces travaux de notre aimable correspondant, m'estimant très heureux de l'occasion qui m'est ainsi offerte de rendre hommage à son zèle et à sa science.

1° Dans une première brochure intitulée : *Les haches en bronze de Chebrac*, M. Chauvet raconte la découverte qui

Digitized by Google

fut faite, au mois de juin 1887, près de la commune de ce nom, de 21 hachettes en bronze, soigneusement rangées côte à côte, au milieu de pierres, dans un terreau noir, à 50 centimètres de profondeur. Ces hachettes appartenaient à la première époque du bronze, à celle que M. de Mortillet a appelée *Morgienne*, du nom de la station lacustre de *Morges*, située au Nord du lac de Genève, où ont été trouvés beaucoup d'objets en bronze de ce type.

« Les Revues spéciales, dit M. Chauvet, indiquent, chaque année, de ces cachettes dans presque toute l'Europe. Il serait facile de faire une longue liste d'observations semblables, en se servant des statistiques publiées par MM. Ernest Chantre et John Evans.

« Souvent ces dépôts sont enfermés dans des vases en terre, enfouis isolément ; on y trouve toutes sortes d'objets en bronze, des moules, des armes et des outils, tantôt neufs, tantôt brisés ou préparés pour la refonte. M. de Mortillet et beaucoup d'archéologues y voient des cachettes, où les marchands et fabricants ambulants enterraient leur lourd matériel et leur pacotille pour circuler plus aisément, et pour ne pas tenter la cupidité des barbares peu scrupuleux, au milieu desquels ils faisaient leur commerce.

« M. E. Cartailhac considère certains d'entre eux comme des dépots sacrés, se rattachant à un ancien culte. »

Le dépôt des 21 hachettes de Chebrac, soigneusement rangées à côté les unes des autres, à l'exclusion de tout autre objet, moule, arme, outil, devrait, ce semble, être rangé dans cette dernière classification de M. Cartailhac, et le faire considérer comme un dépôt sacré.

C'est aussi parmi les dépôts sacrés qu'il y aurait lieu de comprendre les hachettes en bronze rangées en cercle, le talon au centre, le tranchant en dehors, qui furent trouvées, il y a quelques années, aux environs de Nîmes, et étudiées, par M. Aurès, le savant archéologue de l'Académie du Gard.

Digitized by Google

Ces dépôts sacrés pourraient s'expliquer par le caractère religieux qui semble s'être attaché à la hache, aux temps préhistoriques : on rencontre quelquefois, parmi les objets de l'époque néolithique, des hachettes destinées à être portées au cou en guise d'amulettes, ainsi que l'indique le trou de suspension dont elles sont munies à leur talon. Leur caractère sacré semble résulter aussi de ce fait qu'elles sont parfois représentées sur les monuments funéraires de la même époque : les grottes sépulcrales artificielles de la Marne portent, sur la paroi de leur entrée, une grossière figure de femme, et au-dessous, la hache emmanchée. La même observation s'applique aux deux dalles de recouvrement de l'allée couverte du hameau du Mas de l'aveugle, commune de Collorgues, arrondissement d'Uzès (Gard). Ainsi débutait la coutume, dans ces âges lointains du monde, de consacrer par des signes symboliques la pierre des tombeaux. A ces images sacrées païennes succèderont plus tard les symboles chrétiens. C'est ainsi que pour beaucoup d'usages et de rites, l'humanité se répète indéfiniment. Particulièrement pour la hache, ce caractère qui s'est continué au temps du bronze, on le voit par les dépôts sacrés, lui venait sans doute de la précieuse utilité que les peuplades d'alors avaient retirée non pas de cette arme, l'appellation serait impropre, mais de cet outil. L'arme de cette époque était non pas, comme on serait tout d'abord porté à le croire, la hache en pierre dure, soigneusement polie dans le polissoir en grès, mais le casse-tête, gros silex appointé, avec lequel l'homme combattait de près et assénait de terribles coups à son adversaire.

2° *Boules et pierres de jet dans les dépôts quaternaires.*

« Dans cette note, dit l'auteur, je vais essayer d'établir quel était l'usage des boules en grès et en calcaire, recueillies sur divers points des couches quaternaires de la Charente. On pourrait les confondre, à première vue, avec les percuteurs, mais elles s'en distinguent nette-

Digitized by Google

ment en cela que leur surface ne porte aucune trace de chocs violents.

« Dès 1872, au congrès de Bordeaux, j'ai attiré l'attention sur ce sujet, à l'occasion de mes fouilles dans la grotte du Ménieux, commune d'Edon (Charente).

« En 1882, au congrès de la Rochelle, je présentai une nouvelle série de boules calcaires, recueillies à la Quina, commune de Gardes (Charente), qui me paraissaient sans conteste, faire partie de l'outillage des populations moustériennes. »

Ces boules sont de la grosseur du poing ; elles ont été dégrossies de la main de l'homme.

M. Chauvet conclut en disant qu'on doit les rapprocher de pierres semblables actuellement en usage chez les sauvages, accouplées par deux ou trois au bout d'un lasso, pour prendre les animaux ou les oiseaux à la chasse, ou pour être lancées contre l'ennemi, au moyen d'une lanière jouant le rôle de fronde, ou encore pour le frapper directement quand il est à portée, comme avec le fléau ou le casse-tête du moyen âge.

Nous voyons, dans la brochure de M. Chauvet, qu'on a trouvé de ces boules non seulement dans les stations moustériennes, mais aussi dans des stations néolithiques et même dans des tumulus d'une époque plus récente.

Les pierres de fronde, arrondies comme les boules, mais beaucoup plus petites, sont probablement dérivées de celles-ci, et aussi, pourrait-on dire, les boulets en pierre de l'époque gauloise, d'une grosseur double de ces boules, et dont j'ai recueilli moi-même deux spécimens sur l'emplacement d'un oppidum gaulois des bords du Gardon, qu'on appelle *Marbacum*, ou *castel viel*. Il y a lieu d'en rapprocher également les énormes boulets en pierre, lancés par les machines de guerre du moyen âge, et dont on peut voir plusieurs sur l'escalier extérieur du Musée-Calvet.

3° *Le squelette quaternaire de Chancelade.*

L'auteur s'occupe, dans ce Mémoire, de la découverte

Digitized by Google

qui fut faite, en 1888, par MM. Hardy et Feaux, dans l'abri sous roche de Reymonden, commune de Chancelade, d'un squelette humain.

La station appartenait à l'époque magdalénienne.

« Ce squelette, en assez mauvais état, était accroupi ; sa position rappelait celle donnée à leurs morts par les Péruviens et les Esquimaux. Il appartenait à un homme massif et trapu, de 55 à 65 ans. Sa taille était très petite, 1 m. 50 environ, ses bras étaient proportionnellement plus longs que les nôtres, les mains moyennes ; les tibias, aplatis et fortement obliqués en arrière, indiquent, dans la station debout, la saillie des genoux, plus proéminents en avant que dans nos races actuelles. L'attitude du pied était toute particulière ; il pouvait vraisemblablement, comme on l'observe encore chez quelques peuplades bien connues, saisir un corps entre les premiers orteils, jouant ainsi le rôle de pince. Au point de vue de la dentition, ses molaires croissent de la première à la troisième, comme chez les nègres. »

M. Chauvet conclut en disant :

« Tous ces caractères d'infériorité se trouvent, du reste, disséminés chez nos races sauvages actuelles, et parmi nos races actuelles, c'est l'Esquimau qui se rapproche le plus du sauvage de Chancelade. »

Ce rapprochement donnerait raison aux préhistoriciens, qui enseignent que, lorsque la période glaciaire eut pris fin et que le climat de notre pays se fut adouci, la race de l'homme qui l'habitait, qui y chassait le renne et se revêtait de sa peau, émigra, comme cet animal, et alla habiter avec lui les régions septentrionales.

Les découvertes de squelettes préhistoriques faites jusqu'à ce jour dans Vaucluse ne peuvent venir corroborer cette opinion, car elles intéressent des époques différentes.

La caverne de St-Saturnin d'Apt, fouillée par M. Louis Jullian, de Marseille, où fut trouvé un squelette couché sur le côté, comme celui de Menton, et portant au cou,

Digitized by Google

comme lui, un collier de coquilles marines, appartenait à une époque paléolithique plus ancienne.

La grotte sépulcrale située à 1100 mètres du village de Buoux, également fouillée par M. Louis Jullian, contenait, avec 11 squelettes, quelques éclats de l'époque moustérienne et un assez grand nombre d'objets néolithiques.

Enfin, nous ne parlerons que pour mémoire de la sépulture, en forme de silos, qui fut découverte par notre savant collègue honoraire, M. Henri Fabre, près de la ferme de St-Estève, commune de Piolenc, où le squelette incomplet reposait sur une épaisse couche de tessons de poterie noire et de cailloux roulés, et de celle de l'abri sous roche de Piolenc, qui toutes deux appartenaient au néolithique.

4° Dans la brochure qui a pour titre : *Les débuts de la gravure et de la sculpture*, M. Gustave Chauvet s'est occupé d'une des plus intéressantes questions de l'archéologie préhistorique, c'est-à-dire de ces dessins au trait, en demi-bosse ou en bosse qu'on a trouvés dans les cavernes habitées, à la fin du paléolithique, par les chasseurs de rennes, alors que l'homme, ayant commencé à faire usage de l'arc et de la flèche, ce qui lui permettait de tuer plus facilement les animaux à la chasse, avait une nourriture plus assurée. Il eut dès lors plus de loisirs, et ces loisirs ont pu faire naître la pensée du dessin et de la sculpture, le goût de l'art.

Les œuvres d'art quaternaires peuvent se diviser en trois catégories :

1° Les gravures en creux formées de simples traits sur des surfaces unies.

2° Les bas-reliefs ou demi-bosses en relief plus ou moins accentué.

3° Les rondes-bosses et les véritables sculptures.

Ces œuvres sont souvent exécutées avec une très grande habileté et sont un témoignage, de la part de ces populations primitives, d'un véritable sentiment artistique.

Digitized by Google

M. Chauvet a écrit sa brochure, qui nous paraît un savant résumé de tout ce qu'on sait sur l'art préhistorique, à propos de la découverte de deux de ces œuvres primitives provenant de deux cavernes de la Charente, la grotte de Montgaudier, où a été trouvé un bâton de commandement sur lequel ont été représentés au trait deux phoques, un poisson et deux anguilles, et la grotte du Placard.

A la fin de son travail, M. Chauvet donne une liste des départements où ont été signalés des os gravés quaternaires ; celui de Vaucluse n'y figure pas. Le plus voisin de celui-ci, le Gard, y est indiqué à cause du fragment d'os trouvé par M. Cazalis de Fondouce, dans une grotte du Pont du Gard, et où ont été gravées deux têtes de bouquetins.

5° *Les polissiers préhistoriques de la Charente.*

On sait que dès l'époque du renne ou magdalénienne, l'homme avait commencé à polir les os et les bois du renne avec de petites pierres de grès ou de quartz, que l'ouvrier tenait à la main.

A l'époque suivante, dite robenhausienne, ou néolitique, le polissoir joue un bien plus grand rôle. L'homme en arriva non-seulement à tailler très habilement les silex, avec de fines retouches sur les bords, et à polir les os, mais à polir aussi les pierres les plus dures, et notamment leurs haches. Le polissoir n'est plus seulement une petite pierre à aiguiser portative, mais d'énormes blocs de grès à rainures et à cuvettes. Les cuvettes servaient à user les faces plates des haches par un mouvement de va-et-vient, les rainures à en façonner les côtés. Beaucoup d'archéologues pensent que, pour activer le travail, l'ouvrier mettait du sable sur le polissoir. Les stries longitudinales que l'on remarque sur les haches, prouvent qu'elles étaient frottées en long.

M. Chauvet indique deux moyens de distinguer les haches anciennes de celles nouvellement fabriquées : c'est d'abord de vérifier la disposition des stries; si elles sont en

Digitized by Google

large au lieu d'être en long, il y lieu de considérer la hache comme fausse. Il faut aussi vérifier s'il n'y a pas une succession de facettes produites sans le vouloir en employant la meule tournante inconnue à l'antiquité, tandis qu'avec la meule dormante primitive on obtenait des surfaces uniformément courbes. Le conseil n'est pas à dédaigner pour les archéologues, alors surtout que dans le pays qu'ils habitent existe une fabrique de haches en pierres ; dans Vaucluse, il y en a une à Bollène.

Dans la Charente, on a trouvé de petites pierres à polir ou à aiguiser et de grands polissoirs. La première pierre avec laquelle l'homme aiguisait souvent sa hache qui s'émoussait très facilement, comme bien on pense, est dure, de petites dimensions, et habituellement pourvue d'un trou de suspension à sa partie supérieure..

Dans son *Excursion à Buoux et à Bonnieux (Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1885)*, M. Nicolas a signalé les polissoirs que M. Louis Jullian a extraits de la grotte funéraire de Buoux. On en signalera certainement d'autres dans le département de Vaucluse, surtout dans la région montagneuse, lorsqu'il aura été plus soigneusement exploré.

6° *Collection G. Chauvet, à Ruffec (Charente).*

Si l'archéologue veut faire œuvre scientifique, utile par conséquent, — et il ne mérite le titre d'archéologue qu'à cette condition, — il faut qu'il classe les objets qu'il a trouvés dans les grottes, les dolmens et les refuges de son département et de sa vallée, de façon que l'observateur connaisse le lieu et les circonstances principales de leur découverte.

« S'ils ont une provenance incertaine, dit avec raison M. Chauvet, tous ces objets ne sont que des *bibelots de collectionneur*. »

C'est ce qu'on ne saurait trop répéter aux collectionneurs, qui ont déjà amassé des matériaux pouvant servir à l'histoire primitive de leur pays. J'ai eu personnellement l'occasion de le faire maintes fois. Il ne s'agit

Digitized by Google

pas, en effet, d'être simplement un curieux des choses de la science, il faut se rendre utile et contribuer pour sa part, si petite qu'elle soit, à son développement et à son progrès.

Suivant ce qu'il a observé dans sa région, le préhistorien peut classer ses trouvailles d'après trois systèmes différents, que M. Chauvet expose dans un tableau : classifications de M. Edouard Lartet, de M. Gabriel de Mortillet, de M. Alexandre Bertrand.

« Au début de mes études archéologiques, dit M. Chauvet, j'ai classé mes découvertes avec la méthode géologique de notre premier maître, Edouard Lartet, le créateur, avec Boucher de Perthes, de l'archéologie préhistorique. Les fouilles attentives des grottes charentaises m'ont fait abandonner ce mode de classement, car chez nous, le grand ours, le mammouth et le renne, ont vécu longtemps côte à côte, pendant que le climat et l'industrie humaine de notre région se modifiaient profondément.

« Depuis quinze ans, je suis la classification de M. de Mortillet qui, pour nos régions de l'Ouest, m'a paru, dans ses grandes lignes, conforme aux faits observés.

« L'ensemble des objets que j'ai exposés à Poitiers pourrait servir de matériaux à « l'Histoire de l'homme préhistorique dans l'Ouest » ou à « l'Histoire d'une rivière. »

7° La brochure de M. Gustave Chauvet intitulée : *Coup-d'œil sur les temps quaternaires de la vallée de la Charente*, a pour objet une lecture que ce savant a faite à une séance publique de la *Société archéologique et historique de la Charente*, en 1890. Il y a exposé les récentes découvertes faites dans ce département sur les temps préhistoriques.

Après avoir énuméré ces trouvailles, ainsi que le nom d'un grand nombre d'érudits qui dans son pays se livrent à ces études, l'auteur conclut en disant :

« Le caractère de notre réunion d'aujourd'hui m'a natu-

Digitized by Google

rellement amené à vous entretenir surtout de considérations générales.

« Mais à l'heure actuelle, ce n'est pas avec des considérations générales que nous étendrons le champ de nos connaissances.

« Pour servir de bases solides à notre *archéologie primitive*, nous avons besoin surtout :

« D'observations locales scrupuleusement faites ;

« De fouilles scientifiquement conduites et dirigées en dehors de toutes idées préconçues ;

« En étudiant les couches superposées de nos alluvions et de nos grottes, nôtre objectif ne doit pas être de recueillir de belles pièces rares pour nos musées, mais de constater par des faits précis la marche de l'industrie, de la faune et du climat à l'époque quaternaire.

« L'anthropologie préhistorique dit :

« *Aux géologues :* Renseignez-nous sur le régime de nos anciens fleuves, les âges respectifs de nos terrains ;

« *Aux paléontologistes :* Indiquez-nous par région l'ordre d'apparition, d'extinction et d'émigration des animaux et des plantes ;

« *Aux archéologues :* Déterminez, par des observations nouvelles et précises, l'ordre d'invention, d'apparition, d'usage habituel et d'abandon des divers types d'armes et d'outils en pierre et en os utilisés par les populations primitives.

« Vous le voyez, Messieurs, le champ d'exploration est vaste pour les hommes de bonne volonté. »

8° *L'archéologie préhistorique à la Faculté des lettres de Poitiers. — Cours de M. Lièvre.*

« Depuis un demi-siècle, l'archéologie a vu son champ d'étude considérablement agrandi; les découvertes, de plus en plus nombreuses, ont brisé ses anciennes limites : l'Académie des Inscriptions et l'École des Chartes sont devenues trop étroites, et les meilleurs documents de notre histoire primitive vont chaque jour demander asile à

Digitized by Google

l'Académie des sciences et à l'École d'anthropologie, pour former un nouveau chapitre de l'histoire de l'homme entre l'archéologie classique et les sciences naturelles.

« Dans les grands centres intellectuels, l'initiative privée a créé des institutions spéciales pour faciliter ces études.

« Écoles d'anthropologie, d'ethnographie, matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme.

« Des cours officiels ont été créés :

« A Toulouse, à Montpellier, à Paris, à Lyon.....

« La Faculté des lettres de Poitiers n'a pas voulu rester étrangère à ce mouvement ; elle a fondé un *cours d'archéologie régionale.*

« En 1889, le cours a été fait par M. Lièvre.

« L'existence de l'homme tertiaire lui paraît possible, probable même ; cependant il ne la considère pas comme sûrement démontrée..... Il ne croit pas à l'*anthropopithèque*, parce qu'on ne lui montre pas son crâne, son tibia ou un autre de ses ossements. La paléontologie n'est pas pour lui une science assez exacte pour pouvoir révéler l'existence d'un être, dont quelques débris n'ont pu être recueillis. D'après lui, l'astronome, en se fondant sur une loi, peut bien affirmer l'existence d'une planète que personne n'a vue; mais le paléontologiste ne peut conclure de la même façon. »

M. Lièvre conclut en disant :

« Pour le moment, considérons ces théories comme des hypothèses ingénieuses qui ne peuvent encore prendre rang parmi les vérités démontrées. »

On peut dire que cette opinion de M. Lièvre est partagée par un nombre considérable d'archéologues.

Dans la suite de son cours, M. Lièvre a divisé les terrains quaternaires en deux étages au lieu de quatre, comme M. de Mortillet : l'étage inférieur comprenant le chelléen et le moustérien ; l'étage supérieur, le solutréen et le magdalénien.

« Cette division en deux grands groupes principaux,

Digitized by Google

dit M. Chauvet, est conforme aux faits que j'ai observés dans la vallée de la Charente. »

9° *La station moustérienne de la Quina. Deux dolmens en bois à Fouqueure.*

La station moustérienne de la Quina, fouillée par M. Chauvet et un de ses collègues de la Société archéologique dela Charente, M. Vergnaud, occupait la rive gauche d'un ruisseau, le Voultron, sous un grand rocher en corniche, qui domine un talus à pente rapide, composé d'éboulis calcaires et d'alluvions.

C'est en fouillant les différentes couches de ce talus que M. Chauvet a été amené à reconnaître que le Voultron, qui actuellement n'est qu'un ruisselet de trois mètres de large, était au début du moustérien correspondant, comme on vient de le voir, à l'étage inférieur du quaternaire, un grand cours d'eau. A cette époque, du moins pendant les grandes crues, il remplissait toute la vallée.

« Comment expliquer, dit M. Chauvet, sur un plateau de quelques kilomètres carrés, le large cours d'eau dont j'ai constaté les traces irrécusables ?

« On ne peut avoir recours à la fonte des glaciers; la riche faune des alluvions serait là pour nous contredire et nous indiquer d'abondants pâturages incompatibles avec la glace.

« Aussi je pense que cette eau provenait exclusivement de pluies, extrêmement abondantes, dont nous n'avons aujourd'hui qu'une faible idée avec notre climat actuel. »

C'est dans la station moustérienne de la Quina que M. Chauvet a trouvé un certain nombre de ces boules calcaires dont j'ai déjà parlé. Je me suis occupé de cette découverte sous le n° 2, à propos de la brochure intitulée : *Boules et pierres de jet dans les dépôts quaternaires* ; j'ai dit que ces boules furent l'objet d'une communication au congrès de la Rochelle de 1882 et à quel usage, d'après M. Chauvet, ces boules avaient dû être affectées. Je n'ai donc pas à y revenir.

Digitized by Google

Dans le pays charentais, à l'époque néolithique, on ensevelissait les morts dans des dolmens, dans les grottes et aussi sous des tumulus d'une forme particulière.

« Quand une tribu était trop peu nombreuse pour ériger un dolmen, ou quand elle habitait une contrée dépourvue de grottes et de grandes dalles de pierre, elle abritait ses morts dans une *cella* en branchage, recouverte de terre et de pierrailles, *véritable dolmen en bois*, qu'il est souvent difficile de reconnaître aujourd'hui, sans une attention particulière. »

M. Chauvet avait précédemment signalé, au congrès de Nantes, les tumulus de la Boixe construits de cette manière. Une fouille faite par une commission de la Société archéologique de la Charente, à Fouqueure, est venue confirmer cette forme de sépulture, au moins pour la toiture : les deux tumulus fouillés avaient leur centre déprimé en forme de cuvette. Les toitures, recouvertes de pierrailles, qui avaient brisé en s'effondrant les ossements et les vases qu'elles avaient pour but de protéger, ne pouvaient être qu'en bois.

10. *Les métaux dans les dolmens.*

En fait de métal, il n'avait été trouvé jusqu'à présent dans les dolmens charentais, quand il n'avaient pas été remaniés, que des perles en bronze. Ce qui a amené à penser qu'ils ont été construits par un peuple qui ne connaissait pas le fer et chez qui le bronze commençait à paraître.

Lorsqu'un tumulus de la Boixe, fouillé par la Société archéologique de la Charente, fut trouvé renfermant, avec un mobilier funéraire néolithique, une lame de poignard ou de couteau en fer, on en conclut que ce tumulus avait été réouvert et que la lame de fer y avait été introduite postérieurement au dépôt funéraire de l'âge de la pierre polie.

Cette découverte de la Boixe n'infirmait donc aucunement la règle admise jusqu'aujourd'hui et consistant à

Digitized by Google

soutenir qu'il a existé une période dite néolithique, pendant laquelle les sépultures ne contiennent pas de métaux, les métaux et spécialement le fer n'étant pas encore en usage.

Les fouilles de 62 tumulus des Pyrénées, par M. le colonel Pothier, ne viennent pas non plus à l'encontre de cette règle et n'établissent aucunement le synchronisme des sépultures de la pierre polie et du fer. Ces tumulus se divisent, en effet, en deux séries distinctes : les uns ne contenaient que des instruments de pierre avec squelettes inhumés ; les autres, des objets en bronze et en fer et des os incinérés.

Même observation pour les dolmens de la Bretagne, étudiés par M. du Chatelier : les dolmens du Morbihan renfermaient, avec des objets de pierre, des squelettes tantôt inhumés, tantôt incinérés ; les dolmens du Finistère, avec des corps incinérés, des armes de bronze. Quant aux sépultures de la Bretagne, contenant du fer, elles sont toujours remaniées, bouleversées au moins en partie.

Cette règle de l'absence de synchronisme entre les sépultures de la pierre polie et des métaux, ne peut être contrôlée dans Vaucluse, attendu que, jusqu'à ce jour, il n'a été signalé dans ce département ni tumulus, ni dolmens.

11. Les deux dernières brochures de M. Chauvet, dont j'ai à rendre compte, se réfèrent à des questions d'archéologie préhistorique, traitées au dernier congrès de l'*Association Française pour l'avancement des sciences*, qui s'est tenu à Marseille l'année dernière (1891), et dont la 11e section (anthropologie) a été présidée par M. Chauvet lui-même.

L'une de ces brochures contient le résumé d'une foule de questions de cette nature, telles que résultat des fouilles de tous les âges préhistoriques, opérées dans nombre de départements et même à l'étranger ; découvertes qui y ont été faites ; valeur des objets préhistoriques comme éléments de classification, etc.

Digitized by Google

A propos de cette dernière question, M. G. de Mortillet établit qu'une bonne classification doit concorder avec toutes les données scientifiques, mais que, pour la commodité pratique, elle doit être surtout basée sur ce qui est le plus abondant, le plus caractéristique : ce sont incontestablement les œuvres de l'homme. Le congrès international de géologie a admis comme caractéristique du quaternaire l'existence de l'homme. Il est donc tout naturel d'établir les subdivisions d'après les modifications successives de ses œuvres, de son industrie.

A côté du nom de ce savant, je relève ceux de MM. Chantre, Fauvelle, Chauvet, Barthélemy, Lajard, notre collègue de l'Académie de Vaucluse, qui a communiqué au congrès des échantillons d'outils préhistoriques, trouvés dans les grottes de Ténériffe et qui ont été fabriqués par l'homme primitif, avec des fragments de la coulée basaltique qui couvre le sommet du pic.

12. Dans la deuxième brochure, rédigée à la suite du congrès de Marseille, M. Chauvet a traité la question spéciale de la *classification industrielle* des temps quaternaires.

Voici comment l'auteur de la brochure résume la discussion qui a eu lieu à ce sujet parmi les membres du congrès :

« Dans l'état de nos connaissances, un développement industriel à peu près uniforme paraît s'être produit, pendant les temps quaternaires, en France, en Suisse, et dans quelques contrées voisines encore imparfaitement délimitées.

« Ce développement est conforme, dans ses grandes lignes, aux divisions généralement admises : chelléen, moustérien, solutréen, magdalénien.

« Le développement industriel est, chez nous, une chaîne continue, dans laquelle il n'y a pas de coupures nettement définies. Aussi, chacun a-t-il une tendance à établir des coupures personnelles, un peu plus haut ou un peu plus

Digitized by Google

bas, suivant la tournure de son esprit et les observations qu'il a faites.

« Ces subdivisions, souvent exactes au point de vue purement local, ont peut-être, à l'heure actuelle, l'inconvénient d'apporter, sans grand profit, un peu de confusion dans nos études.

« Mais des points importants paraissent être acquis :

« Apparition des principaux éléments industriels dans l'ordre suivant :

« 1° Haches chelléennes ;

« 2° Racloirs et pointes, taillés sur une seule face (types du moustier) ;

« 3° Pointes taillées sur les deux faces et pointes à cran (types de Solutré) ;

« 4° Burins et industrie de l'os et du bois de renne ; harpons barbelés, gravures sur os et sur bois de renne (types de la Madeleine).

« Quant à la durée considérable de ces époques lointaines, il est impossible de la fixer par des chiffres précis.

« Dans l'état de nos connaissances, la chronologie préhistorique est comme la perspective dans un tableau : elle donne une idée de la succession des plans, mais elle ne peut indiquer nettement la distance qui les sépare. »

Ici se termine, Messieurs, le rapport que vous m'aviez confié. Sans doute vous le trouverez insuffisant et ne répondant pas complètement à ce que vous attendiez de moi. C'est que les temps préhistoriques n'ont pas été l'objet principal de mes études ; ce n'est qu'incidemment que j'ai été conduit à m'en occuper, et à l'occasion d'une autre branche d'archéologie, alors que M. Gustave Chauvet est connu parmi ses collègues, les spécialistes, comme un des plus laborieux et des plus savants préhistoriens de notre pays. Il voudra donc bien me pardonner, et vous aussi, Messieurs, si, malgré mes efforts, je suis resté au-dessous de ma tâche.

L. ROCHETIN.

Digitized by Google

LE TAMBOUR D'ARCOLE.

A L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE, A L'ARMÉE, A LA FRANCE,
A LA VILLE DE CADENET.

* * *

Il levait fièrement son front majestueux
Vers l'insondable azur éclatant de lumière;
Et dans ses battements, alors tumultueux,
Enflammé de désirs, son cœur impétueux,
Exhalait son ardeur guerrière.

La victoire, en ce jour, pour la première fois,
A nos pressants appels se montrait trop rebelle;
Mais ces fiers descendants des courageux Gaulois,
Habitués comme eux à lui dicter des lois,
Pouvaient-ils désespérer d'elle?

Non! tels que des lions libres dans le désert,
Embrasés par l'amour sacré de la patrie,
La main fiévreusement crispée au froid du fer,
Ces superbes géants le brandissaient dans l'air,
Plein des clameurs de leur furie!

Terrible devant eux l'obstacle se dressait :
Et déjà l'ennemi riait de leur courage.
Et le front du César futur s'assombrissait :
Son étoile là-haut dans les cieux pâlissait,
Et son corps frémissait de rage.

Digitized by Google

Vainement les héros à ses ordres soumis,
Multipliaient les coups de leur sublime audace ;
Leur triomphe parut un moment compromis ;
Déjà, — trop sûrs du leur, — les soldats ennemis
Croyaient vaincre une telle race !

Le souffle de la mort passait sur leurs drapeaux ;
Une sainte douleur torturait leurs entrailles.
L'Alpen avait grossi la masse de ses eaux ;
Sur ses bords escarpés, soldats et généraux,
Blasphémaient le Dieu des batailles.

La mitraille et le feu pleuvaient à gros torrents ;
A l'horloge des temps l'heure sonnait suprême.
Ils étaient vraiment beaux ! ils étaient vraiment grands !
Tandis que se faisait le vide dans leurs rangs,
Stoïques ! ils luttaient quand même !

* * *

Soudain, se redressant à la voix du canon,
Bien plus lugubre encor que celle du tonnerre,
Un des leurs s'écria : « Vaincus ? nous ! jamais ! non ! »
Sans songer de grandir et sa taille et son nom,
Il s'élança dans la rivière !

De ses robustes bras il pourfendait les eaux.
Qu'était l'Alpen boueux pour cet enfant du Rhône ?
L'espoir fortifiait la moelle de ses os :
Il nageait, en portant haut et sec sur son dos,
L'instrument qui joyeux résonne.

Puis, d'un dernier élan, il atteint l'autre bord :
Et, généreux enfant de la belle Provence,
Le cœur rempli d'espoir en face de la mort,
Inspiré par la gloire, il poussa bien plus fort
Ce cri sacré : « Vive la France ! »

Digitized by Google

Et ses fébriles mains, sur la peau du tambour,
Font aussitôt frapper les baguettes magiques !
Et de fiers ra-ta-plan inspirés par l'amour
S'envolent, et soudain s'élancent à leur tour
Dans l'eau maints soldats héroïques.

O splendide tableau ! quel peintre à l'avenir
Aura, pour te fixer, d'assez fortes palettes ?
Tes brillantes couleurs ne sauraient se ternir
Dans le miroitement de notre souvenir,
Ému par des coups de baguettes.

Victoire ! l'ennemi, tout à coup pris de peur,
Au son d'un seul tambour multiplié par mille,
Cruellement déçu dans son espoir trompeur,
Voit soudain le Français redevenir vainqueur,
Et sa résistance inutile.

Et Bonaparte, alors, beau comme un demi-dieu,
A la tête des siens franchit le pont d'Arcole.
Le carnage est terrible en cet horrible lieu ;
Sur le front d'un tambour, dans un pareil milieu,
La gloire mit une auréole.

Alors, de toute part, l'ennemi culbuté
Prit la fuite aux regards de nos milliers de braves.
Le massacre cessa : puis, dans l'immensité,
Formidable, monta ce cri de liberté :
« O peuples ! brisez vos entraves !

« Nous ne sommes point faits pour nous tuer toujours ;
Que vaincus et vainqueurs, maudissant tous la guerre,
L'âme et le cœur remplis d'éternelles amours,
Nous voyions, dès demain, l'aurore des beaux jours
De ses feux éclairer la terre. »

* * *

Digitized by Google

Et le tambour cessa ses roulements nerveux.

. . . . . .

Un siècle a déjà fui dans le néant des choses.
Aux vœux chers à ton cœur, héros, mêlant nos vœux,
Nous couvrons, pleins d'orgueil, nous, tes petits neveux,
Ton front, de lauriers et de roses.

Aux pieds de ta statue, en ce jour solennel,
Au nom saint et sacré de notre France aimée,
Comme toi pleins des feux d'un amour éternel,
Nous jurons tous ici sur son auguste autel,
D'être dignes de son armée !

Si l'heure sonne un jour, sous les plis du drapeau
Qu'avec le fer vengeur saisit sa main fiévreuse,
Comme un seul homme, alors, nous irons, le cœur haut,
En rugissant ainsi : Mourons tous, s'il le faut,
Pour notre France glorieuse !

Alors, voyant surgir de ses jours les meilleurs
L'astre qui d'un éclat précurseur nous inonde,
Et d'un geste effaçant les traces de ses pleurs,
Le sceptre en main, le front enguirlandé de fleurs,
Elle règnera sur le monde.

Beaucaire, 1892.

Ant. CHANSROUX.

Digitized by Google

ESPOIR ET SOUVENIR [1].

A la glorieuse mémoire du Colonel Bourras,
a l'Armée, a la France,

* * *

C'était en mil huit cent soixante et dix : les ombres
Des Gaulois, nos aïeux, erraient, tristes et sombres
Sur ce sol si cher à nos cœurs.
La mort planait, au sein d'un lugubre silence.
Sous son voile de deuil, notre stoïque France
Donnait le frisson aux vainqueurs.

Et d'une main tenant sa glorieuse épée,
En deux tronçons pareils fatalement coupée,
Sous les replis de son drapeau,
Dont elle ne lâchait point la hampe chérie,
Pleine de vie encor, quoiqu'elle fût meurtrie,
Elle avait ses regards là-haut.

Et les cieux de répondre à sa sainte prière :
« Enfants d'un même Dieu, regardez ! la lumière
Brille dans l'azur infini !
Pleins des lois de l'amour nous maudissons la guerre:
Elle nous fait horreur ! Qu'à jamais sur la terre
Son règne inhumain soit fini ! »

(1) Lu au Cercle Militaire de Paris, le 14 avril 1892 : *Estafette* du 14 avril 1892, *Le Semeur*, du 23 avril 1893

Digitized by Google

Ils dirent : et soudain un silence de glace
Régna sinistrement dans le sein de l'espace.
Et tout reprit l'aspect du deuil.
Le soleil s'obscurcit là-haut où rien ne bouge.
Et la France, à son front sentit monter le rouge
De son trop confiant orgueil.

Alors, ne comptant plus ici-bas que sur elle,
Dans l'épreuve puisant une force nouvelle,
D'un geste elle essuya ses pleurs :
Son corps sacré, couvert d'une seule blessure,
Domina tout à coup de sa haute stature
L'immensité de ses douleurs.

Et d'une douce voix que l'on croyait éteinte :
« Mes fils, vos bras armés pour notre cause sainte,
Allez au devant du trépas !
Il faut vaincre ou mourir ! ô fruits de mes entrailles !
Que ce cri retentisse au milieu des batailles :
La France ne périra pas ! »

Puis, sublime instrument d'un courroux magnifique :
« Le nombre a pu broyer mon armée héroïque,
Dit-elle ; intrépides guerriers !
Regardez ce qu'ils sont : voyez ce que vous êtes.
Leur triomphe pâlit auprès de nos défaites !..
Nos cyprès valent leurs lauriers !

» L'âme du fier Brennus dans vos poitrines vibre :
O fils nés de mes flancs ! j'ai su toucher la fibre
Du patriotisme offensé.
Montrez à l'ennemi, plusieurs fois séculaire,
Ce qu'un grand peuple libre à ses regards peut faire,
Combien son rêve est insensé ! »

Et dans l'immensité de l'espace insondable,
Une clameur de mort s'élève formidable,
Dominant le bruit du canon ;
Et les glorieux fils d'une aussi grande mère
Se montrèrent plus grands que les héros d'Homère,
Grands par la taille et par le nom !

Digitized by Google

Qui redira jamais ces luttes gigantesques,
Où Français généreux et barbares tudesques
S'entr'égorgeaient cruellement ?
Si d'un chantre immortel s'enorgueillit la Grèce,
Pour chanter les héros de France et de Lutèce
Son pareil naîtra sûrement.

* * *

Honneur ! salut à toi ! glorieuse phalange !
Tandis que des soudards, faits d'une impure fange,
Luttaient avec vous dix contre un,
Fiers lions, qu'enflammait un saint patriotisme,
Ecrasés, non vaincus ! — le cœur plein d'héroïsme,
Vous vous montriez plus grands qu'aucun.

Et ceux qui vous voyaient combattre de la sorte,
Les ingrats, les jaloux : « *Non ! elle n'est pas morte !* »
S'écriaient tous avec terreur !
Et le nombre croissait autour de la victime,
Qui, d'un geste divin, et dans un cri sublime,
Les couvrit d'opprobre et d'horreur.

Ils virent, sans rougir, les coupables, les lâches !
La force remplir la plus ignoble des tâches :
Sous sa masse écraser le *Droit !*
Pour se montrer toujours très digne d'elle-même,
La France les marqua du sceau de l'anathème.
Alors ils pâlirent d'effroi.

Certains, par elle un jour délivrés de leurs chaînes,
Etouffèrent la voix du sang, qui dans leurs veines
Coule à jamais abâtardi.
Et depuis lors on voit sur la ville de Rome
De l'asservissement planer l'affreux fantôme,
Et vomir son souffle maudit.

* * *

Avec elle, croyant toujours à la victoire,
Bourras ! tu combattis vaillamment pour sa gloire,
Sa grandeur et sa liberté.
Sous les replis sacrés du drapeau tricolore,
Elle dit d'une voix imposante et sonore :
« Il vit dans l'immortalité !

Digitized by Google

« Tandis que de là-haut son âme nous contemple,
Suivez de plus en plus son glorieux exemple.
Si jamais l'horloge des temps,
Sonnait l'heure, à la fois terrible et solennelle,
Haut le cœur! puis, vengez d'une façon cruelle,
La leçon d'il y a vingt ans. »

Oui! nous le jurons tous aux pieds de ta statue :
Nos mains, en frissonnant, prendraient le fer qui tue,
Pour ne le remettre au fourreau,
Que le glorieux jour où la France outragée,
Par des fils tels que toi, serait enfin vengée
Des cruautés de son bourreau.

Plus confiante encore en sa vaillante armée,
Qu'elle ne fut, hélas! justement alarmée,
Elle attend, le glaive à la main,
Prêtant au moindre souffle une oreille attentive;
Et ses futurs vengeurs, toujours sur le qui-vive
Sont pleins d'espérance en demain.

Mais, ô bonheur suprême! avant de disparaître,
Tu tressaillis d'orgueil en la voyant renaître
Aux rayons d'or de son soleil,
Noble et vaillant soldat! cœur bardé de courage!
Tu contemples là-haut sa poétique image
Dans les rêves du grand sommeil!

Comme toi, confiants en sa splendide étoile,
Qu'aucun nuage sombre à nos regards ne voile,
Et, pleins d'espoir en l'avenir,
Unissant aujourd'hui dans la même pensée
Le soldat glorieux à la grande offensée,
Nous gardons votre souvenir.

Beaucaire, 1892.

Ant. CHANSROUX.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

Extraits des procès-verbaux.

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1893.

Séance du 7 janvier 1893. — Présidence de M. Pamard, président.

Présents : MM. Pamard, Mordon, Limasset, Réguis, Benoît, Grimaud, Perrin, Mascle, Sauret, Tiquet, de Villeneuve-Bargemont, Sagnier, Mouzin, d'Audeville, Thomas, Lajard, Rieux, Pilate, Caziot, Courtet et Labande.

Excusé : M. Reynaud.

M. Mordon, vice-président, occupe d'abord le fauteuil de la présidence et donne la parole à M. le secrétaire-général pour la lecture du procès-verbal de la séance du 3 décembre, qui est approuvé.

Il est ensuite procédé à l'installation comme président de M. Pamard, que l'Académie avait élu dans sa séance du 3 décembre. M. Mordon rappelle en peu de mots les circonstances qui le font présider à l'installation de M. Pamard, remercie ses collègues de la bienveillance qu'ils lui ont accordée et souhaite la bienvenue à M. Pamard, comme président de l'Académie, et à M. Sagnier, comme président de la section d'histoire et archéologie.

M. Pamard, en prenant place au fauteuil de la présidence, remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait et donne l'assurance que l'Académie tout entière peut compter sur son zèle et sur son dévouement au succès de l'œuvre commune.

M. Sagnier prend aussi la parole, pour exprimer à ses collègues combien il est sensible à leur attention et pour les remercier de l'avoir porté au bureau.

M. le président lit une lettre du Dr Coulondre, annonçant la mort de M. l'abbé Blanc, curé de Domazan et membre associé de l'Académie, décédé le 26 décembre dernier. Il charge le secrétaire-général de faire parvenir à M. Coulondre les compliments de condoléances de l'Académie.

Il annonce ensuite que le bureau a décidé, dans sa dernière réunion, que la séance publique, dans laquelle seraient décernées les récompenses

Digitized by Google

des différents concours, aurait lieu le 14 mai. Personne ne faisant opposition, cette date est définitivement fixée.

M. l'abbé Clément, qui était inscrit à l'ordre du jour pour une lecture sur le collège-monastère de St-Martial, étant absent, la parole est donnée à M le Dr Réguis, qui fait à l'Académie le compte-rendu de l'ouvrage de M. Cuénot, intitulé : *Les moyens de défense dans la série animale*. M. le Dr Réguis analyse d'une façon aussi sommaire que possible cet ouvrage, dont il fait ressortir les qualités et les défauts avec la compétence qu'on lui connaît : en définitive, le livre de M. Cuénot n'est qu'un ouvrage de vulgarisation, et ce sont les travaux de Lamark et de Darwin qui ont inspiré ses recherches. La conférence de M. Réguis a été, comme toutes celles qu'il a l'habitude de faire, d'un réel intérêt pour tous ses collègues, qui ont su apprécier sa méthode et son expérience.

M. Limasset lit ensuite l'introduction de son étude sur le *Merveilleux dans les temps anciens et modernes*. Il prévoit les objections que le scepticisme lui adressera et demande seulement qu'on veuille bien le suivre dans les expériences qu'il indiquera. Il n'espère assurément pas convaincre tout le monde, mais il est persuadé que les hommes de bonne foi reconnaîtront qu'il existe une science de l'occulte et du spiritisme, et qu'il y a un réel intérêt à s'y adonner. M. le président le remercie de sa lecture et des promesses qu'il donne et déclare qu'il sera, pour son compte, très heureux de connaître quels sont les fondements sur lesquels s'appuie cette science.

M. Lajard offre à l'Académie une brochure dont il est l'auteur, sur *la Race ibère*, extraite du Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris. M. le président, en le remerciant, lui donne la parole pour une communication sur des observations anthropologiques faites sur des sujets étrangers enfermés à la prison d'Avignon.

Avant de lever la séance, M. le président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui fixe au 4 avril la date d'ouverture du Congrès des sociétés savantes de l'année 1893.

Séance du 4 février 1893. — Présidence de M. le docteur Pamard.

Présents : MM. Pamard, Mordon, Limasset, Sagnier, Rochetin, Labande, de St-Venant, d'Audeville, Caziot, Sauret, Tiquet, Schaedelin, Mascle, abbé Grimaud, Fichaux, Perruche, Chobaud, Perrier, Boyer, Reynaud.

Excusé : Dr Larché.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Durand, contenant une notice sur la vie et les travaux de M. Thomas Blanc, membre associé de l'Académie, décédé le 26 décembre dernier, à l'âge de 86 ans. M. Blanc était un prêtre très érudit, connaissant plusieurs langues vivantes ; il fut un des collaborateurs de M. l'abbé Migne, lorsque celui-ci entreprit d'éditer la patrologie grecque et latine.

L'Académie s'associe aux éloges décernés au défunt par M. Durand.

Digitized by Google

M. le docteur Chobaud, au nom de M. Reynard Lespinasse, offre à l'Académie un exemplaire du *Mémorial historique du diocèse et de l'Etat d'Avignon*, dont l'auteur est M. Reynard Lespinasse, père du donateur.

L'Académie décide, ensuite, que la séance publique, précédemment fixée au 14 mai, aura lieu le 7 du même mois.

M. Tiquet, trésorier, présente les comptes de la session de 1892 et le projet de budget pour 1893. Il résulte de l'exposé du trésorier que les recettes se sont élevées pour 1892 à 2.350 fr. 75 et les dépenses à 2.177 fr., différence restant en caisse 173 fr. 75.

La gestion de M. Tiquet, examinée par MM. Mordon et Mascle, délégués du bureau, a été trouvée absolument irréprochable et, sur la proposition de M. Mordon, l'Académie adresse des félicitations au trésorier pour le zèle qu'il apporte dans l'administration des intérêts qui lui sont confiés. Dans le projet de budget, les recettes s'élèvent à 2.129 fr. 25, et les dépenses à 2.083 fr. 05, soit un excédent des recettes sur les dépenses de 46 fr. 20.

L'Académie approuve le budget, mais en présence de la situation financière, elle croit utile de renouveler auprès du Conseil général la demande tendant au rétablissement de la subvention départementale, et charge M. le président de faire cette démarche.

L'Académie décide ensuite que tout membre qui refusera formellement de payer sa cotisation, non seulement ne recevra plus le bulletin, mais sera considéré comme démissionnaire.

L'ordre du jour appelle la lecture de la suite du travail de M. Limasset : *Du merveilleux dans les temps anciens et modernes.*

M. Limasset y démontre que le merveilleux est aussi vieux que le monde et que son domaine se restreint à proportion que s'élargit celui des connaissances humaines. Etudiant la question depuis la plus haute antiquité à travers les civilisations de l'Inde, de l'Egypte, de la Perse, de la Judée, de la Grèce, de Rome et de la Gaule, jusqu'aux temps modernes, il soutient que tous les peuples sans exception ont connu le merveilleux sous les différents noms de magie, de sorcellerie, de croyance aux esprits. Parmi les passages les plus saillants de son travail, il faut citer les divers exemples de merveilleux, qu'il a empruntés à la Bible et aux littératures grecques et romaines, tels que l'évocation de l'ombre de Samuel par Saül, chez la pytonisse d'Endor, l'évocation du devin Tirésias par Ulysse, avec les récits de cette cérémonie pratiquée au moyen du glaive décrit par Homère dans le livre XI de l'Odysée. Enfin, plus près de nous, l'épopée merveilleuse de Jeanne d'Arc. Parlant ensuite des tables tournantes qui ont envahi le monde et notre pays, il y a quelques années, l'auteur nous apprend qu'elles sont renouvelées des Grecs et des Romains, qui s'en servaient pour les cérémonies d'évocation et qu'elles ne sont pas plus d'invention récente que les pratiques du spiritisme moderne.

En terminant, il exprime le désir que les savants, au lieu de rejeter *a priori* et sans examen certains phénomènes étranges, dont la réalité ne peut plus être contestée, se décident enfin à les étudier pour les

Digitized by Google

conquérir à la science, comme ils l'ont fait pour l'hypnotisme et la suggestion, qui passaient, il y a peu d'années, pour de la fantasmagorie pure. C'est leur devoir d'établir une ligne de démarcation entre la réalité et l'illusion, entre la vérité et l'erreur.

M. Labande, au nom de l'auteur, donne lecture du travail porté à l'ordre du jour sous le titre : *Un village et ses environs pendant la guerre de cent ans*, par un professeur.

L'auteur se propose de rechercher quelle fut la part de la vallée du Rhône et spécialement du village de St-Laurent-des-Arbres, des cruelles épreuves infligées à la France pendant la guerre de Cent ans et la seconde moitié du XVI[e] siècle ; il retrace les souffrances occasionnées à cette région par le passage des grandes compagnies et la révolte des Tuchins, dont la cause principale fut la misère des populations rurales.

De ce travail, nécessairement limité, se dégage une patriotique leçon : les malheurs du passé font mieux ressortir les bienfaits du présent et doivent affermir la foi aux destinées impérissables de la France.

M. Perrier donne lecture d'une poésie provençale dont il est l'auteur, intitulée : *De Rabelais à Roumaniho.* Cette poésie est ensuite traduite en français, tous les membres de l'Académie ne comprenant pas la langue des félibres.

M. de St-Venant présente à l'Académie des objets remontant à l'époque du bronze. Ces objets, trouvés dans la vallée du Rhône, sont très remarqués, spécialement une épingle trouvée près de Remoulins, à la grotte Satanette, et un bracelet découvert près de la fontaine de Vaucluse.

M. de St-Venant fait remarquer que la vallée du Rhône est riche en objets de cette nature, présentant un type local et presque tous des objets de luxe tels que bracelets, etc.

M. le président remercie M. de St-Venant et lui rappelle qu'il a promis de rédiger sur ce sujet une notice, qui sera insérée dans les *Mémoires de l'Académie.*

M. Labande donne lecture d'une poésie de M. Chansroux, relative à l'élection de M. de Bornier à l'Académie française.

Avant de se séparer, l'Académie autorise l'insertion dans ses Mémoires d'une poésie de M. d'Audeville, lue par l'auteur dans une précédente séance et publiée ensuite par un journal de la région ; avec cette réserve expresse qu'à l'avenir, conformément au règlement adopté depuis la lecture de M. d'Audeville, les travaux complètement inédits paraîtront seuls dans les Mémoires.

Digitized by Google

Séance du 4 mars 1893. — Présidence de M. le docteur Pamard.

Présents : MM. Pamard, Mordon, Limasset, Rochetin, Labande, Tiquet, Perruche, d'Audeville, Pignat, Villars, de Terris, Mascle, Pilate, Mouzin, Perrier, Sagnier, Masse, Michel, Reynaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Labande, au nom de l'auteur, donne lecture de la suite du travail intitulé : *Un village et ses environs pendant les guerres de religion,* par un professeur.

Si le village de St-Laurent-des-Arbres fut éprouvé par les invasions des grandes compagnies, il eut bien plus à souffrir des guerres civiles et religieuses du XVI[e] siècle. Car, pour les protestants, s'emparer de cette forteresse, était à la fois ravir un domaine à un prélat catholique et s'assurer une bonne place de guerre.

L'auteur étudie l'introduction du protestantisme dans la vallée du Rhône, notamment à Orange, qui devint le foyer d'où la nouvelle religion rayonna sur le Comté Venaissin.

Il décrit les mesures prises par Serbelloni, général des troupes du St-Siège pour défendre Avignon, raconte la lutte qui s'établit entre les protestants conduits par Perrinet Parpaille, enfant d'Avignon, Montluc et le baron des Adrets, et les catholiques commandés par le comte de Saze, Sommeride et le chevalier de Flassan, lutte qui couvrit le pays de ruines, et dont le village de St-Laurent-des-Arbres, qui vit ses habitants massacrés le 26 août 1562 par les ordres et en présence du baron des Adrets, eut particulièrement à souffrir.

Le travail se termine par le récit de la campagne de 1563, dans laquelle Serbelloni chassa les protestants du Barroux, de Ste-Cécile, de Valréas, de Bollène et de Tulette, rétablit l'ordre et la paix dans l'État pontifical et rentra victorieux à Avignon, le 29 octobre 1563, après avoir refusé les honneurs que les magistrats voulaient lui décerner.

M. Mouzin donne lecture, aux applaudissements de l'Académie, de sonnets intitulés : *Soleils couchants.*

M. Rochetin lit un travail sur *La vallée de l'Aiguebrun et le rocher du fort de Buoux.* Il montre que cette vallée, « un des sites, les plus intéressants du département de Vaucluse, autant au point de vue du pittoresque, que de l'archéologie et de l'histoire », a été habitée dès les temps les plus reculés. Particulièrement le rocher du fort, situé à peu près vers le milieu de la vallée et escarpé de toutes parts, sauf sur un point, du côté du couchant, où était son entrée naturelle, a été occupé à toutes les époques. Cela résulte des trouvailles qui y ont été faites : tessons de poteries, haches de pierre, pointes de flèche, de l'époque néolithique; monnaies gauloises, massaliètes et romaines. Enfin, au moyen âge, on y

Digitized by Google

bâtit un fort, dont il subsiste des restes importants et très curieux. On s'y est battu avec acharnement pendant les guerres religieuses du XVI[e] siècle, où il fut pris et repris tour à tour par les catholiques et les protestants. Ce fort était la clef de la vallée où venait de passer une des voies qui de toute antiquité relia la vallée de la Durance à celle du Calavon. En terminant son travail, notre collègue donne le tracé de ces anciens chemins.

Le Secrétaire,
REYNAUD.

Le Président,
PAMARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

7 Mai 1893.

DISCOURS

DE M. LE PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

MESDAMES ET MESSIEURS,

M. le Préfet avait accepté avec beaucoup de bonne grâce la présidence de cette réunion. J'ai reçu de lui hier soir la lettre suivante, qui est trop aimable pour que je ne vous en donne pas connaissance :

Avignon, le 6 mai 1893.

Monsieur le Président,

Je m'étais fait un réel plaisir d'accepter l'honneur que vous aviez bien voulu me faire, en m'offrant de présider demain la séance annuelle de l'Académie.

J'aurais été heureux de donner ainsi à la Compagnie que vous présidez un témoignage public de la sympathie, que ne peut manquer de continuer de lui attirer ses intéressants travaux. Je me trouve privé de cette satisfaction.

Une dépêche officielle que j'ai reçue hier soir, à Sault, en tournée de révision, m'oblige à partir ce soir pour Paris.

Je viens vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien agréer l'expression de mes très vifs regrets, et de vouloir bien également les transmettre à vos collègues de l'Académie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, la meilleure assurance de mes sentiments les plus distingués et très dévoués.

Le Préfet de Vaucluse,
GASTON CARLE.

Digitized by Google

En face de ce contre-temps, nous ne pouvions songer qu'à M. le Général, qui nous paraît être tout à fait des nôtres, depuis la séance publique qu'il a présidée, et où il a conquis tous les cœurs et tous les suffrages. M. Quenot est souffrant et ne peut venir nous présider : il a la bonté de le regretter, nous le regrettons davantage.

Vous pouvez être étonnés de me retrouver président de l'Académie de Vaucluse; vous ne le serez jamais autant que je le suis moi-même. Il a fallu les sollicitations d'amis trop bienveillants, pour me décider à accepter cette fonction, pour laquelle beaucoup me paraissaient bien mieux qualifiés. On a fait appel à mon dévouement pour nos institutions locales, et, quoique je ne croie guère aux hommes nécessaires, je me suis incliné.

Je retrouve l'Académie telle qu'elle était, il y a dix ans. Il est sans doute commode pour certains, qui cherchent un prétexte pour se dérober, de plaisanter son titre et ses travaux. Passe pour le titre, qui est peut-être pompeux et qui n'a jamais eu mon suffrage. Mais autour de ce titre est venue se grouper une phalange de travailleurs, de chercheurs infatigables : vous y trouverez des historiens, des savants et même plusieurs poètes. Leurs travaux parlent plus haut que je ne saurais le faire; je laisse à notre secrétaire-général le soin de vous les faire connaître.

Mais je ne dois point oublier de vous rappeler les membres que nous avons perdus. M. Paul Armand est mort, jeune encore, usé par la lutte, après avoir occupé au Palais pendant longues années une situation indiscutable : c'était un vrai méridional, dont la verve et l'activité n'étaient jamais épuisées : il laisse un souvenir impérissable à ceux qui avaient pu apprécier sa vaste intelligence et sa nature généreuse. Esprit très ouvert, il avait toujours porté le plus grand intérêt aux choses de l'art; il faisait partie de notre Compagnie depuis sa reconstitution.

M. Brémond, qui était membre associé, remplissait les

Digitized by Google

fonctions de caissier au Mont-de-Piété ; il avait su y mériter d'unanimes sympathies.

L'abbé Blanc, qui était membre associé comme lui, a été longtemps curé de Domazan ; il s'est éteint à l'âge de 86 ans. C'était un travailleur et un érudit, il a collaboré à des œuvres considérables, surtout en linguistique.

En priant Monsieur le Préfet de nous faire l'honneur de venir présider cette réunion, nous savions que nous pouvions compter sur toutes ses sympathies. Il nous en avait déjà donné la preuve, en demandant avec insistance au Conseil général de rétablir l'allocation qui nous était accordée et qui fait un grand vide dans notre modeste budget ; nous lui en sommes très reconnaissants et sommes heureux de pouvoir le dire publiquement.

En me trouvant à cette place, je ne puis, sans une douloureuse émotion, penser au Préfet, qui, dans une même occasion, était assis à mes côtés, il y a tantôt dix ans. M. Carle avait connu M. Assiot avant nous, et dans un éloquent adieu, il a su peindre sous ses vraies couleurs cet honnête homme, cet homme de bien : ses amis étaient les seuls à pouvoir connaître les grandes et solides qualités, qu'il cachait soigneusement sous un scepticisme affecté. Nous pouvons espérer que justice lui est enfin rendue par les habitants de cette féconde terre de Vaucluse, qu'il aima assez pour avoir voulu y mourir et y reposer à jamais. C'était un lettré délicat, et il a toujours suivi nos travaux avec un vif intérêt. Pouvons-nous oublier qu'il eut l'énergie de faire donner à notre cher et grand poète avignonais, la croix de la Légion d'honneur ? A part quelques Zoïles masqués, la ville tout entière applaudit à cette distinction, et le Conseil municipal s'associa à cette manifestation, en donnant spontanément à la rue qui l'avait vu naître le nom de Théodore-Aubanel.

Quoiqu'on l'accuse d'être une petite église, l'Académie s'intéresse à tout ce qui touche les lettres vauclusiennes ; aussi, je crois de mon devoir de vous rappeler deux pertes

Digitized by Google

qu'elles ont faites cette année en dehors de notre Compagnie. M. le chanoine Corenson est mort à un âge avancé, sans laisser beaucoup de traces d'un travail énorme et d'une connaissance approfondie de tout ce qui avait trait à notre histoire locale. Il n'en est heureusement pas de même de M. Pierre Charpenne, dont l'œuvre est considérable. Il a pu, grâce à une faveur spéciale et alors inusitée, puiser à pleines mains dans les trésors de notre bibliothèque ; c'est là qu'il a trouvé les éléments de ses intéressants ouvrages si importants pour l'histoire d'Avignon et du Comtat Venaissin.

Je ne terminerai pas sans remercier le Maire et le Conseil municipal, qui nous donnent l'hospitalité et ne nous oublient pas en votant le budget.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'être venus nous écouter, et vous demande pardon d'avoir été si long.

A. PAMARD.

Digitized by Google

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1892.

MESDAMES, MESSIEURS,

Chargé comme secrétaire-général de vous présenter un rapport sur les travaux de l'année 1892, je pourrais, dans un préambule, vous esquisser les différentes phases de l'existence de notre Académie : la chose me serait facile, notre sympathique vice-président, M. Limasset, ayant écrit l'*Historique* de la Société. A l'heure d'aujourd'hui, nous sommes dans notre 92e année : encore quelque temps, et nous pourrons célébrer nous aussi notre centenaire.

Le 1er thermidor an IX (20 juillet 1801), un décret du préfet, M. Pelet de la Lozère, nous donnait l'existence en fondant le Lycée d'agriculture, sciences et arts de Vaucluse. Depuis, le Lycée est passé par bien des transformations, il a même plusieurs fois changé de nom : ce fut d'abord pour s'appeler l'Athénée (1802), et enfin l'Académie de Vaucluse (4 juin 1815).

La Société d'agriculture de Vaucluse, si florissante à l'heure actuelle, n'en est qu'un démembrement. M. Limasset, dans un récit plein de vie et d'intérêt nous a raconté tout ce que notre Société a déjà produit; il nous a retracé ses principales fêtes littéraires et a rappelé à notre souvenir les travaux de devanciers, dont quelques-uns ont eu leur moment de célébrité.

Digitized by Google

Primitivement, l'Académie s'occupait *de omni re scibili et quibusdam aliis*, de tout et encore d'autres choses. Maintenant elle s'est limitée, et elle a établi trois sections dans lesquelles rentrent tous les travaux qu'elle accepte :

1° Section d'histoire et archéologie ;

2° Section des sciences ;

3° Section des arts et belles-lettres.

Perrin Dandin, d'illustre mémoire, rappelait à l'ordre Me l'Intimé qui, dans sa plaidoirie, parlait de faits d'avant le déluge. Notre Société est plus large que le juge des *Plaideurs*, et elle accueille avec satisfaction des travaux qui ont trait aux temps préhistoriques. Ayant reçu de M. Chauvet une série de notes archéologiques Tarentaises, elle chargea M. Rochetin d'en présenter un rapport succinct. M. Rochetin ne se contenta pas de résumer ces travaux, il y mit du sien, et nous raconta avec la compétence que nous lui connaissons, les trouvailles d'objets préhistoriques faites dans le département ou dans les environs. Il paraît que déjà quelques milliers d'années avant le déluge l'homme, retiré au fond de sa tanière, sentait s'éveiller en lui autre chose que des sentiments de sauvage bestialité, et que déjà dans son cerveau germait l'idée du beau. On a retrouvé quelques-uns de ses dessins, mais combien frustes !

Comme il était loin de cette civilisation raffinée, que certains esprits fatigués du présent regrettent encore ! Combien différentes étaient les cavernes du mont du Lubéron de ces palais, dont il y a quelque vingt siècles s'enorgueillissait l'*Avenio civitas* ! Demandez au même M. Rochetin de quelle magnificence brillait cette petite capitale des Cavares accrochée aux flancs du rocher des Doms ; dites-lui de nous décrire le forum et le théâtre, le cirque et le port, l'enceinte de ses murailles et le pont. Notre savant collègue ne s'est pas borné à ses études sur Avignon antique, il a continué ses recherches des anciennes voies romaines, à propos de sépultures des environs de Jonquières.

Digitized by Google

Son émule, M. Sagnier, a eu la chance de découvrir, dans une ferme du village de Vachères et de faire acheter par le Musée de la ville une statue de guerrier plus grande que nature, qu'il croit de facture romaine de la basse époque. Son attribution peut être contestée ; il n'en est pas moins vrai qu'il a mis au jour et fait connaître aux savants une pièce d'une insigne rareté. M. Sagnier, du reste, est un chercheur : ses découvertes à Barri lui avaient déjà donné à croire que c'est là l'emplacement de l'antique Aeria, pour lequel il y a eu tant de dissertations savantes et contradictoires. En sa qualité d'archéologue romain, il s'intéresse à tout ce qui touche à cette partie de la science ; c'est ainsi qu'il a fait un rapport sur des antiquités trouvées à Pont-Audemer.

Les barbares qui ont passé sur la civilisation romaine ont ramené la société dans un degré profond d'abaissement. Mais de ces temps obscurs et troublés

Naquit un siècle d'or, plus fertile et plus beau

que n'avaient été les siècles de Périclès et d'Auguste. Depuis le XII[e] siècle, l'esprit humain avait relevé la pierre du tombeau et s'épanouissait comme sur la terre des morts s'épanouissent les fleurs. C'était l'époque où la marque du génie était au front de tous les monuments, où cette architecture gothique, dont votre serviteur a rappelé les éléments dans ses lectures sur l'ogive, bâtissait ces merveilleuses cathédrales et ces palais gigantesques, auprès desquels les hommes d'aujourd'hui paraissent des pygmées. Ce fut le temps où l'antique cité avignonaise, régénérée par un souffle de vie, s'acheminait à sa glorieuse destinée de capitale du monde chrétien, en recueillant à son port la barque des souverains pontifes battue par la tempête. Ce fut là l'origine de sa brillante fortune. Avignon devint un centre, où les artistes et les poètes venaient chercher la consécration de leur gloire. Tous s'y sentaient attirés : Alain Chartier, le gracieux poète de

Digitized by Google

Normandie, y vint dormir de son sommeil éternel; c'est M. l'abbé Requin, dont les découvertes ne se comptent plus, qui nous l'a appris.

Avignon était alors un joyau de prix que les rois de France désiraient serrer dans leur trésor. Il n'est pas de faveur dont ils ne l'aient comblé, pour s'attirer les sympathies des habitants ; mais comme ceux-ci, quoique sincèrement attachés à la France, tenaient à leur indépendance, les rois essayèrent de les attacher par force. M. Rey, inspecteur d'Académie, nous a raconté toutes les négociations de Louis XI, qui faillit faire d'Avignon une ville française, et ses récits, appuyés sur les documents les plus authentiques, ont vivement intéressé ses collègues sur cette question absolument neuve.

Ce ne sont pas seulement les fastes de la cité avignonaise qui ont séduit et attiré les regards des membres de notre Académie. M. l'abbé Durand, le savant professeur du petit séminaire de Beaucaire, dont nous sommes heureux d'applaudir les travaux, a payé sa dette à son pays natal en en rappelant l'histoire sous le titre d'*Une seigneurie temporelle des Évêques d'Avignon, St-Laurent-des-Arbres*. En même temps, M. Lucien Gap, instituteur à Vitrolles, s'était intéressé à ce village dont il avait parcouru toutes les archives ; il trouva notamment la charte constitutionnelle du pays, ce qu'on appelait l'acte d'habitation, qui fixait les droits du seigneur et des habitants : il a bien voulu nous la communiquer en l'accompagnant d'un commentaire. Enfin, M. l'abbé Boudin a essayé, dans un mémoire documenté, de retrouver les origines de l'importante foire de Beaucaire.

L'histoire locale a donc été bien représentée dans les études de la Société. Mais l'Académie possède également des membres, dont l'unique passion est d'étudier la constitution de notre sol, sa flore et sa faune. J'ai nommé MM. Caziot et Réguis, M^lle^ Guende et M. Chobaut. Le premier s'est heureusement adonné à cette science de la

Digitized by Google

géologie si hérissée de difficultés. Il a exploré le sol de toute la région et les excursions entreprises par lui ne font que lui ouvrir de nouveaux champs d'étude. Cette année, il nous a entretenus de cette roche singulière des environs de Villeneuve, que beaucoup d'entre vous connaissent sûrement sous sa désignation de *Femme de Loth*.

Mlle Guende et M. le docteur Réguis se sont associés pour la publication d'une nouvelle flore du département; leur travail est long et difficile, leurs peines sont multiples, mais leur courage et leurs connaissances leur permettront de mener à bien dans un bref délai cette œuvre éminemment utile. M. le docteur Réguis, dans une conférence instructive, nous en a indiqué le plan, les principales divisions et nous a montré les services que leur ouvrage était appelé à rendre. Nous sommes assurés de ces services, aussi faisons-nous des vœux pour que le livre qu'on nous promet puisse bientôt paraître.

M. Réguis est à l'affût de tous les ouvrages nouveaux qui intéressent le pays au point de vue scientifique : il nous a donc fait le compte-rendu du livre *Le Rhône*, publié récemment par notre érudit collègue, M. Lenthéric.

M. le docteur Chobaut a, je crois, le projet de faire une étude complète de tous les insectes qui animent et peuplent la campagne vauclusienne. Sa patience est à toute épreuve, mais il est vrai que de constantes trouvailles ne font que l'encourager. Il nous a décrit dernièrement le Rhipidius du mont Ventoux, type absolument nouveau, dont il est l'heureux inventeur et parrain.

M. Lajard s'est déjà fait une réputation méritée d'anthropologiste ; il est, pour employer une expression bien surannée, un des pionniers de cette science pleine d'avenir. De son voyage aux Canaries, notre collègue a rapporté des observations intéressantes sur le langage sifflé des habitants de ces îles. M. l'abbé Grimaud, lui, n'a pas été aussi loin, il a pris pour devise : Connais-toi toi-même. Aussi, une de ses études les plus consciencieuses a-t-elle porté sur

Digitized by Google

notre propre langage et sur l'origine de la parole humaine. Il nous a montré que la parole est une nécessité pour l'homme : qui ne s'en sert pas, dit-il, en souffre sérieusement dans sa santé. La chose, si extraordinaire soit-elle, est pourtant exacte, et dans certains couvents, où le son de la voix humaine ne se fait jamais entendre, on doit mettre comme portiers des moines malades de silence.

Si la parole est un besoin de l'homme, il faut reconnaître que certaines personnes ont su l'orner de toutes les grâces et en faire un plaisir des plus délicats pour l'intelligence. Les poètes ont été de tout temps les favoris des dieux et des hommes, et l'Académie de Vaucluse en particulier, a toujours été fière de ses membres qui la transportent dans un monde de rêve et l'abreuvent d'ambroisie. M. d'Audeville, que vous allez avoir la bonne fortune d'entendre tout à l'heure, a fait pleurer l'élégie et sourire l'idylle, en même temps qu'il aiguisait les traits malins d'une spirituelle fable intitulée *Le Singe candidat*. M. Chansroux, dans son enthousiasme patriotique, a redit les hauts faits du *Tambour d'Arcole* et chanté la gloire du colonel Bouras dans ses trophes d'*Espoir et Souvenir*. En même temps l'infatigable M. Rochetin, aussi bon félibre qu'archéologue, composait, à l'occasion des fêtes d'Uzès, un sonnet provençal en l'honneur de son compatriote, le peintre Sigalon.

M. le capitaine Pilate, que vous avez applaudi à la précédente séance publique, est un esprit des plus fins, et sa prose a une douceur, j'allais dire une poésie tout intime. Ç'a été une véritable fête quand il nous a communiqué sa lettre à M. A. Mouzin, sur les tribulations d'une pauvre famille de saltimbanques, dont les rires de la parade étouffaient les sanglots. Nous gardons aussi le souvenir de sa critique aimable, quand il nous lut le compte-rendu du drame de M. Chansroux, intitulé *Le Serment d'Annibal*.

Vous voyez que l'activité des membres de l'Académie

Digitized by Google

a été féconde, et que nous n'avons à regretter ni le temps ni la peine. En ce faisant, nous avons confiance que notre œuvre est utile pour le pays ; en même temps qu'elle fournit un aliment sain à l'intelligence, elle fait mieux aimer notre chère France, à la gloire de laquelle nous serons toujours heureux de contribuer dans la mesure de nos forces.

L.-H. LABANDE.

Digitized by Google

CHEZ LES NOTAIRES.

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi de commencer cette causerie familière par un souvenir personnel. J'étais un jour à paperasser dans l'étude d'un notaire d'Avignon, lorsque j'entendis chuchoter derrière moi ces paroles, que je traduis textuellement du provençal, malgré leur tournure bizarre : « Ce pauvre monsieur, on lui a enlevé son traitement, et ne le voilà-t-il pas obligé de travailler chez un notaire pour gagner sa vie? » Instinctivement je me retournai et je reconnus une femme du peuple qui exprimait naïvement sa commisération à une de ses compagnes. A quelque temps de là, dans la même étude, une personne de haute naissance disait avec un air de dédain mêlé de pitié : « Monsieur le notaire, ne pourriez-vous pas permettre à cet ecclésiastique d'emporter chez lui vos registres? Il pourrait ainsi gagner sa vie sans être mêlé à vos clercs. » Cette personne n'était pas très aimable pour les clercs de notaire; elle avait grand tort, car la corporation est digne de toute estime, et je n'ai jamais eu qu'à me louer de mes rapports avec elle. Mais passons.

De ces deux faits, je voulais simplement conclure que, pour la femme du peuple comme pour la grande dame, ma présence habituelle chez un notaire était absolument insolite, et je ne pouvais y faire autre chose que *gagner ma vie*. Peu de gens en effet, se doutent des trésors d'histoire ensevelis dans les minutiers des notaires, et les plus intelligents, ceux qui ont comme un soupçon de la vérité, re-

Digitized by Google

culent d'effroi à la vue de la poussière amoncelée sur les registres, ils ne comprennent pas qu'un homme ait le doux entêtement de lire ces grimoires indéchiffrables au vulgaire; ils le regardent d'un air ahuri et lui disent : Ça vous amuse? Eh! mon Dieu, cela dépend. Manger de la poussière, se salir les mains et les vêtements n'est certes pas chose très amusante. Un notaire, fort aimable d'ailleurs, m'a souvent menacé de la peste, tandis que je parcourais les registres de 1721 et de 1722. A dire vrai, il n'y avait dans ces registres que des testaments rédigés à côté du lit du pauvre malheureux en train de mourir. J'avoue que la perspective de gagner la peste ne m'aurait pas sensiblement amusé, mais les registres avaient été à l'origine consciencieusement trempés dans le vinaigre et des microbes vieux de 150 ans me paraissaient singulièrement inoffensifs. Aussi malgré la poussière, malgré les hiéroglyphes de l'écriture, malgré la peste elle-même, il me paraît fort amusant de paperasser chez les notaires. Des goûts et des couleurs on ne discute pas.

Avez-vous jamais rencontré, par une froide matinée de décembre, un chasseur se dirigeant en toute hâte vers son poste? L'aube n'apparaît pas encore, et le voilà déjà parti, traînant après lui tous ses attirails de chasse. A peine arrivé, il met tout en place et s'installe rapidement dans une cabane souvent mal fermée, où la bise glacée s'insinue à travers les planches disjointes ; il reste là des heures et des heures, immobile, le cou tendu, l'œil fixé sur le cimeau, les pieds glacés; et tout cela pour tuer quelques misérables petits oiseaux. Comprenez-vous la chasse au poste? Certes non, si vous n'êtes pas chasseur et même chasseur au poste; vous ne comprendrez pas davantage la chasse aux documents, si vous n'êtes archiviste.

Et pourtant l'archiviste éprouve une joie indicible à se mettre à l'affût d'un personnage important, à tenter de faire revivre une physionomie originale, à découvrir un document nouveau, à refaire sur des bases sérieuses l'his-

Digitized by Google

toire de nos ancêtres. D'autant mieux qu'aujourd'hui le chercheur est certain d'être bien accueilli par un homme qui a en estime le trésor qu'il possède.

Les notaires d'autrefois étaient moins accueillants, pour diverses raisons; la meilleure est que leurs minutes étaient en désordre et qu'ils n'en avaient aucun souci. Je me suis laissé raconter — par des témoins oculaires encore vivants — que deux d'entre eux, quand les affaires chômaient et que les clients ne venaient pas, ne trouvaient rien de mieux à faire pour *tuer le temps*, que de permettre à leurs jeunes clercs d'allumer au milieu de la cour de l'étude, un petit feu de joie avec les vieilles minutes: un branle s'organisait bien vite autour du feu que la bande joyeuse sautait avec un entrain sans pareil. Un autre avait une cuisinière qui prisait; c'est déjà mal pour une cuisinière, mais en outre elle était avare.... de son argent. Or voici le système qu'elle avait inventé pour contenter ses deux passions chéries : de temps à autre, le matin en allant au marché, elle emportait peu à peu quelques protocoles dans son panier vide et les vendait à un fripier; de l'argent, elle achetait du tabac. Un quatrième avait installé dans son cabinet un petit tir Flaubert, les vieux bouquins servaient de cible. J'ignore si le tabellion rédigeait bien ses actes, mais il tirait admirablement : dans un seul registre, sur la largeur d'une carte à jouer, j'ai trouvé près de 25 projectiles, qui avaient mis le volume en lambeaux.

Aujourd'hui les notaires tiennent autrement leurs minutes, aussi accueillent-ils avec empressement les chercheurs, qui, hélas! ne leur donnent aucune aubaine et leur apportent beaucoup de dérangement et encore plus de poussière. Je suis heureux de pouvoir leur en témoigner aujourd'hui publiquement ma reconnaissance.

Mais que peut-on trouver d'intéressant dans ces vieux grimoires? C'est là l'objection courante. On y trouve toute l'histoire de nos ancêtres dans ses grandes lignes comme dans ses menus détails. Il ne faudrait pas croire que le

Digitized by Google

notariat était constitué au moyen âge comme de nos jours et que son influence ne s'exerçait pas au delà du cercle de nos intérêts domestiques. Même réduites à cela, les archives notariales renfermeraient encore l'histoire de nos familles et ne seraient pas dépourvues d'intérêt, mais tout autre était le notariat chez nos aïeux.

« La société du moyen âge était dépourvue des moyens de publicité que nous possédons aujourd'hui. Aussi les protocoles étaient-ils considérés comme l'asile le plus sûr, et les administrations publiques venaient-elles y chercher une garantie pour la consécration de leurs actes, aussi bien que les particuliers pour la sincérité de leurs contrats. Les notaires étaient appelés par les collecteurs des deniers publics, pour constater la régularité de leurs comptes, par les corporations d'arts et métiers pour rédiger leurs statuts. Ils intervenaient dans les transactions entre les seigneurs et les communes et formulaient les chartes de coutumes, les règlements de droits d'usage, les concessions de banalités. Ils assistaient aux audiences des tribunaux, dressaient les requêtes ou les répliques des parties et couchaient les sentences sur leurs cartulaires. Il n'y a pas jusqu'au pouvoir royal qui n'ait eu recours à leur ministère et réclamé dans certaines circonstances l'appui de leur autorité morale. » (1)

C'est par centaines que je pourrais citer les lettres des rois de France trouvées dans les protocoles des notaires et dont la plupart sont inédites ; c'est par milliers qu'il faut compter les bulles et les brefs pontificaux, les lettres de légats et de vice-légats ; on atteindrait à des centaines de mille, si on voulait nombrer les nominations aux épiscopats, aux abbayes, aux canonicats et aux prieurés importants. Une guerre est-elle déclarée, un mouvement de troupes s'opère-t-il, vous en trouverez la trace chez les

(1) Allocution de M. de Rozières au congrès des sociétés des Beaux Arts, année 1890, p. 27 et 28.

Digitized by Google

notaires ; vous y verrez des contrats pour la construction de galères armées, pour la fabrication de canons, de couleuvrines et de pertuisanes, des traités de fourniture de vivres et de munitions. Les villes s'émeuvent et appellent en toute hâte les maçons et les architectes pour mettre en état de défense leurs murs à demi-ruinés par le temps : vite un acte chez le notaire pour donner toute l'autorité et la stabilité possibles au contrat.

Vous voyez déjà combien l'horizon s'étend ; ce n'est plus simplement l'histoire des familles, c'est l'histoire générale, l'histoire ecclésiastique, l'histoire provinciale qui se trouvent chez les notaires. L'histoire municipale y est aussi presque tout entière, car les notaires sont secrétaires de mairies, et chez eux se font les emprunts, les procès-verbaux d'élection et tout le reste. Mais le commerce, mais l'industrie, mais les beaux-arts, mais les mœurs et les coutumes de nos ancêtres, mais les usages, les traditions, les habitudes de nos aïeux, ce que j'appellerais la petite histoire, elle est tout entière dans les minutiers des notaires, et elle est autrement intéressante à étudier que la grande histoire, l'histoire des événements importants. Là, d'ailleurs, même après les recherches les plus minutieuses, vous arriverez rarement à modifier un point essentiel, tandis que dans la petite histoire, il y a des découvertes à faire et des erreurs à corriger.

Les passions humaines dénaturent si souvent les vérités même les mieux établies qu'il est bon de les rétablir souvent avec les preuves les plus convaincantes et les documents les plus irréfutables. Ainsi, d'après une certaine école, la France date de 1789 ; avant, il n'y avait que le chaos ou à peu près ; d'après une autre école, avant 89, c'était le paradis ; aujourd'hui, c'est l'enfer. Il serait à souhaiter que les partisans des deux systèmes vinssent faire pendant deux ou trois ans des recherches chez les notaires ; ils verraient jusqu'à l'évidence qu'ils se trompent les uns et les autres. Nos aïeux nous étaient supérieurs

Digitized by Google

par certains côtés et inférieurs par d'autres ; ils avaient beaucoup moins de libertés politiques et beaucoup plus de libertés municipales et individuelles, beaucoup moins de bien-être matériel et de facilité pour la vie, beaucoup plus de valeur morale et d'indépendance de caractère ; la culture intellectuelle est chez nous plus étendue, elle était chez eux beaucoup plus intense, le Paris d'aujourd'hui au point de vue des lettres et des arts, est évidemment supérieur au Paris d'autrefois, mais la province a diminué de cent coudées ; jadis il n'y avait pas assez de centralisation, maintenant, il y en a trop. En somme, l'humanité est comme un balancier : elle se porte sans cesse d'un extrême à l'autre ; elle ne s'arrête jamais au milieu où elle trouverait le repos.

Toutes ces choses peuvent, pour ainsi dire, se toucher du doigt dans les archives des notaires, car nos ancêtres étaient souvent chez eux, ou plutôt les notaires étaient partout. Ceux-ci, en effet, instrumentaient dans leurs études et dans les églises, dans les hôtels de ville et chez les particuliers, dans les rues, sur les places publiques et même dans les champs. Armés de leurs rubriques et de leur encrier, ils se transportaient partout où on les demandait. L'un d'entre eux, qui habitait près de l'église St-Pierre, avait élu domicile sur la place ; c'est là qu'il traitait les affaires, qu'il faisait ses actes. Un peintre nommé Pierre Duplan lui servait généralement de témoin, et un certain nombre d'actes ont été rédigés et signés sur l'appui de la fenêtre du peintre. Disons en passant que Pierre Duplan fut le maître de Quentin Varin, qui enseigna lui-même la peinture au plus grand de nos artistes français : j'ai nommé le Poussin.

Nos aïeux allaient chez le notaire à propos de tout. Deux négociants voulaient-ils exploiter une branche du commerce, un père et une mère désiraient-ils faire apprendre à leur enfant n'importe quel métier : ils allaient chez le notaire. Un homme riche voulait mettre son

Digitized by Google

enfant en nourrice, désirait plus tard lui donner quelque teinture d'orthographe et d'arithmétique : il allait chez le notaire. Quelques femmes rassemblées se disputaient, en arrivaient à de gros mots, se prenaient même par les cheveux : un notaire était chargé de reproduire la physionomie de l'incident, de répéter textuellement les paroles échangées et il remplissait ainsi le rôle de greffier. Deux hommes se sont attaqués à main armée ; l'un d'eux reste sur le champ du combat : les parents du mort jurent de le venger ; mais plus tard, calmés par le temps, ramenés à de meilleurs sentiments par la religion alors très puissante, ils accordent le pardon au meurtrier : encore un acte chez notaire.

Un légat, un évêque, un homme puissant, un chapitre, une confrérie ont à faire bâtir ou orner une église, une chapelle, une grande maison ; aussitôt accourent les architectes, les maçons, les menuisiers, les tapissiers, les sculpteurs, les peintres et les serruriers. Mais avant de commencer l'ouvrage, le notaire passera avec chacun d'eux un contrat en bonne et due forme, où sont consignés tous les détails possibles sur l'objet à construire. Gare à l'ouvrier s'il en néglige un seul ; les experts seront là *à la fin d'ouvrage* et lui imposeront une amende par contrat notarié, et s'il refuse de payer l'amende, il intentera un procès ; et voilà encore de nouveaux contrats. Mais il faut dire aussi, à la louange de nos ancêtres, que, si l'ouvrage était exécuté d'une façon supérieure, l'ouvrier recevait une gratification. Ces contrats de prix-fait sont tout particulièrement intéressants ; tout y est prévu, rien n'est laissé à l'arbitraire ; s'il s'agit de tableaux, on va même jusqu'à fixer la place et la posture des personnages et la couleur de leurs vêtements. Un des plus curieux prix-faits que nous possédions est celui du fameux retable du musée de Villeneuve attribué au roi René, dont vous me permettrez de vous lire quelques fragments.

Digitized by Google

« S'ensuit l'ordonnance du retable que messire Jean de Montagnac fait faire par maistre Enguerrand paintre, pour mettre en l'église des Chartreux de Villeneufve-les-Avignon en lautier de la sainte ciuté (1).

« Premièrement y doit estre la forme de paradis et en ce paradis doit estre la Sainte Trinité, et du Père au Fils ne doit avoir nulle différence et le Saint Esperit en forme de colombe et Nostre Dame devant, selon qu'il semblera mieulx audit maistre Enguerrand ; à laquelle Nostre Dame, la Sainte Trinité mettra la couronne sur la teste.

« Item, les vêtements doivent estre riches ; celui de Nostre Dame doit estre de drap de damas blanc figuré selon l'adviz dudit maistre Enguerrand et alentour la Sainte Trinité doivent estre Chérubins et Séraphins.

« Item, du cousté de Notre Dame doit estre l'ange Gabriel avec certaine quantité d'anges, et de l'austre cousté Saint Michel aussi avec aucune quantité d'anges qu'il semblera mieulx audit maistre Enguerrand.

« Item, de l'autre part Saint Jehan Baptiste avec autres patriarches et prophètes selon l'adviz dudit maistre Enguerrand.

« Item, doit avoir en paradis dessus dit de tous estas du monde à l'ordonnance dudit maistre Enguerrand.

« Item, dessus (2) ledit paradis doit estre le chiel auquel sera le soleil et la lune selon l'aviz dudit maistre Enguerrand.

» Item, après le chiel, le monde auquel se doit monstrer une partie de la cité de Rome.

« Item, du cousté du soleil couchant doit estre la forme de l'église Saint-Pierre de Rome et, devant ladite église, à l'issue à une pomme de ping de cuivre, et d'ilec on descent par grans degrez en une grande place tirant au pont Saint-Ange.

» Item, du cousté senestre de ladite place à une partie de la muraille de Rome et de l'autre cousté sont maisons et boutiques de toutes manières de gens ; au bout de ladite place est le chastel Saint-Ange et un pont sur le Timbre *(sic)* qui vie en ladite cité de Rome.

« Item, en ladite cité a beaucoup d'églises entre lesquelles est l'église Sainte Croix de Jérusalem où Saint Grégoire célébra et lui apparut Notre Seigneur en forme de pitié en laquelle sera painte l'histoire selon l'ordonnance dudit maistre Enguerrand, en laquelle ystoire sera Saint Hugue, chartreux assistant audit Saint Grégoire avec autres prélats selon l'adviz dudit maistre Enguerrand.

« Item, en la seconde montaigne sera Moyses avecque ses brebis e ung jeune fils menant la musette et là apparut audit Moyses Notre Seigneur en forme de feu du milieu d'ung buisson, et dira Notre Seigneur à Moyses : ***Moyses, Moyses***. Et Moyses répondra : *Assum.*

(1) L'autel de la Sainte-Cité.
(2) Dessus est mis pour dessous.

Digitized by Google

« Item, de la part droite sera Purgatoire (3) où les anges mèneront joyes que d'ilec s'en vont en Paradis dont les deables mèneront grand tristesse.

« Item, du cousté senestre sera Enfert et entre Purgatoire et Enfert aura une montagne, et de la part du Purgatoire au-dessus de la montagne aura ung ange réconfortant les âmes du Purgatoire ; et de la part d'Enfert aura un deable sur la montagne très défigé tornant le dos à l'ange et guettant certaines âmes en Enfert, lesquelles lui sont baillées par d'autres deables.

« Item, en purgatoire et en enfert aura des ames de tous estas selon l'adviz dudit maistre Enguerrand. »

Si les minutes des notaires n'avaient pas été détruites en partie, on aurait des détails très précis sur toutes les œuvres d'art, qui ont été faites à Avignon. Dans mes recherches, je suis certain d'avoir recueilli environ six mille contrats de ce genre. Et n'allez pas croire à une exagération : il y a, dans notre ville, à peu près 10.000 registres de notaires ; supposé qu'ils aient 500 actes en moyenne, vous atteignez le chiffre de cinq millions.

Dans ce chiffre, il y a des actes de toute nature et sur toutes sortes de sujets. L'Université, les divers collèges, la vice-légation, les tribunaux, les chapitres, les ordres religieux d'hommes et de femmes, les confréries, tout ce monde est représenté. Il y a des inventaires par milliers, de toutes les époques et de toutes les conditions, qui nous permettent de faire une histoire approfondie du luxe chez nos aïeux, il y a des contrats de nolisation et de transport, des contrats d'assurances maritimes et fluviales, des brevets de tous les métiers, jusqu'à des brevets de maître-d'armes, des comptes d'apothicaires, des contrats de location de chirurgiens et de médecins pendant la peste ; ici, certains médecins s'engagent à guérir leurs malades pour une somme déterminée ; là, les malades chargent leur médecin de le guérir, mais, comme le cas est grave, ils déclarent que ces messieurs de la faculté ne doivent pas être inquiétés dans le cas où leurs remèdes les enverraient trop

(3) A gauche du Purgatoire se trouvent les Limbes, dont il n'est pas fait mention dans le prix-fait.

Digitized by Google

vite en l'autre monde. Ailleurs c'est la Raisin, une grande actrice du temps de Louis XIV, qui se trouve à Avignon avec la troupe qu'elle dirige. Le spectacle est terminé, la Raisin veut se rendre promptement dans une ville voisine; elle cherche un voiturier, prie le notaire de venir avec elle; tous ensemble ils rédigent un contrat de transport et l'affaire est faite. Le surlendemain la Raisin peut jouer la comédie à Marseille.

Deux nobles et riches négociants d'Avignon, s'obligent à faire de concert, à leurs risques et périls, la piraterie sur les côtes barbaresques. A ce propos, auriez-vous cru qu'il y eût encore des esclaves à Avignon au XV^e^, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle? J'ai trouvé même une vente d'esclaves en plein XVIII^e^ siècle. Voici l'explication de ce fait singulièrement anormal. Les maures de la côte d'Afrique venaient faire de fréquentes incursions sur notre littoral et enlevaient tout ce qui leur tombait sous la main, hommes et choses, bêtes et gens, navires et matelots. Les armateurs de Marseille fatigués de cet état de choses, finirent par user de représailles, et Avignon, peuplé de riches négociants, ne tarda pas à suivre cet exemple.

On rencontre encore dans les archives notariales des renseignements sur la banque de Law, sur les péages à sels, sur les droits de douane et d'octroi, sur les maîtrises, sur les corporations de métiers, sur les statuts municipaux, sur les ventes de seigneuries, sur les droits de chasse et de pêche, sur les choses les plus sérieuses et sur les événements les plus singuliers et les plus grotesques, sur les monstres que l'on exhibait à une fête foraine, sur les mâts de cocagne que l'on escaladait le jour de la fête de St-Agricol, sur les tours de force d'un bateleur, sur la vente d'une poule et d'un œuf merveilleux, sur une association pour la fabrication du savon entre un *religieux*, *un musicien et un serrurier*, sur la chronique scandaleuse, sur le contraire de la chronique scandaleuse. Je m'explique. A plusieurs reprises, j'ai vu des fils de famille qui s'enga-

Digitized by Google

geaient par devant notaire à mener une vie plus sérieuse et à ne plus se faire prêter de l'argent à la petite semaine. Pauvres notaires d'aujourd'hui, s'ils étaient obligés à dresser des actes de ce genre!

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, il y a des renseignements sur tout dans ces archives, et je n'en finirais pas si je voulais vous indiquer, même d'une façon sommaire, toutes les sources d'information et tous les contrats singuliers que l'on y rencontre. La plupart des actes qui les composent étaient rédigés jusque vers le milieu du XVI^e^ siècle en un latin grammaticalement correct, mais qui ne brille pas par l'élégance des termes. Cicéron n'a rien à voir là dedans, et les futurs bacheliers devront chercher ailleurs des modèles de discours latins; mais on peut y faire des études fort intéressantes sur la basse latinité et sur les origines de la langue française. Un certain nombre d'actes, en particulier les arbitrages, les inventaires, les contrats d'association sont rédigés en langue vulgaire. Quel trésor, quelle mine inappréciable pour les poètes et les prosateurs de notre Renaissance provençale! Quelques-uns puiseraient là des notions certaines d'une langue qu'ils inventent quelquefois d'une façon peut-être un peu trop fantaisiste.

Tous d'ailleurs, poètes et prosateurs provençaux, Français du Nord et du Midi, historiens et curieux d'art, numismates et amateurs de vieilles coutumes, y trouveront une chose qui se présente rarement dans sa simplicité native: *la vérité*. Il est un point cependant sur lequel je me permets de les mettre en garde, ce sont les titres plus ou moins pompeux que le notaire ne manque pas de donner à ses clients: les *illustrissimes seigneurs*, les *nobles bourgeois*, les *honnêtes et discrètes personnes*, les *peintres excellents*, et autres banalités de ce genre qui sentent l'épitaphe et l'oraison funèbre; ces titres servent surtout à différencier les classes, et sont utiles sous ce rapport, mais encore ne faut-il pas s'y fier aveuglément; dans plusieurs

Digitized by Google

cas, ils ne sont guère que l'expression d'une flatterie mensongère. En voici une preuve convaincante.

Le roi René est connu par sa bonté proverbiale. S'il ne fut point un peintre habile, comme on a voulu d'abord le prétendre, ce fut un amateur d'art très éclairé, un Mécène intelligent, un ami des savants et des littérateurs, un homme très au courant des choses nouvelles. D'autre part, il était besoigneux comme personne, toujours à court d'argent, obligé plusieurs fois par an d'engager chez les banquiers ses tapisseries, ses reliquaires, ses livres d'heures, ses tableaux et jusqu'aux bijoux de sa femme (absolument comme un ouvrier met *sa montre au clou*). Il rachetait tout ou partie de ces objets quand l'impôt rentrait, quand une ville lui faisait un cadeau, quand un seigneur lui faisait une avance de fonds. Tout ceci est prouvé par de nombreux actes. Il est certain également que le bon roi René n'était pas plus habile à diriger ses armées qu'à gérer ses finances ; toute sa vie il a été battu à plate couture et a réussi de la sorte à perdre la plus grande partie de ses États. Or, savez-vous comment certains notaires de son temps commencent tous leurs actes : *Regnante triumphaliter victoriosissimo et illustrissimo principe Renato.* Je traduis : Sous le règne triomphant de très victorieux et très illustre René, roi de Jérusalem, etc. Ingres, qui était un grand peintre et un mauvais violoniste, écoutait d'une oreille distraite les éloges qu'on adressait à ses tableaux, mais il se rengorgeait avec orgueil quand on vantait son talent sur le violon. Le roi René était probablement comme Ingres et les notaires, ses sujets, le flattaient en courtisans.

Voilà une faible idée de ce qu'on peut rencontrer dans les archives notariales. Puissé-je par ce rapide exposé avoir inspiré à quelques-uns de vous, Mesdames et Messieurs, qui m'écoutez avec tant de bienveillance, le désir de venir fouiller à leur tour ce champ si vaste, si fécond et si inexploré et qui vous réserve de si heureuses surprises.

Abbé Requin.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS HISTORIQUE.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Académie de Vaucluse avait donné pour sujet du concours historique de 1892 « la monographie d'une localité du département de Vaucluse, hameau,commune, couvent, abbaye, etc. »

Un seul mémoire nous est parvenu ; il a pour titre : *Une commune supprimée. Essai historique sur l'ancien village de Roquefure, annexé à Apt en 1792*, et porte les deux épigraphes suivants : *Non licet omnibus adire Corinthum* : et *L'histoire de nos villages, c'est L'histoire de France en petits morceaux* (*V. Hugo*).

Ce travail rentre parfaitement dans le programme de notre Société et mérite une attention sérieuse.

Il est composé de deux parties : 1° le château-fort ; 2° la commune.

Le château de Roquefure, qui, d'après l'auteur, paraît dater du XIII^e^ siècle, et qui a été remanié aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, est encore à peu près entier, ses murs et sa plateforme fortifiés couronnent admirablement un énorme rocher à pic au bord du torrent, qui lui servait de fossé.

Ce roc, dont le pied déchire leurs entrailles,
A sur sa tête un fort, ceint de blanches murailles,
Roulé comme un turban autour de son front noir.

Digitized by Google

Un croquis joint au mémoire atteste toute la vérité de la description. Cette ruine est presque ignorée des touristes, c'est une révélation des plus intéressantes.

Si peu de personnes connaissent le château de Roquefure, combien se doutent qu'il a existé dans ce terroir une petite commune? Elle a complètement disparu. *Etiam periere ruinæ*, a dit le poète Lucrèce, ce qui veut dire, que de ce qui fut là, il ne reste pas même les restes.

Roquefure, dont l'étymologie serait, d'après l'essai, Roca furado, Roche trouée, ou Roca furum, roche des voleurs, et, d'après Mistral, Rocofero, du latin *Rupes fera*, roche sauvage, fut établi comme centre d'habitation par une charte épiscopale de Jean de Montaigu, du 20 octobre 1508.

Jusqu'en 1660 « la petite colonie vécut dans un état voisin de la République ». Mais à cette époque, Roquefure fut affouagé et érigé en commune. Après avoir fait partie de la viguerie d'Apt, il fut incorporé, en 1792, dans le département de Vaucluse, et le sieur Jean-Baptiste Hugues en fut le premier maire.

Le premier acte de son administration fut de demander la suppression de la commune par une pétition portant textuellement :

« Que ni lui, ni aucun des citoyens actifs de cette commune, composée seulement de 14 habitants, ne sait ni lire ni écrire et que le sieur Ripert Alexis, secrétaire de ladite commune, ayant été élu maire de Roussillon, il ne peut continuer de faire les fonctions dudit secrétariat; que, dans ces circonstances, attendu l'impéritie des habitants, l'intérêt de la commune est d'être incorporée à la municipalité de la ville d'Apt, qui est le chef-lieu de canton. »

Ces raisons ayant été reconnues exactes, par un arrêté du Directoire du département du 1er février 1792, il fut décidé que Roquefure serait annexé à Apt.

Cet arrêté trouva plus tard des opposants; le 26 frimaire

Digitized by Google

an V, les habitants, au nombre de 16, protestèrent contre un arrêté du Directoire du 24 frimaire an V, confirmant celui du 1er février 1892.

Mais cette protestation ne paraît pas avoir eu de suites, et Roquefure disparut complètement du nombre des communes.

Son nom n'apparaît plus qu'en 1822, à propos d'un procès avec le possesseur de l'ancien fief, tendant à la restitution de droits d'usage, qui se termina vers 1843.

Cet antique fief de la famille d'Agoult, qui avait appartenu successivement aux familles de Tulle de Beaumesnil, Thomas de Milhaud de Pellissier, et qui était au moment du procès la propriété de la famille de Gantès, fut aliéné par adjudication publique, le 19 mars 1844.

Il appartient actuellement à M. Rouvière, avoué à Avignon.

Quelques chiffres pris dans ce travail et qui attestent toutes les recherches de son auteur, peuvent donner une idée de l'état de cette commune.

Le consul, nommé chaque année, touchait 3 livres par an, le trésorier 8 livres, le valet de ville avait 3 livres de gages. Il est vrai que le budget était fort maigre; d'après les comptes trésoraires de 1687 à 1790, la plus forte recette d'une année ne dépassait pas 489 livres, et la dépense était de 509 livres.

Elle n'avait presque pas de charges, mais taxée à 114 de feu, elle payait 350 à 400 livres d'impôt.

Comme service militaire, Roquefure, Buoux, Auribeau, Castellet, Sivergues, fournissaient entre eux, tous les ans, un soldat de milice, armé et équipé, soit un homme tous les six ans, pour chaque commune.

Quant à la population, elle était tombée de 61 habitants en 1695 à 14 en 1732.

Ce mémoire auquel sont joints la copie de l'acte d'habitation, un plan cadastral, des notices sur les familles fief-

Digitized by Google

fées avec leurs armes, est consciencieusement fait, rempli de détails intéressants et écrit d'un style sobre et clair.

Il a paru à la commission digne d'une récompense, elle lui a attribué une médaille d'argent.

L'auteur est M. Fernand Sauve, secrétaire de l'état-civil à Apt.

TIQUET.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE PEINTURE.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le rapport que je vais avoir l'honneur de vous lire devait être rédigé par le capitaine Pilate ; forcé de s'absenter, il m'a prié, au dernier moment, de le remplacer. J'ai accepté cette substitution parce qu'elle se produisait dans des circonstances qui me créaient des droits à votre indulgence, à laquelle je fais le plus pressant appel.

Désireuse de s'associer au progrès sous toutes ses formes et d'y convier les artistes aussi bien que les érudits, l'Académie de Vaucluse avait proposé des récompenses pour les œuvres de peinture qui, dans le courant de l'année 1892, seraient soumises à son jugement.

Deux artistes ont répondu à son appel.

Le jury, composé de MM. Grivolas, capitaine Pilate et de votre serviteur, assisté de M. le secrétaire-général, a jugé assez rapidement, comme vous le pensez bien, des œuvres qu'il a regretté de trouver en si petit nombre.

Les genres très différents des peintures ne permettaient pas un véritable classement.

Une villageoise, assise au coin de l'âtre, surveille les apprêts de sa cuisine rustique ; autour d'elle, sur la cheminée, sur les étagères, sur la table, les ustensiles que nous voyons d'ordinaire dans les intérieurs campagnards. Une grande sincérité d'observation et de dessin, un soin

Digitized by Google

méticuleux des détails joints à une largeur suffisante dans l'exécution, une couleur sinon brillante, au moins très sûre dans les nuances les plus délicates, tel est le sujet de l'une de ces œuvres et les qualités qui la recommandent.

L'autre, une vue du Barroux, harmonieuse dans son ensemble, dénotait chez son auteur un véritable sentiment du paysage de la haute région du Comtat.

Le jury a pensé qu'il y avait lieu de récompenser ces deux toiles.

Renonçant à établir la supériorité de l'une ou de l'autre, d'autant que cette appréciation comparative n'avait qu'un intérêt spéculatif, elle a décidé que l'un des deux genres, plus difficile et plus délaissé, méritait d'être encouragé davantage.

En conséquence, il a attribué une médaille de vermeil à l'intérieur de cuisine, dont l'auteur, après dépouillement du pli cacheté, s'est trouvé être M. Victor Leydet, et une médaille de bronze au paysage de M. Joseph Liabastres.

Ce concours de peinture me rappelle le premier institué par l'Académie. Le sujet donné était un type de la région vauclusienne. Nous dûmes constater avec regret que, malgré des qualités sérieuses, aucune des œuvres, envoyées en assez grand nombre, ne remplissait exactement les conditions du programme.

Dix ans après, on semble s'être souvenu du premier appel fait par nous ; l'œuvre de M. V. Leydet répond exactement à notre désir de voir fixer avec un réel talent et une valeur documentaire la physionomie et le costume de nos comtadins, au moment où, comme ceux des autres provinces, ils semblent prêts à se perdre dans une uniforme banalité.

Quelles conclusions convient-il de tirer des faits récents ou anciens, que je viens de vous exposer ? Pour un programme mal compris ou un appel peu entendu, l'Académie renoncera-t-elle à ses concours artistiques ? Ce n'est pas mon avis, et, j'en ai le ferme espoir, ce ne sera

Digitized by Google

pas celui de mes collègues. Il faut au contraire les renouveler fréquemment, tous les ans si c'est possible ; il faut que nos artistes, les jeunes surtout, s'accoutument à compter sur les encouragements de l'Académie.

Dans cette œuvre de propagande, d'encouragement à la culture des arts, vous serez, Mesdames et Messieurs, nos collaborateurs tout indiqués. Car si j'étais encore à l'âge où l'on prend part aux concours, je ne rechercherais pas de récompense plus flatteuse que les applaudissements dont vous avez l'habitude de saluer le nom de nos lauréats.

G. Bourges.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE NATURELLE.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Académie de Vaucluse avait aussi ouvert un concours scientifique. Trois mémoires ont répondu à son appel.

Le premier par ordre de mérite est un travail documentaire sur la géographie botanique de la région du Ventoux. Dès les premières pages on devine que l'auteur est un forestier, et on sent que les taillis, les hautes-futaies, les clairières, les prairies, les ruisseaux, sont pour lui un domaine incontesté, dont il va nous révéler toutes les richesses.

Notre attente n'est pas vaine et c'est magistralement que l'auteur, M. Bouis, sous-inspecteur des forêts, à Nîmes, traite de notre flore sylvicole. Il nous montre ce Ventoux autrefois boisé, et maintenant dénudé sur trop de points, tant la végétation a été dépossédée du sol par l'incurie et l'avidité des populations, le déboisement et le pacage s'étant exercés sans contrôle, chaque commune faisant son bois sur la montagne, chaque paysan y conduisant ses moutons. Aussi sans les mesures protectrices dont les massifs restants sont maintenant l'objet, les abus de toute sorte les auraient fait bientôt disparaître sans régénération possible, et la haute montagne ne serait plus qu'un désert.

La caractéristique de son savant mémoire est la grande somme de notions intéressant la philosophie naturelle que

Digitized by Google

l'auteur rappelle à notre esprit. Avec lui nous apprenons que la flore du domaine méditerranéen consiste surtout dans la prépondérance des arbres et des arbustes à feuilles toujours vertes et à texture raide, c'est-à-dire organisées fortement pour pouvoir résister à l'évaporation qui se produit continuellement dans une atmosphère sèche.

L'origine, le rôle social, les aptitudes de chaque essence constituent un chapitre qui, malgré l'aridité du sujet, est trouvé trop court, tant la matière y est consciencieusement traitée. La végétation arborescente à feuilles toujours vertes et celle à feuilles caduques, les arbres à feuilles aciculaires fournissent à chaque instant à M. Bouis, l'occasion de nous donner des aperçus intéressants sur leur association et leur distribution dans le temps et dans l'espace.

Il étudie aussi les plantes herbacées, qu'elles soient spontanées ou cultivées, qu'elles ornent les terrains en pente douce ou en plateaux où subsiste une mince couche de terre, qu'elles poussent dans les graviers du bords des chemins ou sur les clapiers des pentes très chaudes. Il nous les montre groupées suivant leurs aptitudes; les unes nommées sociales, à cause de la répétition des individus similaires sur un espace donné et continu, constituent le fonds de la végétation et lui donnent sa physionomie spéciale; d'autres, plus agrestes ayant échappé à l'action médiate de l'homme, tandis que d'autres enfin appelées rudérales sont venues au voisinage même des bergeries ou ont été amenées de la plaine en accompagnant les céréales et se propagent ensuite au voisinage de ces cultures.

Mais ces plantes rudérales, qui ont suivi l'homme dans les incursions qu'il doit faire chaque jour au Ventoux pour l'exploitation des bois, l'extraction des broussailles, la recherche des truffes, la coupe des lavandes et d'autres plantes odoriférantes, disparaîtraient bientôt si la montagne était abandonnée aux forces naturelles, car les plantes

Digitized by Google

réellement montagnardes, plus vigoureuse et plus sociales, auraient rapidement pris le dessus.

Pour M. Bouis, la flore de la région du Ventoux ne comprendrait pas moins de 1309 espèces, que l'auteur classe ainsi en diverses catégories.

Il y a les plantes alpines caractérisant la végétation altitudinaire de la région la plus élevée du Ventoux. Elles sont représentées par une cinquantaine d'espèces, ce qui nous indique que la flore alpine du Ventoux est relativement pauvre. M. Bouis étudie les causes de cette pauvreté, qui tiennent surtout à une altitude peu élevée, ne comportant ni glaciers, ni glaces éternelles, à la composition chimique de la roche exclusivement calcaire, à l'isolement du Ventoux ayant rendu la dissémination des espèces plus difficiles.

Puis viennent les plantes montagnardes appartenant à la région moyenne du Ventoux. C'est le domaine forestier qui commence. Elles affectionnent les rocailles et les rochers et nous viennent des Alpes calcaires du Dauphiné, dont le Ventoux est le promontoire le plus avancé vers le sud-ouest.

Ensuite nous trouvons les végétaux hydrophiles ayant partout une grande extension, qui semble tenir à ce fait que la température de l'eau où ils vivent est plus uniforme. Ils ont aussi une structure plus simple, le milieu aquatique étant un milieu dégradant.

Les plantes méditerranéennes terminent la liste. Elles constituent l'élément caractéristique de la flore de la région, mais à un degré bien moindre que dans le reste de la Provence, beaucoup de types méditerranéens y faisant défaut. En compensation, les plantes montagnardes et subalpines sont plus développées, et plusieurs descendent dans la plaine, en donnant parfois à la végétation un aspect qui rappelle celui des vallées dauphinoises méridionales.

Digitized by Google

En résumé, le travail de M. Bouis dénote chez son auteur de véritables connaissances botaniques. Il a su mettre à contribution les travaux antérieurs, notamment ceux de Grisebach, de Martins, de Christ, de Saporta et Marion, etc., en y imprimant un cachet personnel très marqué. L'Académie ne saurait trop le féliciter d'avoir mené une pareille étude à bonne fin et lui décerne — ne pouvant faire mieux — une médaille de vermeil, la plus haute récompense qu'elle puisse accorder.

***

Le deuxième mémoire adressé à l'Académie traite des coquilles terrestres et fluviatiles des environs d'Avignon. Cette étude malacologique présente un grand intérêt au double point de vue de la distribution des espèces et des variations qu'elles peuvent présenter sous l'influence des milieux.

L'auteur n'y foule pourtant pas un terrain vierge. Déjà notre sympathique collègue, M. Nicolas, et M. Coutagne s'étaient occupés de la question pour ce qui a trait à la fontaine de Vaucluse et au Ventoux. L'auteur a travaillé à compléter ces matériaux et il nous a donné un catalogue qui ne comprend pas moins de deux cents espèces, réparties dans trente-cinq genres. Il s'est surtout appliqué à bien déterminer le stat, l'habitat et l'area de chacune de ces espèces. Il nous donne aussi des observations fort judicieuses sur leur fréquence ou leur rareté. L'auteur nous montre certains gastéropodes affectionnant les lieux élevés, comme l'*helix rupestris*, bravant le mistral jusque sur le sommet du Ventoux. L'existence sur cette montagne du *Pomatias patulus*, espèce indiquée par M. Nicolas, constitue un fait digne d'être noté, car l'aire de dispersion de ce mollusque semble être limitée à une ligne qui s'écarterait assez peu de la limite septentrionale de l'olivier. Cette helix serait donc propre à montrer que les influences actuelles des milieux ne peuvent suffire à expliquer la

Digitized by Google

distribution géographique des espèces. L'étude de la distribution géographique des mollusques terrestres prendra une importance de plus en plus grande, car elle est susceptible d'éclairer d'une assez vive lumière l'histoire de notre globe pendant les temps quaternaires et la longue durée des âges tertiaires. L'abondance des espèces fossiles explique la grande importance des mollusques au point de vue paléontologique, pour déterminer l'âge relatif des différentes formations sédimentaires.

De même la capture du *Theodoxia fluviatilis*, et du *Dreissemia simplex*, sur des pierres extraites par le bateau cloche qui draguait en 1889 vers le pont St-Bénézet, montre que certaines espèces sont capables de résister à une pression énorme résultant d'une vitesse de 320 mètres à la seconde.

L'auteur nous donne des détails historiques fort intéressants sur les espèces comestibles. Ainsi il nous apprend que l'*helix aspera*, qui vivait déjà en Allemagne et en Autriche à l'époque quaternaire, a été introduite en France au moyen âge par des moines qui l'apportèrent d'Italie pour l'élever dans des *escargotières*, afin de l'utiliser comme aliment maigre. Quant à l'*helix pomatia*, elle aurait fait son apparition à l'époque gallo-romaine. Elle habite la Bourgogne, où son existence est menacée par les traitements cupriques que l'on fait subir à la vigne pour la débarrasser du mildew, et aussi par la grande consommation qu'en font les Parisiens, qui tiennent sa chair en grande estime. On la trouve dans la Barthelasse, où elle a été sans doute apportée par les inondations.

Notre auteur a essayé également d'acclimater certaines espèces plus méridionales, comme l'*helix niceensis* ou le *cyclostoma sulcatum*, mais les résultats obtenus jusqu'à ce jour n'ont pas été satisfaisants.

Des essais tentés à Tarascon par M. Allard n'ont pas été plus heureux.

L'étude des adaptations a été l'objet d'un soin tout par-

Digitized by Google

ticulier. L'auteur nous montre par exemple certaines formes comme la variété minor de l'*helix candidissima*, qui sait conserver une certaine quantité d'eau dans sa coquille pour braver la chaleur et le mistral ; d'ailleurs sa couleur très blanche la protège aussi contre les ardeurs brûlantes de l'été.

Voilà esquissés à grandes lignes les principaux traits de ce mémoire. Tel qu'il est, ce travail rendra de réels services, car il contribuera dans une certaine mesure à faire mieux connaître les mollusques de notre département ; il fournira au débutant une liste aussi exacte que possible des types dont l'existence est bien constatée pour la région. Aussi, l'Académie est-elle heureuse d'accorder une médaille d'argent à cette étude, dont l'auteur ne s'est pas encore fait connaître.

* * *

Le troisième mémoire a pour titre : *Synonymie provençale des plantes de Vaucluse.* C'est une œuvre juvénile dont le but est surtout de vulgariser la connaissance des plantes en s'appuyant sur les noms provençaux.

L'auteur a compris que la diversité des dénominations servant à désigner le même être, animal ou plante, dans des communes fort rapprochées, est sans contredit une des causes qui retardent le plus la vulgarisation des sciences naturelles. Et peut-il en être autrement quand un végétal porte jusqu'à dix noms vulgaires; ainsi l'argousier est appelé tour à tour *aigo-espousco, arnavèu den Durenço, agranas, argousié, catié, rebaudin, aigo-pounicho, caquié, aigo-espouncho*, etc.

D'autres fois la même dénomination provençale désigne des végétaux fort différents; ainsi par *arnavèu* l'un entend le Paliure piquant, un autre l'Épine-Vinette, un troisième le Lyciet d'Europe. Or, si un même nom correspond à des êtres divers, la confusion ne tarde pas à s'introduire dans

Digitized by Google

la science ; du langage elle passe dans les idées, la forme vicie le fond.

Plusieurs auteurs ont été frappés de ces inconvénients, et ont travaillé à les amoindrir. Garidel, Gérard, Castagne, Derbès, de Pouzolz, de Fontvert et Achintre, etc., ont ajouté le nom provençal au nom scientifique. Mais la synonymie provençale a toujours été considérée par ces auteurs comme une question accessoire et devant par cela même être reléguée au second plan.

Les dictionnaires provençaux renferment dans leurs colonnes un certain nombre de noms de plantes ; mais ces ouvrages ont été écrits par des hommes étrangers à la botanique, d'où il résulte que des erreurs nombreuses s'y sont glissées. Du reste ces dénominations sont là, noyées parmi une foule d'autres articles, et il n'est pas facile de les y retrouver.

La *Statistique du département des Bouches-du-Rhône* a bien recueilli quelques noms patois ; mais, outre que cet ouvrage n'est guère à la disposition des gens de la campagne, il n'y est question que de dénominations usitées dans les environs d'Aix ou de Marseille, peu connues dans le Vaucluse. En 1838, Laugier de Chartrousse dressa la liste des noms vulgaires des plantes du territoire d'Arles. Quelques années plus tard (1863), Lions, dans son *Essai sur les végétaux utiles*, compléta les documents de la statistique. Enfin, en 1876, un auteur, qu'il ne m'est pas permis de citer, publia une *Nomenclature franco-provençale* des plantes de notre région. Ce travail fut imprimé dans les Mémoires de l'Académie d'Aix, et M. Achintre, qui eut à en faire la critique, déclara que c'était au moins douze cents noms patois de plantes que l'auteur avait recueillis de la bouche des paysans et fait passer dans les glossaires.

Notre jeune auteur a donc suivi la tradition. Elle a fait pour le Vaucluse ce qu'une sœur aînée avait ébauché pour le Gard, ce que le père avait tenté pour la Provence. Son travail tout personnel est une œuvre de recherches

Digitized by Google

patientes faites sur le terrain et ne résulte nullement d'une compilation plus ou moins intelligente des dictionnaires provençaux. Il y a là une tendance qui mérite d'être encouragée, et l'Académie vous propose de le faire en décernant une médaille d'argent à Mademoiselle Jeanne Réguis, élève du collège des jeunes filles d'Avignon.

Dr Réguis.

Digitized by Google

SOEUR S^{T}-GABRIEL.

J'allais voir un malade. Une sœur, digne, émue,
Me conduisit vers lui. C'était à l'hôpital.
Mon ami vit ce trouble. Où donc l'avais-je vue ?
Son nom ne m'apprit rien : je me souvenais mal.

« C'est Sœur St-Gabriel, me dit-il, sainte fille !
« Mais toutes sont de même ; ici, grâce à nos sœurs,
« On ne meurt pas trop seul; nous sommes leur famille. »
Oh! combien cette bure abrite de grands cœurs !

La sœur revint : « Madame, erreur, faux air peut-être,
« Je vous ai déjà vue. Où ? de grâce, aidez-moi. »
— « De mon père, Monsieur, le vôtre était le maître,
« Nous étions vos fermiers. » — « Comment ! Jeanne,
[c'est toi !..... »

Lui prenant les deux mains, et, vous pouvez me croire,
Ému, troublé, je dis : « Ma Sœur, priez pour moi. »
Oui, j'avais oublié cette touchante histoire,
Et, la voyant pleurer, je me souvins pourquoi.....

Je parle de vingt ans. Elle s'appelait Jeanne.
La gaîté sur la lèvre, et le cœur sur la main,
Qu'on aimait à la voir la jeune paysanne
De ses éclats de rire égayer le chemin !

Digitized by Google

D'une bonne grand'mère elle était la filleule ;
Comme elle, un sien cousin, de six ans plus âgé,
Un orphelin, Yvon, vivait avec l'aïeule,
Un beau gars, vive Dieu ! brave, honnête et rangé.

C'était au temps maudit qui vit notre défaite.
Volontaires, chasseurs venaient de toutes parts
A nos pauvres soldats qui battaient en retraite
Se joindre, corps et cœurs, comme derniers remparts.

Yvon ne vivait plus ; il allait, sombre et grave,
Lui, l'habile tireur, lui, l'honneur du pays ;
Être de bonne race, être fort, être brave,
Et quand tous sont au feu, seul rester au logis !

« Où vas-tu donc ainsi ? » — dit un jour la grand'mère —
« Pourquoi ton chapeau neuf et ton plus beau veston ?
« A qui donc en veux-tu ? comme une arme de guerre,
« Ta main droite tourmente et serre ton bâton.

— « Ton Yve, tu le sais, jamais, bonne grand'mère,
« Ne te fit du chagrin, non, pas plus que ma sœur ;
« Mais pourrais-je longtemps, quand tous sont à la guerre,
« Entendre chacun dire : Yves n'a pas de cœur ?

— « Mère, avant de partir, je viens en mariage
« Te demander Jeannette ; elle a ma bague au doigt.
« Ce sera, si tu veux, au retour du voyage.
« Pour être tous d'accord il ne manque que toi.

Jeanne s'était levée : « Oui, ta sœur, puis ta femme ;
« Oui, morte ou vive à toi, mon seul, mon dernier vœu.
« Reviens vite, mon Yve, ô ma vie, ô mon âme !
« Si tu ne reviens pas, je ne serai qu'à Dieu.

Digitized by Google

Ils se turent, disant dans un triste sourire,
Dans un regard profond, dans un dernier baiser,
Ce que l'humaine voix ne saurait jamais dire.
Oh ! le suivre !... pourquoi ne pouvait-elle oser ?

Mais il fallut partir. C'en est fait, voici l'heure.
Les deux mains sur les yeux, ne voulant plus rien voir,
Yve s'enfuit bien loin de la vieille demeure.
Déjà dans le vallon tombait l'ombre du soir.

Quand il eut du chemin passé le dernier hêtre,
Des chaumes, des labours s'élevèrent des voix
Qui, saluant tout bas leur jeune et rude maître
Semblaient lui dire adieu pour la dernière fois.

C'est là tout près du Mans. Terrible est la bataille....
Yve est au régiment déjà depuis vingt jours ;
Hurlez, tonnez, canons.... qu'importe la mitraille !
Il faut reprendre, amis, tout ce plateau d'Anvours.

Droits, face à l'ennemi, superbes de courage,
Oh ! combien vont tomber, fiers martyrs de l'honneur !
Il ne reviendra plus le beau gars au village ;
Pauvre Jeanne ! Yve est là, mort d'une balle au cœur.

G. D'AUDEVILLE.

Digitized by Google

FÊTES ET RÉJOUISSANCES D'AUTREFOIS.

ENTRÉE DE MARIE DE MÉDICIS

A AVIGNON.

(19 novembre 1600.)

Depuis Louis XI et François Ier, les Avignonais placés en droit sous l'autorité pontificale, mais en fait presque indépendants, ne manquaient aucune occasion de témoigner toute leur sympathie aux Français, leurs voisins. Il est certain qu'à cette époque leur cœur était véritablement français ; il faut dire aussi que nos rois avaient eu soin de se les attacher par de nombreuses faveurs : le privilège de régnicoles entre autres leur procurait en France les mêmes droits qu'aux nationaux eux-mêmes.

Henri IV, continuant l'habile politique de ses prédécesseurs, eut bien soin de confirmer leurs libéralités; aussi une délégation lui fut-elle envoyée d'Avignon le 1er août 1600, pour le remercier et pour l'assurer de l'affection des habitants. Le 10 du même mois, le roi annonça aux consuls qu'il viendrait dans leur ville, en se rendant au devant de Marie de Médicis, que Monsieur le grand écuyer, Monseigneur le chancelier et M. Dufresne, secrétaire d'État, allaient chercher en Italie pour être la reine de France. Cette nouvelle répandit la joie en Avignon, et pour com-

Digitized by Google

mencer, on fit de grands présents de confitures et de flambeaux de cire blanche aux messagers du roi.

Dès le 4 octobre, on se préoccupa des préparatifs pour la réception de Leurs Majestés, et le conseil de ville chargea les Jésuites de dresser un plan de cérémonie. C'était la seconde fois que les Pères de la compagnie de Jésus étaient requis pour une pareille mission ; mais dans cette circonstance ils voulurent se surpasser. Le motif est facile à trouver. Ils avaient été depuis quelques années bannis de France, et ils s'étaient réfugiés en partie à Avignon. Quoique le nombre des élèves de leur collège fût dans cette dernière ville de près de 1,600, ils n'en désiraient pas moins rentrer en faveur auprès du roi et obtenir la levée de l'interdiction du territoire français. L'occasion était donc trop bonne pour ne pas se distinger par leur zèle pour la maison du roi très chrétien.

Oh ! comme l'influence des idées du moment se fit alors sentir ! C'était l'époque où, poussant à l'extrême l'esprit de la Renaissance, les délicats et les raffinés ne trouvaient rien de mieux que d'imiter l'antiquité. Il fallut donc chercher dans l'histoire ancienne quelque personnage fameux, dont les exploits pouvaient être comparés à ceux d'Henri IV. Ce fut Hercule que l'on choisit, et les sept travaux d'Hercule servirent de thême pour les illustrations des cérémonies.

Le choix de ce sujet était relativement heureux. D'après des légendes alors acceptées avec une confiance admirable, Hercule n'avait-il pas été le fondateur de la maison royale de Navarre ? Il est vrai que les érudits de l'époque faisaient descendre les rois de France de Francon, fils d'Hector, le fameux héros troyen. Ensuite, Avignon n'était-elle pas la ville septénaire par excellence ? D'abord, son nom était composé de sept lettres ; puis, ne possédait-elle pas sept paroisses, sept couvents anciens d'hommes, sept monastères de femmes, sept hôpitaux, sept palais, sept collèges, sept portes, sept papes, etc. Henri IV lui-même avait alors 49 ans :

Digitized by Google

7 fois 7 ; il était le soixante-troisième roi de France ; 9 fois 7 ; le septième de son siècle ; ses principales batailles avaient été gagnées les 14 mars et 21 septembre ; il avait été sacré roi le 27 février. Marie de Médicis avait 27 ans ; elle était petite-fille de l'empereur Ferdinand VII. A l'exemple du jésuite Valadier, je pourrais continuer indéfiniment ces remarques ; mais cela ne suffit-il pas pour montrer que l'idée était bonne, étant donné le goût de ce temps, de choisir comme sujet les sept travaux d'Hercule, le héros de Thèbes aux sept portes ?

Aussi, on conçut le projet d'élever, en l'honneur du roi et de la reine, sept arcs triomphaux représentant les principaux événements de la vie d'Henri IV, comparés aux travaux d'Hercule. Comme ces fêtes avaient lieu à l'occasion d'un mariage, les arcs furent dédiés aux sept dieux qui, d'après les poètes, assistèrent aux noces d'Hercule et d'Hébé. De plus, ils furent accompagnés d'autant de théâtres, où l'on représentait en action une partie des allégories figurées en peinture sur chacun d'eux. Malheureusement, dans les derniers jours, on fut avisé que le roi ne pourrait venir, retenu qu'il était par sa campagne en Savoie.

Marie de Médicis arrivait directement de Florence, où le 5 octobre, le grand écuyer de France l'avait épousée au nom d'Henri IV. Débarquée à Marseille après une traversée difficile de la Méditerranée, elle atteignit Aix le 17 novembre. Elle en repartit immédiatement et vint coucher à Salon, où, selon la légende, Hercule avait remporté cette victoire, pour laquelle le bon Jupiter l'avait aidé, en criblant ses ennemis des pierres de la Crau. On croyait à Avignon que la reine serait retardée dans son voyage par un de ces violents mistrals si connus dans le pays ; mais on fut très surpris quand le vendredi soir, 17, on eut nouvelle qu'elle désirait être à Avignon le dimanche suivant. On hâta donc les préparatifs : on voulut faire tant et de si belles choses, que tout ne put être terminé.

Digitized by Google

Pendant ce temps, le vice-légat et Blaise de Capisucco, gouverneur général pour le pape, allèrent à Cavaillon au devant de la reine. Ils la rencontrèrent au moment où elle passait la Durance à Orgon, le samedi dans la matinée.

Le lendemain, le mistral cessa, et ce fut le plus beau soleil qui vit les fêtes et les réjouissances dont les Avignonais régalèrent Marie de Médicis. Comme elle devait entrer par la porte Saint-Lazare, on avait élevé devant le fossé ou ravelin une grande galerie, toute tendue de tapisserie, où le conseil de ville l'attendait. Aussitôt qu'on l'aperçut à la hauteur de l'église Saint-Michel, toute l'artillerie placée sur le rocher des Doms et près de la porte St-Lazare, tonna avec fracas. Quand la reine s'approcha, un corps de musiciens, placé dans une tour voisine, la salua de ses trompettes : tant il est vrai que déjà, à cette époque, plus on était bruyant, plus on faisait d'honneur à ses hôtes !

En sortant de sa litière, Sa Majesté aperçut d'abord un char triomphal imité de l'antique. Ce char était si singulier, qu'il mérite une description. Il était recouvert d'une étoffe d'azur semée de fleurs de lis ; puis des trophées, des devises sans nombre, des anagrammes, la masse d'Hercule, le sceptre du roi, la tiare du pape. Sur la partie la plus élevée étaient assis deux personnages figurant le Génie du roi et de la reine. Celui du roi, habillé pompeusement, couvert d'or, de perles et de pierreries, couronné d'une couronne impériale avec gros diamants, portait une épée nue surmontée d'une couronne de France ; et pour que l'on sût bien ce que cela signifiait, une pancarte était attachée derrière lui avec cette inscription : *L'espée triomphante du roy.* Le Génie de la reine, couvert de velours brodé d'or et d'argent, tenait d'une part un cœur couronné et d'autre part un guidon de taffetas vert avec les armoiries des Médicis. A leurs pieds, était un chœur de musiciens dirigé par M. l'Eschirol, organiste de la métropole ; ils figuraient 14 nymphes, sous la conduite de Junon. Junon étant M. l'Eschirol, et des nymphes jouant de la clarinette,

Digitized by Google

de la cornemuse ou de la guitare, n'était-ce pas une chose délectable à voir pour les bons bourgeois d'alors? Ce magnifique chariot était traîné par deux chevaux déguisés en éléphants, conduits par de faux Maures. Malheureusement, la reine arriva si vite que le char dut se presser de venir, et pour cela on avait enlevé aux chevaux leurs garnitures encombrantes: en présence de Sa Majesté, on retransforma les chevaux en éléphants, pendant que les musiciens entonnaient l'hymne triomphal.

Je ferai grâce au lecteur des différentes cérémonies qui eurent lieu : je m'arrêterai seulement aux détails les plus caractéristiques, qui font mieux ressortir le goût du temps.

Après la réception de la reine par le corps de ville à la porte St-Lazare, s'avança un cortège de sept divinités, qui venaient présenter à Marie de Médicis les sept couronnes acquises au roi par ses victoires. Il y avait là le dieu Mars: cuirasse dorée, casque à panache blanc, écharpe de soie blanche en sautoir; Apollon, ayant sur la tête un soleil de perles en pierreries, habillé d'argent sur velours incarnat; Jupiter, vêtu de damas bleu de ciel, sa foudre en main ; Minerve, coiffée d'un heaume surmonté d'un sphinx, avec une robe en toile d'argent et une cuirasse dorée ; Mercure, remarquable par son chapeau de drap d'or et son caducée; Diane, avec son croissant doré sur la tête; Vénus, avec une robe tricolore, bleu, blanc, rouge, et une guirlande de roses pour ceinture. Chaque divinité était accompagnée de sept jeunes gens à cheval, portant des couronnes de laurier, de fleurs de lis, de peuplier, de chêne, etc.

Comme les sept arcs étaient placés, pour ainsi dire, sous le vocable de ces dieux et déesses, il est bon d'indiquer le sujet de chacun d'eux. Le premier, élevé après le pont-levis de Saint-Lazare, était dédié à Mars ; Hercule, coupant les sept têtes de l'hydre, y figurait les batailles et victoires du roi. Le second, devant la porte des Carmes, consacré à Apollon, représentait Hercule soulageant Atlas

Digitized by Google

et portant le monde sur ses épaules, allégorie du roi soutien de son royaume. Le troisième, auquel présidait Jupiter, était élevé au commencement de la place Saunerie et montrait Hercule endormant le dragon à la porte du jardin des Hespérides : tel Henri IV s'emparant de la ville de Lyon, une des clefs du royaume. Le nom de Minerve était inscrit au fronton du quatrième arc, sur la place des Enchères : Hercule, brûlant dans les flammes sur le mont Œta, y signifiait Henri IV se domptant lui-même et pardonnant à ses ennemis. Sur la place du Change, le cinquième arc, dédié à Mercure, montrait le héros de la fable vainqueur de Géryon, roi des Espagnes selon la légende : allégorie trop claire pour être expliquée. Sur le sixième, consacré à Diane et situé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, une image naïve représentait Hercule délivrant Prométhée : tel le roi délivrant son royaume de l'hérésie. Le septième enfin, sur la place du Puits-des-Bœufs, était voué à Vénus : Hercule se rendant maître de la biche Ménalée y symbolisait Henri IV triomphant du cœur de Marie de Médicis.

Ce dernier arc, au lieu d'être accompagné d'un théâtre comme les précédents, était voisin d'une tour, au sommet de laquelle apparaissaient les personnages de la France, Mariane ou Marie de Médicis, l'Immortalité et le petit Henri, qui devait être le fruit de l'union royale, lesquels personnages récitaient un épithalame. Voici un échantillon de cette poésie, qui promettait pour l'avenir monts et merveilles :

« Ce lit et ce mariage
Triomphant
Portent asseuré presage
D'un enfant :

« Enfant qui, semblable au père
En valeur,
Apportera à sa mère
Tout bonheur.

Digitized by Google

« Avec les troupes françoises
Tu batras
Toutes les îles Grégeoises
De ton bras.

« Trainant tes bandes isnelles
Apres toy,
Des Pyrenées maternelles
Seras roy.

« Tu regaigneras d'Afrique
Les cantons
Et la sphere Sarmatique
Des Polons.

« Tu banniras d'Europe
Le Turban
Et camperas sur la crope
Du Liban. »

Je passe sous silence toutes les inventions singulières que l'on fit admirer à la reine : le branle des Nymphes, dansé par les Grâces sous la conduite de Vénus, Charles Martel conduisant les glorieux ancêtres d'Henri IV, le Parnasse élevé sur un calvaire de la rue Carreterie, et le temple de Janus et les représentations scéniques à chaque carrefour. Il me suffira de dire que le cortège mit près de cinq heures, pour aller de la porte Saint-Lazare à la métropole.

Là, l'archevêque d'Avignon et les chanoines attendaient sous de beaux arcs de triomphe eux aussi la gracieuse souveraine. Un magnifique discours, d'une seule phrase, mais interminable, lui fut encore servi par le prévôt. En voici la dernière partie : « *Prions le souverain Createur, duquel l'eternelle main, comme nous croyons, a bien voulu miraculeusement consacrer cette eglise pour y exaucer les vœux des mortels, qu'il luy plaise, pour l'establissement du repos et de la gloire de la monarchie françoise si rarement triomphante soubs l'unique soleil de son Henry, donner à Votre*

Digitized by Google

Majesté très heureuse, avant l'an revolu, un jeune prince daulphin, aussi sage et valeureux que le grand roy son pere, et aussi doux et gracieux que Votre Majesté, laquelle nous supplions tres devotement nous permettre de l'admirer et reverer par un modeste et religieux silence, puisque la langue d'un mortel ne pourroit jamais former de parolles dignes d'une si grande royne. » J'imagine que Mgr Jean-François Suarez, éloquent personnage selon ses contemporains, eut besoin de reprendre haleine après une phrase comme celle-ci. Remarquons encore combien les Avignonais tenaient à leur souhait de dauphin, pour le formuler si souvent. Cette fois, Sa Majesté se contenta de répondre en italien : « Priez Dieu qu'il me donne cette grâce. »

Après avoir fait ses dévotions et entendu un *Te Deum*, Marie de Médicis quitta la métropole et gagna le palais des papes, où elle put enfin goûter un repos bien mérité.

Je m'aperçois que dans mon récit je n'ai oublié qu'une chose : c'est de rapporter quelle était la toilette de Sa Majesté. Elle était costumée à l'italienne, d'une robe montante de drap d'or à fond bleu : pas de fard sur le visage, pas de poudre dans les cheveux. On ne put s'empêcher à ce propos de remarquer le contraste offert par les grandes dames avignonaises, qui ne craignaient pas de se largement décolleter et d'user de poudre et de vermillon. J'ai déjà dit que Marie était venue en litière : cette litière, portée par deux chevaux noirs, était tapissée à l'intérieur et à l'extérieur de velours cramoisi foncé avec fleurs de lis et roses brodées en or et en argent.

Le lendemain matin, son aumônier dit la messe à N.-D.-des-Doms, en présence de tous les personnages qui avaient assisté à la fête de la veille. La reine s'y montra d'une grande piété : elle resta à genoux tout le temps de la messe et récita ses heures jusqu'à la fin.

Après le dîner, un messager apporta la nouvelle de la prise de Montmélian par le roi : Marie se leva de table

Digitized by Google

immédiatement, ordonna de faire un feu de joie et de chanter un *Te Deum*. Le soir, toute la ville fut encore en fête ; entre 8 et 9 heures, 40 coups de canon furent tirés sur le Rocher.

Le même jour, le corps de ville avait été présenter ses devoirs à la reine : nouveaux discours, nouvelles assurances de dévouement ; aujourd'hui ce ne serait pas autrement. Le lendemain, mardi, les consuls firent leur présent : il consistait en 150 médailles d'or frappées spécialement pour cette occasion, offrant d'un côté le portrait de la reine ou du roi, de l'autre la représentation de la ville d'Avignon. Ces pièces étaient dans une belle coupe faite d'une noix de coco enchâssée dans l'argent ciselé.

Puis, ce fut le vice-légat, qui rassembla dans une salle du collège du Roure, au palais de Poitiers, toute la noblesse d'Avignon, et qui invita à une collation Sa Majesté et tout son entourage. Il y eut d'abord bal, puis sur les 5 heures, à un signal donné, une grande tapisserie, qui masquait le fond de la salle, fut écartée et découvrit trois tables gardées par des Suisses et fort convenablement dressées : l'appareil à lui seul était estimé plus de 1,500 écus. C'est qu'en effet, on avait fait venir d'Italie et spécialement de Venise, Gênes et Naples, les pièces les plus rares de cette collation.

Sur la table de droite étaient toutes sortes de poissons en sucre, « si bien faits, dit le chroniqueur, qu'a les voir on eust jugé qu'ils fussent en vie. » Puis, des levreaux, des lapins, des pigeons, des canards, des têtes de veau, des porcelets, etc., en sucre d'ouvrage de Venise, des confitures de Naples, des prunes de Damas contrefaites également et des dragées. La table de gauche était couverte de 300 petits paniers dorés et argentés, avec les armoiries de la reine et du vice-légat, et remplies de fruits simulés en sucre ; le tout fait à Gênes et à Venise. On avait posé sur la même table 50 statues de même matière, représentant les empereurs romains, les dieux et les déesses. La table

Digitized by Google

du milieu, recouverte d'un dais, était destinée à la reine : elle était chargée des mêmes choses que les tables voisines et de 12 statues ; on y remarquait de plus une serviette en sucre, si bien imitée « que les plus clairvoyants l'estimoient estre de lin. »

Après la collation, les paniers furent distribués à toutes les dames présentes. Puis, la reine remonta dans son coche et se retira au palais, où elle fut encore accueillie par 30 coups de canon.

Le lendemain, mercredi, à une heure de l'après-midi, Marie de Médicis, escortée de toute la noblesse, quitta Avignon pour se diriger sur Lyon. Elle garda de sa réception un si bon souvenir, qu'elle fit transmettre aux consuls de la ville son désir de voir conserver la mémoire de ces fêtes. Le conseil se rendit de bonne grâce à son invitation ; il chargea le jésuite André Valadier de composer la relation de toutes ces réjouissances. Celui-ci profita du séjour d'un graveur strasbourgeois, nommé Mathieu Greuter, pour lui faire graver les planches représentant les arcs triomphaux et pour lui faire illustrer le livre projeté. Vers le milieu de l'année 1601, tout fut achevé, et les consuls de la ville d'Avignon purent envoyer au roi et à la reine de France, aussi bien qu'au grand duc de Toscane, cet ouvrage, qu'ils intitulèrent : *Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant.*

De telles fêtes n'étaient pas rares à Avignon. De superbes réjouissances eurent encore lieu lors du passage de Louis XIII, des princes du sang parents de Louis XIV, etc. Ces magnificences nous sont inconnues aujourd'hui ; ne nous en plaignons pas : si elles donnaient lieu à un déploiement inouï de splendeur, elles avaient leur revers ; le quart d'heure de Rabelais sonnait peu après le dernier coup de canon, et la note à payer donnait alors à réfléchir. N'est-ce pas quelque chose de ne plus avoir ce souci ?

L.-H. LABANDE.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES [1].

I. — *Lettre du roi Henri IV aux consuls de la ville d'Avignon, en réponse à la députation qui lui avait été envoyée* (2) (*21 août 1600*).

Original : Archives communales d'Avignon, AA, boîte 95, n° 2989. — Copie : *Ibidem,* BB, *Délibérations*, 1600-1605, fol. 26 v°.

De par le Roy,

Tres chiers et bien amez, Nous avons prins en bonne part le remerciement que vous nous avez faict faire tant par voz lettres que par le sieur Sauvins vostre premier consul, de la confirmation de voz privileges que nous vous avons faict expedier, et des asseurances que vous nous rendez de vostre affection a nostre service, de quoy nous vous avons bien voulu tesmoigner que nous vous sçavons tres bon gré, vous prians croyre que nous aurons tousjours autant de soing de vous et voz affaires en pareille recommandation que sy vous estiez noz propres subjectz, ainsi que vous cognoistrez par effect. Donné au camp des faulxbourgs de Chambery, le XXI[e] jour d'aoust 1600.

HENRY.

DE NEUFVILLE.

(1) Le mémoire ci-dessus est extrait en grande partie du livre du jésuite Valadier. Comme d'autre part M. de Laincel, dans le *Bulletin de Vaucluse*, année 1881, a publié lui-même un résumé de ce livre sans le citer, j'ai cru bon de renouveler le sujet en publiant quelques pièces justificatives, inédites jusqu'aujourd'hui.

(2) Paul-Antoine Puget de Sauvins, premier consul, avait été député à Lyon, au nom de la ville, pour remercier le roi d'avoir confirmé ses privilèges et pour le supplier « tres humblement au nom de toute la ville vouloir continuer en ceste devocieuse affection. » (Délibération du 1[er] août 1600: Archives communales d'Avignon, BB, *Délibérations*, 1600-1605, fol. 19.)

Digitized by Google

II. — *Délibération du corps de ville sur les préparatifs pour l'entrée du roi et de la reine et leur réception à la Métropole (13 novembre 1600).*

Original : Archives communales d'Avignon, BB, *Délibérations*, 1600-1605, fol. 65 v°.

Davantage a eté proposé par led. sieur assesseur et continué par lesd. sieurs consuls que tous les roys et roynes a leur entrée dans ceste ville sont coustumiers d'aller droict a l'esglise metropolitaine, comme feront encores le roy et la royne de France a leur prochaine entrée, dont il est raysonnable que lad. esglise soit telement parée qu'on puisse recevoir Sesd. Majestez avec tout l'honneur et reverence que leur sont deubz; et puisque la ville a prins des deniers de l'entrée de la vendange et vin mil quatre cens escuz pour fournir à l'entrée et presentz que lad. ville doibt fere a Sesd. Majestez, Monseigneur illustrissime vice-legat (1) a treuvé bon d'ordonner et commander que Messieurs de lad. esglise metropolitaine prendroient cinquante escus desd. deniers, pour parer et fere toutes choses qui seroient necessaires a leurd. esglise pour lad. entrée.

III. — *Approbation de la dépense pour les présents aux messagers du roi envoyés au-devant de Marie de Médicis (10 décembre 1600).*

Original : Archives communales d'Avignon, BB, *Délibérations*, 1600-1605, fol. 73.

A esté ratiffié le present qui a esté faict de vingt quatre boytes dragées ou confitures et douze flambeaux de cire blanche a Monseigneur le connestable (2), passant par ceste ville a la venue de la reine, en consideration des grandes faveurs et biens que lad. ville reçoyt de luy ordinerement et du besoin que journellement elle en a.

A esté ratifié la despense faicte par raison du present qui a esté faict a Monsieur le Grand (3), lorsqu'il passa par ceste ville s'en allant treuver la royne en Florence de la part du roy, consistant en confytures et flambeaux, ensemble les presents que ont aussy esté faictz a Messeigneurs le chancelier de France (4) et de Fresne, secretaire d'etat du roy, en leur passage en ceste ville au devant de la royne, consistant semblablement en confytures et flambeaux de cire blanche.

(1) Le vice-légat était alors Charles Conti (1599-1604).
(2) Henri de Montmorency, fils du fameux connétable Anne, connétable lui-même, né le 15 juin 1534, mort le 2 avril 1614.
(3) Cf. la délibération du 13 octobre 1600, ratifiant la dépense faite pour le présent à Monsieur le grand écuyer de France, « au passaige qu'il a faict par ceste ville, s'en alant espouser la reyne au nom du roy.» (Archives communales d'Avignon, BB, *Délibérations*, 1600-1605, fol. 57.)
(4) Pompone de Bellièvre, institué chancelier le 2 août 1599.

Digitized by Google

IV. — *Délibération du corps de ville pour l'impression du livre intitulé :* Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant, *relatant les cérémonies de l'entrée (28 février 1601).*

Original : Archives communales d'Avignon, BB, *Délibérations*, 1600-1605, fol. 103.

Et pour aultant que fesant imprimer les entrées que la ville a faictes a la royne et a Monseigneur le cardinal Aldobrandini, nepveu de notre sainct Pere (1), cela ne peut qu'apporter un tres grand bien et proffict a la ville, mesmes que celles qui ont esté faictes a Messeigneurs les cardinaux de Farnese (2) et d'Aquaviva (3), lors legats de ceste ville, ont esté imprimées ;

A esté conclud et arresté fere imprimer celes de Sa Majesté et seigneurie illustrissime, et pour cest effect ou pour la recompense des peynes et vacations que le pere André (4), jesuite de ceste ville a prinses pour lesd. entrées, estre baillé aud. pere André, pour lad. imprimerie et peyne, la somme de quarante escus de soixante sous piece (5).

V. — *Envoi au grand duc de Toscane* (6), *oncle de Marie de Médicis, du livre* Labyrinthe royal *(26 août 1601).*

Original : Archives communales d'Avignon, AA, *Correspondance consulaire*, 1590-1606.

Serenissimo signore,

Perche nella felice intrata che fece in questa cita la regina de Francia, non potessimo far altro servitio a Sua Majesta che in honorare detta citta

(1) Cynthius Passerus, cardinal Aldobrandini, neveu de Clément VIII par sa mère, fut légat d'Avignon dès 1600 et non 1601 comme le veut M. Reynard-Lespinasse, *Armorial historique du diocèse et de l'état d'Avignon*, p. 157.

(2) Alexandre Farnèse, légat d'Avignon, de 1541 à 1565.

(3) Octave Aquaviva, légat de 1593 à 1600.

(4) C'est le P. André Valadier, auteur d'un certain nombre d'autres ouvrages, parmi lesquels je citerai la *Vie de Ste Françoise romaine*, 1611, l'*Auguste basilique de St-Arnoul de Metz*, 1615, l'*Expostulatio apologetica pro societate Jesu ad Henricum IV*, 1606, etc. Quant au livre dont il est ici question, voici son titre complet : *Labyrinthe royal de l'Hercule gaulois triomphant sur le suject des fortunes, batailles, victoires, trophées, triomphes, mariage et autres faicts heroiques et memorables de tres auguste et tres chrestien prince Henri IIII, roy de France et de Navarre, representé a l'entrée triomphante de la royne en la cité d'Avignon, le 19 novembre l'an MDC, ou sont contenuës les magnificences et triomphes dressez a cet effect par ladicte ville.* Il a été imprimé chez Jacques Bramereau. C'est un in-4° de 30-244 pages, y compris les 14 planches gravées par Greuter.

(5) Le conseil, tenu le 11 avril 1601, décida de donner encore 18 écus pour achever de faire imprimer la relation de l'entrée de la reine composée par le P. André Valadier : Archives communales d'Avignon, BB, *Délibérations*, 1600-1605, fol. 125. Cf. Compte de 1601, fol. 37 v° et pièces justificatives dud. compte, n° 313.

(6) Ferdinand de Médicis, fils de Cosme I^er^, troisième grand duc de Toscane, oncle de Marie de Médicis, né en 1549, mort en 1609.

Digitized by Google

metterci in ordine delli triomphi stampatici, accio che la posterita sapia in quanto ci riputiamo obligati in honnorar et ubedir a tutto quello che venne da parte della Majesta del re e serenissima casa di Medici, et perche sapiamo che vostra Serenissima Altesa havera caro di vedire il libretto che se ne fatto, havemo pigliato l'hardire d'offerirli per mano del coronnel Pompei Cathilina, assicurandola che ricevendolo ci favorira molto et obligara estretissimamente a far humillissimo servitio a sua Serenissima Altessa, con pregar Dio la conservi longamente e felicimente.

D'Avignone, alli 26 d'agosto 1601.

Di Vostra Serenissima Altessa,

Humillissimi et ubedientissimi servitori,

li Consoli d'Avignone.

Alla Serenissima Altessa del duca di Toscana.

VI. — *Compte des dépenses faites par les consuls de la ville d'Avignon, pour la réception de Marie de Médicis (1601).*

Original : Archives communales d'Avignon, CC, *Comptes*, 1600-1601, fol. 28-32.

Despance faicte pour l'entrée en ceste ville de tres chrestien roy de France et de Navarre Henry quatriesme, et de la royne Marie de Medicis, son espouse. Le tout payé par moy, Estienne de Bellecombe, tresorier.

Premierement, le 21 d'octobre 1600, ay payé a sieur Pierre du Plan, peinctre (1), la somme de cinquante escus a bon compte de ce qu'il travailhe pour lad. entrée; appert par mandamus et acquit dud. jour.. . . . . 50 escus. N° 121 (2).

Plus au sieur Jean Puget, consierge, la somme de dix escus pour survenir a la despence qu'il convient faire pour lad. entrée; appert par mandamus et acquit. . . . . 10 escus. N° 122

A sieur Jean Beuf, graveur de coins, la somme de six escus a bon compte des vinct a luy accordés pour la graveure des coins qu'il a pris a faire pour faire les piesses d'or en forme de medalhes, pour faire presant au roy et a la royne (3); appert de lad. somme par mandamus . . 6 escus. N° 123.

(1) Le peintre Pierre Duplan avait été chargé de peindre et de décorer les arcs triomphaux et de figurer au sommet la scène allégorique des travaux d'Hercule.

(2) Le numéro qui suit chaque article du compte est celui de la pièce justificative : mandamus et acquit, que le trésorier était tenu de présenter pour sa décharge.

(3) Sur ces pièces, cf. ce que dit le P. Valadier dans le *Labyrinthe*, p. 217 : « Ce furent cent cinquante medailles d'or, où estoit relevée d'un costé l'image de la royne au naturel, et de l'autre le portrect de la ville d'Avignon en perspective : et en d'autres l'image du roy : qu'ils [les consuls] luy presenterent dedans une belle et rare coupe faicte d'une noix d'Inde enchassée en argent. »

Digitized by Google

A Mre Claude Chillot, brodeur, la somme de cinquante escus a compte des estoffes, fassons et fornitures qu'il faut faire pour deux poilles qu'on luy a ordonné de faire ; appert de lad. somme par mandamus. . . . . 50 escus. N° 124.

A sieur Pierre du Plan, peinctre susd., la somme de cent escus a compte de deux centz escus a luy accordés par les deputés de lad. entrée pour ouvrage a luy balhé a pris fait ; appert par mandamus et acquit. 100 escus. N° 125.

Plus ay payé pour lad. entrée au sire Jean Pugé, consierge, la somme de douze escus cinquante solz pour quarante journées de fustiers, tant de maistres que de serviteurs ; appert par compte, mandamus et acquit. . . . . 12 escus 50 solz. N° 126.

A Pierre Doux, peinctre, la somme de dix escus, a compte de ce que luy a esté accordé pour dix huict armoiries (1) a cinq testons la piece ; appert par mandamus et acquit. . . . . 10 escus. N° 127.

A Raphael Gay, Jean Faucon et Veran, trompettes, la somme de trois escus a bon compte de ce que leur est promis et accordé pour l'entrée, lesd. trois escus a eux avancés pour avoir vacqué durant trois jours a cheval a publier par la ville la franchise et liberté d'icelle ; appert par mandamus et acquit. . . . . 3 escus. N° 128.

A sieur Jean Puget, consierge, la somme de vinct escus cinquante solz, pour payer les fustiers, sçavoir cinquante cincq jornées de maistres et dix de compaignons; et appert par mandamus et acquit. 20 escus 50 s. N° 129.

A Mre Claude Chillot, brodeur, la somme de trente escus a bon compte des poelles qu'il faict pour lad. entrée ; appert par mandamus et acquit. . . . . 30 escus. N° 130.

A sieur Jean Puget, consierge, la somme de dix sept escus dix sept solz et six deniers, pour payer quarante huit jornées et demye de maistres et quatre et demye de compaignons ; appert par mandamus et acquit. . . . . 17 escus 17 solz 6 deniers. N° 131.

A sieur François Manche, appotiquaire, la somme de trente escus, pour estre par luy distribués suivant les billietz que lui seront dressés par Messieurs les depputés de lad. entrée ; appert par mandamus et acquit. . . . . 30 escus. N° 132.

Plus ay payé pour lad. entrée a sieur Pierre Duplan, peinctre, la somme de cinquante escus a bon compte de ce qu'il travailhe pour lad. entrée ; appert par mandamus et acquit. . . . . 50 escus. N° 133.

A Pierre Doux, peinctre, douze escus trente solz, pour reste et entier payement des dix huict armoyries cy devant dictes ; appert par mandamus et acquit. . . . . 12 escus 30 solz. N° 137.

(1) Plus loin, d'autres sommes sont encore portées pour ces armoiries : en effet « tous les sept arcs estoient enrichis ez deux faces, par dessus la corniche, au pied du coronnement, de quatre grandes armoiries garnies de laurier, buyx et coton (avec le clinquant sur les livrées du roy et de la royne) peinctes de fin or et de fines couleurs, les trois en parallèle : asçavoir de nostre S. Pere au milieu, du roy et de la royne aux deux costés, la quatrieme d'Avignon sous celles du sainct Pere. » (Valadier, p. 53.) Il y en avait encore d'autres sur les remparts, les théâtres, etc.

Digitized by Google

A sieur Jean Puget, consierge, la somme de dix escus pour peynes et vaccations par luy prinzes pour lad. entrée ; appert par mandamus et acquit. . . . . 10 escus. N° 138.

. . . . . .

A damoyselle Jeanne Ogier, vefve a feu François Vautret, la somme de neuf escus quarante cinq solz pour quatre cannes taffetas demy armezyn blanc a 7 solz le pan, pour faire les cornettes de nostre sainct pere le pape, celle du roy et de la royne, et neuf pans satin de Lucques rouge cramoizy pour la robe de la nimphe, qui doibt presanter les clefz de la ville a Sa Majesté (1) ; appert par mandamus et acquit. 9 escus 45 solz. N° 140.

Plus ay payé pour lad. entrée au sire Jean Beuf, graveur, la somme de quatorze escus pour reste et entier payement des vinct escus a luy accordés pour la fasson des coins cy devant dictz ; appert par mandamus et acquit. . . . . 14 escus. N° 141.

A messire Barthelemy Anceau, notere, la somme de six escus a luy accordés tant pour avoir mis au net les escripteaulx de lad. entrée, assisté les peinctres pour leur declarer les figures et intelligences desd. escripteaux, comme aussi pour toutes les peynes et vacations par luy faictes et a faire pour lad. entrée ; appert par mandamus et acquit. . . 6 escus. N° 142.

A M^re Imbert Cotelier, la somme de quatre escus, pour la fasson et dorure de trois clefz, pour presenter au roy a son arrivée en ceste ville ; appert par mandamus et acquit. . . . . 4 escus. N° 143.

A Pierre Jacquet, gippier, quatre escus pour blanchir et remplir de fleurs de lyz le dessous de l'arc proche de la meson de M. de Leglize ; appert par mandamus et acquit. . . . . 4 escus. N° 144.

A sieur Jean Puget, consierge, la somme de trente six escus vingt huict solz, pour payer les fustiers travalhantz a lad. entrée ; appert par compte, mandamus et acquit. . . . . 36 escus 28 solz. N° 145.

(1) Voici quelle était la toilette de cette nymphe : « Euphrosyne, qui devoit donner les clefs, estoit affeublée d'une robe de toque d'argent en bas, le corps de satin cramoysi tout semé de clefs d'or : le cotillon de drap d'argent frissure sur frissure : la teste coiffée à l'antique en corne d'abondance rebrassée par en haut en devant, embellie au bout d'un gros et singulier diamant enchassé en or : tout le reste couvert d'autres diamants, rubis, escarboucles, esmeraudes et autres pierreries et enseignes de grand pris et en grand nombre. Elle portoit une grande chaine de perles en escharpe et une autre d'or esmaillée et enrichie d'autres perles les plus rares : sa coronne couverte de force pierres exquises, principalement de sept gros diamans, un en chasque fleur de lis, richement enchassez en or, d'où pendoit jusques en terre une gaze d'or. » (Valadier, p. 56.) Voici un extrait du compliment qu'elle débita, en remettant les clefs à Sa Majesté :

« Vous, clef de France, venez,
Et prenez
Ces trois clefs, que je vous donne :
Presage que de voz flancs
Trois enfans
Sortiront portans coronne. »

Cette prédiction s'accomplit : des 6 enfants de Marie de Médicis, 3 portèrent couronne : Louis XIII, Elisabeth, femme de Philippe IV d'Espagne et Henriette-Marie, femme de Charles I^er d'Angleterre.

Digitized by Google

A sieur Geoffret Sibille, la somme de ceze escus cinquante deux solz, pour toylle, tant bleije que autre, fil et papier par lui forny ; appert par compte, mandamus et acquit. . . . . 16 escus 52 solz. N° 146.

A sieur Jean Puget, consierge, dix escus pour menus despens qu'il convient faire pour lad. entrée ; appert par mandamus et acquit. 10 es. N° 147.

A sieur Urbain Lambert, mestre de la monoye, la somme de cinq escus pour la fasson de deux centz piesses d'or que la ville luy a faict faire pour donner en presant au roy et a la royne ; appert de lad. somme par mandamus et acquit. . . . . 5 escus. N° 148.

Plus ay payé a cinq trompetes qui ont servy a lad. entrée, la somme de onze escus quarante solz, tant pour leur despance que pour salaire a eux accordé ; appert par mandamus et acquit. . . 11 escus 40 solz. N° 149.

Ay payé et remis entre les mains de Messieurs les consulz et depputez pour lad. entrée la somme de cent cinquante piesses d'or en forme de medalhes, vallent six livres huict solz chescune, pour estre lesd. piesses balhées en presant a la royne ; appert par mandamus et sans acquit. . . . . 320 escus. N° 150.

A Monsieur Lois Pomar, la somme de trente escus d'or en or italle, pour pris d'une coppe d'argent dorée avec son couvercle, pour dans icelle mettre lesd. piesses d'or , le tout pour faire led. presant ; appert de lad. somme par mandamus et acquit. . . . . 30 escus. N° 151.

Au sieur Jean Roux, la somme de quatre escuts trente solz, pour la garniture de trois clefz faicte de soye bleue avec du fil d'or (1) pour lad. entrée ; appert par mandamus et acquit. . . . . 4 escus 30 solz. N° 152.

. . . . . .

A Monsieur Anthoyne Esquirol, la somme de douse escus, pour toute la musique qu'il a faicte chanter a l'antrée de la royne ; appert par mandamus et acquit. . . . . 12 escus. N° 154.

A M^re^ Laurens Ferrier, la somme de six escus, pour avoir faict les muffles des elephans qui trenoient le chariot triumphant ; appert par mandamus et acquit. . . . . 6 escus. N° 155.

A M^re^ Claude Chillot, brodeur, la somme de quatorze escus vinct un solz, pour reste et entier payement des fornitures et fassons des deux poelles par luy faictz ; appert par mandamus et acquit. . 14 escus 21 solz. N° 156.

Plus, ay payé pour lad. entrée a Barthelemy Chastrony, la somme de cinq escus, sçavoir pour huict lances a trente solz piesse et le boys des ayles du colleuvre (2) et pour avoir fourny les pos du chauffault de la place ; appert par compte, mandamus et acquit. . . . 5 escus. N° 157.

. . . . . .

(1) Voici ce qu'en dit Valadier, p. 60 : « Cela dict, Euphrosyne faisant une grande reverence presenta a Sa Majesté trois clefs (qui sont les armoyries d'Avignon...) dorées sur l'argent, pendantes d'un cordon, avec de grandes houppes de soye verte, bleue et incarnate, meslée de fil d'argent. »

(2) Cette « colleuvre » était l'hydre contre laquelle Hercule combattait sur le théâtre du 6^e^ arc devant l'Hôtel-de-Ville. « Cet hydre ou dragon estoit d'un tres bel artifice et d'un aspect effroiable, de la grandeur d'un grand

Digitized by Google

A M. Blazy Bouyier, talheur, un escu quarante solz, pour la fasson d'un habit d'Hercules (1) et quatre habits d'Herculins et deux habits a la turque de trellis bleu ; appert par mandamus et acquit. 1 escu 40 solz. N° 159.

A M^re^ Jean de Bourgogne, talheur, la somme de quatre escus six solz pour la fasson de quelques habitz, guidons et courdons pour le poelle ; appert par compte, mandamus et acquit. . . . . 4 escus 6 solz. N° 160.

A M^re^ Pierre Duplan, peinctre, la somme de cent dix escus pour 61 armoyries de nostre sainct pere, du roy et de la royne ou de la ville, qui montent 76 escus 15 solz ; douze bastons pour les poilles, la pome dorée et les bastons bleus, monte 6 escus, et 3 escus pour la dorure ou les fleurs de lis de l'habit de la fille qui presente les clefz ; 10 escus pour 21 journées de ceux qui ont peinct ou escript les papiers des genites (?), et 20 escus pour avoyr peinct la gallerie hors la porte Sainct Lazare et la tour du Puis des Beufz, et 4 escus pour avoir peinct de bleu et semé de chiffres l'arc pres la meyson de M. le Portugues, et 7 escus pour 14 thermes, 6 escus pour les habitz des elephans et peinct la colleuvre, et 20 escus pour avoyr forny le linge pour garnir les piedz d'estras, collonnes et arcz ; appert par mandamus et acquit. . . . . 110 escus. N° 161.

. . . . . .

A François Quene, sellier, trois escus vinct solz pour avoir forny les harnois pour tirer le chariot et la fasson des habitz des elephans ; appert par mandamus et acquit. . . . . 3 escus 20 solz. N° 164.

A sieur Geoffret Sibille, la somme de un escu trente solz pour quatre canes rite de Vienne, pour couvrir la cournisse de l'arc pres du palais ; appert par mandamus et acquit. . . . . 1 escu 30 solz. N° 165.

A Jean Gachet et La Pierre, vyollons, la somme de unze escus tant pour eux que pour neuf autres ses compaignons, pour avoir sonné des aulbois et vyollons a l'entrée de la royne ; appert par mandamus et acquit. . . . . 11 escus. N° 166.

A sieur Estienne Ramade, appotiquere, la somme de six escus, pour quarante huict canes agulhes par luy fornies pour lad. entrée ; appert par mandamus et acquit. . . . . 6 escus. N° 167.

. . . . . .

dogue d'Angleterre, tout escaillé de verd et de jaune, avecque ses ombrages de noir et de rouge : il avoit les grifes de leopard, le groin camard, le front enfonsé, l'oreille de lyon, la barbe de bouc, la cueue de coleuvre, le corps, les aisles et la teste de dragon, avec la place de six testes ja coupées, qui faisoit qu'il tenoit plus du dragon que de l'hydre : il etinceloit des yeux, jettoit le feu a furie par la gorge, par les oreilles et par l'estomach, retiroit et avançoit la teste et le col d'une grande coudée, ouvroit la gueule d'un grand pied, jouoit des machoires et de la langue si parfaitement comme s'il fut tout vif... » (Valadier, p. 170.)

(1) Hercule, qui devait combattre l'hydre, « estoit equippé a proportion, avec son arroy a l'antique, la teste coiffée d'un meutle de lyon avec son poil et ses dens, non point en peinture mais au vray d'une vraye teste de lyon, que l'on avoit trouvée tout a propos... Le reste du corps estoit d'autres peaux retirantes au lyon sur le nud. » (Valadier, *ibidem*.)

Digitized by Google

A sieur Jean Crouzel, la somme de cinq escus quatre solz pour payement de cinq onces un quart poudre de Chippre fine, dans un petit sac de satin vert, pour mettre au fons de la coupe d'argent doré, pour faire le presant a la royne ; appert par mandamus et acquit. 3 es. 30 s. N° 169.

. . . . . .

A M. Intermet, maistre de musicque, la somme de dix escus, pour toute la musicque qu'il a faict chanter a l'entrée de la royne ; appert par mandamus et acquit. . . . . 10 escus. N° 180.

. . . . . .

A sieur Laurens Crousat, la somme de six escus pour douze pans satin jaune fourny pour le poille du roy ; appert par mandamus et acquit. . . . . 6 escus. N° 183.

. . . . . .

A Pierre Chabrier, menuzier, un escu dix huict solz pour quatre cannes et demye agulhes, une masse d'Herculles, un espée de bois et un sceptre ; appert par mandamus et acquit. . . . . 1 escu 18 solz. N° 187.

. . . . . .

A Claude Pagnot, potier, la somme de 4 escus pour quarante livres poudre de canon pour lad. entrée ; appert par mandamus et acquit. . . . . 4 escus. N° 189.

. . . . . .

A maistre Mathieu Greuter, talheur en talhie douce (1), la somme de

(1) Mathieu Greuter, est un graveur encore peu connu, quoique, d'après M. Natalis Rondot (*Revue de l'Art français*, 1884, n° 1, p. 8), il ait montré une habileté peu commune. Il naquit à Strasbourg en 1566, travailla dans cette ville dès 1586, ainsi qu'à Lyon et à Rome, où il est mort en 1638 (Cf. Baglione, *Le Vite de' pittori*, p. 398). De 1601 à 1603, il paraît avoir partagé son temps entre Avignon et Lyon. En 1601, en effet, le P. Valadier lui confie le soin de graver les 14 planches qui ornent le *Labyrinthe royal* ; voici du reste comment il s'en explique dans son *Avant-propos* : Les instances de la reine et de Jérôme de Gondi « firent resoudre lesd. sieurs consuls de se mettre quant et quant en devoir de fournir aux despens des planches de taille douce et se servir fort a propos de la commodité qui s'estoit presentée tout a point, d'un certain alemand, excellent graveur abhorde naguieres en cette ville, a autre occasion. » Greuter signa de ce fait une première quittance de quarante écus, le 19 mars 1601. (Archives communales d'Avignon, CC, *Comptes, pièces justificatives*, 1600-1601, n° 302), et une seconde de 18 écus le 16 avril suivant (*Idem, ibidem*, n° 313. Cf. encore le compte de 1601, fol. 37 v°). Le 22 février 1602, il était à Lyon, où il servait de parrain à la fille de M^e Claude de Cléron (Natalis Rondot, *ibidem*). En 1603, il travaillait à Avignon, pour la confrérie du Pont-St-Bénézet à une image signée et datée par lui, dont il existe un exemplaire dans le fonds de l'archevêché d'Avignon, aux archives départementales de Vaucluse (Duhamel, *Revue de l'Art français*, 1884, n° 3, p. 42). Enfin, en 1604 il était à Rome (Natalis Rondot, *loc. cit.*). Son œuvre fut assez importante : le cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale possède en effet 91 de ses gravures. La planche de son image pour la confrérie du Pont-St-Bénézet a été regravée plus tard par Louis David. On ignorait jusqu'ici qu'il y eut de conservés des cuivres gravés par cet artiste, lorsque dernièrement j'ai eu la bonne fortune de rencontrer et d'acheter pour le Musée de la ville d'Avignon, un cuivre qui a servi à l'illustration du *Labyrinthe royal* : c'est l'original de la planche qui représente le double trophée dressé à la première porte du ravelin de St-Lazare, figuré p. 39 et décrit p. 41 et suiv. Actuellement c'est le seul cuivre que l'on connaisse de Mathieu Greuter.

Digitized by Google

quarante escus a luy accordés par le conseil tenu le dernier de febvrier, suivant le marché faict avec luy par Pere André Valandyere de l'ordre des Jhesuistes, pour imprimer lad. entrée ; appert de lad. somme par mandamus et acquit. . . . . 40 escus. N° 302.

. . . . . .

Pour toutes les parties cy devant dictes : 1.396 escus 57 solz 9 deniers (1).

(1) Je dois en terminant remercier publiquement mon excellent confrère et ami M. Duhamel, qui a singulièrement facilité ma tâche en me fournissant la copie de presque tous les documents qui m'intéressaient pour mon étude.

Digitized by Google

ACTE D'HABITATION

DE LA

TERRE DE VITROLLES-LEZ-LUBERON (VAUCLUSE)

DU 20 MARS 1504.

TRADUCTION FRANÇAISE DU XVII[e] SIÈCLE

PUBLIÉE AVEC UNE INTRODUCTION, UN APPENDICE ET DES NOTES.

INTRODUCTION (1).

Vitrolles, en latin *castrum de Vitrolla*, est une petite commune du département de Vaucluse située à 17 kilomètres de Pertuis, son chef-lieu de canton, à 44 kilomè-

(1) En faisant des recherches dans les archives municipales de Vitrolles-lez-Luberon (Vaucluse), à l'effet de réunir les matériaux de la Notice que nous nous proposons d'écrire sur cette commune, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur un document du plus haut intérêt, la traduction française du XVII[e] siècle de l'acte d'habitation de cette terre, en date du 20 mars 1504. Voulant faire jouir les lecteurs des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* de la primeur de ce précieux document, dont nous avons vainement cherché l'original latin, qui paraît être irrévocablement perdu, nous le publions ici, avec de nombreuses notes, dans l'une desquelles nous donnons l'analyse des actes postérieurs relatifs à la seigneurie de Vitrolles.

Nous faisons précéder cet acte d'un court résumé des articles qu'il renferme, articles que, pour plus de clarté, nous avons numérotés, bien qu'ils ne le soient pas dans l'acte lui-même.

En outre, comme les divers ouvrages d'histoire locale vauclusienne ne nous apprennent absolument rien sur Vitrolles, une substantielle introduction, dans laquelle nous condenserons le résultat de nos recherches sur cette localité, ne sera pas ici déplacée.

Enfin nous donnons en appendice la transaction intervenue le 20 mars 1504 entre le prieur et les habitants au sujet de la dîme.

Digitized by Google

tres d'Apt, son chef-lieu d'arrondissement, à 81 kilomètres de Carpentras, à 78 kilomètres d'Avignon, chef-lieu du département. Son territoire, d'une superficie de 1,614 hectares 52 ares 10 centiares, est borné au nord par les communes de Céreste et de Montjustin (Basses-Alpes), à l'est par celle de La Bastide-des-Jourdans (Vaucluse), au sud par celle de Grambois (Vaucluse) et à l'ouest par celle de Peypin-d'Aigues (Vaucluse). La plus grande partie du terroir de cette commune est montagneuse et boisée.

Vitrolles remonte probablement à l'époque des invasions sarrasines ; selon certains auteurs, son nom viendrait des nombreux objets en verre antique (*vitreius, vitrius, vitrum*), ayant la forme d'une marmite (*olla*), trouvés dans son terroir. Il fut d'abord possédé par les comtes de Provence, puis par ceux de Forcalquier. Lors du partage du comté de Forcalquier entre Guillaume III de Sabran, comte de Forcalquier, et Raymond Bérenger, comte de Provence, le 29 juin 1220, la partie basse du comté de Forcalquier, dans laquelle se trouvait Vitrolles, échut à Guillaume III de Sabran. Vitrolles fit ensuite partie de la baronnie de Céreste, appartenant à Gaucher de Sabran-Forcalquier, fils de Guillaume III, et fut possédé de père en fils par les descendants de ce seigneur jusqu'à la mort (5 avril 1484) de Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap, (héritier de Jacques, son frère) ; celui-ci par testament du 22 juillet 1483 (Rufon et Rambaud, notaires à Gap), laissa la baronnie de Céreste, et par conséquent Vitrolles, à Georges de Castellane, son neveu, fils de sa sœur Alix, en lui substituant, en cas de mort sans enfant, les enfants de Barthélemy de Brancas, qui devaient porter le nom et les armes de Forcalquier. Georges de Castellane étant mort sans enfant en 1486, la baronnie de Céreste, en vertu de la substitution ci-dessus indiquée, passa aux enfants de Barthélemy de Brancas. Depuis cette époque, Vitrolles appartint à la famille de Brancas, branche de Céreste, jusqu'au moment où, par voie de partage, il passa

Digitized by Google

à André-Joseph de Brancas, auteur de la branche de Rochefort. Mais cette terre ne resta pas longtemps aux mains de la branche de Rochefort et fit bientôt retour à celle de Céreste : André-Louis de Brancas, fils d'André-Joseph, la vendit, le 19 novembre 1719, comme nous le verrons, à Louis de Brancas, marquis de Céreste, futur maréchal de France. Louis-Paul de Brancas-Forcalquier, marquis de Céreste, fils du maréchal, par convention sous seing privé du 30 juillet 1733, transformée en acte public le 12 octobre suivant, vendit à son tour la terre de Vitrolles, ainsi que celles de Castellet et de Montjustin, à Jean d'Ailhaud (1), secrétaire du roi, qui obtint d'abord, le 1er novembre 1753, des lettres-patentes par lesquelles Louis XV lui faisait don du droit de prélation pour l'achat de ces terres, puis, le même mois, d'autres lettres-patentes renouvelant ou confirmant en sa faveur l'érection de la terre de Castellet en baronnie (2).

Jean d'Ailhaud prit dès lors le titre de baron de Castellet, qu'il transmit à sa famille. Jean-Pierre-Gaspard d'Ailhaud de Castellet, petit-fils de Jean, fut le dernier seigneur de Vitrolles. Le château de cette loca-

(1) Jean d'Ailhaud, fils de Jean, bourgeois, et d'Anne Baguet, appartenait, d'après d'Hozier, à une famille noble, dont la branche cadette qu'il représentait, étant tombée dans la pauvreté, avait omis, pendant trois générations, de prendre la qualité de noble. S'étant enrichi par l'exploitation de la poudre purgative qu'il avait inventée ou dont il avait acheté le secret, et qui porte encore aujourd'hui son nom, il employa ses premiers bénéfices à se faire recevoir docteur en médecine à Aix, puis fit l'acquisition d'un bel hôtel dans cette ville, fut pourvu de la charge de conseiller-secrétaire du roi près la chancellerie de Provence, par provisions du 4 juin 1745, et enfin acheta par convention sous seing privé du 13 juillet 1753, transformée en acte public le 12 octobre suivant, les seigneuries de Castellet, Montjustin et Vitrolles, comme nous l'avons dit. Né à Lourmarin le 6 janvier 1675, il y fut baptisé le 13 du même mois et s'y maria, le 19 mars 1705, étant alors docteur en médecine, avec Anne Sambuc, fille de Pierre Sambuc et de défunte Anne Monestier. Il mourut à Vitrolles, le 30 août 1756, âgé de 81 ans révolus.

(2) La seigneurie de Castellet avait été érigée en baronnie en faveur d'Henri de Brancas-Forcalquier, par lettres-patentes du mois de janvier 1674.

Digitized by Google

lité, ainsi que des propriétés considérables, appartiennent encore aujourd'hui à M. Théodore-Joseph-Édouard d'Ailhaud de Castellet, arrière-petit-fils du dernier seigneur.

Nous venons de voir que les premiers seigneurs de Vitrolles furent les comtes de Provence, puis ceux de Forcalquier. Voici maintenant la liste chronologique des seigneurs de cette localité depuis la mort de Guillaume III de Sabran, dernier comte souverain de Forcalquier, jusqu'à la Révolution (1) :

I. Gaucher de Sabran-Forcalquier, fils de Guillaume III de Sabran, dernier comte souverain de Forcalquier, et de Mabille de....

II. M..... de Sabran-Forcalquier, fils du précédent et de.....

III. Gaucher de Sabran-Forcalquier, dit Gaucher de la Roque, fils du précédent et de....., vivait en 1321 et 1351.

IV. Gaucher de Sabran-Forcalquier, fils du précédent et de Métheline d'Oze.

V. Guillaume de Sabran-Forcalquier, fils du précédent et de Marguerite d'Agoult, vivait en 1382.

VI. Louis de Sabran-Forcalquier, fils du précédent et de....., vivait en 1386.

VII. Raymond de Sabran-Forcalquier, fils du précédent et d'Alasacie de Villeneuve, épouse en 1407 Angélique de Brancas.

VIII. Jacques de Sabran-Forcalquier, fils du précédent et d'Angélique de Brancas, épouse Marguerite d'Arpajon et meurt sans postérité masculine en 1479.

IX. Gaucher de Sabran-Forcalquier, frère du précédent, évêque de Gap, meurt le 5 avril 1484.

X. Georges de Castellane, neveu du précédent, fils d'Honoré de Castellane et d'Alix de Sabran-Forcalquier, épouse Claudine de Clermont et meurt sans enfant mâle en 1486.

(1) Cette liste, dressée d'après les pièces d'archives, rectifie les généalogies des Sabran-Forcalquier et des Brancas, imprimées dans les Nobiliaires d'Artefeuil, de Pithon-Curt, de La Chesnaye des Bois et de Saint-Allais, et dans l'*Histoire manuscrite d'Apt*, par Remerville.

Digitized by Google

XI. Gaucher Ier de Brancas-Forcalquier, fils de Barthélemy de Brancas et d'Élisabeth de Saluces, vivait en 1489.

XII. Gaucher II de Brancas-Forcalquier, fils du précédent et d'Antoinette de Villeneuve, marié en 1501.

XIII. Gaspard de Brancas-Forcalquier, fils du précédent et d'Isabelle de Montauban, marié en 1534.

XIV. Jean de Brancas-Forcalquier, fils du précédent et de Françoise d'Ancezune, marié en 1563.

XV. Henri de Brancas-Forcalquier, fils du précédent et de Camille Grimaldi, marié en 1603

XVI. Honoré de Brancas-Forcalquier, fils du précédent et de Renée d'Oraison, meurt en 1667.

XVII. André-Joseph de Brancas-Forcalquier, fils du précédent et de Françoïse de Cambis, sa seconde épouse, meurt en 1709.

XVIII. André-Louis de Brancas-Forcalquier, fils du précédent et de Madeleine-Ursule de Porcellet, vend la seigneurie au suivant en 1719.

XIX. Louis de Brancas-Forcalquier, fils d'Henri et de Dorothée de Cheylus, meurt en 1750.

XX. Louis-Bufile de Brancas-Forcalquier, dit le comte de Forcalquier, fils du précédent et d'Elisabeth-Charlotte-Candide de Brancas, meurt le 3 février 1753.

XXI. Louis-Paul de Brancas-Forcalquier, frère du précédent, vend la seigneurie au suivant le 30 juillet 1753.

XXII. Jean d'Ailhaud de Castellet, fils de Jean, bourgeois, et d'Anne Baguet, meurt en 1756.

XXIII. Jean-Gaspard d'Ailhaud de Castellet, fils du précédent et d'Anne Sambuc, meurt en 1779.

XXIV. Jean-Pierre-Gaspard d'Ailhaud de Castellet, fils du précédent et d'Anne-Luce Icard, épouse en 1771 Anne-Marguerite-Thérèse de Caritat de Condorcet et meurt en 1800.

L'ancien Vitrolles, avant sa destruction à une époque inconnue, mais qui n'est ni antérieure au 17 septembre

Digitized by Google

1333 (1), ni postérieure au 28 octobre 1480 (2), s'échelonnait au pied du pic du Castellas, où l'on a trouvé des fragments de tuiles romaines, dites tuiles sarrasines, ainsi que d'anciens tombeaux, et où des ruines se voient encore. Non loin de là, au pied de la montagne de Piégros, M. Edouard d'Ailhaud de Castellet découvrit, vers 1868, une belle tête de Minerve, dont il fit don au musée Borelly, de Marseille, et de nombreux fragments de tuiles romaines. En outre, il est probable qu'une voie romaine secondaire, reliant *Catuiaca* (Céreste) au *vicus Pertusii* (Pertuis), passait par Vitrolles. En effet, les vieillards du pays racontent encore que sur le vieux chemin qui va de Vitrolles à Céreste, à 200 mètres environ en aval du point où ce chemin croise la nouvelle route qui va à cette dernière localité, se trouvait un pont jeté sur un des ravins qui descendent des montagnes. Ce pont, qui tomba de vétusté vers la fin du dernier siècle, et fut remplacé par un massif en maçonnerie, devait être d'origine romaine, à en juger par les blocs qui forment aujourd'hui les marches de l'escalier conduisant au presbytère dans la rue de la Place.

Les rares renseignements que nous avons sur l'histoire de Vitrolles avant l'acte d'habitation nous sont fournis par des documents dont nous devons la communication à l'obligeance de MM. Louis Blancard et Félix Reynaud, archivistes des Bouches-du-Rhône, que nous nous faisons un plaisir et un devoir de remercier publiquement ici. Il est fait mention de Vitrolles pour la première fois, à notre connaissance, dans l'ordonnance rendue, le 8 octobre 1253, par l'évêque de Sisteron, Imbert, assisté du bailli et du juge de la comtesse Béatrix et de plusieurs autres personnages, pour la réformation des péages du comté de For-

(1) Date de la déclaration des droits comtaux dans cette localité.
(2) Date d'un dénombrement fourni par Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap.

Digitized by Google

calquier (1). Vitrolles possédait alors un péage qui, en vertu de cette ordonnance, fut supprimé avec ceux de Châteauneuf, Saint-Donat, Volx, Reillanne, St-Martin-de-Castillon, le Carluec, Pierrevert, Sainte-Tulle, Sainte-Marguerite, La Tour-d'Aigues, La Bastide-des-Jourdans, Saint-Martin-de-la-Brasque, Lourmarin, les Beaumettes et Saint-Vincent, tandis que ceux de Pertuis, Labrillanne, Peyruis, Peypin et Céreste furent conservés. Lors de la déclaration des droits comtaux dans les diverses localités de Provence, Pierre Garcin, vice-bayle, et prudhommes Guillaume Limaye et Hugues Rey, de Vitrolles, déclarèrent, le 17 septembre 1333, que la cour avait dans cette localité le haut domaine et les régales (2). Vitrolles figure ensuite, les 16 mai 1386, 13 janvier 1479, 28 octobre 1480 et 2 décembre 1482, dans les hommages et dénombrements rendus à la Chambre des comptes de Provence par les barons de Céreste, seigneurs de Vitrolles.

Les historiens provençaux ne font aucune mention de Vitrolles dans le récit des guerres sanglantes qui désolèrent la Provence pendant le XIV^e^ siècle et au commencement du XV^e^, et il nous faut arriver au XVI^e^ siècle pour trouver des renseignements sur la localité qui nous occupe. Il est probable qu'elle eut à souffrir de l'expédition dirigée contre les Vaudois. Pendant les guerres de religion, elle eut sa part de misères; mais ce lieu, non entouré de murs et très peu considérable, étant une proie de maigre importance, ne tenta pas la cupidité des protestants, qui se bornèrent à le réquisitionner pour se faire fournir des vivres. Lorsque, en décembre 1590, le duc de Savoie, appelé en Provence par la Ligue, se fut emparé de Grambois et y eut mis une garnison, Vitrolles dut fournir des vivres et des pionniers au capitaine Guillaume de Codonneau, chargé de reprendre cette localité, ainsi qu'au

(1) Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 8, fol. 161.
(2) *Ibidem*, B 1040, fol. 39.

Digitized by Google

gouverneur mis dans cette place par le duc de Savoie, jusqu'au moment où, ce gouverneur ayant été tué par sa propre garnison, Grambois se soumit à l'autorité du roi (1592). Vitrolles, qui, avant ce moment, avait eu des pourparlers avec Lesdiguières, comme le prouve une délibération du 14 août 1591, fut une des premières localités de Provence à se soumettre à Henri IV.

La montagne du Luberon, entre Céreste et Vitrolles, était autrefois indivise entre les deux communautés, et les habitants de Céreste avaient même le droit de venir abreuver leurs bestiaux jusqu'à la chapelle de St-Pancrace (1), lorsque le dernier février 1501, eut lieu une première délimitation. Soit que les termes eussent été mal plantés, soit pour toute autre cause, moins de 100 ans après les deux terroirs étaient encore confondus sur ce point. Il fallut donc procéder à une nouvelle délimitation, qui se fit du 12 juillet au 4 août 1655, par des arbitres nommés par les deux communautés, et qui, cette fois, fut définitive. Les dépenses occasionnées à la communauté de Vitrolles par cette délimitation ne furent entièrement payées qu'en 1661.

A la Révolution, Vitrolles, qui avait toujours eu de bons rapports avec ses seigneurs, embrassa cependant avec ardeur les idées nouvelles,et il s'y forma, le 25 octobre 1792, une Société patriotique qui compta 72 personnes.

De nos jours, la commune a soutenu contre les descendants du dernier seigneur, au sujet de la montagne, un long procès définitivement vidé en 1875 et a obtenu, en compensation de ses anciens droits d'usage, la pleine propriété de 394 hectares 22 ares 35 centiares de bois ou terres hermes y compris les 10 hectares situés au quartier de la Darboussière, n° 21 P.

L'instruction de la jeunesse ne fut pas négligée à Vitrolles : le premier régent connu exerçait ses fonctions en

(1) Commune de Grambois, non loin des limites de cette localité et de Vitrolles.

Digitized by Google

1667. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, nous n'avons pas trouvé moins d'une trentaine de noms de régents.

A Vitrolles, comme dans la plupart des autres localités provençales, nous retrouvons la curieuse institution de l'abbé de la jeunesse : le premier abbé que nous rencontrons est François Laugier, en 1663.

La population de Vitrolles, qui était de 393 habitants en 1764, n'est plus aujourd'hui que de 194 habitants. En 1567, d'après le cadastre de cette année, il y avait à Vitrolles 74 ménages, ce qui, à raison de 4 personnes 1/2 en moyenne par ménage, donnerait une population de 333 habitants; les propriétaires, au nombre de 74, possédaient 54 maisons, 20 bastides, 408 terres, 16 jardins, 39 prés et 61 vignes (1).

Les archives de cette localité sont peu riches : elles ne remontent guère qu'à la fin du XVI[e] siècle et, excepté la pièce que nous publions, ne présentent rien de saillant. Elles se bornent à faire connaître des élections de fonctionnaires municipaux, des nominations de régents des écoles, les mises à ferme du four, du moulin à huile et de la forge, des réparations aux monuments communaux, des votes de fonds nécessaires pour le paiement des impôts et les affaires communales, des passages de troupes, des présents faits aux seigneurs, des procès avec les prieurs, des contributions payées aux Égyptiens ou Bohémiens de passage pour obtenir leur éloignement, des traités passés avec le manganier, le porcher et le maréchal à la forge, des adjurations de chenilles, etc. Ces archives ont été inventoriées en 1865. Voici le sommaire de leur contenu :

Série AA : deux articles, documents de 1613 à 1776.

Série BB: 17 articles, délibérations de 1591 à 1712 avec lacunes. Deux registres, qui auraient formé les arti-

(1) Avant la Révolution les habitants de Vitrolles étaient désignés par le sobriquet de *Mangeo-gayé* (mangeurs de geais).

Digitized by Google

cles 18 et 19, n'ont pas été inventoriés parce qu'ils étaient entre les mains de l'avocat de la commune lors de la rédaction de l'Inventaire. Ces deux registres vont, l'un de 1716 à 1756, et l'autre de 1760 à 1789.

Série CC : 28 articles, savoir : 8 cadastres dont le plus ancien est de 1567 et le plus moderne de 1732 ; 2 liasses de comptes des trésoriers, de 1589 à 1788, avec lacunes ; 16 liasses de pièces justificatives des comptes, de 1603 à 1787, avec lacunes ; 2 liasses de pièces diverses relatives à la comptabilité, de 1635 à 1780, avec lacunes.

Série DD : un seul article de 16 pièces, allant de 1614 à 1680.

Série EE : un seul article, 6 pièces allant de 1619 à 1709.

Série FF : deux articles, 1599 à 1789.

Série GG : 4 articles, dont une liasse de 3 pièces relatives au culte et à l'assistance publique, et 3 registres renfermant l'état-civil ancien de 1657 à 1792, avec lacunes.

Série HH : un article, 5 pièces de 1709 à 1767.

Série II : une liasse de 8 pièces de 1599 à 1770.

En outre, nous avons trouvé au fond d'un vieux placard une masse d'anciens papiers non inventoriés, en partie rongés par la vermine, la poussière et l'humidité. Nous avons nous-même formé de ces divers papiers onze liasses que nous avons placées dans le placard où se trouvent les archives anciennes (1).

(1) Ces onze liasses renferment plusieurs cahiers de délibérations qui comblent des lacunes de la série BB, ainsi que nous nous en sommes assuré : 1° cahier de 29 feuillets petit in-4° du 9 juin 1594 au 1er janvier 1595 ; 2° cahier de 46 feuillets in-4° du 10 janvier 1609 au 17 septembre 1610 ; 3° cahier de 30 feuillets in-4° du 29 juin 1627 au 17 septembre 1628 ; 4° cahier de 12 feuillets in-4° du 13 février 1701 au 12 mars 1702 ; 5° cahier de 2 feuillets in-4° du 29 juin 1704 au 24 août 1704 ; 6° cahier de 4 feuillets in-4° du 1er janvier 1711 au 31 mai 1711, suivi d'une délibération du 25 septembre 1712 ; 7° cahier de 4 feuillets in-4° dont deux seulement écrits, commençant par la fin d'une délibération et finissant par les huit premières lignes de la délibération du 25 mars 1711.

Ces onze liasses renferment aussi les comptes des trésoriers pour les an-

Digitized by Google

L'église paroissiale de Vitrolles est une petite nef romane, réparée à diverses reprises, aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; il y a deux cloches au clocher, l'une de 1613 et l'autre de 1887. Il y avait dans le terroir une seule chapelle rurale ; celle de St-Siméon, qui existait déjà en 1567, fut reconstruite vers 1561, et a laissé son nom au quartier appelé aujourd'hui San-Sumian ; elle est aujourd'hui convertie en ferme.

L'ancien château des comtes de Forcalquier était sur le pic du Castellas ; ce château, de difficile accès, fut sans doute abandonné par les Brancas qui s'en firent construire un autre dans le village (1).

Ce second château, peu spacieux, fut vendu par Françoise de Cambis, dame de Vitrolles, qui en fit construire un autre au quartier des Ferrayes, vers 1676. Ce dernier châ-

nées 1592, 1593, 1596, 1608, 1617, 1631, 1632, 1641, 1649, 1655, 1659, 1662, 1663, 1680, 1688, 1692, 1697, 1710, 1722, 1741, 1745, 1749, 1757, 1759, 1761, 1770, 1772, 1773, 1777, 1779, 1785, de nombreuses parcelles de fournitures, des quittances, des emprunts faits par la communauté, un rôle du tirage au sort pour la milice, un mémoire pour la communauté concernant la maison curiale, l'arpentage et l'évaluation des biens du seigneur, etc., le tout s'étendant de la fin du XVI^e^ siècle à la fin du XVIII^e^, et comblant plusieurs lacunes de la série CC.

Dans le dossier renfermant les pièces relatives au procès entre la commune et les représentants du seigneur au sujet de la montagne, se trouvent aussi plusieurs documents anciens, notamment l'acte qui fait l'objet de la présente publication, et forme un cahier de 24 pages in-4°, dont 3 1/2 en blanc, ainsi qu'un cahier de 16 feuillets in-4°, contenant les délibérations du 26 mars 1702 au 1^er^ janvier 1704. Les pièces de ce dossier, (à l'exception du cahier de délibérations dont nous venons de parler, BB, 16, qui fut enlevé le 5 janvier 1868, pour être envoyé à M. Bayle, avoué de la commune), ne figurent pas non plus dans l'inventaire parce qu'elles se trouvaient entre les mains des gens de loi, lorsque les archives de la commune antérieures à 1760 furent inventoriées.

Ajoutons, pour terminer ces indications, qui seront un utile supplément à l'Inventaire, que, postérieurement sans doute à la confection de l'Inventaire, il a été placé dans BB 12 un cahier in-folio de 8 pages, renfermant les délibérations depuis le 13 février 1757 jusqu'au 3 avril 1758, et qu'à BB 11, il manque un cahier qui va du 20 mai 1626 au 27 février 1633, cahier qui a été mis par erreur dans BB 9.

(1) Maison de M. Mouret Célestin, sur la Place.

Digitized by Google

teau fut agrandi par M. d'Ailhaud de Castellet tel qu'il se trouve aujourd'hui.

Au point de vue de la milice, les communautés réunies de Vitrolles et de La Bastidonne devaient fournir un milicien. Le tirage au sort avait lieu, comme aujourd'hui, à Pertuis, chef-lieu de la subdélégation. En 1741, ce fut le sieur Joseph Giloux, travailleur de terre, domicilié à Vitrolles, qui fut désigné par le sort pour être le milicien des deux communautés réunies.

En 1608, Vitrolles était affouagé un feu et payait 2 livres 5 sous par quartier pour sa cote du taillon, soit 10 livres par an. En 1616 il payait pour la taille royale et subside de vin 4 livres par quartier, soit 16 livres par an. Lors de l'affouagement de 1698, cette communauté fut affouagée un feu et demi; mais elle réclama par l'organe de son conseil, et lors du nouvel affouagement de 1728-1733, sa cote fut réduite à un feu un quart (1). Mais la communauté, ayant adressé de nouvelles réclamations, obtint enfin d'être cotée un feu seulement. C'est sur ce pied d'un feu que nous voyons cette localité acquitter ses impositions depuis 1732 inclus jusqu'à la Révolution.

En 1781, le budget des dépenses de cette localité s'éleva à 3,695 livres 14 sous 3 deniers, dont 1,500 livres pour la pension féodale due au seigneur; 100 livres pour les gages du maître d'école, 21 livres pour les autres gages municipaux, 30 livres pour l'imposition particulière de la viguerie, et le restant pour les impositions payées à l'État.

Nous ne saurions dire à quelle époque remonte le consulat de Vitrolles, mais il fonctionnait déjà en 1567, comme le prouve le cadastre de cette année, et remontait certainement pour le moins à la première moitié du XVI^e^ siècle; car il nous reste un feuillet du compte trésoraire de 1547.

(1) *Affouagement des villes et lieux du pays et comté de Provence* (Aix, Joseph David, 1731, in-4°).

Digitized by Google

L'administration municipale de Vitrolles se composait d'un conseil ou parlement général formé de tous les chefs de famille, de deux syndics ou consuls, d'un trésorier, de deux auditeurs des comptes, de trois estimateurs jurés et d'un secrétaire-greffier. Les assemblées du conseil étaient convoquées par le sergent ordinaire à la réquisition des consuls et présidées par le bayle seigneurial ou lieutenant du juge.

Les consuls étaient nommés le 1er janvier par le parlement général. Voici comment on procédait à cette élection en 1630 : le premier consul sortant présentait deux candidats dont l'un était élu premier consul, à la pluralité des voix ; le deuxième consul sortant présentait également deux candidats dont l'un était élu deuxième consul à la pluralité des voix. Les auditeurs des comptes étaient élus de la même manière sur la présentation des consuls nouveaux. Les deux consuls sortant étant de droit estimateurs jurés, il n'y avait par le fait qu'un estimateur à nommer, et cet estimateur était élu à la pluralité des suffrages sur une liste de deux candidats présentés l'un par le premier consul nouveau, l'autre par le deuxième. La charge de trésorier était donnée à celui qui la remplissait aux meilleures conditions et le secrétaire-greffier était choisi par le parlement général.

A l'origine, la communauté n'ayant point de maison commune, les conseils se réunissaient presque toujours en plein air, tantôt au chemin des Vergers, tantôt dans le cimetière, tantôt au-devant de l'église. Plus tard, les réunions eurent lieu dans une salle du chêteau. Enfin, le 6 janvier 1672, le conseil, voulant avoir une maison commune pour y tenir ses réunions et y placer les papiers de la communauté, décida de faire aménager à cet effet le dessus de la forge communale, et dès lors les assemblées se tinrent dans ce nouveau local.

La liste des consuls que nous avons dressée, mais qui est trop longue pour être insérée ici, s'étend de 1567 à la

Digitized by Google

Révolution, mais avec des lacunes nombreuses pour la fin du XVI[e] siècle et d'autres lacunes peu considérables depuis le commencement du XVII[e] siècle jusqu'en 1790.

Ajoutons que dans les délibérations et autres documents anciens, Vitrolles est indifféremment appelé tantôt Vitrolles-lez-Leberon, tantôt Vitrolles-d'Aigues, pour le distinguer de deux autres Vitrolles également situés en Provence.

Au point de vue judiciaire, Vitrolles dépendant de la viguerie d'Apt, formait une cour présidée par le juge, ou en son absence par son lieutenant ou bayle, et composée d'un juge, d'un bayle ou lieutenant du juge, d'un procureur fiscal, d'un procureur juridictionnel, d'un greffier et d'un sergent ordinaire. Toutefois, Vitrolles ne forma une cour à part que lorsque cette localité se trouva démembrée de la baronnie de Céreste, tandis qu'avant il n'y avait qu'une seule cour pour toute la baronnie (1).

Au point de vue religieux, Vitrolles formait un prieuré-cure du diocèse d'Aix et avait pour patron saint Étienne. Le prieur-curé et son vicaire étaient à la nomination de l'archevêque, mais le prieur percevait seul la dîme (2).

(1) Voici les noms des seuls juges, soit de la baronnie de Céreste, soit de Vitrolles en particulier, que nous ayons pu découvrir :

1253. P. Bret.
1292. Nicolay.
1598. Jacques Rampalhe, docteur en droit.
1663. Henri Rampalhe, avocat.
1660. Jean de Barbeyrac.
1709. Balthazar Vial, avocat.
1728. Lauthier.
1760-1783. André Mouret, avocat, notaire à Peypin-d'Aigues.
1783-1785. André Boisset, avocat, notaire à Peypin-d'Aigues.
1785-1790. Jacques-Joseph-Marie Patot, avocat.

(2) Les seuls prieurs dont nous ayons pu découvrir les noms sont les suivants :

Digitized by Google

Vitrolles a vu naître : 1° Jean-Baptiste-Pierre-Joseph d'Ailhaud de Castellet, médecin d'un grand talent, fils de Jean-Pierre-Gaspard et d'Anne-Marguerite-Thérèse de Caritat de Condorcet, né le 10 octobre 1774, maire de sa commune natale de 1817 à 1837, décédé à Vitrolles le 20 février 1838.

2° Napoléon-Théophile-Ernest-Joseph d'Ailhaud de Castellet, fils du précédent et d'Elisabeth-Véronique Razaud, né le 13 mai 1805, médecin très renommé, chanté par M. Joseph Autran, maire de sa commune natale de 1837 à 1839, décédé à Vitrolles le 5 septembre 1853.

3° Jean-Joseph-Grégoire Eyriès, fils de Victor-Sixte-Alexandre et de Marguerite-Françoise-Félicité Eyriès, né le 12 mars 1805, bachelier ès-sciences mathématiques, docteur ès-lettres, latiniste et helléniste distingué, successivement professeur aux collèges et lycées de Carpentras, Orange, Tulle, Bourges, Bergerac, Compiégne, Tarbes, Pau, Rodez, Avignon, Cahors, Auch, Limoges, Avignon; enfin, inspecteur d'académie à Mende (1857), à Privas (1861) et à Tulle (1866), décédé à Vitrolles le 23 février 1872.

Vitrolles avait pour armoiries : *d'azur à un lion d'or rampant contre un rocher d'argent.* Le droit d'enregistrement de ces armoiries dans le grand armorial général de France, dressé en vertu de l'édit de 1696 et conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, coûta 20 livres à la communauté.

1503. Pierre Menon, dit Termier, chanoine de L'Isle-en-Venaissin.
1580. Claude Bontoux.
1601. Claude Pellat.
1644. Philippe Detappie.
1669. François Fabre, docteur en théologie.
1703. Joseph Fauque, docteur en théologie.
1724. Charles Galliane.
1749. Jean-Baptiste Canebier.
1753. Gaspard Jouvent.
1772. Denis d'Ailhaud, dit l'abbé de Vitrolles.
1773. Verdollin, docteur en théologie.
1773. Jean-Joseph Gigoy.

Digitized by Google

ACTE D'HABITATION (1).

SOMMAIRE. — Les individus appelés habiteront perpétuellement à Vitrolles pour y négocier, faire leurs affaires et cultiver la terre. — 2. Tous les habitants prêteront foi et hommage au seigneur quand ils en seront requis. — 3. Ils paieront chacun un cens de six gros de monnaie courante et deux poules. — 4. Ils recevront les terres à titre de bail sous la redevance de la septième partie de leurs récoltes. — 5. Ils pourront vendre, changer ou aliéner leurs possessions, en payant au seigneur les lods et trezain. — 6. Ils jouiront du droit de dépaissance, sous la redevance de la septième partie du crément de leurs bestiaux. — 7. Pour les bêtes de somme ils n'auront pas à payer la septième partie du crément. — 8. Le droit de dépaissance est refusé pour les animaux étrangers au terroir. — 9. Droit libre de dépaissance pour douze porcs par habitant pendant la glandée. — 10. Ce droit est refusé dans les confines, excepté pour les animaux à bât, mais les habitants peuvent cueillir des glands pour leur provision. — 11. Le seigneur peut vendre les pâturages, pourvu qu'il en reste assez pour les besoins des habitants. — 12. Ceux-ci construiront un four qui appartiendra ensuite au seigneur et sera entretenu par lui; ils y feront cuire leur pain sous la redevance du trentième.— 13. Ils devront faire fouler leurs grains par le bétail cavalin du seigneur, sous la redevance du dix-huitième, excepté ceux qui ont des bêtes pour fouler eux-mêmes. — 14. Ils seront tenus de moudre leurs grains et triturer leurs olives aux moulins que le seigneur fera construire, en payant comme les voisins.— 15. Ils pourront gratis couper dans les bois de Vitrolles des poutres et chevrons pour leur usage seulement. — 16. Ils donneront chaque année au seigneur une journée de leur travail.— 17. Droit réservé au seigneur d'acheter les poules et poulets que les habitants voudront vendre, au prix de 12 patars par poule et 6 patars par poulet. — 18. Les habitants ne pourront chasser ni aux perdrix ni aux lapins; ils pourront chasser aux autres bêtes sauvages, moyennant le quart de chaque animal, la tête de chaque sanglier et deux patars par livre de cerf. — 16. Les prés seront exempts du droit de vaine pâture depuis le 1er mars jusqu'au 1er novembre; ceux entourés de clôtures seront défendus perpétuellement. —20. Les habitants ne pourront créer des syndics et procureurs de la communauté, sans la permission du seigneur ou de son bailli.

1. Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen. L'an de l'Incarnation d'icelui mil cinq cent trois, et le jour de mercredi, jour où cela s'est fait et intitulé ledit jour vingtième du mois de mars, régnant notre prince et seigneur

(1) L'acte d'habitation de la terre de Vitrolles fut suivi de plusieurs autres actes qui le modifièrent, et dont voici l'analyse :

10 juin 1511. Transaction passée par le même seigneur de Brancas au profit des habitants de Vitrolles, par devant le dit Jullien d'Arzellier, notaire à Reillane. Les conditions que le seigneur fit aux habitants de Vitrolles étant trop rigoureuses et ses réserves trop onéreuses, les habitants ne pouvaient plus payer le septième de tous les grains et raisins produits par le terroir, et déclaraient que, sauf déduction, ils ne pourraient plus vivre dans ce lieu. Sur ces considérations, le seigneur réduisit la cense du septième en neu-

Digitized by Google

Louis, prince très chretien, par la grâce de Dieu roy des Français et heureusement comte des comtés de Provence et de Forcalquier, Amen. Qu'il soit notoire et apparoisse évidemment à touts et à un chacun tant présents que futurs qui verront et liront, et même entendront, par la

vième. Aussitôt les foulaisons finies, les grains seraient nettoyés sur l'aire et enlevés, et la neuvième partie serait payée au seigneur avant qu'on en eût distrait la dîme réservée à l'Église. La neuvième partie des raisins était aussi pour le seigneur, et les habitants devaient la porter dans sa cave, soit à Vitrolles, soit à Céreste, suivant son bon plaisir. Toutefois, comme les droits seigneuriaux de Vitrolles avaient été précédemment affermés au nommé Blanchon, de Pertuis, pour une période qui n'expirait que dans deux ans, les habitants devaient payer encore pendant ces deux ans la cense sur le pied du septième audit Blanchon, après quoi ils ne la paieraient plus que sur le pied du neuvième. Ainsi cette réduction ne porta que sur les grains et raisins, car, en 1681, d'après un dénombrement de cette année, le seigneur prélevait encore le septième des olives et du croit du bétail.

29 juillet 1514. Cet acte, dont nous ne connaissons que l'indication qui nous est fournie par deux délibérations, l'une du 16 décembre 1663 et l'autre du 8 janvier 1690, porte probablement une nouvelle réduction de cense en faveur des habitants, car nous voyons, par une délibération du 12 mars 1702 et un autre document du 7 janvier 1730, que la cense du trentain pour le droit de fournage avait été convertie en une prestation annuelle d'un panal six cosses ou seize cosses blé tuzelle, que devait payer chaque habitant, et que les habitants avaient obtenu de construire des fours et d'y cuire leur pain, moyennant cette cense annuelle.

27 mars 1702. Transaction passée par devant maître Joseph Dorgon, notaire à Céreste, entre le seigneur et les habitants : 1° les droits seigneuriaux sur les biens, les animaux et les personnes des habitants de Vitrolles sont convertis, abonnés et réduits à perpétuité en une pension féodale, annuelle et perpétuelle de 1.500 livres, payable en deux termes égaux, à la Toussaint et au premier mars; 2° le seigneur remet et délaisse à la communauté le four que celle-ci avait construit en exécution de l'acte d'habitation, et il est permis aux habitants d'en construire d'autres, s'ils le veulent, ainsi qu'un ou plusieurs moulins; les fours et moulins seront exempts de tous droits seigneuriaux, mais le seigneur aura la faculté d'y moudre son blé et cuire son pain sans payer aucun droit; 3° le seigneur et ses fermiers ne payeront que la moitié du droit de triturage de leurs olives dans les moulins des habitants; 4° il sera loisible à tous les habitants de faire des colombiers comme ils voudront, pourvu que ce soit aux distances prescrites du château et des métairies du seigneur; 5° aucun d'eux, pas plus que le seigneur, n'aura à l'avenir le droit de faire consommer les herbages et pâturages par des animaux étrangers; 6° enfin les biens des habitants et les bois du seigneur seront encadastrés; tous seront taillables; le château,

Digitized by Google

teneur dudit présent et véritable acte, qu'en la présence de moi, notaire public et des témoins soussignés, a ce spécialement appelés, fut présent et personnellement constitué magnifique et généreux seigneur Gaucher de Brancas (1),

le pré y attenant et l'allée des peupliers seuls seront considérés comme biens nobles et affranchis de la taille.

29 novembre 1719. Vente du château et de la seigneurie de Vitrolles passée à L'Isle par devant Me Joseph-Gabriel Michelet, notaire d'Avignon. André-Louis de Brancas, des comtes de Forcalquier, comte de Rochefort, seigneur de St-Roman, Ste-Cécile, Vitrolles et autres places, fils d'André-Joseph de Brancas, comte de Rochefort, marquis de Courbons et seigneur de Vitrolles, et de Magdeleine-Ursule de Porcellet, comtesse de Rochefort, cède à Louis de Brancas des comtes de Forcalquier, marquis de Céreste, baron de Castellet et de Vitrolles, seigneur de Robions, Juvissy et autres places, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, commandeur de l'ordre de St-Louis, lieutenant-général des armées du roi et du gouvernement de Provence, et directeur général des haras du royaume, la terre et seigneurie de Vitrolles avec la juridiction haute, moyenne et basse, pour le prix de 84.000 livres monnaie de France, plus 2.500 livres d'épingles. Par acte du même jour passé dans la même ville par devant le même notaire, ledit comte de Rochefort vendit audit Louis de Brancas, qui devait être créé maréchal de France le 11 février 1741, ses biens roturiers de Vitrolles pour le prix de 16.000 livres monnaie de France, plus 500 livres d'épingles.

12 octobre 1753. Acte passé par devant Me Estienne, notaire à Aix : Louis-Paul de Brancas, fils de Louis de Brancas, maréchal de France, vend à Jean d'Ailhaud, écuyer, secrétaire du roi, les fiefs et seigneuries de Castellet, Montjustin et Vitrolles, cette dernière consistant en un château avec tous les meubles qui y étaient, et tous et chacun les biens nobles et féodaux, ainsi que les droits attachés à ladite seigneurie, pour le prix de 200.000 livres monnaie de France, plus 6.000 livres d'épingles. Cet acte ne fut que la transformation de la convention sous seing privé du 30 juillet 1753 dont nous avons déjà parlé.

Les actes de 1511, 1702 et 1753 sont analysés dans un mémoire manuscrit de MM. d'Ailhaud, qui fait partie du dossier du procès entre la commune de Vitrolles et les représentants dudit seigneur, au sujet des bois de Vitrolles, procès qui, commencé en 1816, n'a été définitivement vidé qu'en 1875, comme nous l'avons vu. L'acte de 1716 fait partie de la liasse II 1 des archives communales de Vitrolles.

(1) La famille de Brancas, une des plus considérables et des plus illustres du midi de la France, était originaire du royaume de Naples et était venue s'établir à Avignon vers le milieu du XIVe siècle en la personne de Bufile de Brancas, qui fut créé maréchal de l'Église romaine dans la Marche d'Ancône, acquit vers 1399 les seigneuries d'Oyse et de Villosc (diocèses de Digne et de Sisteron), et testa à Avignon le 15 janvier 1416. Déjà, du reste,

Digitized by Google

seigneur des lieux de Céreste (1) et de Vitrolles, des diocèses d'Apt et d'Aix, lequel de sa certaine science, gratis et de lui-même, et de bonne foi, sans contrainte, dol, crainte, et circonvenu par aucune machination ou

un Landulphe de Brancacio, créé cardinal par le pape Célestin V, était mort à Avignon en 1312 et avait été inhumé dans la chapelle de Sainte-Croix de Notre-Dame-des-Doms.

Gaucher II de Brancas-Forcalquier, dont il est question ici, était arrière-petit-fils de Bufile et fils de Gaucher I de Brancas-Forcalquier, qui devint baron de Céreste, en vertu du testament de Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap. Par contrat passé à Baumes-de-Venise le 21 février 1501, par devant Me des Arzeliers, notaire, il épousa Isabelle de Montauban, fille de Claude de Montauban, dit d'Agoult, et de Catherine de Peyre. Il fut conseiller et chambellan du roi Louis XII, testa à Aix, par devant Emmanuel Rainaud, notaire, le 27 octobre 1545, et fit un codicille le 27 avril 1546. Il avait obtenu du roi Louis XII, par lettres données à Gap en novembre 1499, le renouvellement des franchises accordées à ses ancêtres pour les terres de Céreste, Vitrolles et Montjustin, situées en Provence, ce qui lui fut encore confirmé par Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi François Ier et régente, par lettres données à Marseille en janvier 1515, en considération des services par lui rendus au feu roi, en l'état et office de chambellan et conseiller.

(1) Céreste est une commune de 1124 habitants, canton de Reillane, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes). M. J.-J.-M. Féraud (*Histoire et Géographie des Basses-Alpes*), et M. Damase Arbaud (*La voie romaine de Sisteron à Apt*) pensent que Céreste est l'ancienne *Catuiaca* de l'Itinéraire d'Antonin. Après avoir appartenu aux comtes de Provence, puis à ceux de Forcalquier, Céreste fut érigé en baronnie, vers 1250, en faveur de Gaucher de Sabran-Forcalquier, fils du dernier comte souverain de Forcalquier. De la famille de Sabran-Forcalquier cette seigneurie passa à celle de Castellane, qui ne la posséda que deux ans, puis à celle de Brancas-Forcalquier, qui la fit ériger en marquisat en janvier 1674, puis en duché en 1785, et la garda jusqu'à la Révolution.

Sur le terroir de cette localité se trouvent un monument romain connu sous le nom de *Tourre d'Embardo (Turris Ænobardus)* et les ruines de l'ancien monastère (plus tard prieuré) de St-Pierre de Carluec, qui dépendait de l'abbaye de Montmajour-lez-Arles depuis le Xe siècle.

Outre le prieuré-cure sous les titres de Notre-Dame de Bauvoir et de St-Michel-Archange, dont le titulaire était à la nomination du chapitre de St-Victor de Marseille, et l'ancien prieuré de Carluec, dont nous venons de parler, il y avait à Céreste, avant la Révolution, deux autres prieurés ruraux, celui de St-Antoine et celui de St-Sauveur. La dîme de la paroisse appartenait au chapitre de St-Victor de Marseille, qui la percevait au quinzième pour les grains, le chanvre et les agneaux et au 20e pour les raisins, et auquel elle rapportait 4.463 livres, année commune.

Digitized by Google

fourberie ou traitreusement à ce judiciel, mais de son propre mouvement et propos délibéré, comme il l'a assuré, pour lui et ses héritiers et ses successeurs à l'avenir quels qu'ils puissent être, lequel magnifique seigneur considérant qu'il a et tient, possède et tient, possède, tient et a, un lieu disrupt (1) et inhabité nommé Vitrolles, dans le diocèse d'Aix, ensemble son territoire et district, avec icelui mère, mixte et impaire (2), haute, basse et toute jurisdiction ; or donc, ledit magnique seigneur voulant et désirant ardemment améliorer la condition dudit lieu de Vitrolles et de son territoire en le faisant habiter de nouveau (3) par de fidèles et probes hommes étrangers, puisque la force, la gloire et la puissance des seigneurs consiste en des sujets fidèles ; à ces fins, ledit magnifique seigneur de Céreste et de Vitrolles personnellement constitué, de sa certaine science, gratis, de lui-même et de bonne foi pour lui et les siens comme dessus, de nouveau a habité et col-

(1) Le mot *disrupt*, traduction de *disruptum*, signifie rompu, brisé, cassé, démoli, détruit. Il n'est dit dans l'acte ni quand, ni comment, ni par qui le lieu de Vitrolles avait été détruit, ce qui prouve que cette destruction remontait déjà assez loin. Par qui ce lieu avait-il donc été détruit et rendu inhabitable ? Les historiens provençaux nous apprennent que le terrible Raymond Roger de Beaufort, vicomte de Turenne, qui fit, de 1389 à 1399, une guerre atroce au comte de Provence, ravagea les lieux de Pertuis et de La Tour-d'Aigues. Vitrolles n'aurait-il pas été détruit pendant cette guerre ? Faut-il, au contraire, attribuer la destruction de cette localité aux bandes de routiers qui désolèrent la Provence et le Comtat sous les règnes de Jean le Bon et de Charles V, son fils ? Voilà une question difficile à laquelle, faute de documents, nous ne pouvons répondre d'une manière précise et satisfaisante.

(2) En latin *merum et mixtum imperium*.

(3) Ce mot suffirait à prouver, à lui seul, que Vitrolles ne date pas seulement de l'acte d'habitation, comme les habitants le croyaient à tort, car on ne peut faire habiter de nouveau qu'un lieu qui, primitivement habité, a ensuite cessé de l'être. Quant aux 9 chefs de famille, nous ne savons d'où ils étaient, notre document ne l'indiquant pas et se bornant à nous faire savoir qu'ils étaient étrangers. Peut-être venaient-ils de Céreste, Castellet, Montjustin ou Oyse (commune de Champtercier), fiefs de la famille de Brancas ; peut-être, avec plus de vraisemblance, étaient-ils italiens, et venaient-ils des vallées vaudoises du Piémont.

Digitized by Google

loqué, habite et colloque dans ledit lieu de Vitrolles et son territoire, honnêtes hommes Pierre Gilli, Antoine Franconi, Pierre Rogeri, Jacques Franconi, Martin Niause, Antoine Boranti, Mathieu Bonneti et Jean Asselenqui, lesquels ici même présents et requérants pour eux et leurs héritiers et successeurs à l'avenir quels qu'ils soient, habitants à l'avenir et faisant leur demeure dans ledit lieu, stipulants solennellement et recevants (acceptants), comme aussi ledit magnifique seigneur a habité gratis et de lui-même Vincent Eymini, autrement dit Melioreti, quoique absent; lesdits honnêtes hommes précités ici présents et moi notaire soubsigné, comme personne publique et commune à la place dudit Vincent et ses héritiers et successeurs à l'avenir quels qu'ils soient, stipulants solennellement et acceptants, de venir habiter et faire demeure continuellement eux avec toute leur famille dans ledit lieu de Vitrolles et son territoire, afin qu'un et chacun d'eux y négocie et fasse ses affaires, y cultive la terre et y fasse telles et telles autres choses, de même qu'il a donné aux autres habitants dans ledit lieu de Vitrolles, à touts et chacun d'eux, et à leurs héritiers et successeurs, comme il leur sera opportun et nécessaire, aux pactes et conditions dans les transactions réservées, et ci bas plus particulièrement décrites. Lesquels pactes, transactions, conventions et réserves ci-dessous écrites et chacune d'elles seront, par le susdit magnifique seigneur et ses successeurs dans ledit lieu de Vitrolles, et les susdits hommes habitants dans ledit lieu de Vitrolles, et les hommes qui à l'avenir habiteront dans ledit lieu et les héritiers et successeurs à l'avenir quels qu'ils soient, observés et remplis dans le mode et la forme ci-dessous écrite.

2. Et tout présentement ledit magnifique seigneur de Céreste et de Vitrolles pour lui et ses successeurs dans ledit lieu de Vitrolles, quels qu'ils soient, d'une part, et lesdits Pierre Gilli, Antoine Franconi, Pierre Rogeri, Jacques Franconi, Martin Niause, Antoine Boranti, Ma-

Digitized by Google

thieu Bonneti, Jean Asselenqui, tant en leur propre nom qu'en celui et à la place de touts et chacuns de ceux qui à l'avenir habiteront ledit lieu de Vitrolles, de leurs héritiers et successeurs à l'avenir de quelque part qu'ils soient, de l'autre part, ont transigé, convenu, pactisé, concordé que touts les hommes, personnes mâles et femelles dudit lieu de Vitrolles, assavoir les présents et futurs qui ont et font, auront ou feront leur demeure dans le territoire ou district, leurs héritiers et successeurs, seront tenus et devront prester hommage et serment de due fidélité audit magnifique seigneur et ses successeurs dans ledit lieu de Vitrolles, toutes et quantes fois ils en seront requis, et qu'en vertu dudit hommage et serment de due fidélité, lesdits hommes de Vitrolles présents, et pareillement les futurs, devront observer les cas impériaux assavoir, saint, entier, honnête, utile, facile et possible, et ce à quoi chaque sujet est tenu à son seigneur d'après le droit.

3. Item, plus ledit magnifique seigneur, d'une part et lesdits hommes aux noms et parts que dessus, de l'autre, ont transigé, pactisé et convenu, que aux dits hommes et personnes habitants le dit lieu de Vitrolles et son territoire sive district, présents pareillement et futurs, sont tenus, chacun d'eux et chaque maison, sive chaque personne ayant dans le dit lieu de Vitrolles élu domicile et y tenant maison ou habitation, sont tenus et doivent payer au dit magnifique seigneur et à ses successeurs dans le dit lieu de Vitrolles à perpétuité chaque année et à chacune fête de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, six gros de monnoye courante, et qui alors aura cours dans notre présente patrie, et deux poules, tant pour le cens personnel, que pour les services de touts et de chacuns, de toutes et chacunes maisons, hospices, étables, granges, courts, bastides, casals et pourcils, et de chacuns autres quelconques édifices, aussi des aires, jardins et preds, de sorte que toute personne maintenant habitante dans le dit lieu de Vitrolles et son territoire, tant pour toutes maisons, hos-

Digitized by Google

pices, étables, granges, courts, bastides, casals, pourcils et autres quelconques édifices, aires, jardins et preds, que pour le cens personnel, est tenue de payer chaque année au dit magnifique seigneur de Vitrolles et ce à la dite feste de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Chrit, six gros et deux poules. Déclarant que si les dits hommes présents, sive personnes habitants le dit Vitrolles et son territoire, ou leurs héritiers et successeurs ou autres d'entre eux parvenoit ou parvient à division, alors encore chacun d'eux est tenu au payement dudit cens annuel de six gros et deux poulles audit magnifique seigneur et ses successeurs en la manière et forme susdite.

4. Item, plus lesdites parties comme dessus, ont transigé, pactisé, convenu et accordé, que lesdits hommes de Vitrolles présents pareillement et futurs sont tenus et doivent recevoir terres gastes, et même terres qui maintenant se travaillent et cultivent, à nouvel accapit (bail) dudit magnifique seigneur et ses successeurs, et que ledit magnifique seigneur et ses successeurs sont tenus et seront tenus de donner à nouvel accapit (bail) auxdits hommes de Vitrolles, ces terres gastes pour les cultiver et labourer et défricher, y planter des vignes et y faire autres travaux, le tout sans aucun cens au prix prévu, sauf cependant et toujours réservé que lesdits hommes de Vitrolles présents pareillement et futurs sont tenus et doivent donner et payer chaque année à tems perpétuels audit magnifique seigneur et à ses successeurs dans ledit lieu de Vitrolles, la septième partie (1) de touts et chacuns bleds, annones, conségals, annonières, civades, orges, légumes, et de quelconques autres grains, chanvres, raisins, olives, amandes et autres alnetorum (2) qui croîtront et seront recueillis dans

(1) Nous avons vu, que cette cense étant trop forte fut réduite au neuvième pour les grains et les raisins seulement, par la transaction du 10 juin 1511.

(2) Peut-être ce mot est-il une mauvaise lecture du mot *aliorum*. Dans tous les cas, nous n'avons pas trouvé le mot *alnetorum* dans le Glossaire de

Digitized by Google

ledit lieu de Vitrolles et son territoire ou district. Ladite septième partie que doivent payer audit magnifique seigneur et à ses successeurs, les hommes de Vitrolles présents et futurs, chaque année, tant des bleds, légumes, annones, civadières, orges et autres grains, sera netoyée sur l'aire, ayant au préalable levé et déduit les chanchures. Lesdites chanchures levées, ledit seigneur de Vitrolles doit recevoir la dite septième, avant qu'on lève la disme (1) de l'Église. La septième partie des raisins sera payée et portée par lesdits hommes et à leurs propres frais dans la tine dudit magnifique seigneur de Vitrolles sous le château de Vitrolles, où il plaira audit seigneur. La septième partie des olives, des amandes et des alètes, sera payée par lesdits hommes audit magnifique seigneur dans la propre maison desdits hommes incontinent après leur récolte, à la réserve que pendant les dix prochaines années, lesdits hommes ne seront tenus de payer audit magnifique seigneur que la dixième partie des grappes de raisins à recueillir dans ledit territoire de Vitrolles et que lesdites dix années écoulées, lesdits hommes seront tenus de payer la septième partie desdites grappes à la mode et forme précitée.

5. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu et accordé, ledit magnifique seigneur et les hommes susdits sive les personnes habitantes de Vitrolles, mâles et femelles, présents et futurs, qu'ils pourront et auront le droit et que

Ducange. Ce mot parait désigner les menues récoltes, telles que pois, lentilles, féveroles, etc.

(1) La dime, qui était primitivement du dixième, ainsi que l'indique son nom, fut successivement réduite. Fixée au 18e par la transaction du 20 mars 1504, que nous donnons en appendice, elle fut encore abaissée et définitivement portée au 20e par accord du 29 mai 1754. En 1715, elle ne rapportait que 522 livres 16 sous 6 deniers, d'après un certificat du prieur en date du 27 janvier 1730. D'après un autre certificat du 11 décembre 1789, elle rapportait année commune au dernier prieur : blé, 27 charges ; seigle, 7 charges ; avoine, épeautre et légumes, 15 panaux ; olives, 65 panaux ; raisins, 65 quintaux ; agneaux à raison de 2 sous chacun, 20 livres.

Digitized by Google

chacun d'entre eux pourra et aura le droit, et qu'il sera permis à chacun d'entre eux, de vendre, changer, permuter, donner et aliéner à tel autre titre d'aliénation que ce soit, touts et universellement et chacuns, toutes et universellement et chacunes, en général et en particulier, leurs maisons, hospices, courts, étables, granges, casals, jardins, vignes, preds, terres et toutes autres et chacunes les possessions, lesquels et lesquelles lesdits hommes de Vitrolles ont, tiennent ou possèdent, tiendront, auront et possèderont à l'avenir dans ledit lieu de Vitrolles et son terroir sive district, à quelles personnes que ce soit ; sauf cependant et retenu et réservé audit magnifique seigneur et ses successeurs audit lieu de Vitrolles, sur lesdits fonds à aliéner, sa majeure directe, seigneurie, cens ou septième des fruits ci-dessus désignés, plus son droit de laud et de trétènement (1), celui de retenir par droit de prélation toutes et quantes fois il arrivera de vendre ou d'aliéner de personne à personne, en tout ou en partie, de plus que les achateurs ou acquéreurs desdits fonds ou possessions, seront tenus de recevoir l'investiture dudit seigneur dudit lieu de Vitrolles, pour les fonds ou possessions à acquérir, aussi de payer au même susdit magnifique seigneur le laud et trétènement dus pour ces objets.

6. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu et accordé lesdites parties et chacune d'elles, gratis et de lui-même, comme dessus, que lesdits hommes de Vitrolles présents pareillement et futurs, puissent et ayent droit, et que chacun d'eux puisse et aye droit, et qu'il est à chacun permis de toutes et quantes fois ils voudront ou il voudra, d'en-

(1) Le mot trétènement est une mauvaise traduction du terme latin correspondant au mot trezain. Le droit de lods et trezain était payé au seigneur par le vassal qui voulait vendre ou aliéner sa propriété. D'après un document du 4 octobre 1728, ce droit se payait alors à Vitrolles sur le pied du sixième. D'après un autre document du 28 décembre 1789, ce droit rapportait année commune, au dernier seigneur de Vitrolles, la somme de 120 livres.

Digitized by Google

voyer, tenir, faire depaître dans ledit territoire de Vitrolles le bétail menu sive lainu, en chèvres et porcs, et même autres animaux gros et menus, autant qu'ils voudront et que chacun d'eux voudra, prévu cependant que lesdits hommes présents et futurs sont tenus et doivent payer audit magnifique seigneur de Vitrolles et ses successeurs la septième partie du crément desdits bestiaux gros et menus, sive de payer la septième partie des nadons (1), provenant desdits animaux et bestiaux gros et menus. Laquelle dite septième partie du crément sive des nadons, lesdits hommes présents et futurs seront tenus de payer audit magnifique seigneur incontinent, quand lesdits nadons sive animaux provenants du crément seront desmamets (sevrés) sive tétarant plus, sive quand ce sera le tems de sevrer. Lesdites parties ont réservés que lesdits hommes, pendant les dix années prochaines, ne seront tenus de payer audit magnifique seigneur que la dixième partie dudit crément ou desdits nadons. Lesquelles dix années prochaines écoulées, lesdits hommes présents et futurs seront tenus de payer audit magnifique seigneur la septième partie desdits nadons ou créments, comme il a été dit ci-dessus.

7. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu, accordé lesdites parties et chacune d'elles gratis et de soi-même, que lesdits hommes de Vitrolles présents et futurs, puissent et ayent droit dedans le lieu et territoire de Vitrolles, tenir et faire paître, toutes et quantes fois ils voudront et que chacun d'eux voudra, quelques animaux que ce soit gros et menus, pour s'en servir à labourer, bastequer et faire leurs autres besognes, comme à touts et à chacun d'eux il paroîtra bon et convenable, soient que lesdits animaux soient mâles ou femelles. Prévu que lesdits hommes ne doivent point et ne soyent point tenus à payer audit magnifique seigneur ni à ses successeurs la septième

(1) Ce terme désigne les jeunes animaux provenant du croît des bestiaux, tels que chevreaux, agneaux, pourceaux, etc.

Digitized by Google

partie du crément sive des nadons provenant desdits animaux consacrés aux travaux, mais au contraire que lesdits hommes présents et futurs soient libres, déchargés, libérés, francs et quittes du payement de la septième part de tels créments sive de tels nadons provenants desdits animaux consacrés au bât ou au labourage. Prévu cependant que lesdits animaux soient continuellement consacrés auxdits travaux ou au bât, autrement si lesdits animaux ne travailloient point ou ne bastequoient pas, c'est-à-dire que pendant quelque peu de tems tels animaux ne travaillent pas ou se reposent, que dès alors la septième part du crément sive des nadons provenant ou provenants desdits animaux travaillant peu, soit payée audit magnifique seigneur et aux siens, suivant ce qui est ci-dessus dit dans l'article précédent des animaux non consacrés aux travaux.

8. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu, accordé lesdites parties, gratis et de bonne volonté pour elles et pour les leurs comme dessus, que lesdits hommes ou habitants de Vitrolles présents et futurs ne puissent ni n'ayent droit de mettre envoyer dans ledit terrain de Vitrolles, ni tenir ni faire depaître aucun bétail gros ou menu étranger à droites mièges et à moitié crès, ni à garde, sans permission dudit magnifique seigneur de Vitrolles.

9. Item, plus ont transigé, convenu, pactisé, accordé lesdites parties et chacune d'entre elles, gratis et de bonne volonté, pour elles et les leurs, comme dessus, que chaque habitant ou ayant demeure dans le lieu de Vitrolles ou son territoire, puisse et aye le droit, au temps des glands, de tenir, envoyer et faire dépaître dans les glands de Vitrolles, même aux confins des glands, s'il arrive qu'on en fasse, douze animaux porcins, sans aucune contradiction et sans aucune cense ou quelque droit, mais s'il mettoit plus de douze animaux sous les glands, alors qu'il paye audit magnifique seigneur dudit lieu le prix des glands pour les animaux qui seroient ou pâtureroient les

Digitized by Google

glands, en sus des douze animaux susdits, c'est-à-dire qu'il paye comme et de telle manière que ledit seigneur eut vendu ou loué les glands à une autre personne, ou comme entre eux sera convenu.

10. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu, accordé lesdites parties, et chacune d'elles gratis et de bonne volonté, pour eux et les leurs comme dessus, que au tems des glands et au tems où il y aura des glands dans le territoire de Vitrolles, présent et futur, il pourra être fait des confins (1), sive des deffendutes de glands, dans laquelle deffendute sive confins des glands, au temps que les glands dureront et seront, les animaux bramals gros et petits ne pourront entrer dans lesdits confins, prévu cependant que lesdits confins ne fussent pas de telle largeur que les animaux bramals des hommes dudit lieu puissent vivre dans un autre cartier du terroir, réservé cependant que les animaux consacrés au bât pourront depaître dans lesdits confins desdits glands et que les hommes dudit lieu pourront amasser les glands dans lesdits confins des glands et dans le territoire de Vitrolles seulement pour leur provision.

11. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu, accordé lesdites parties et chacune d'elles, gratis et de bonne volonté, pour eux et les leurs, que le magnifique seigneur susdit, seigneur de Vitrolles, et ses successeurs pourront et auront droit d'envoyer des bestiaux étrangers gros et menus, pour depaître dans ledit territoire de Vitrolles, vendre et louer lesdits pâturages dudit territoire de Vitrolles à des personnes étrangères comme c'est la coutume, prévu cependant que par telle vente ou location de pâturage, il ne soit point apporté de préjudice au bétail soit animaux

(1) On appelait confines certains quartiers de la montagne communale désignés par les délibérations du conseil, où, pendant un certain temps de l'année, il était interdit de mener paitre le bétail gros et menu, sous peine d'amende. La plus ancienne délibération de la communauté de Vitrolles relative à l'établissement des confines est du 5 octobre 1597, BB 3, fol. 12

Digitized by Google

des hommes dudit Vitrolles ; mais que le bétail et les animaux gros et menus des gens dudit lieu de Vitrolles puissent vivre congruement dans ledit territoire.

12. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu et accordé lesdites parties et chacune d'elles, gratis et de bonne volonté, pour eux et les siens comme dessus, que les hommes de Vitrolles sont tenus et doivent une fois seulement dans ledit lieu de Vitrolles construire et édifier à leurs propres frais un four (1) pour faire le pain des hommes dudit lieu de Vitrolles et que, d'après ledit magnifique seigneur et ses successeurs soient tenus et doivent maintenir et réparer ledit four à leurs frais ; et que les hommes de Vitrolles ou les habitants dans ledit lieu ou son territoire de Vitrolles présents et futurs, soient perpétuellement tenus et doivent cuire ou faire cuire leurs pains, à touts et à chacun d'eux nécessaires, dans ledit four dudit magnifique seigneur et non autre part, et que lesdits hommes doivent et tiennent payer audit magnifique seigneur et ses successeurs, pour la cuite de leurs pains, la trentième partie, sive de trente pains un (2), et qu'en outre lesdits hommes de Vitrolles présents et futurs ne puissent ni ne doivent construire ou bâtir four dans ledit lieu sive territoire de Vitrolles, ni cuire pains, excepté dans ledit four dudit magnifique seigneur, sans permission et exprès consentement dudit magnifique seigneur de Vitrolles.

13. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu et accordé lesdites parties et chacune d'elles gratis et de bonne volonté, pour eux et les leurs comme dessus, que lesdits hommes de Vitrolles présents et futurs, sont tenus et doivent écraser ou détriter, ou faire détriquer sive faire calquer touts et chacuns de leurs bleds à recueillir par eux et par chacun d'eux quel qu'il soit dans ledit lieu de Vitrolles

(1) Le four communal de Vitrolles fut construit en 1592.

(2) Ce droit du trentième fut, dans la suite, ainsi que nous l'avons vu, converti en une prestation annuelle de 16 cosses blé tuzelle, que devait payer chaque habitant.

Digitized by Google

ou dans son territoire sive district, par le bétail chevalin ou cavallin dudit magnifique seigneur de Vitrolles et non par un autre bétail, excepté cependant que lesdits hommes de Vitrolles, assavoir chacun d'eux, pourra et aura le droit de détriquer, faire détriquer ou calquer leurs bleds avec leurs propres animaux sans aucun coût, ou payement des chauchures, prévu cependant que lesdits hommes n'appareillent point ni ne puissent appareiller leurs animaux ou les ajuster un avec l'autre, à raison de détriquer ou décalquer lesdits bleds, mais que chacun puisse détriquer ou calquer ses bleds avec son propre bétail, et quand lesdits hommes ou un d'entre eux détriquera ou fera détriquer ses bleds avec le bétail chevalin dudit magnifique seigneur, lesdits hommes seront tenus et devront donner et payer audit magnifique seigneur pour prix de la chauchure (1) et du travail de son bétail chevalin, la dix-huitième partie de chacun des bleds à chaucher ou détriquer par le bétail chevalin dudit magnifique seigneur; mais quand il arrivera que lesdits hommes ou quelqu'un d'entre eux détriquera ou chauchera sesdits bleds avec ses propres animaux, ils ne payeront point de chauchure audit seigneur comme il est dit ci-dessus, mais ils payeront seulement la septième part, n'ayant point déduit ou défalqué les chauchures.

14. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu et accordé lesdites parties et chacune d'elles, gratis et de bonne volonté, que s'il arrivoit que maintenant ou à l'avenir ledit magnifique seigneur ou ses successeurs dans ledit lieu de Vitrolles, construisoient, bâtissoient, faisoient construire ou bâtir un ou plusieurs moulins dans ledit territoire de Vitrolles, pour moudre les bleds ou les olives, que lesdits hommes de Vitrolles présents pareillement et futurs sont tenus et doivent faire moudre leurs bleds et leurs olives dans ledit moulin (2) dudit magnifique seigneur, en payant

(1) Ce terme provençal a pour équivalent français le mot foulaison.
(2) Le moulin à huile communal de Vitrolles fut construit en 1592.

Digitized by Google

audit magnifique seigneur la mouture sur le pied où elle se paye dans les lieux circonvoisins, et que si ledit magnique seigneur n'avoit point de moulin dans ledit lieu ou territoire de Vitrolles, il est permis auxdits hommes de moudre leurs bleds et leurs olives où ils voudront.

15. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu et accordé lesdites parties et chacune d'elles, gratis et de bonne volonté, pour eux et les leurs comme dessus, que lesdits habitants de Vitrolles, présents et futurs et leurs successeurs par eux-mêmes ou par une personne par eux choisie, puissent couper et faire couper des poutres et chevrons, arbres grands et petits, verds et secs, pour leurs édifices et bâtiments, pour faire des réparations et pour leurs autres besoins et de chacun d'eux, même pour brûler dans ledit lieu de Vitrolles et son territoire, excepté cependant et par les parties réservé, que lesdits hommes de Vitrolles présents et futurs ne pourront ni n'auront le droit d'extraire, ou par quelle autre personne que ce soit, faire extraire hors du terroir dudit Vitrolles quels bois sive fustes ou poutres vertes ou sèches, sans la permission et exprès consentement dudit magnifique seigneur.

16. Item, plus ont transigé et accordé lesdites parties et chacune d'elles, gratis et de bonne volonté comme dessus, que lesdits hommes de Vitrolles présents et futurs sont tenus et doivent chaque année à perpétuité, avec leurs propres personnes ou leurs animaux, s'ils en ont, aider ledit magnifique seigneur, un seul jour par chaque année, toutes et quantes fois il plaira audit magnifique seigneur.

17. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu et accordé lesdites parties et chacune d'elles, gratis et de bonne volonté comme dessus, que s'il arrive que les hommes de Vitrolles présents et futurs ayent des poules ou des poulets à vendre, que ledit seigneur puisse et aye droit de prendre et de retenir lesdites ou lesdits au prix pour chaque poule de douze patacs, et pour chaque poulet de six

Digitized by Google

patacs courants présentement dans notre patrie de Provence.

18. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu et accordé lesdites parties et chacune d'elles, gratis et de bonne volonté, pour eux et les siens comme dessus, que lesdits hommes de Vitrolles présents ou futurs ne puissent ni n'ayent le droit de chasser dans ledit lieu et territoire de Vitrolles, aux perdrix ni aux lapins sive conils, avec quelque engin ou autrement (de quelque autre manière), sans la permission du seigneur dudit lieu, et qu'aux autres bêtes sauvages lesdits hommes pourront chasser, prévu cependant que lesdits hommes sont tenus et doivent payer audit magnifique seigneur le quart de chaque animal sauvage et la tête de chaque sanglier sive animal porcin sauvage, qui par lesdits hommes ou autre d'entre eux seroit pris dans ledit territoire de Vitrolles. Et s'il arrivoit que quelqu'un des hommes de Vitrolles prit un animal cervin (1), il pourroit le retenir en payant pour chaque livre deux patacs (2).

19. Item, plus ont transigé, pactisé, convenu et accordé lesdites parties et chacune d'elles, gratis et de bonne volonté, pour soi et les siens comme dessus, que les preds faits et à faire dans ledit territoire de Vitrolles, soient def-

(1) Il y avait donc alors encore des cerfs dans les bois de Vitrolles. Notons, d'après M. Charles de Ribbe (*Une grande dame dans son ménage au temps de Louis XIV*, page 31), que de 1467 à 1510, les criées qu'on avait coutume de faire au château des Issards, commune des Angles, mentionnent les cerfs parmi le gibier auquel il est interdit de tirer sans permission. Le même auteur, d'après des textes des XV[e] et XVI[e] siècles, cite La Tour-d'Aigues comme lieu de chasse au cerf. Quant aux sangliers qui étaient alors communs, paraît-il, dans les bois de Vitrolles, ils ne s'y rencontrent plus aujourd'hui que très rarement.

(2) Le patard, petite monnaie de billon anciennement en usage dans le Dauphiné, la Provence et le Comtat-Venaissin, valait environ un liard ou trois deniers, soit à peu près le quart d'un sou. Quant au gros, c'était, comme poids, la huitième partie de l'once, il devait représenter à peu près la valeur d'un sou, car dans le dénombrement de 1681, déjà cité, la cense personnelle est de 6 sous au lieu d'être de 6 gros, comme dans notre acte de 1504.

Digitized by Google

fendus et soient en défense de l'entrée du bétail de quelle qualité qu'il soit et de quelques animaux que ce soit, depuis le premier jour de mars jusqu'à la fête de tous les saints, si ce n'est avec la permission de celui à qui appartient les preds; mais les preds fermés avec suffisante clôture seront perpétuellement et pendant tout tems deffendus.

20. Item, plus ont transigé, pactisé et accordé lesdites parties et chacune d'elles, pour soi et les siens, gratis et de bonne volonté comme dessus, que lesdits hommes de Vitrolles présents et futurs, ne puissent ni ne doivent créer des syndics et procureurs des hommes et de la communauté de Vitrolles, sans consentement et permission dudit magnifique seigneur dudit lieu ou de monsieur le bailli dudit lieu de Vitrolles; promettant et expressément convenant lesdites parties et chacune d'elles, gratis et de bonne volonté, les hommes aux noms que dessus, une partie à l'autre partie, et l'autre à l'autre, et au contraire envers l'autre, et mutuellement et réciproquement, par une solennelle et valide stipulation une partie intervenant à l'autre, que les susénoncées, toutes universelles, et chacunes des contenues et décrites au présent acte, elles tiendront maintenant et à perpétuité et les auront pour solides, arrêtées, et fermes, et qu'elles n'y feront ni ne diront rien au contraire, soit de droit ou de fait, directement ou indirectement, tacitement ou expressement, ni par eux-mêmes, ni par quelqu'autre personne interposée que ce soit ou à interposer, dans aucune occasion, par aucune raison, droit, titre, ou cause inventée ou à inventer par la suite, et qu'arrivant le cas que l'une des parties fit quelque chose de contraire aux précitées ou autrement, de façon que l'autre vint à en souffrir ou à en éprouver quelques dépens, dommages, troubles, fatigues et intérêts, soit en justice ou hors, de quelque manière qu'on fut, ou qu'on retourna, qu'on se tint en place, ou qu'on envoya exprès ou courriers, interprétant lettres, donnant salaire à notaires, procureurs, avocats ou de quelques autres manières.

Digitized by Google

Lesdites parties et chacune d'elles gratis, et de bonne volonté, l'une à l'autre et au contraire, réciproquement et d'un commun accord, ont promis et convenu par une solennelle et valide stipulation et partie intervenante à partie, que la partie, qui feroit ou agiroit au contraire des accords ci-dessus, rendra et restituera à la partie qui s'y soumet toutes les dépenses, tous les dommages, les empêchements, les fatigues et les intérêts, et qu'en cela elle s'en tiendra et croira à la seule et simple parole de la partie obéissante ou de ses ayant causes, sans serment, témoins ou toute autre preuve quelconque, taxation de juge, et qu'elles ne feront ni ne diront rien à perpétuité qui put en rien léser ou blesser l'acte précité ou quelqu'une de ses parties ou en ébranler la force, sous expresse hypothèque et obligation de touts et chacun de leurs biens, meubles et immeubles, présents et futurs ; pour lesquelles toutes et chacune des choses contenues et décrites dans le présent instrument, chaque partie pour la conservation et entière observance d'icelles, gratis et de bonne volonté, ont obligé, hypothéqué, supposé, soumis, assavoir ledit magnifique seigneur touts et universellement et chacun en particulier de ses biens, meubles et immeubles, présents et futurs, et les susdits hommes particuliers et habitants de Vitrolles, tant en leur propre nom qu'en celui de ladite communauté de Vitrolles, et de chacune des personnes ont obligé, comme dessus touts et universellement et chacun de leurs biens, meubles et immeubles, présents et futurs, et de chacun d'eux et de ladite communauté de Vitrolles, à toutes forces, jurisdictions, compulsions, arrêts, hortages et prisons des cours de Cérestes, de Vitrolles, de Forcalquier, d'Apt, de la chambre royale des comptes d'Aix et de toutes les autres cours temporelles, dans laquelle ou lesquelles ce présent et public instrument seroit montré et même produit, de façon cependant que par l'élection d'une cour on n'ote point l'élection d'une autre desdites ci-dessus, mais qu'au contraire le procès d'une cour soit affermi par celui d'une au-

Digitized by Google

tre et que loin de confondre les jurisdictions on corrobore les unes par les autres et que celle de chacune se trouve par là prorogée. En conséquence, les parties se sont obligées de tenir, observer, accomplir, et inviolablement observer toutes et chacunes des choses renfermées et décrites au présent, de n'y contrevenir par fait ou parole, ni directement ni indirectement, ni tacitement ni expressément, ni par elles-mêmes ni par quel autre que ce soit ; elles s'y sont obligées gratis de bonne foi, pour soi et les leurs, et ont juré sur les saints Évangiles de Dieu, lesdits contractants et chacun d'eux touchant les sacrés écritures de leur main droite et sous la foi de ce serment ; lesdites parties et chacune d'elles gratis, et de bonne volonté, aux noms que dessus, ont renoncé à toute exception de dol frauduleux, de force, de crainte, de lésion de droit, et de fait et non fait, d'action, de condition, d'indu et sans cause juste ou injuste, aux féries de moissons et vendanges et tout tems férial, de quadrimestre et de quinquenal et de son tribunal privilégié, et ce à toute exception de juge et comme si le contrat n'avoit pas été passé comme il l'est, comme s'il y avait eu plus ou moins de pris que de dit, ou récité, ou que la chose fut ou ne fut pas dans l'exacte vérité comme elle se trouve dans cet acte, etc.

De toutes et chacune de ces choses lesdites parties ont demandé qu'à tous et à chacune d'elles il fut fait un et plusieurs instruments par moi, notaire public soussigné, lesquels puissent et doivent être faits, refaits, améliorés, corrigés une fois ou plusieurs fois, ajoutant, changeant, diminuant une clause ou plusieurs, par le conseil et sous la dictée d'un savant es loix, sive par moi notaire public soussigné, ne changeant cependant en rien la substance principale mais la gardant toujours la même. Les susdites ont été faites et publiées à Céreste comme dessus, sous le château dudit lieu, dans la chambre dudit magnifique seigneur, en présence de vénérable homme seigneur Pierre Menon, prieur de l'église dudit lieu de Vitrolles, chanoine de la

Digitized by Google

ville de L'Isle en Venaissin, de nobles et discrets hommes Guillaume Pellaprai, bailli de la cour de Céreste, de maître Antoine Carbonnelli notaire, de Pierre de Lestic et Antoine Maurelli dudit lieu de Céreste, témoins requis de l'acte susécrit, et de moi Julien de Arzelario, notaire public (1).

Lucien GAP,
instituteur, lauréat de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, membre de plusieurs Sociétés savantes.

APPENDICE.

TRANSACTION ENTRE LE PRIEUR ET LA COMMUNAUTÉ, POUR LE RÈGLEMENT DE LA DÎME, DU 20 MARS 1504.
NOTAIRE JULIEN D'ARZELLIER, DE REILLANE.
Traduction française du 9 février 1601.

Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, ainsi soit-il. L'an de l'incarnation d'icelluy mille cinq cens trois et le vintième mars, très chrétien prince Seigneur Louis, par la grâce de Dieu roy de France, compte de Provence, Forcalquier et terres adjassantes, heureusement et victorieusement régnant ainsi soit-il. Il par la teneur de ce présent public instrument et notoire à tous, tens présent que futur que liron veron et entendron, que comme soit ainsi que magnifique et puissan seigneur Gaucher de Brancas, seigneur du lieu de Céreste et de Vitrolles, diocèse d'Aix et d'Apt, aye abité de nouveau audit lieu de Vitrolle qu'etoit sans aucun habitans, et en iceluy ait habité Pierre Gilly, Antoine Franque, Martin Niause, Pierre Rougier, Jacques Franque, Antoine Brian, Martin Bonetti, Jean Assabraqui, et ce par reson du dixme et servisse divin soit affecté en réparation de l'église du dit lieu de Vitrolles, fesoient que separoit procès et debat à l'avenir entre lesdits manans et abitans et messire Pierre Termier (2), prieur du prieuret du dit Vitrolles, chanoine de l'église collégiale de la ville de Lisle de Venise, a savoir sur ce que le prieur disoit et entendoit avoir par le dixme la quatorzième partie de tous et un chacun les fruits que se recuilliron aux terres du

(1) Le jour même que fut passé l'acte d'habitation il fut également dressé, au même lieu et par le même notaire, la transaction que nous donnons en appendice.

(2) Le prieur de Vitrolles est appelé Pierre Menon dans l'acte d'habitation, tandis qu'il est appelé Pierre Termier dans la transaction du même jour. Il faut en conclure forcément qne ce personnage portait ces deux noms.

Digitized by Google

dit lieu, et au contraire lesdits habitans disoient et prétendoient iceux n'etre tenus payer par le dixme sinon la vintième partie, par les reson ja déduites et à déduire par les dites parties en tems et lieu. Or, est-il que l'an et jour que dessus, en presence de moy, notere public, et témoins sous escripts et expressement requis et appellés, établis personnellement ledit messire Pierre Termier, prieur du prieuret dudit Vitrolles, tens en son nom que de ses successeurs quelconques au dit prieuré d'une part, et les dis manans et habitans, tant en leur nom que de leurs légitimes hoirs successeurs quelconques, que habiteron a l'avenir au dit lieu de Vitrolles tant présen que futurs, d'autre, désirant doncques les dis parties obvier et mettre fint auxdits proces et debats, circonstances et dépendance, de vivre paisiblement ensemble dors en avant, de leur gret pure et franche volonté et en bonne foy, par eux et les leurs, par le lout du dit magnifique seigneur de Céreste et Vitrolle, ont transigé, convenu et accordé en la forme et manière que s'ensuit. Et premierement ledit messire Pierre Termier, prieur dudit prieuret, d'une part, et les habitans de Vitrolle,audit non que dessus, d'autre ont transigé, convenu et accordé que les habitans de Vitrolles tant présens que futurs, seron tenus payer audit prieur et ses successeurs audit prieuret pour le dixme la dixhuitieme partie de tous et un chacun les blets, soit en nonne, segle, avoine, comme aussi des pois, feves et autres sortes de légumes et autrement de tous les grains de quelle sorte que soient et que recuilliront audit lieu de Vitrolles et son terroir, et pareillement des chanvres, rasin et olives, sans distrere le crible pour le grain jetté, prenant semblablement des agneaux, chevraux, pourceaux, poulets ; lesquels blés et légumes et toute autre sorte de grains, estant iceux netoiés, se paieront à l'here, ayant premièrement deduis le folement, droit des jumants, ou bien sera le bon plaisir dudit sieur prieur prendre le dixme des dis grains en gerbes ; pour le regar des rasins seront portés aux dépens desdits habitans a la cave et tine dudit sieur prieur, et les olives estant recueillit, la dixme d'icelles sera gardé en la maison desdits habitans pour prendre ledit droit ; mais pour le dixme des agneaux et chevraux, ce sera au milieu du mois de may ; et pour le regar des pourceaux, aussitôt qu'ils auron quitté la mammelle, le dixme d'iceux se faira ; quan a la dixième dixme des poulets, cela se payera lorsque lesdits poulets auront atteins un mois ; et pour ainsi ont dit et déclaré lesdites parties que de ce que dit ci dessus ledit sieur prieur aurat la dixhuitième partie tant seulement, et que pour le regard des autres biens et fruits il ne prendra aucun dixme sur iceux.

Davantage, les dites parties ont transigé, convenu et accordé, et chacun d'eux aux non que dessus, de leur pure, franche et libérale volonté, que les dits habitants du dit Vitrolles seront tenus pourvoir d'un prêtre qui fasse le divin servisse par le temps et espasse de cinq années prochaines venant, lesquels cinq ans passés ledit prieur sera tenu perpetuellement pourvoir d'un prêtre, pour faire le servisse divin et ofisse de l'église dudit Vitrolles, selon la valeur des revenus dudit prieuré.

Item, plus lesdites parties ont transigé, convenu et accordé et chacun au non que dessus, de leur grés et franche volonté, que lesdits cinq ans passés

Digitized by Google

prochainement venant, ledit sieur prieur seroit tenu contribuer pour la troisième partie a la reparation et rabillement de l'eglise dudit lieu de Vitrolles et des cloches dicelles, si les fruits et revenus sont assez suffisants et capables; pour le regard des autres deux parties de la réparation et rabillement de ladite église et cloches d'icelles, se payeront par les habitants dudit Vitrolles.

Et finalement les dites parties, de leur gret et franche volonté, ont transigé, convenu et accordé que la présente transation sera ratifiée par Monsieur le Révérendissime père en Christ, Monseigneur l'archevèque d'Aix ou bien par son Révérend vicaire général; ont promis et expressement convenu lesdites parties et chacune d'icelles, aux noms que dessus, par mutuelle et réciproque stipulation, observer et garder inviolablement et à la présente transation et tout ce qu'est contenu et décrit en ce présent et public instrument, des maintenant à jamais, n'y contrevenir diretement on indiretement, tacitement et expressement, et ne la revoquer ni demander d'etre revoquée, soit en jugement que dehors, par lesdites parties ni par quelque autre personne interposée par quelque occasion, reson du titre ou cause excogitée ou à excogiter à l'advenir pour l'une ou l'autre partie avoir contravenir a ce que dessus, de sorte que lesdites parties pourroit suffrir et endurer quelque depans et domages et d'extremes maux, griefs interes, en jugemen ou dehors, en quelque manière que ce soit, en allant, retiran et demurant, ou envoyant un ou plusieurs messagers porteurs de letres, et donnan les saleres aux notaires, procureurs et avocats, ou en quelque autre maniere que ce soit; ont promis et convenu lesdites parties chacune dicelles, de leur gré ou franche volonté, l'une a l'autre au contraire, pour mutuelle stipulation, que la partie ci-dessus dite contrevenoit ou faisoit contrevenir au contenu du présent instrument, rendra et retribuera a la partie qui y acquiessera tous les lesdits dépens, dommages et interets et iceux croira et en donnera a la certaine et simple parole de ladite partie acquiessante, et de ceux tan seulement sans sermant, témoin et toute autre présente quelconque ny tasse d'interes, sous l'expresse hypoteque et obligation de tous et un chacun leur biens, meubles et immeubles, présent et avenir, lesquels biens qu'ettoit dit ci-dessus lesdites parties et chacune en leur nom que dessus, de leur gré, pure et franche volonté, à sçavoir ledit prieur les biens de son prieuret, pour mieux garder et observer ce que dessus, ne y contrevenir aucunement, ont obligé, hypotéqué et soumis lesdits habitans dudit Vitrolles aux fins et juridissions des cours de Vitrolles, Forcauquier, Apt et la chambre du parlement et des contes de la ville d'Aix, et ledit sieur prieur avec les habitans aux fins, juridissions et a la cour particulière d'Aix, et a tout autre cours temporelles par dessus le compté de Provence, Forcalquier et a tout autre cours ou ce présent instrument sera montré et exhibé, et par ainsi tout ce que dessus et contenu et écrit au présent public instrument accomplir, tenir, garder inviolablement observer et n'i contrevenir. Lesdites parties et chacune d'icelles, de leur bon gret, franche volonté et bonne foy, ont promis sur les divines Evangiles touché avec leur main droite par les parties et chacune d'icelles, ont juret, sous la forme et vertu duquel sermant les

Digitized by Google

dites parties et chacune d'icelles, de leur gré, franche volonté, ont renoncé à l'exécution du dol, fraude, forme, cruauté, cession de droit et de fait a l'action contre qui est fait, a condition, personne de la chose induite dans cause, aux feries des moissons et des vendanges, et a tout temps férial, autre temps et cause, et de la solannité qu'on fait quant on sacrifie une église, au privilege de la loy *si quacitur des induis o mariam judit (sic)* et a l'exation si ces contras ne sont pas faits et célébrés et la chose n'a été parfaite et autrement ne plus ni moins avoir été écrit qu'est dit et récité, au contrere est la chose et assurée passan autrement, et la vérité n'etre telle que est contenue au presen et public instrument au plus haut au plus bas, et la cautelle révocation de jugement ne valant sinon que l'especiale procédure en ait été, et généralement à tous autres secours de droit divin et humain novan au certain statu et coutume, desqueles quelconque s'en pourra aider et défendre en quelque maniere que ce soit contre ce que dessus; de toutes lesquelles choses ci dessus dites et décrites, lesdites parties contractantes et en chacune d'icelles ont requis et demandé être fait un ou plusieurs publics instrumens et tant qui en voudroit avoir, par moy notaire public soussigné, lesquels puissent être fait, refait, mantionnés et émanés une ou plusieurs fois, en y ajoutant changement ou metan une loy seule ou plusieurs par conseil, au dictament de quelqu'un versé au droit, sy par moy notaire public soussigné, ne changeant point toutefois ce que a été fait au principal substantiel et en aucun membre que ce soit, mais garder toujours le même fait. Et a été publié ce que dessus au château du dit lieu de Céreste écrit homme noble Guillaume Pellaprai, baile de la cour ordinaire du dit lieu de Céreste, M^e^ Antoine Carbonel, notere, Pierre Delestic et Antoine Maurel, dudit lieu de Céreste, témoins requis et apelés, et moy, Julien d'Arzellier (1), notere public, et ainsi signé a l'original. Traduite la présente transaction du latin en français, par moy soussigné, l'an mil six cens un et le neuf février, au lieu de Céreste. J. Dorgon (2).

(1) Une famille d'Arzellier, la même probablement que celle à laquelle appartenait le notaire qui a reçu cet acte, existait à Orange à la fin du XVI^e^ siècle. Ainsi le registre B 2526 des Archives départementales de Vaucluse, qui va de 1580 à 1585, renferme l'insinuation du contrat de mariage de noble Guillaume d'Arzellier, fils de feu noble Jacques d'Arzellier, et de demoiselle Estève Piquet, d'Orange, et de demoiselle Domengue de Rodulph, fille de feu noble Louis de Rodulph, en son vivant seigneur de Saint-Paulet de Caysson, et de demoiselle Domergue de Sarras, dame de Gauzac.

(2) Cette pièce, que nous reproduisons telle quelle avec ses nombreuses fautes, se trouve aux archives de la fabrique de la paroisse de Vitrolles, et forme un cahier in-4° de 8 pages, dont sept seulement sont écrites, et dont la huitième porte le titre de l'acte.

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

Extraits des procès-verbaux.

AVRIL-MAI-JUIN 1893.

Séance du 1er avril 1893. — Présents : MM. Pamard, Mordon, Limasset, Rochetin, Labande, Tiquet, Nicolas, Pignat, Mouzin, Caziot, d'Audeville, Mascle, Aynaud, Villars, Perruche, Reynaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président annonce les candidatures comme membre titulaire, de M. Duhamel, archiviste départemental, présenté par MM. Mordon, Mouzin et Requin ;

Comme membres associés, de MM. Fernand Sauve, secrétaire de la mairie d'Apt, présenté par MM. Tiquet, Mascle et Labande ; Patin, professeur de rhétorique à Carpentras, et Moulinas, professeur d'histoire à Carpentras, présentés par MM. Liabastres, Limasset et Reynaud.

Il expose ensuite le programme de la séance publique qui sera tenue le dimanche 7 mai, à l'Hôtel-de-Ville, à 5 heures très précises, et annonce que des démarches seront faites par une délégation du bureau auprès de M. le Préfet pour lui offrir la présidence, auprès de l'Archevêque, du Général commandant la division et de M. le Maire d'Avignon pour les prier d'assister à la séance.

L'Académie approuve le choix et l'ordre des lectures qui y seront faites.

Elle fixe au samedi 29 avril sa séance ordinaire de mai.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Valence, président du Comité d'initiative du monument d'Émile Augier, sollicitant une souscription de la Société, et lui demandant son bienveillant patronage pour les souscriptions individuelles. L'Académie fixe à 20 fr. le montant de sa

Digitized by Google

souscription, en regrettant que l'état de ses finances ne lui permette pas de souscrire pour une somme plus élevée. Une liste est aussitôt mise en circulation pour recevoir les souscriptions personnelles des membres de l'Académie, dont la quotité est fixée à 1 fr.

En l'absence de M. le Dr Chobaud, la lecture inscrite à l'ordre du jour sous le titre : *Les Ernobius du département de Vaucluse,* est ajournée.

M. Tiquet donne lecture d'un poème octosyllabiqne dont il est l'auteur, intitulé : *Olivier Basselin ;* il y décrit le vallon de la Vive, où le poète a composé ses chansons, — son nom gravé sur les murs d'un moulin a survécu, tandis que le château-fort et le monastère qui le dominaient ont disparu de la mémoire des hommes ; la poésie seule est immortelle.

M. Labande lit la première partie de son étude sur les saints de Provence : légende de sainte Madeleine, de sainte Marthe et de saint Lazare. Son travail a eu pour point de départ l'article de M. l'abbé Duchesne dans les *Annales du Midi ;* aussi a-t-il pour but de préciser l'époque à laquelle ont paru les diverses légendes et d'indiquer s'il a jamais existé des personnages qui, transformés par l'ignorance et la tradition, sont devenus les saints de Provence. Dans la première partie, objet de la présente lecture, M. Labande montre que, d'après les auteurs orientaux des dix premiers siècles, les trois saintes que les latins ont confondues sous le nom de Marie-Madeleine, de même que Marthe et Lazare, avaient leur tombeau soit en Palestine, soit en l'île de Chypre. Ce n'est qu'au milieu du XIe siècle qu'une légende de sainte Madeleine est inventée à Vézelay, en Bourgogne, à l'effet d'authentiquer des reliques. En Provence, sainte Marthe fut la première en honneur à Tarascon à la fin du XIIe siècle, Marie-Madeleine le fut à la même époque au lieu où s'élevait l'église de N.-D. de la Beaume, puis à St-Maximin après la prétendue découverte de 1279. Quant à Lazare, c'est à Autun qu'on le vénéra d'abord à la place de saint Nazaire. A Marseille son culte ne commence qu'à la fin du XIIIe siècle. Les saintes Maries, enfin, ne furent inventées que dans la première moitié du XVe siècle.

En l'absence de M. Chansroux, la lecture portée à l'ordre du jour sous le titre : *Souvenance,* est ajournée.

L'Académie nomme comme membre titulaire M. Duhamel et comme membres associés MM. Sauve, Patin et Moulinas.

Séance du 29 avril 1893. — Présents : MM. Pamard, Mordon, Limasset, Labande, Benoit, abbé Grimaud, Delaly, Villars, d'Audeville, Pignat, Caziot, Mascle, Fichaux, Michel, Nicolas, Chansroux, Reynaud ; excusé, M. Liabastres.

M. Mordon offre de la part du père d'Abel Jeandet un ouvrage intitulé : *Mâcon au XVIe siècle ;* il rappelle l'hommage rendu par l'Académie à Abel Jeandet qui fut un de ses lauréats, et qui est mort héroïquement au Sénégal. M. Labande est désigné pour rendre compte de l'ouvrage.

Digitized by Google

M. le docteur Chobaud n'ayant pu venir à la séance, la lecture de son travail sur les Ernobius est de nouveau ajournée.

M. Caziot complète son étude sur le Mistral en faisant connaître le résultat des observations faites par M. Puymandon, de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, desquelles il résulte que les dépressions atmosphériques qui surgissent au sud des Alpes et sur le golfe de Gênes, — qui ont pour résultat immédiat de faire naître le grand courant aérien du bassin du Rhône, désigné sous le nom de Mistral, — ont pour cause l'échauffement du sol et de l'air inférieur dans les plaines très arrosées et très humides de la Lombardie, sous l'influence de la radiation solaire : l'air humide absorbant 50 fois plus de chaleur que l'air sec, il en résulte des mouvements ascendants d'une très grande ampleur. L'énorme obstacle des Alpes arrêtant tout écoulement du fluide atmosphérique avec le minimum de pression, il en résulte que l'air aspiré arrive par la vallée du Rhône en produisant un vent d'une violence extrême.

M. Pamard fait remarquer que M. l'ingénieur Bouvier a déjà donné une théorie scientifique du Mistral ; qu'il a le premier trouvé les lois du phénomène qu'il attribue principalement aux dépressions qui se produisent dans le golfe de Gênes.

M. Caziot répond qu'il n'a pas songé un seul instant à combattre la théorie de M. Bouvier, qui reste toujours intacte et dont on vérifie tous les jours l'exactitude, mais qu'il a voulu indiquer les raisons pour lesquelles ces dépressions se produisaient si souvent dans la région considérée. Il ne se passe pas de jour, en effet, sans qu'une dépression atmosphérique s'y trouve en l'état embryonnaire, ce que l'on peut constater en consultant les bulletins du Bureau central météorologique de France.

M. Delaly, intervenant dans la discussion, admet que le Mistral est dû aux mêmes causes que le vent du nord ailleurs, ou aux dépressions venant généralement de l'Océan. Sa fréquence et son intensité sur le littoral français méditerranéen, tiennent à l'appel qu'exerce la Méditerranée chaude sur l'air froid des Cévennes et des Alpes voisines. La rareté du Mistral en été, quand les montagnes se réchauffent, vérifie le fait. Il refuse aux dépressions spéciales à la Lombardie une influence sensible, pour les motifs suivants :

1° Ce sont des dépressions secondaires incapables d'un effet à grande distance ;

2° La Lombardie est à 16° E. d'Avignon et trop loin dans l'Est ;

3° Le vent rencontrerait dans les Alpes un obstacle presque insurmontable.

M. d'Audeville donne lecture d'une de ses pièces intitulée : *Le singe artiste.*

M. Limasset a continué la lecture de son travail sur le *Merveilleux,* en passant en revue les divers phénomènes observés par ceux qui se sont occupés de la question. Malgré la haute autorité de certains d'entre eux, il a tenu, avant d'entrer en matière, à dégager sa responsabilité personnelle, à cause de l'invraisemblance de la plupart des faits dont ils prétendent avoir

Digitized by Google

été les témoins conscients et attentifs. Après les réserves les plus expresses, M. Limasset, procédant du simple au composé, a décrit successivement les principales expériences auxquels se sont livrés, avec le concours de médiums plus ou moins puissants, MM. Crookes, le docteur Gibier, Eug. Nus, Aksakoff, Bodisco, Stanislas de Gaita, etc. Arrivé aux phénomènes d'extériorisation et de matérialisation obtenus par M. Crookes, M. Limasset ne s'est cru autorisé à les exposer, tellement ils paraissent incroyables, qu'après avoir fait connaître les nombreux titres scientifiques de l'homme qui les a consignés dans ses ouvrages. Enfin pour répondre d'avance à ceux dont la raison protesterait contre ces faits étranges, il invoque en terminant l'autorité de l'illustre anglais sir Humphry Davy. Ce savant conteste le droit de nier ces phénomènes à tous ceux qui n'auront pas consenti à les étudier avec la plus grande attention.

M. Chansroux lit un morceau intitulé : *Souvenance,* dans lequel il raconte comment il est devenu poëte par la contemplation incessante des merveilles de la nature.

M. Labande signale un document qui semble établir que la garance, qu'on croit avoir été importée en France par Jean Althen, étoit employée pour la teinture au XIII[e] siècle dans le département du Nord. Répondant aux objections de M. Tiquet et d'Audeville, M. Labande exprime le désir qu'un travail soit fait sur ce sujet.

Avant de se séparer, l'Académie admet comme membre titulaire M. l'abbé Meffre, docteur en théologie, économe à St-Louis-des-Français, présenté par MM. Laval, Labande et Duhamel.

Séance du 3 juin 1893. — Présents : MM. Pamard, Mordon, Limasset, Labande, Rochetin, Delaly, Périer, Rieu, Nicolas, de Villeneuve-Bargemont, Pignat, Aynaud, Mouzin, Tiquet, Sagnier, d'Audeville, Mascle, Moulinas, abbé Grimaud, Perruche, Duhamel, de St-Venant, Réguis, Villars, Reynaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Labande offre à l'Académie un ouvrage intitulé : *Le Cérémonial Romain de Jacques Cajétan,* étude faite d'après un manuscrit de la Bibliothèque d'Avignon.

M. Nicolas offre de la part de M. le docteur Gosse, membre correspondant, l'ouvrage intitulé : *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève.* M. Bruguier-Roure est chargé d'en rendre compte.

M. le président donne communication d'une circulaire de M. Georges Berger, président de l'Union centrale des arts décoratifs, demandant à l'Académie si elle accepte en principe le projet de la réunion d'un congrès des Arts décoratifs qui se tiendrait à Paris au printemps de 1894. L'Académie décide qu'il y a lieu de faire savoir immédiatement à M. Georges Berger qu'elle donnera son concours à toutes les mesures, qui auront pour but de conserver à la France le privilège du goût et l'ingéniosité artistique dans la forme et le décor.

Digitized by Google

M. Moulinas donne lecture des *Notes historiques sur le Collège de Carpentras,* recueillies avec la collaboration de M. Patin. Il décrit l'enseignement secondaire avant 1607 dans la ville de Carpentras, où Pétrarque vint en 1314 terminer ses premières études. Le moyen âge étudiait surtout la logique et la dispute était le grand art. On se bornait à commenter le livre d'où l'on tirait les propositions pour la dispute et le maître se bornait à présider au débat. La Renaissance rendit au maître toute son importance, et son système qui a formé la bourgeoisie moderne fut importé à Nîmes, d'abord, à Carpentras ensuite, par Claude Baduel. En 1591, l'enseignement devait passer aux Dominicains, mais les contrats n'eurent pas de suite, et en 1594 ce fut Alexandre Scott qui devint régent principal. En 1600, les Jésuites furent appelés au collège de Carpentras et sous la direction de religieux aussi expérimentés l'enseignement eut un grand éclat. Leur méthode constituait un progrès sur celle du moyen âge, parce qu'elle perfectionnait les études classiques nées de la Renaissance ; mais elle ne tenait pas assez compte du progrès des sciences. En 1768, l'abbé Ducros, né à Upaix (Hautes-Alpes), prit la succession des Jésuites et conserva la direction de l'enseignement jusqu'en 1774, époque à laquelle le Comtat fut rendu au Pape. Il fut remplacé par les Doctrinaires, qui y demeurèrent jusqu'à la Révolution ; à ce moment le collège devint l'école centrale des travaux publics qui subsista jusqu'au 3 floréal an XI. Le travail se termine par une étude sur l'instruction sous le premier Empire et l'historique de l'école secondaire et du collège actuel.

Après cette lecture, M. Duhamel émet le vœu qu'un travail semblable soit fait pour tous les lycées ou collèges de Vaucluse, de manière à avoir une histoire complète de l'instruction publique dans le département.

M. Duhamel lit des extraits d'une longue étude devant paraître prochainement dans une grande Revue historique sur les relations de Richelieu et de Mazarin avec Avignon et le Venaissin. Il étudie spécialement les conditions dans lesquelles Richelieu fut envoyé en exil à Avignon, en 1617, et démontre à l'aide de documents inédits, que ce grand ministre continua pendant cet exil à entretenir des relations suivies avec Marie de Médicis, jusqu'au jour où, sur les conseils de la cour, et surtout du Père Joseph, il reçut la mission de réconcilier Louis XIII avec sa mère. Il termine sa lecture en prouvant que c'est à Avignon qu'eurent lieu, en 1622, les premières conférences relatives à la Valteline et à la succession d'Autriche, et en parlant du dernier voyage de Richelieu, de Tarascon à Lyon, pendant lequel il passa sous les murs d'Avignon, en traînant après lui son prisonnier de Thou.

Après avoir entendu cette lecture, M. le Président ajoute : « Ce remarquable travail montre combien l'Académie doit se féliciter de la rentrée d'un membre de la valeur de M. Duhamel. » L'Académie tout entière s'associe aux sentiments exprimés par M. le Président.

M. Sagnier rend compte d'une exploration archéologique qu'il vient de faire à Vaison et aux environs. Dans ce terrritoire où tout respire l'antiquité, il a constaté les transformations que dans le cours des siècles a subies

Digitized by Google

la vieille cité gallo-romaine et les divers emplacements qu'elle a occupés ; il signale la prodigieuse quantité d'objets dont elle a enrichi non-seulement le Musée d'Avignon, mais encore ceux de Valence et de Grenoble et plusieurs galeries particulières. Il a rappelé le magnifique spécimen de l'art grec dont le Musée de Londres est l'heureux possesseur, mais dont on nous fait espérer un moulage pour le Musée d'Avignon. Il décrit et interprète trois incriptions qu'il a relevées, l'une complètement inédite, exhumée à Vaison tout récemment ; l'autre à Rouaix, et que la science considérait comme perdue ; la troisième à Entrechaux, qui est la plus intéressante, mais qui se détériore de plus en plus. Enfin il fait la description de trois châteaux ou donjons qu'il a visités :celui de Vaison construit par Raymond VI, comte de Toulouse, au XII[e] siècle ; celui du Crestet, où les évêques de Vaison et la population venaient s'abriter en temps de guerre ; celui de Puyméras, dont les ruines présentent le singulier mélange d'énormes pans de murs datant de la guerre des Albigeois, et des fragments de corniches, de rosaces, débris délicats de l'art élégant du XVII[e] siècle.

M. Rochetin, au nom de M. Destandau, lit une étude sur la genèse et le développement de la Réforme dans la ville des Baux et sa vallée. L'auteur soutient que la Réforme dans la ville des Baux paraît avoir été à son origine un produit spontané de la conscience religieuse, en remarquant, toutefois, que ce réveil ne se manifesta pleinement qu'à partir de 1560, alors qu'il existait déjà en Provence plus de 60 églises réformées. Il décrit les mesures prises par les autorités royales et les consuls pour préserver la ville du contact des huguenots et cite, toute entière, une délibération du Conseil du 2 novembre 1561, dans laquelle on arrêta que la rentrée et la sortie des habitants serait étroitement surveillée aux portes de la ville. Néanmoins les Réformés occupèrent les Baux à la fin de 1562. Au mois d'août suivant, les catholiques, commandés par Jean de Quiqueran, chevalier de Ventabren, reprirent les Baux ; la répression fut terrible, et les frais furent payés par les Réformés des Baux, car quelques-uns étaient de riches propriétaires fonciers. Mais dès 1564, sous l'administration du capitaine de Grille, baron des Baux et sénéchal de Beaucaire, il fallut compter avec les Réformés qui avaient 60 des leurs au Conseil général, qui ne comptait que 112 membres. Il cite toutes les notabilités qui étaient entrées dans l'Église réformée et des actes qui font allusion à l'existence de l'Église et à la sympathie dont elle est entourée par le seigneur du château. Le travail se termine par l'examen de documents qui concernent l'organisation de l'Église nouvelle.

Le Secrétaire, REYNAUD.

Le Président, PAMARD.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

SAINT-LAURENT-DES-ARBRES

EN LANGUEDOC.

La guerre autour de ce village.

La France d'avant 1789 a connu deux époques désastreuses entre toutes : la guerre de Cent ans et la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Les pires calamités fondent alors sur notre patrie : l'anarchie, les discordes civiles, l'invasion étrangère. Comme les maladies violentes qui, dans le corps humain, troublent toutes les fonctions et affectent tous les organes, ces grandes crises nationales eurent leurs contre-coups jusqu'aux extrémités du pays, et les membres les plus obscurs du corps social en ressentirent les plus vives souffrances.

Quelle fut, dans ces cruelles épreuves, la part de St-Laurent-des-Arbres et de ses environs ? C'est ce que nous voudrions rechercher, dans cette seconde partie de nos *Études historiques*. Quelque limité que soit notre sujet, de notre travail se dégagera, croyons-nous, une patriotique leçon : les malheurs du passé font mieux ressortir les bienfaits du présent et doivent affermir notre foi aux destinées impérissables de la France.

Digitized by Google

I

GUERRE DE CENT ANS.

Les Grandes Compagnies.

La prévoyance de Jean XXII avait, dans les premières années du XIV^e^ siècle, relevé le château féodal de St-Laurent-des-Arbres et fortifié l'église paroissiale comme une citadelle. Des remparts très hauts et très épais entouraient le village et opposaient à l'assaillant une barrière redoutable; l'enceinte n'avait que deux portes, celles de Notre-Dame et de la Croix, surmontées, l'une et l'autre, de mâchicoulis et de créneaux, protégées par une herse et un pont-levis; au pied des murailles, des fossés profonds avaient été creusés et recevaient l'eau qu'amenait un aqueduc. St-Laurent-des-Arbres dut à sa puissante architecture militaire l'honneur d'être, pendant plusieurs siècles, une des places importantes de la rive droite du Rhône, et surtout l'avantage de pouvoir affronter, après la captivité du roi Jean, les incursions de tous les *condottieri* qui ravagèrent les provinces du Midi.

En effet, comme chacun sait, après la bataille de Poitiers (1356), de nombreux gens d'armes se réunirent en bandes indépendantes, sous la conduite d'officiers aventureux, qu'ils avaient eux-mêmes choisis, et se répandirent de divers côtés, pour mettre le pays à contribution. Ils formèrent ces terribles *Compagnies*, qui accumulèrent sur la France autant de ruines que l'invasion anglaise. Recrutée dans tous les rangs de la société et chez les diverses nations de l'Occident, cette soldatesque était étrangère à l'idée de patrie et ne poursuivait qu'un seul but : la jouissance de tous les plaisirs. La guerre et le pillage lui fournissaient le moyen d'assouvir ses instincts pervers. Aucun frein, ni moral, ni religieux, ne la modérait: elle ne respectait ni les églises, ni les choses saintes, elle volait les enfants, réduisait les femmes en captivité, exigeait des

Digitized by Google

nobles et des riches d'exorbitantes rançons, faisait subir à ses prisonniers les plus indignes traitements, détruisait les moissons, incendiait les châteaux et les villages, en un mot, elle se souillait de toutes sortes de crimes. Aussi sa seule approche semait-elle l'épouvante devant ses pas.

Pendant de longues années, l'alarme va désormais être continuelle à St-Laurent-des-Arbres et dans toute la vallée du Rhône ; car les bords du grand fleuve furent le chemin ordinairement suivi par les compagnies.

Dès le mois de juillet 1357, c'est Arnaud de Cervolles, dit l'Archiprêtre, qui arrive, avec ses bandes, sur la rive droite, porte ensuite ses ravages en Provence et fait trembler, dans Avignon, la cour pontificale (1).

Mais le danger devint plus pressant, après le traité de Brétigny (14 juin 1360). Les Compagnies anglo-navarraises refluèrent alors en grand nombre dans nos contrées ; elles se proposaient de faire expier au pape Innocent VI sa médiation, qui avait amené la paix entre la France et l'Angleterre, crime, aux yeux des Routiers, absolument impardonnable.

La nuit des Saints-Innocents, le lundi 28 décembre 1360, Seguin de Badefol et quelques autres capitaines, à la tête de nombreux aventuriers, s'emparèrent de la forteresse et de la ville de Pont-St-Esprit (2). Ils établirent leur quartier général dans cette place si avantageuse, et de là ils entreprirent diverses expéditions dans la sénéchaussée de Beaucaire et dans le Comtat-Venaissin. Leur principal objectif était Avignon.

On comprend combien fut alors critique la position de St-Laurent-des-Arbres. Éloigné à peine de cinq à six lieues

(1) *Histoire générale de Languedoc.* Edit. nova, tome IX, p. 674.

(2) *Histoire générale de Languedoc,* tome IX, p. 720. — Ménard, *Histoire de la ville de Nimes,* tome II, liv. 7. — Fornéry, *Histoire du Comté-Venaissin,* ms. n° 2770 de la Bibliothèque du Musée-Calvet d'Avignon, tome I, p. 500 et ss. — Siméon Luce, *Histoire de Bertrand Du Guesclin,* p. 362. — Bruguier-Roure, *La Guerre autour du Pont-St-Esprit,* (Mémoires de l'Académie de Vaucluse, tome IX, p. 114).

Digitized by Google

de Pont-St-Esprit, situé sur la route de cette ville à Avignon, ce village pouvait à tout instant subir les attaques des brigands; il dut multiplier les mesures de précaution et redoubler de vigilance. Du sommet de la tour, un guetteur surveillait les divers points de l'horizon; les portes du lieu étaient soigneusement fermées; jour et nuit, les habitants montaient la garde sur les remparts. Les paysans domiciliés dans les lieux non fortifiés d'alentour, avaient été obligés, par une ordonnance de Jean, comte de Poitiers, le futur duc de Berry, de chercher un refuge dans cette place et d'y porter leurs effets et leurs denrées. L'ennemi approchait. On signalait la présence des bandits, non loin du village; on apprenait avec effroi les ravages qu'ils commettaient et leurs invasions dans les pays voisins; un jour c'est le pillage de la Chartreuse de Valbonne, une autre fois, c'est la prise de Chusclan ou celle de Codolet (1). La Compagnie n'est plus alors qu'à deux ou trois lieues de St-Laurent-des-Arbres.

Heureusement, Innocent VI, menacé et comme bloqué dans Avignon, se décide à prêcher une croisade contre les Routiers. Un bon nombre de seigneurs et d'hommes d'armes répondent à son appel et se réunissent, les uns à Bagnols, les autres à Carpentras, sous le commandement du cardinal Pierre Bertrand de Colombier. Celui-ci borna tous ses exploits à tailler en pièces, près de Montdragon, quelques troupes qui s'étaient écartées pour piller. Mais bientôt la plupart des croisés, mécontents de ne pas recevoir de solde et *ne voulant pas être payés d'indulgences*, selon l'expression de Fornéry, passèrent dans le camp des Routiers. Pour décider les Compagnies à évacuer Pont-Saint-Esprit et à quitter la contrée, le pape dut se résigner à leur accorder, avec une absolution générale de toutes censures, la somme de 60.000 florins d'or. Leur départ eut lieu vers la fin de 1361 (2).

(1) et (2) *Histoire de Languedoc, loco citato.* — Fornéry, *loco citato.*

Digitized by Google

Mais payer la retraite des Routiers à un tel prix, c'était offrir un appât à leur cupidité. Aussi la sécurité ne dura-t-elle pas longtemps dans nos pays. Les années suivantes, les bords du Rhône ont à se prémunir contre les incursions de nouveaux aventuriers, le Petit-Méchain, les capitaines Spincta, Louis Robaud, etc. En vain Urbain V, ému des calamités dont les Compagnies affligent nos contrées, adresse-t-il aux évêques de France, une bulle où il retrace tous les crimes des Routiers et engage-t-il tous les fidèles à se lever avec courage, à unir leurs forces contre ces impies, ennemis de Dieu et des hommes (avril 1365) (1). Sa parole n'eut point d'échos. Quelques mois plus tard, arrivaient sur la rive droite du Rhône et défilaient sous les remparts de St-Laurent-des-Arbres 30,000 soudards indisciplinés des Grandes Compagnies ; avant de se rendre en Espagne, sous la conduite de Du Guesclin, ils voulaient rançonner le pape, à Avignon. Urbain V fut forcé de compter à ces bandits une somme de 200,000 francs d'or, environ douze millions de notre monnaie (novembre 1365).

Le départ pour l'Espagne de tous ces aventuriers donna à notre pays quelque temps de tranquillité et lui permit enfin de respirer. Mais, pour écarter à l'avenir tout danger et empêcher les Routiers d'entrer en Languedoc, le duc d'Anjou, lieutenant du roi en cette province, confia au sénéchal de Beaucaire, Amédée des Baux, la mission de protéger la rive droite du Rhône (1368). Ces mesures défensives étaient d'ailleurs dictées au frère du roi autant par des raisons personnelles que par le devoir de sa charge. Les sites pittoresques et le doux climat de la contrée l'avaient charmé, et, avec sa femme, Marie de Bretagne, il faisait du château de Roquemaure sa résidence préférée.

Lorsque la guerre avec l'Angleterre recommença (1369), le départ du duc d'Anjou pour les plaines de la Guyenne, encouragea les Compagnies à venir troubler les populations riveraines du Rhône. En septembre 1372, une bande est

(1) *Regeste d'Urbain V*, tome III, fol. 240.

Digitized by Google

aux environs de Bagnols et va s'unir à celle de Bernard de La Salle, qui, après avoir commis des ravages dans le diocèse d'Uzès, se dirige vers le Comtat. Deux années durant, des Routiers inquiétèrent encore le pays, et le danger fut incessant aux environs de St-Laurent-des-Arbres.

Mais pendant l'été de 1374, le duc d'Anjou ordonne à Du Guesclin de se mettre à la poursuite des diverses compagnies. Le connétable leur fit la chasse avec une telle ardeur qu'il en délivra bientôt le bas Languedoc. La plupart de ces brigands, obligés d'abandonner la province, passèrent le Rhône à Pont-St-Esprit (1). Mais ce ne fut pas sans espoir de retour. Pendant plusieurs années encore, nos contrées eurent à redouter de leur part de nouvelles hostilités.

Les incursions des Routiers avaient duré près de vingt ans. Pendant ce temps, le sort de St-Laurent-des-Arbres, comme celui des autres villages de la côte du Rhône, fut des plus à plaindre. Ses habitants souffraient du manque absolu de sécurité. Lorsque le paysan sortait pour labourer sa vigne ou ensemencer son champ, il se demandait toujours s'il ne serait point assailli par quelque bande de pillards; il devait se tenir prêt à rentrer dans sa chaumière, au premier signal donné par le guetteur de la tour. Il travaillait, mais il n'était jamais sûr de récolter le fruit de ses labeurs: les brigands, comme l'atteste la bulle d'Urbain V, se plaisaient à incendier les moissons, à arracher les vignes et à détruire les arbres fruitiers. Cet état d'inquiétude s'aggravait encore de toutes les charges qui pesaient sur les gens des campagnes : la garde aux portes et sur les remparts, surtout les nombreux subsides demandés aux communes du Languedoc. Ruiné par les impositions de jour en jour croissantes, autant que par les ravages des Routiers, St-Laurent-des-Arbres fut encore décimé par la peste (2), cette terrible contagion qui fit tant de victimes

(1) *Histoire générale de Languedoc*, tome IX, p. 756.
(2) Voir nos *Pièces justificatives*, n° 1.

Digitized by Google

au XIVe siècle. A tous ces fléaux vint bientôt s'en ajouter un autre également destructeur, une insurrection de paysans.

Les Tuchins.

Tout avait concouru à augmenter les souffrances des populations rurales : les dévastations des Compagnies pendant vingt ans, des épidémies fréquentes, des famines, l'énormité des subsides, la cruauté des exacteurs, la voracité des gouverneurs rapaces du Languedoc, les ducs d'Anjou et de Berry, enfin, au début du règne de Charles VI, une guerre civile entre les partisans du duc de Berry et ceux du comte de Foix. Un grand nombre de paysans furent ainsi réduits à la misère; dans l'impossibilité de vivre du fruit de leur travail, ils se firent brigands et s'associèrent pour le butin et le pillage. Des hommes d'armes licenciés, peut-être aussi des criminels de profession vinrent grossir leurs rangs. Ils furent appelés *Tuchins*, mot qui paraît signifier *hommes des bois* et qui leur convenait parfaitement, obligés qu'ils étaient de chercher un refuge dans les forêts pour se soustraire à l'action de la justice. Les révoltés se recrutèrent surtout dans la classe la plus humble de la société. L'auteur d'une vie de Clément VII nous apprend qu'ils étaient des gens du peuple et que leur nom était devenu synonyme de coquins : *Populares quos vulgariter nominabant coquinos* (1).

Ce furent en effet de vulgaires malfaiteurs; ils ont obéi au désir du pillage et à des instincts barbares plutôt qu'à une idée politique ou sociale, comme le prétendent tant d'historiens. Leur soulèvement n'a rien de pareil à celui de la Jacquerie, si ce n'est le crime et le brigandage. Si un de leurs chefs ordonne de ne faire aucun quartier à ceux qui n'ont pas les mains dures et calleuses (2), ils incen-

(1) Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, tome I, col. 506.
(2) Michelet, *Histoire de France*, tome IV, p. 21.

Digitized by Google

dient néanmoins la chaumière comme le château et rançonnent le paysan aussi bien que le noble. Indifférents aux sentiments démocratiques qui, sous Charles VI, contribuèrent, pour une large part, aux mouvements séditieux des villes méridionales, ils arborèrent tour à tour tous les drapeaux et se mirent au service de tous les partis : nous les voyons soudoyés tantôt par le duc de Berry, tantôt par le comte de Foix, et alliés, selon les intérêts du moment, ici avec les nobles, là avec les villes, ailleurs avec les communautés rurales, mais le plus souvent bataillant pour leur propre compte (1).

Tels sont les bandits dont St-Laurent-des-Arbres et tous les pays voisins vont avoir cruellement à souffrir.

Il y eut des Tuchins, dès 1380. L'année suivante, ils paraissent déjà nombreux et combattent à côté des Nîmois, à la bataille d'Uchaud, contre le duc de Berry (21 novembre 1381). Mais c'est surtout dans le courant de l'année 1382, que l'insurrection de ces brigands prit une importance inquiétante. Le duc de Berry avait obtenu, à Béziers, des États des trois sénéchaussées de Languedoc, un subside d'un franc et demi par feu (fin janvier 1382). La levée de cet impôt mit le comble au mécontentement des populations languedociennes et accrut considérablement le nombre des révoltés. Dès lors, les meurtres, les incendies et les pillages se multiplient dans la sénéchaussée de Beaucaire, et, en particulier, dans les vigueries de Nîmes, Uzès, Bagnols, Pont-St-Esprit et Roquemaure.

Les Tuchins n'avaient commis d'abord que des brigandages isolés. Mais leur audace s'accrut avec leur nombre, et au mois de janvier 1383, ils vinrent faire le siège de St-Laurent-des-Arbres (2). Ils échouèrent sans doute

(1) Cf. Ménard, *Histoire de la ville de Nimes*, tome III, preuves. — *Histoire générale de Languedoc*, tome IX. — Baluze, *opere citato*. — *Petit Thalamus de Montpellier*. — Bruguier-Roure, *loco citato*. — Forméry, *loco citato*. — Voir le remarquable travail de M. Ch. Portal : *Les Insurrections de Tuchins dans les pays de Languedoc*, (Annales du Midi, tome IV, p. 433.)

(2) Ménard, tome III, liv. 8. — *Histoire générale de Languedoc*, tome IX, p. 917.

Digitized by Google

devant la solidité de ses murailles et le courage de ses défenseurs. Sa garnison avait dû être renforcée, depuis 1389, comme celle des autres châteaux des bords du Rhône, par les ordres du pape Clément VII. Cet échec ne déconcerte pas les Tuchins. Ils vont attaquer la ville d'Uzès, incendient le château d'Arpaillargues, se présentent devant Bagnols; Laudun, à côté de St-Laurent, souffre de leurs incursions. Partout, selon le témoignage des consuls de Nîmes, ces brigands « faisaient la guerre comme « des infidèles, se regardaient comme en pays ennemi, « ravageant les campagnes, mettant les châteaux à contri- « bution, saccageant les églises, enlevant les ornements et « les vases sacrés, égorgeant les ecclésiastiques et les au- « tres habitants, à qui ils faisaient souffrir des tourments « inouïs » (1).

C'est avec cette cruauté qu'ils traitèrent les habitants de St-Gervais, près de Bagnols, à quatre lieues de St-Laurent-des-Arbres; ils leur coupèrent les poignets, les bras et les oreilles, leur arrachèrent les dents avec des tenailles, saccagèrent l'église et l'incendièrent. Chusclan, Cavillargues, St-Pons, Sabran, Tresques tombèrent entre leurs mains; ils y pillèrent un grand nombre de maisons, livrèrent aux flammes les récoltes et firent de cette contrée, si fertile et si riante, un désert inhabitable (2). Ils se rendirent maîtres de deux places importantes qui commandaient la vallée de la Cèze : Cornillon et Montclus. Fortifiés dans ces deux repaires, ils n'en sortaient que pour aller ravager les pays voisins. Ils tentèrent une attaque contre Pont-St-Esprit; cette expédition échoua. Un de leurs partisans, Guillaume de St-Just, s'était solidement établi à la Roque, dont il était seigneur. La milice bourgeoise de Pont-St-Esprit parvint à s'emparer de cette forteresse. Mais ce fut pour peu de temps. Les Tuchins, revenus plus

(1) Ménard, tome III, liv. 8, n° 53.
(2) Ménard, tome III, *Preuves*, p. 66.

Digitized by Google

nombreux, la reprirent bientôt et en massacrèrent les défenseurs (1384) (1).

Ce fut là un des derniers faits d'armes des séditieux. Traqués par le vaillant sénéchal de Beaucaire, Enguerrand d'Eudin, qui leur fit une guerre sans merci, poursuivis aussi par de véritables *condottieri*, comme le bâtard du Caylar et le vicomte de Turenne, ils quittèrent la rive droite du Rhône, dans le courant de 1384. Une de leurs bandes passa en Provence et se mit au service du comte de Duras.

Appauvrissement du pays.

Ainsi finit le Tuchinat, dans la sénéchaussée de Beaucaire. Il tira son importance de l'appui qu'il prêta aux divers partis politiques, aux rancunes de quelques communautés contre leurs seigneurs ou contre les officiers royaux, aux desseins cupides et aux instincts belliqueux de certains nobles, toujours en quête d'un coup d'épée à donner ou d'une rançon à extorquer. Le Tuchinat fut surtout une bonne fortune pour le fisc: il lui fournit l'occasion de pressurer une fois de plus les populations si éprouvées du Languedoc. Cette sédition, née de la misère, devait ainsi engendrer une misère plus grande encore.

En décembre 1383, le Conseil du roi condamna les trois sénéchaussées de Beaucaire, Carcassonne et Toulouse à payer une amende de 800.000 francs d'or. Il fut réglé, un peu plus tard, que cette somme serait soldée dans un délai de quatre ans, à raison de six francs par feu tous les ans. Cet impôt était d'autant plus écrasant qu'il s'ajoutait aux anciennes charges financières, déjà si lourdes, et qu'il allait être aggravé, chaque année, par de nouvelles contributions.

Ces exactions du fisc eurent pour conséquence immédiate l'appauvrissement des familles et des paroisses. Une

(1) *Inventaire des archives hospitalières de Pont-St-Esprit.* — Bruguier-Roure, *loco citato.* — Portal, *loco citato.*

Digitized by Google

des communautés les plus éprouvées fut celle de St-Laurent-des-Arbres. Au dénombrement de la sénéchaussée de Beaucaire, de 1384, elle figure comme une des plus importantes de la côte du Rhône et compte trente feux. Par ce mot *feu*, on entendait alors, non un ménage ou une habitation quelconque, mais une famille qui possédait en fonds de terre au moins dix livres tournois de revenu, environ deux cents francs de notre monnaie. St-Laurent déchut, à cette époque, et, comme un grand nombre de paroisses languedociennes, se vit dans la nécessité de faire une demande en réparation de feux. C'était une requête analogue aux demandes en réduction de contingent que peuvent former les communes d'aujourd'hui. Au XIVe siècle, chaque paroisse d'un diocèse était taxée proportionnellement au nombre de feux qu'elle contenait; le contingent assigné à chaque paroisse était réparti ensuite entre les diverses familles au sol la livre, suivant le revenu de chacune. Lorsque le nombre de feux fixé officiellement, suivant les ordonnances royales, venait à diminuer dans une communauté, il y avait donc intérêt pour chacun à faire reconnaître par l'autorité cette diminution. C'est ce que firent les consuls et la communauté de St-Laurent-des-Arbres. Ils présentèrent dans ce but une supplique au duc de Berry, lieutenant du roi en Languedoc. Le duc envoya à St-Laurent un commissaire spécial, chargé de faire une enquête sur le nombre des feux, conformément aux instructions du roi. Après avoir vu et examiné le rapport qui lui fut adressé, le gouverneur de la province voulut bien prendre en considération « la pauvreté, l'indi-« gence et la misère, les autres fardeaux et souffrances « qui pesaient sur la communauté et chacun de ses habi-« tants à cause des subsides, des aides du roi et de la taxa-« tion précédente du nombre de feux, comme aussi à cause « des guerres et de la mortalité qui avait sévi dernière-« ment dans ce village. » Il fixa pour l'avenir et réduisit le nombre des feux à quatorze. Mais le prince, cet odieux

Digitized by Google

Verrès du Languedoc, n'avait pas l'habitude d'offrir gratuitement une faveur ; pour lui, rendre justice c'était encore battre monnaie. Pour jouir de cette nouvelle réparation, la communauté de St-Laurent-des-Arbres fut obligée de payer à Chauchat, trésorier général du Languedoc, un florin d'or pour chacun des trente feux anciens. Les lettres qui faisaient droit à la réclamation des consuls étaient datées de Bourges et du mois d'août 1385. Ce fut seulement deux ans après qu'elles furent approuvées et ratifiées, à Paris, par le roi Charles VI, au mois de juin 1387 (1).

Cet acte de justice allégea les charges de St-Laurent-des-Arbres ; ses habitants purent plus facilement affronter les nouvelles souffrances que leur réservait le XV^e^ siècle, avec la guerre entre les Bourguignons et les Armagnacs, comme aussi avec les incursions des Anglais et des Routiers. La sécurité ne renaquit dans nos campagnes que lorsque Charles VII eut achevé l'œuvre si héroïquement commencée par Jeanne d'Arc : l'expulsion des Anglais et la libération du territoire. Cimentée par l'épreuve, l'unité nationale de la France était fondée à jamais. Viennent, un siècle plus tard, les querelles religieuses, elles menaceront de l'ébranler, mais seront impuissantes à la détruire.

(1) *Archives nationales*, JJ. 130, n° 248. — Voir nos *Pièces justificatives*, n° 1. — *Histoire générale de Languedoc*, tome IX, p. 918.

Digitized by Google

II

Les guerres de religion.

Les guerres civiles et religieuses du XVI^e^ siècle vont être bien plus fatales à St-Laurent-des-Arbres que les incursions des Grandes Compagnies et des Tuchins. Fief temporel des archevêques d'Avignon, situé à proximité de la cité papale, les Calvinistes attachaient un certain prix à sa possession. Pour eux, s'emparer de cette forteresse, c'était, d'un même coup, ravir un domaine à un prélat catholique et s'assurer une bonne place de guerre. De tels avantages devaient tenter les protestants, et la faible distance qui séparait ce village de la ville d'Orange, un de leurs centres les plus importants, l'exposait plus particulièrement à leurs attaques.

Introduction du Protestantisme. — Préliminaires des Guerres civiles.

Dès les dernières années de François I^er^, la Réforme compta des adeptes dans le Midi et sur les rives du Rhône. Elle fit des progrès sérieux sous le règne de Henri II, et à l'avènement de François II (10 juillet 1539), ses disciples formaient déjà, en France, un parti puissant. Pendant les trente mois qui suivirent, non seulement ils recrutèrent de nouveaux adhérents, mais s'organisèrent, se préparèrent à la lutte et ouvrirent les hostilités contre les catholiques.

Orange fut le principal foyer d'où la nouvelle religion rayonna sur le Comté-Venaissin et les pays environnants. « En cet Estat, dit l'historien La Pise, elle multipliait « abondamment, à l'ombre du repos; elle a commencé « des premières à s'y établir et de tant d'églises qui ont été « plantées en Dauphiné et ailleurs, la plupart ont été « tirées de cette pépinière orangeoise » (1). De là, ne jeta-

(1) La Pise, *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange*, p. 273.

Digitized by Google

t-elle pas aussi quelques racines en Languedoc ? Parmi les juges de la principauté d'Orange, nous voyons figurer plusieurs fois Messire François de Barry, docteur en droit, de St-Laurent-des-Arbres (1). Or, la famille de cet officier embrassa l'hérésie, et son exemple ne dut pas être sans influence sur la conduite de quelques habitants de ce village, qui adoptèrent le parti de la Réforme.

Aussi zélé qu'Orange était le consistoire de Nîmes ; son activité s'étendait jusqu'aux environs de St-Laurent-des-Arbres. A Bagnols, qui avait déjà reçu des prédicants, l'année précédente, il envoie Trophime Picheron, dit de Laune (14 novembre 1561). Son chef, Mauget, pasteur et ministre de l'Église chrétienne, vient en personne à Villeneuve, pour implanter la nouvelle doctrine, en face de l'antique cité des papes (10 décembre 1561). Mais bientôt les religionnaires ne se contentent plus de prêcher leurs croyances et de réclamer la liberté de leur culte, ils entravent celle des catholiques, chassent les prêtres et les moines et s'emparent des églises. Nîmes, Montpellier, un grand nombre de villes de Languedoc et Orange sont témoins de pareils excès (novembre et décembre 1561). A Bagnols, le jeudi 18 décembre, on brûle publiquement les reliques et les saintes images. Quelques jours après, une émeute éclate aux portes d'Avignon. Les catholiques de Villeneuve avaient fait venir un prédicateur, le jour de St-Jean, troisième fête de Noël. C'était une réponse aux prêches du pasteur Mauget ; aux yeux des Calvinistes, ce fut un défi. Une rixe mit aux prises les deux partis, et plusieurs religionnaires furent tués (27 décembre 1561) (2).

Depuis quelque temps, la sécurité n'existait plus dans les campagnes. Dès le mois de septembre précédent, les gens armés affluent sur les bords du Rhône. Ce sont des reli-

(1) Perrat, *Chronique d'un notaire d'Orange*, éditée par M. Duhamel, p. 100, 121, 126.

(2) Pérussis, *Discours des guerres de la Comté de Venayssin et de la Provence*. Ms. de la Bibliothèque du Musée-Calvet d'Avignon.

Digitized by Google

gionnaires qui vont donner la main à l'armée du prince de Condé. Dans une matinée, à Valliguières, village de la viguerie de Roquemaure, on voit passer jusqu'à trois cents de ces soldats de la guerre civile. De nombreux vagabonds errent dès lors à travers les champs et ne s'occupent qu'à brigander. Un jour, des ennemis de la paix introduisirent dans le village de St-Laurent-des-Arbres quinze ou vingt de ces voleurs. Ceux-ci pillèrent deux ou trois maisons, à la vue de tout le pays, rançonnèrent plusieurs habitants et emportèrent leur butin sans être inquiétés, tant était grande la terreur qu'inspiraient ces aventuriers et leurs complices (1).

Ainsi, autour du Comtat éclataient les désordres et fermentaient les passions religieuses. Exploitées par l'ambition politique de la noblesse et remuant, au sein des masses, les pires instincts, ces passions devaient produire les plus terribles des guerres civiles. Avignon et l'État pontifical avaient, dès maintenant, à assurer leur sécurité. Le pape Pie IV nomma généralissime des troupes du St-Siège son cousin germain, Fabricio Serbelloni, chevalier de Malte, célèbre par le siège de Strigonie (1543), qu'il avait soutenu contre les Turcs (2). Ce vaillant capitaine renforça la garnison d'Avignon et prit toutes les mesures que réclamait la défense de la ville (décembre 1561). La première guerre de religion allait commencer. A ses débuts, un citoyen de la ville des papes y jouera, dans nos pays, un rôle prépondérant.

Première guerre de religion (1562-1563).
Parpaille. — Le baron des Adrets. — Bouillargues.

En 1512, lorsque, en compagnie de quelques autres bourgeois d'Avignon, Perrinet Parpaille contribuait de ses

(1) Archives de Vaucluse, *Fonds de l'archevêché d'Avignon*, G. 258, fol. 46. — *Pièces justificatives*, n° 3.

(2) Fabricio Serbelloni, né en 1508, mort en 1580.

Digitized by Google

deniers, à la construction de la belle façade de l'église St-Pierre (1), il ne se doutait pas qu'un jour l'héritier de son nom serait, dans la contrée, un des plus ardents ennemis de la religion catholique. Tout, chez son fils, semblait présager la fidélité aux traditions de sa famille. Perrin, appelé aussi Perrinet Parpaille, comme son père, devint docteur en droit et chevalier de l'ordre du pape; il était distingué par sa science et passait pour avoir de la probité. Député par sa ville natale auprès de Pie IV, il obtint de ce pontife la restauration des anciens privilèges d'Avignon, l'établissement de deux foires et d'autres avantages ; il eut même assez de crédit, en cour de Rome, pour faire rappeler le vice-légat Jacques-Marie de Sala, dont on était mécontent (2). Au retour de cette mission, Guillaume de Nassau le nomma président du Parlement qu'il venait d'instituer à Orange (1560). Pendant quelque temps, le nouveau magistrat afficha un grand attachement à la foi catholique et se montra, dans maintes circonstances, l'adversaire résolu des protestants.

Son zèle toutefois ne fut pas de longue durée. Soit contagion de l'exemple, soit ambition personnelle, Parpaille finit par embrasser secrètement le calvinisme (décembre 1561). Dans son ardeur de néophyte, il conçut le criminel projet de livrer Avignon, sa patrie, aux mains des religionnaires.

Ses premiers plans furent déjoués; il leva alors le masque et se déclara ouvertement pour l'hérésie. Le magistrat quittait la toge pour devenir chef de bande.

L'objectif de sa première expédition fut Châteauneuf-du-Pape. Cette place appartenait à l'archevêque d'Avignon; le président tenait à s'en emparer, afin de pouvoir menacer, de là, sa ville natale. Une nuit, il sortit d'Orange avec

(1) L'abbé Requin, *La façade et les portes de l'église St-Pierre, d'Avignon*, p. 8, 18.

(2) Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin*, tome IV, p. 550.

Digitized by Google

une troupe de soldats pourvus de mousquets, de poudre, de cordages et d'autres munitions de guerre et vint attaquer cette forteresse qu'il convoitait. Mais le pétard qu'il fit appliquer contre la poterne du château ne produisit qu'un effet insuffisant; les échelles qu'il avait apportées furent trop courtes pour tenter une escalade. D'ailleurs la garnison se défendit avec intrépidité et tua quelques hommes aux assaillants. Parpaille rentra dans Orange, confus, le cœur plein de rage, jurant de se venger de cet échec que venaient de lui infliger les soldats de l'archevêque (1).

C'est contre un autre fief temporel de l'archevêché d'Avignon que le président voulut prendre sa revanche. Il passa le Rhône et alla attaquer St-Laurent-des-Arbres, dans la viguerie de Roquemaure. Surprise ou mal défendue, cette place fut obligée de se rendre, et Parpaille permit à ses soldats de saccager l'église (6 mai 1562) (2).

Ce succès ne porta point bonheur au belliqueux magistrat. Peu après le siège de St-Laurent, le Conseil de la ville d'Orange se réunissait en assemblée extraordinaire. Parpaille proposa de faire vendre à Lyon l'or et l'argent que l'on avait pris aux églises et d'en fabriquer de la monnaie. Son avis prévalut, et à sa demande, on le chargea lui-même de cette mission. A son retour de Lyon, le président fut arrêté au Bourg-St-Andéol et livré au vice-légat, comme sujet de l'État pontifical. On fit son procès à Avignon : il fut condamné, pour trahison et félonie, à avoir la tête tranchée. Après avoir été exposé, pendant plusieurs jours à la risée du peuple, il fut exécuté dans une cour du Palais apostolique, le mercredi, 9 septembre 1562 (3). Sa maison fut rasée; l'endroit où elle s'élevait devint une

(1) La Pise, p. 290. — Pérussis, tome I, livre I, p. 56. — Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives*, tome I, 2e pièce, p. 13. — P. Justin, *Histoire des Guerres du Comté-Venaissin*, tome I, p. 121. — Comte de Pontbriant, *Histoire de la principauté d'Orange*, p. 57. — Pasteur Arnaud, *Histoire des protestants de Provence*, tome I, p. 178.

(2) Pérussis, tome I, livre I, p. 59. — D'Aubais, Arnaud, P. Justin, *loc. citat.*

(3) Chronique de Perrat, p. 131.

Digitized by Google

place publique, appelée *Place Pie*, du nom du pape Pie IV, alors régnant.

Au moment où Parpaille payait de sa tête ses coupables attentats, les Orangeois avaient déjà cruellement expié leur participation aux sièges de Châteauneuf et de St-Laurent et à l'expédition de leur chef contre Barjols. Serbelloni, Sommerive et le comte de Suze s'étaient emparés de leur ville : les soldats catholiques, exerçant de tristes représailles, y massacrèrent de nombreux habitants et livrèrent l'antique cité au pillage et à l'incendie (6 juin 1562).

Les protestants d'Orange et du Comtat firent alors appel à un homme qui allait rendre son nom fameux par sa cruauté, François de Beaumont, baron des Adrets. Ce seigneur, originaire du Grésivaudan, s'était distingué par sa bravoure, dans les guerres d'Italie, sous François Ier et Henri II. Une question d'amour-propre l'avait brouillé avec la maison de Lorraine; la reine-mère, Catherine de Médicis, alla au devant de ses désirs, en l'engageant à ruiner, en Dauphiné, l'autorité du duc de Guise. C'était jeter le baron dans le parti calviniste. La noblesse du pays vient se ranger sous sa bannière, et le voilà bientôt chef incontesté de tous les religionnaires de sa province (1).

Son début, dans la guerre civile, fut la prise de Valence (avril 1562). Lyon, Grenoble, Vienne tombent successivement en son pouvoir. Partout où il est maître, il abolit la messe et pille les églises. A l'appel des protestants d'Orange et du Comtat, il descend vers l'État pontifical, avec la rapidité d'un torrent dévastateur. Il entre victorieux dans Pierrelatte (7 juin) et dans Bollène (22 juin); dans ces deux villes, tous les soldats catholiques sont passés au fil de l'épée. Montbrun, son lieutenant, moins heureux que lui, se laisse battre par le comte de Suze, sur

(1) Cf. L'abbé Brisard, *Histoire du baron des Adrets.* — Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, tome I, p. 516. — J. Roman, *Documents sur la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné.*

Digitized by Google

les bords de l'Ouvèze (5 juillet 1562). Mais sa cruauté égalait celle du baron. A Mornas, après avoir promis la vie sauve à la garnison, il massacra une partie des soldats; quant aux autres, il les fit précipiter du haut d'un rocher taillé à pic, tandis que les huguenots les recevaient en bas sur la pointe de leurs hallebardes (8 juillet).

Ces actes d'atrocité avaient jeté l'épouvante dans le Comtat et les pays voisins ; les gens de la campagne se réfugiaient dans les villes et les lieux fortifiés ; les plus rigoureuses précautions étaient prises pour la défense d'Avignon. Pour empêcher toute tentative du côté du Rhône, deux frégates bien armées tenaient la croisière sur le fleuve et faisaient la course contre les ennemis. Parfois les équipages opéraient des descentes à terre et faisaient d'importantes captures (1).

Un jour, ils débarquèrent à une lieue de St-Laurent-des-Arbres, à L'Ardoise. Les religionnaires de Bagnols et de Laudun y possédaient une ferme qui leur servait à la fois de cachette pour receler leurs rapines, et de marché pour les vendre aux acheteurs des environs. Les bateliers avignonais prirent cette grange, emportèrent ensuite les bestiaux et les provisions qui s'y trouvaient. Une autre fois, ils livrèrent un combat aux huguenots, sur les bords d'une île, située près du château de Lhers ; ils leur enlevèrent un convoi de vin et quelques bêtes de somme.

Cependant le baron des Adrets était venu en personne reprendre la campagne. A Valréas, il remporta sur le comte de Suze une victoire assez incertaine et chaudement disputée (25 juillet). De là, au lieu de marcher sur Avignon, il va attaquer la ville de Carpentras (28 juillet). Il échoue et, obligé de battre en retraite, il remonte, pour quelque temps, dans le Dauphiné.

L'orage qui menaçait les catholiques était écarté. Mais peu de jours après, il vient fondre sur eux, selon l'expres-

(1) Pérussis, tome I, livre I. — P. Justin, tome I, p. 152.

Digitized by Google

sion du protestant La Pise, comme « un gros et espais nuage qui esclate en tonnerres, en gresles et en tempestes. » Le baron des Adrets avait accouru avec la plus grande célérité et s'était emparé de Bourg-St-Andéol, de Pont-St-Esprit et du château de Roquemaure (25 août).

Le lendemain, il va mettre le siège devant St-Laurent-des-Arbres, « lieu de l'archevêché d'Avignon, dit Pérussis, où les habitans sont fort gens de bien. » Craignant de tomber entre les mains du féroce capitaine, ils opposèrent à l'ennemi une résistance courageuse. Mais la vaillance dut céder devant la force : les calvinistes battirent les murailles avec trois pièces d'artillerie, réussirent à ouvrir une brèche, montèrent à l'assaut et purent enfin pénétrer dans le village. Avides de sang et de pillage, les soldats huguenots font alors du pays un théâtre de désolation et d'horreur. Ils saccagent et incendient un bon nombre de maisons ; le curé de la paroisse est brûlé vif sur le maître-autel de l'église et quatre-vingts personnes sont passées au fil de l'épée (26 août 1562) (1).

Une tradition locale, conservée jusqu'à nos jours, nous renseigne sur la manière dont les massacres furent commis. Le baron des Adrets était installé dans une des plus belles maisons du village, près de l'église. Il convoqua les principaux habitants du pays. Un seul refusa de venir; ne voyant sortir aucun des catholiques qui avaient répondu à l'appel du chef huguenot, il avait conçu de la défiance et s'était dérobé à toute recherche. Pour échap-

(1) Pérussis, tome I, livre I, p. 95. — Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives*, p. 20. — Fornéry, tome II, page 91. — La Pise, p. 303. — Fantoni, *Istoria della città d'Avignone*, p. 385. — De Thou, *Histoire*, tome IV, p. 317. — Brisard, *Histoire du baron des Adrets*, p. 44. — *Chronique d'un notaire d'Orange*, (édition Duhamel), p. 131. — *Histoire générale du Languedoc, nova editio*, tome XI, p. 413. — P. Justin, tome I, p. 161.

Bien que ce dernier auteur soit le seul à mentionner le martyre du curé, nous admettons l'authenticité de son récit : la tradition confirme ce fait, et d'ailleurs l'historien des *Guerres du Comté-Venaissin* est ordinairement très exact.

Digitized by Google

per aux poursuites des calvinistes, il était descendu dans un puits. Il dut son salut à ce refuge, aussi sûr qu'incommode. Tous ceux qui s'étaient rendus auprès du baron furent amenés, l'un après l'autre, dans une cave souterraine ; là, on les égorgea sans pitié, et leur sang finit par ruisseler jusque dans la rue voisine (1).

Pendant que ces horreurs s'accomplissaient à St-Laurent-des-Arbres, la plus cruelle anxiété régnait chez les habitants de Lirac. Leur village, à peine distant d'une demi-heure du lieu ravagé, était sans remparts et leur nombre trop faible pour essayer de se défendre. En apprenant l'approche des huguenots, ils s'étaient retirés, au milieu de leurs bois, dans une caverne creusée par la nature, et appelée, à cause de ses dimensions, la *Grande-Baume*. Cette grotte, ils la flanquèrent de fortes redoutes, la couronnèrent de créneaux et en firent une citadelle inexpugnable (2).

Mais le chef calviniste ne parut point à Lirac ; il rentra à Roquemaure, où il établit sa place d'armes. Il fait ensuite une tentative contre la tour de Villeneuve ; ce fut en vain : la garnison, commandée par Scarsi, vaillant gentilhomme florentin, repousse victorieusement son assaut (28 août). Le lendemain la fortune favorise le baron des Adrets ; il entre en vainqueur dans le village de Sorgues, mais ses soldats, comme de vrais Vandales, incendient le magnifique château élevé par le pape Urbain V (3). Le féroce capitaine va reprendre le cours de ses dévastations et, pendant quinze jours, il ravage le Comtat et la rive gauche de la Durance, mettant cette riche et belle contrée à

(1) La maison où les massacres furent commis, remarquable par sa belle façade Renaissance, appartient aujourd'hui à M. Valentin André et donne sur la Placette.

(2) Canron, *Revue des bibliothèques paroissiales du diocèse d'Avignon*, 18e année, n° 14. — La grotte dont il est ici question est aujourd'hui un sanctuaire appelé la Ste-Baume, où l'on vénère une statue de la Ste-Vierge qui y fut trouvée au XVIIe siècle. C'était autrefois une dépendance de la paroisse de St-Laurent-des-Arbres.

(3) Fornéry, tome II, p. 92, 93.

Digitized by Google

feu et à sang. Après cette barbare campagne, satisfait de son œuvre, il envoie trois compagnies d'infanterie au château de Roquemaure, où déjà se trouvait son artillerie, répartit ses autres troupes entre les diverses places des bords du Rhône et rentre lui-même en Dauphiné.

Son zèle farouche devait être mal récompensé. Malgré toute sa cruauté contre les catholiques, le terrible baron devint suspect à ses coreligionnaires et fut soupçonné de trahison. Mouvans et Montbrun l'arrêtèrent, le 10 janvier 1563; on le conduisit à Nîmes, puis à Montpellier, où il resta prisonnier jusqu'à la paix (19 mars 1563).

Mais sa défection avait fait renaître la confiance chez les catholiques. Les troupes pontificales vinrent prêter main-forte à la ville d'Aramon et l'aidèrent à mettre en fuite les protestants qui l'assiégeaient. Un jour, elles surprirent, dans une île du Rhône, un parti ennemi, venu de Bagnols et de Laudun et lui infligèrent une complète défaite. Les calvinistes qui voulurent se sauver à la nage périrent tous, ou par le froid ou par la violence des eaux (1).

Les soldats du Saint-Siège ne restaient donc pas inactifs. Vers la même époque, ils réussirent, en Languedoc, à pénétrer dans St-Laurent-des-Arbres et dans St-Victor-la-Coste. Maîtres de ces deux villages, ils incommodaient extrêmement, comme dit La Pise, les places protestantes d'alentour.

Les calvinistes de la contrée formèrent alors le projet d'enlever ces deux forteresses aux catholiques. Pierre Suau, appelé le capitaine Bouillargues, valeureux guerrier qui s'était maintes fois signalé par sa bravoure et à qui revenait, en grande partie, l'honneur de la victoire de St-Gilles (27 septembre 1562), fut chargé du commandement de l'expédition contre St-Laurent-des-Arbres. A la tête de quelques compagnies, il part de Bagnols, pour aller assiéger ce village, dans la nuit du dimanche au

(1) Pérussis, tome I, livre II, p. 12. — P. Justin, tome I, p. 194.

Digitized by Google

lundi, du 14 au 15 février 1563. Dans le dessein d'en saper et d'en abattre les murailles, il fait conduire de l'artillerie et des engins de guerre. La nuit était profonde et les ténèbres si épaisses que les soldats ne pouvaient se reconnaître les uns les autres. Arrivée sur les bords du Tave, la petite troupe ne savait où traverser la rivière. Soudain, si nous en croyons le protestant La Pise, une grande clarté paraît, l'on y voit comme en plein jour, et, à cette lumière, les huguenots trouvent un passage (1). Ils arrivent à St-Laurent, où ils sont rejoints par leurs coreligionnaires de Roquemaure et des environs; leur armée s'élève au nombre de 400 fantassins et de 50 chevaux. La garnison qui défendait la place ne comptait qu'une trentaine de soldats ou officiers; mais elle avait à sa tête un homme d'une valeur éprouvée, le capitaine Paillet, d'Avignon. L'artillerie ennemie ouvre un feu vigoureux contre les remparts; la brèche du mois d'août précédent n'avait point encore été réparée; de nouveaux pans de murs sont bientôt abattus. L'assiégeant croit pouvoir facilement se rendre maître de la place; cinq fois il donne l'assaut, mais cinq fois il est victorieusement repoussé; il tente plusieurs escalades, mais c'est toujours avec le même insuccès. Soixante de ses hommes sont tués et une enseigne lui est enlevée. Devant de telles pertes et l'héroïque courage des défenseurs, Bouillargues se voit contraint de lever le siège; il envoie deux canons à Roquemaure, pour y être mis en sûreté et se retire lui-même à Laudun, prêt à recommencer l'attaque, à la première occasion (15 février 1563).

Pendant que catholiques et protestants rivalisaient ainsi de vaillance, le général Serbelloni, ce bon seigneur

(1) D'après les calculs les plus exacts, le 14 février 1563 était le 18e jour de la lune, et cet astre était sûrement au-dessus de l'horizon, dans la nuit du 14 au 15 de ce mois ; sa lumière, si brillante entre la pleine lune et le dernier quartier, a donc pu éclairer les protestants, au passage du Tave, et c'est probablement son apparition, soudaine et opportune, entre deux nuages, qui leur permit de continuer leur route.

Digitized by Google

Fabrice, comme l'appelle Pérussis, envoie aux assiégés un secours de 300 soldats bien armés. Lorsque ceux-ci arrivent à Pujaut, ils apprennent la retraite des ennemis ; aussitôt, avec un empressement qui fait peu d'honneur à l'esprit militaire de leurs capitaines, ils s'en retournent à Avignon, se contentant de vider leurs poires à poudre et d'envoyer cette munition à St-Laurent-des-Arbres.

Deux jours après, le 17 février, le généralissime du Comté Venaissin faisait parvenir à cette place un quintal de poudre et un quintal de plomb, avec un renfort de trente fusiliers et trente salades. Ces salades étaient des cavaliers ainsi appelés du nom du casque rond et léger qu'ils portaient ; ils appartenaient à la compagnie de Rangoni, marquis de Longiano, et étaient commandés par le capitaine Vidal. Bientôt ils eurent l'occasion de déployer leur courage. Sortis de la place pour aller à la découverte, ils rencontrèrent un gros d'adversaires, composé de 300 hommes et 300 chevaux. Vidal, considéré à juste titre par ses contemporains comme un homme d'expérience et de valeur, soutint vaillamment la charge de l'ennemi. Mais voyant que les forces protestantes augmentaient, il rentra dans St-Laurent. Il n'avait perdu que sept soldats italiens et huit chevaux.

Vidal et Paillet s'aperçurent que le camp des adversaires s'était considérablement accru et qu'il n'était pas possible de résister plus longtemps dans une place en si mauvais état ; profitant de l'obscurité de la nuit, ils se retirèrent à Avignon avec leurs soldats. Un bon nombre d'habitants et des familles entières les suivirent dans leur retraite. A la nouvelle du départ de la garnison, Bouillargues s'empressa d'entrer dans le village et de le faire démanteler (1). Il ne tarda pas à se rendre maître de St-Victor-la-Coste,

(1) La Pise, p. 308. — Pérussis, tome I, livre II, p. 11, 12. — D'Aubais, *Pièces fugitives*, p. 36. — Fornéry, tome II, p. 117. — Fantoni. p. 391. — *Histoire générale de Languedoc*, tome XI, p. 434. — P. Justin, tome I, p. 194.

Digitized by Google

cette place que sa situation et ses ouvrages de défense semblaient rendre inexpugnable.

Ainsi la victoire favorisait tantôt un parti et tantôt un autre. Malgré la paix d'Amboise (mars 1563), les Calvinistes, pendant plus de six mois, refusèrent, sur les terres du St-Siège, de déposer les armes. Pour arrêter leurs incursions, Serbelloni fut obligé, au mois d'octobre, d'entreprendre une nouvelle campagne. Il se mit à la poursuite des huguenots, les chassa du Barroux, de Cairanne, de Ste-Cécile, de Tulette, de Valréas, de Bollène, etc., et enfin rétablit l'ordre dans l'État pontifical.

Le généralissime du St-Siège rentra victorieux dans Avignon, le 29 octobre (1563), mais sans faste et sans éclat : il n'avait point voulu accepter les honneurs que les magistrats de la ville désiraient lui décerner. Cette noble conduite était plus qu'un exemple de modestie ; elle témoignait de l'horreur d'un cœur généreux pour ces luttes fratricides qui, sous le voile de la religion, avaient caché des passions bien diverses, répandu tant de sang et couvert notre sol de si lamentables ruines.

La paix de 1564-67.

La campagne du mois d'octobre 1563 avait amené la paix sur les deux rives du Rhône ; au dire de Fornéry, l'année se termina avec les plus belles espérances du monde (1). Cependant les passions religieuses n'étaient point éteintes et, en attendant de nouveaux troubles, elles soulevaient d'incessantes difficultés entre les huguenots et l'archevêque d'Avignon.

Ainsi, un habitant de Caderousse, d'une famille originaire de St-Laurent-des-Arbres, Laurent Barry (2), avait,

(1) Fornéry, tome II, p. 176.

(2) La famille Barry possédait des biens nobles à St-Laurent-des-Arbres. Cf. Procès-verbaux d'arpentement et estimation du diocèse d'Uzès, années 1550, 1552, etc. Archives départ. du Gard (1326, 1335.) — François de Barry, juge au Parlement d'Orange, était originaire de St-Laurent-des-Arbres. Cf. Chronique de Perrat.

Digitized by Google

pendant tout le temps de la sédition, porté les armes contre le Saint-Père, son prince et souverain seigneur. Chef de rebelles, il avait commis plusieurs actes d'insolence et de violence; il avait poussé l'audace jusqu'à mettre le feu au château et à la maison de Sa Sainteté, dans le village de Châteauneuf-du-Pape. L'édit de pacification ne lui avait pas arraché les armes; il avait continué ses hostilités avec plusieurs complices. Les officiers pontificaux, ne pouvant autoriser par l'impunité ces actes scandaleux de rébellion, firent diligence pour appréhender Laurent Barry. Ce partisan huguenot prit alors la fuite et se retira à St-Laurent-des-Arbres, où il fut supporté par plusieurs de la nouvelle religion. L'archevêque confisqua ses blés; mais le sujet révolté plaida contre le prélat, le fit condamner à lui payer 380 écus et obtint la saisie de tous les biens et revenus que possédait la mense à St-Laurent-des-Arbres. L'archevêque fit appel au roi de France et des lettres-patentes de Charles IX, lui accordèrent main-levée de cette saisie (17 juillet 1566) (1).

De telles affaires n'étaient pas de nature à concilier aux protestants la faveur de l'archevêque d'Avignon. Aussi, peu de temps après, Félicien Capitoni, seigneur spirituel et temporel, haut justicier de St-Laurent-des-Arbres, par mandement du 21 juin 1567, fit-il inhibition et défense à tous manants et habitants de ce lieu, ses sujets, de faire, soit dans le village, soit dans son terroir, aucun exercice de la nouvelle religion prétendue réformée, et de tenir aucune assemblée secrète, contre les édits du roi. Comme l'hérésie était un germe de contagion importé du dehors, le prélat défendait à la Communauté de retirer aucun étranger : tous les habitants actuels qui ne sont pas nés dans le pays ou qui n'y résidaient pas avant les troubles, doivent sortir du lieu dans le délai de trois jours; les marchands qui viendront pour négocier dans le village ne

(1) Archives départ. de Vaucluse, G, *Fonds de l'Archevêché*, 156, fol. 35; — 264, fol. 121.

Digitized by Google

pourront y séjourner que l'espace de trois jours. Selon les idées du temps, la Communauté était ordinairement une société exclusive et fermée. Aussi, d'après les injonctions de l'archevêque, St-Laurent-des-Arbres ne pourra-t-il, à l'avenir, recevoir aucun étranger pour y habiter, sans la permission du seigneur. Si les sujets du prélat ne veulent pas obéir à ses mandements et contreviennent à ses inhibitions, il leur déclare qu'il poursuivra leur punition et correction, comme infracteurs et violateurs des édits et mandements de Sa Majesté (21 juin 1567) (1).

Seconde guerre civile.

(Septembre 1567. — Mars 1568.)

L'ordonnance de l'archevêque d'Avignon précéda de trois mois à peine une prise d'arme générale, dans le camp huguenot. Les agissements de la Cour de France parurent une menace aux religionnaires. Pour prévenir leurs ennemis, ils forment le projet d'enlever le roi à Monceaux, et, en même temps, ils recommencent la guerre civile dans le Midi. A Nîmes, ils se rendent maîtres de la ville et commettent les horribles massacres de la *Michelade* (30 septembre 1567). Trois cents villes, bourgs ou villages du Languedoc tombent entre leurs mains ; à peu près partout où ils sont vainqueurs, les huguenots pillent les églises, massacrent les prêtres et un grand nombre de fidèles. Leurs ravages s'étendirent dans le royaume jusqu'aux bords du Rhône : Pont-St-Esprit, Bagnols, Tresques, Laudun, etc., au diocèse d'Uzès, St-Laurent-des-Arbres, Saze, Rochefort, au diocèse d'Avignon, devinrent leur conquête. Il fallut pour réprimer les divers mouvements qui se produisirent dans le Comtat, toute la valeur du comte de Suze, avec l'habileté et l'énergie du cardinal d'Armagnac.

Au mois de mars 1568, les environs de St-Laurent-des-

(1) Archives de Vaucluse, G, 258, fol. 45. Voir aux pièces justificatives, n° II.

Digitized by Google

Arbres sont encore le théâtre de la guerre. Le dimanche 7 mars, le vicomte de Joyeuse, envoie en Languedoc une partie de sa cavalerie et quatre compagnies d'hommes à pied. Cette troupe passe le Rhône, sur le pont d'Avignon et fait rentrer sous l'obéissance du roi Tresques, Laudun et Orsan (11 mars). Le dimanche d'après (14 mars), les comtes de Tende et de Suze suivirent Joyeuse et passèrent en Languedoc, avec leur cavalerie et mille arquebusiers. Les généraux catholiques se proposaient d'assiéger Bagnols et de marcher sur Pont-St-Esprit, occupé alors par les protestants. Le baron d'Acier a deviné leur projet. Il quitte Pont-St-Esprit, suivi par Cipière et Montbrun, et à la tête de 1,500 cavavaliers et 70 enseignes d'infanterie, il s'avance contre l'armée catholique. Il arrive à Bagnols, envoie un détachement à Tresques. Son plan est de couvrir Bagnols et de surprendre l'ennemi. Ses hommes viennent s'embusquer, vêtus de chemises, près du bois de Lascours (1), à une lieue et demie de St-Laurent-des-Arbres. Pendant quelques jours, les deux armées furent occupées à se dresser des embûches, à la faveur de ce bois qui les séparait; elles faillirent une fois engager une action sérieuse, mais tout se réduisit à quelques escarmouches. Le vicomte de Joyeuse, manquant d'artillerie, jugea prudent d'éviter le combat et se retira à Roquemaure. Après y avoir reçu les canons qu'il attendait, il alla mettre le siège devant Aramon. Cette place fit une énergique résistance, mais le courage de ses défenseurs ne put l'empêcher de capituler (24 mars). Le lendemain, le baron d'Acier, qui venait à son secours, fut mis en déroute dans la plaine de Montfrin (2).

(1) Le bois de Lascours, que les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* ne mentionnent pas, ne saurait être qu'une dépendance du château de Lascours, situé dans la commune actuelle de Laudun, appartenant, au XVI[e] siècle, à la famille de Joyeuse.

(2) Pérussis, *Discours des Guerres*, tome I, livre 3, p. 119, 123, etc.— Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives*, tome I, 2[e] partie. Table chronologique de la guerre civile en Languedoc. — *Histoire générale de Languedoc*, tome XI, p. 497, etc. — P. Justin, tome II, p. 21, etc.

Digitized by Google

Deux jours auparavant (23 mars 1568), la paix de Lonjumeau avait été signée: elle mettait fin à cette seconde guerre civile, dont les débuts avaient été marqués par tant de scènes de carnage.

Confédération entre les habitants de St-Laurent-des-Arbres.

(14 août 1568.)

Mais à ces scènes de désolation succède un spectacle bien consolant, et c'est la communauté de St-Laurent-des-Arbres qui va nous l'offrir. Les troubles civils lui avaient été tout particulièrement funestes; quatre fois déjà, ce village était tombé entre les mains des protestants; dans la dernière guerre, les deux armées avaient traversé et peut-être ravagé son territoire. La diversité de religion avait engendré, chez ses habitants, une défiance réciproque, et, comme on devait le revoir pendant la Révolution française, un bon nombre de ses citoyens étaient obligés de quitter leurs maisons, de vaguer dans les champs et de demander un asile pour la nuit, aux bois, aux montagnes et aux cavernes. De tels malheurs inspirèrent aux habitants de St-Laurent-des-Arbres, avec des sentiments de compassion mutuelle, le sincère désir d'éteindre leurs discordes et leurs rivalités. On vit alors de simples paysans, avec une sagesse digne du chancelier de L'Hôpital, arborer le drapeau de la tolérance, jusque-là renié par tous les partis. C'est un jour mémorable dans les annales de ce village, celui où tous ses habitants, réunis en Conseil général sur la place publique, oublieux des dissensions passées, conclurent entre eux une alliance et confédération, promirent de s'entr'aimer et de se rendre mutuellement service, se jurèrent aide et protection réciproques. Ils déclaraient formellement que la différence des cultes ne saurait empêcher l'alliance contractée (14 août 1568).

En même temps, les habitants s'engageaient à monter

Digitized by Google

la garde sur les remparts et aux portes de la ville, pour se protéger contre les brigands et les vagabonds (1).

Cette précaution était loin d'être inutile. Trois semaines après, la troisième guerre civile commençait.

Troisième guerre civile.

(1567-1570.)

Elle fut inaugurée sur les bords du Rhône par la prise de St-Laurent-des-Arbres. Y eut-il trahison des huguenots ou infériorité numérique de la garnison? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, le 6 septembre 1568, les religionnaires entrèrent dans cette place, s'emparèrent de quelques soldats et de quelques chevaux du régiment de Sarlabous. Animés d'une aveugle fureur, les sectaires pénètrent dans l'église, y trouvent un prêtre qui célébrait la messe et le massacrent (2).

Ce coup de main des protestants facilita l'entente entre les autorités du Comtat-Venaissin et celles du Languedoc. Cet accord et la fermeté du cardinal d'Armagnac préservèrent, pendant plus d'un an, les populations riveraines du Rhône des excès de la guerre civile. Mais l'armée protestante ayant été défaite à Moncontour (3 octobre 1567), l'amiral Coligny descendit dans les provinces méridionales, vint porter la guerre dans le Bas-Languedoc et menacer Avignon. Le cardinal d'Armagnac s'était empressé de faire de nouvelles levées et de renforcer les garnisons des diverses places de la rive droite du Rhône : Pont-St-Esprit, Bagnols, Roquemaure, Aramon, Beaucaire, Marguerittes, ainsi que Vallabrègues. De son côté, le comte de Tende, gouverneur de Provence, gardait le passage du fleuve aux environs de Tarascon. Coligny se voit obligé de prendre sa route par le diocèse d'Uzès, et, vers le mi-

(1) Archives de Vaucluse, G, 258, fol. 46. Voir aux pièces justificatives, n° III.

(2) Pérussis, tome I, livre 3, p. 144. — *Pièces fugitives*, p. 98. — P. Justin, tome II, p. 31.

Digitized by Google

lieu d'avril 1570, il s'avance jusqu'au Gardon. Il fait le siège du château de St-Privat (1), l'emporte d'assaut et y établit, pour quelques jours, son quartier général. Ses troupes s'entretiennent dans les environs ; ne recevant pas de soldes, elles vivent de rapine, dévastent tout le pays compris entre le Gardon et le Rhône. Castillon tombe en leur pouvoir. Elles prennent St-Hilaire, dans la viguerie de Roquemaure, et Théziers ; dans ces deux villages, les soldats huguenots mettent à mort jusqu'aux femmes et aux enfants (17 avril 1570). Tandis qu'un détachement va s'emparer de Tresques, près de Bagnols, d'autres corps de l'armée de Coligny pénètrent dans le diocèse d'Avignon et s'établissent à Pujaut, à Rochefort et aux Angles (21 avril). Villeneuve même est menacé ; mais le comte de Suze pourvoit à la sûreté de cette ville, boulevard de la cité papale. Bientôt un succès remporté par les catholiques va éloigner de l'État pontifical l'armée ennemie. Une petite troupe, commandée par le capitaine La Crouzette, surprend les protestants à Pujaut, enfonce leur corps de garde, tue plusieurs soldats et emmène douze prisonniers et cent chevaux. Les huguenots vaincus mettent le feu au village ; dans l'incendie, il périt plusieurs catholiques, et parmi eux deux capitaines (25 avril).

Toute tentative sur Avignon devenait impossible. Les soldats de Coligny rentrent alors dans le diocèse d'Uzès et, se dirigeant du côté de St-Laurent-des-Arbres, ils vont s'emparer du château de Laudun, à une lieue du Rhône. Ils brûlent plusieurs maisons et plusieurs granges dans les environs, entre autres celle du baron du Thor, dans l'île de Codolet. L'amiral Coligny eut un instant la pensée de franchir le Rhône, en cet endroit ; il dut bientôt y renoncer. Il avait commandé de grands approvisionnements dans nos pays, et fait fabriquer une quantité considérable de biscuits à St-Privat et à Laudun. Abandonnant alors la plupart des villages en sa possession, il

(1) Ce château, situé près du Gardon, se trouve dans le canton de Remoulins.

Digitized by Google

monta, à la tête de ses troupes, à Bagnols et à Pont-St-Esprit et entra dans le Vivarais (fin avril 1570) (1).

Le départ de l'amiral avait ramené la tranquillité dans la partie languedocienne du diocèse d'Avignon. Trois mois après, la paix de St-Germain terminait la troisième guerre civile (8 août 1570).

La communauté de St-Laurent-des-Arbres, en 1570.

Grâce à la cessation des hostilités, le 29 septembre suivant, fête de St-Michel, les élections consulaires purent avoir lieu, à St-Laurent-des-Arbres, dans le plus grand calme et selon la forme ordinaire. Le premier consul sortant se contenta de faire une allusion discrète à la gravité des circonstances que l'on traversait : « pour ce que, dit-il, en l'année prochaine, peuvent subvenir beaucoup d'affaires et impositions tant au pays qu'au presant lieu, seroit bon d'adviser eslire et créer des consuls de meilheur esprit et quallité qui se pourroit trouver. » Les trois élus furent Étienne Masméjean, notaire royal, sire Jean Bilhuel, bourgeois, et Jean Roche, laboureur (2). Un Conseil général de tous les habitants, qu'ils réunirent au mois de novembre 1570, montra quel choix excellent avait fait la communauté.

L'attention des consuls se porta sur la répartition des impositions. Ces charges étaient alors si nombreuses et si lourdes que le peuple en était écrasé et que trente ans plus tard, en 1600, l'ancien receveur d'Uzès réclamait à St-Laurent-des-Arbres une somme de 118 livres 12 sols, pour arrérages des tailles des années 1559, 1560, 1561, 1562 (3). Or, en 1570, le droit de *fogage*, sorte de cote personnelle exigée de tout particulier ayant une maison habitable, avait donné naissance à de vives discussions.

(1) Pérussis, p. 339, 340, 341. — *Pièces fugitives*, p. 120. — *Histoire générale de Languedoc*, tome XI, p. 533.

(2) Archives communales de St-Laurent-des-Arbres, BB 1, année 1570.

(3) *Ibidem*, B B 2, année 1600.

Digitized by Google

Les consuls firent fixer par le Conseil général la quotité de cet impôt.

Des difficultés s'étaient aussi élevées au sujet du *présage* des prairies et des vignes. Tandis que les terres à céréales, restant une année en jachère, produisaient seulement tous les deux ans, les vignes et les prairies donnaient une récolte chaque année. Il semblait donc juste de faire peser sur celles-ci une taxe double de celle à laquelle les autres terres étaient soumises. C'est ce que les consuls firent adopter.

Ils écartaient ainsi des causes de dissension entre les citoyens. Outre la concorde et l'union des habitants, leurs efforts eurent encore pour but le soulagement de la misère. Depuis dix ou douze ans, on avait cessé de payer les rentes de l'hôpital. Aussi l'état pitoyable de cette maison en faisait plutôt « un logis des bestes que des pauvres que « l'on doibt, suyvant la volunté de Dieu, avoir en si grande « recommandation. » Sur la proposition des consuls, le Conseil général créa trois administrateurs de l'hospice et des biens des pauvres, leur confia le soin de faire rentrer tous les arrérages, de faire signer de nouvelles reconnaissances par les emphytéotes, d'exiger à l'avenir les rentes de l'hôpital et de consacrer une partie des sommes qu'ils recouvreraient à la réparation de cet établissement.

Dans ces temps de trouble, de nombreux étrangers et des vagabonds venaient chercher un refuge à St-Laurent: les consuls proposèrent et le Conseil général accepta de soumettre tous ces étrangers, selon l'usage ancien, à un droit fixe de cent sols, appelé l'*habitanage ;* pour le cas où ils abandonneraient le pays sans avoir acquitté leurs tailles, on déclara responsables de cette dette les propriétaires qui leur auraient loué leurs maisons. C'était rendre le séjour du village plus difficile à des gens sans aveu, recrues des guerres civiles et artisans de discorde.

Ces diverses mesures témoignaient de la sagesse et de la prudence des consuls; leur esprit politique s'affirma

Digitized by Google

plus hautement encore dans une proposition bien plus importante. A une époque si tourmentée, la promptitude dans l'action s'imposait souvent aux magistrats municipaux. Or la nécessité de convoquer le Conseil général entraînait des lenteurs qui pouvaient offrir de graves inconvénients, être parfois un obstacle à la sûreté du pays et au bien public. D'ailleurs le Conseil général des manants et habitants n'était pas toujours aisé à tenir; le menu peuple, occupé à son travail, ne pouvait y assister sans grand dommage; bien des fois, il y manquait plus de la moitié des citoyens. Pour ces raisons, les consuls proposèrent à l'assemblée générale de renforcer le conseil politique de dix-huit membres nouveaux et d'investir cette assemblée de l'autorité nécessaire pour remplacer le Conseil général, pour traiter et conclure toutes les affaires concernant la communauté. Ce projet fut accepté comme un édit perpétuel et irrévocable et devint ainsi un nouvel article de la constitution communale (1).

Afin de pourvoir à sa propre défense, le peuple se résignait donc à restreindre l'usage de ses privilèges et de ses libertés. Son instinct, ordinairement si sûr, lui faisait sentir le besoin d'une autorité plus forte et attribuer peut-être ses souffrances et ses malheurs autant à la faiblesse de la royauté qu'à la réaction féodale et aux passions religieuses. Mais bientôt, hélas! ce fut le roi lui-même et surtout l'astuce italienne et la politique machiavélique de sa mère criminelle, Catherine de Médicis, qui allaient attrister la France de honteuses scènes de deuil et de carnage. Le tocsin de la Saint-Barthélemy donna le signal d'une nouvelle guerre de religion (24 août 1572).

(1) Archives communales de St-Laurent-des-Arbres, BB. 2, année 1570. Pour l'époque que nous étudions, ces archives contiennent uniquement les procès-verbaux de l'élection des consuls et des conseillers politiques, nommés le 29 septembre 1570, du Conseil général que nous venons d'analyser (novembre 1570), et enfin des Conseils généraux ou politiques de 1580 à 1584.

Digitized by Google

Quatrième guerre civile.

(1572-1574.)

Après les cruels massacres de Paris et de certaines villes de province, les religionnaires du Bas-Languedoc ne tardèrent pas à prendre les armes et s'emparèrent de diverses places : Uzès, Sommières, le château du Caylar, etc. Grâce à ces premiers succès, ils purent s'occuper activement de leur organisation politique : dans les assemblées de Nîmes et d'Anduze, ils jetèrent les bases d'une république indépendante, d'un second État dans l'État. De nouveaux règlements, en affermissant la discipline ecclésiastique et militaire de l'Église réformée, lui permirent de pousser la guerre avec plus de vigueur.

Pendant l'été de 1573, le théâtre des hostilités se rapprocha de St-Laurent-des-Arbres. Dans le diocèse d'Uzès, les huguenots vinrent piller Castillon, sur le Gardon, Cornillon, près de la Cèze (1er août 1673) et la tour de Sabran, non loin de Bagnols (17 août).

Nonobstant la paix de la Rochelle, conclue vers cette époque, la guerre n'était point éteinte sur les bords du Rhône et dans le Comtat. Les protestants français se rendirent maîtres d'Orange (5 novembre 1573), et de là menacèrent tous les environs. Ils allèrent ravager l'île de la Piboulette, en face de l'Ardoise (18 février 1574). Deux mois après, une autre troupe emporta de force le village et le château de Saze, au diocèse d'Avignon, et ne les abandonna qu'après les avoir saccagés (22 avril 1574) (1).

En dépit de ces incursions autour de Saint-Laurent-des-Arbres, St-Thomas, gouverneur catholique de cette place, crut pouvoir quitter son poste et porter secours aux habitants de Vassaut, en Vivarais, qui l'avaient appelé à leur aide (2). C'est sans doute en son absence que le village de St-Laurent-des-Arbres retomba entre les mains des pro-

(1) *Pièces fugitives*, p. 161.
(2) *Histoire générale de Languedoc*, tome XI, p. 570.

Digitized by Google

testants. Mais deux enfants du pays, jusque-là partisans des huguenots, rendirent la place aux catholiques (22 octobre 1574) (1). Une garnison fut envoyée pour garder cette position, tant convoitée par les deux partis.

Quatre semaines après la reddition de St-Laurent-des-Arbres, Henri III vint à Avignon. En vain essaya-t-il de pacifier le Midi ; ses efforts restèrent stériles. Damville, par haine des Guises, s'était ouvertement déclaré en faveur des huguenots et avait accepté le titre de gouverneur général du Languedoc et des provinces voisines, dont l'avait investi l'assemblée protestante de Milhaud en Rouergue. Il refusa de résigner son commandement entre les mains du duc d'Uzès et du vicomte de Joyeuse. Les hostilités allaient recommencer.

Cinquième guerre civile.

(1575-1576.)

Le duc d'Uzès porta d'abord la guerre au diocèse de Nîmes contre l'armée de Damville. Après cette campagne, il envoie ses troupes se reposer à Roquemaure (mars 1575), puis, se rend maître de St-Laurent-la-Vernède et de Sabran, près de Bagnols. Les catholiques, enhardis par ces succès, essaient de surprendre Cornillon, de l'autre côté de la Cèze ; mais ils sont trahis et perdent plus de cent hommes. Les religionnaires ne sont pas plus heureux dans leurs tentatives ; ils cherchent inutilement à s'emparer par escalade de Pont-St-Esprit, de Bagnols et de Roquemaure (octobre 1575).

La guerre était donc toujours aux environs de St-Laurent-des-Arbres, sans que nous puissions savoir quel fut, cette fois-ci, le sort de ce village. L'année suivante, les hostilités continuèrent encore sur les bords du Rhône. Damville surprend Domazan et s'avance jusqu'aux tuileries de Villeneuve (27 janvier 1576). Le 7 mars, les calvi-

(1) Pérussis, tome II, p. 842. — *Pièces fugitives*, p. 168. — Fornéry, *Histoire du Comté Venaissin*, tome II, p. 325.

Digitized by Google

nistes entrèrent de nuit dans le lieu de Pujaut, saccagèrent les maisons et emmenèrent les prêtres qui s'y trouvaient. Ils firent aussi une incursion sur Roquemaure et cette ville perdit quarante hommes, morts ou prisonniers. St-Privat, sur le Gardon, et Fournès tombent, peu après, entre leurs mains (21 et 22 mars 1576) (1).

Ainsi la guerre, une véritable guerre de partisans, ne cessait point de désoler la belle vallée du Rhône : escarmouches, prises et reprises de villages et de châteaux, pilleries et brigandages de gens sans aveu, sont à peu près les seuls faits que l'histoire ait à enregistrer. Les détails en deviendraient fastidieux, s'ils n'étaient nécessaires pour nous faire comprendre la misère et les souffrances que l'anarchie du royaume faisait peser sur le laboureur et les pauvres gens de la campagne.

Le pouvoir royal étant alors incapable d'assurer la sécurité du pays et de protéger la vieille foi nationale, le peuple se chargea de cette œuvre de défense et forma la Ligue. Le mouvement, à la fois démocratique et religieux, qui donna naissance à cette vaste association, reçut une impulsion nouvelle de la *Paix de Monsieur* (14 mai 1576). Les conditions avantageuses que cette paix accordait aux réformés parurent aux catholiques une trahison de leur cause et un démembrement de la France. Aussi ne fut-elle qu'une trêve momentanée entre les deux partis.

Sixième guerre civile.

(1577.)

Dès la fin de l'année 1576, les troubles se renouvellent sur les bords du Rhône. Thoré, frère de Damville, résidait à Bagnols. Entre ses gens et ceux de Luynes, maître de Pont-St-Esprit, de fréquentes escarmouches se livraient Les soldats de Luynes essayèrent de s'emparer du fort de St-Étienne, près de Codolet. Ils tuèrent quelques hommes

(1) Pérussis, tome III, p. 1079. — *Pièces fugitives*, p. 187.

Digitized by Google

de l'Union, mais le fort fut secouru à temps (janvier et février 1577) (1).

Les environs de St-Laurent-des-Arbres continuaient donc à souffrir des hostilités des deux factions. Ce village devint lui-même la proie des religionnaires. Non loin de là, quelques soldats huguenots surprennent le village des Angles, près de Villeneuve, le pillent et le ravagent (14 février). Deux jours après, ils font subir le même sort à Laudun et au château de Lascours, propriété du vicomte de Joyeuse, mais ils échouent devant Orsan (2).

D'ailleurs, les protestants perdaient beaucoup de terrain. Damville allait quitter, pour un temps, le parti de l'Union qui leur était favorable. Mais auparavant, il chassa de Roquemaure de Renis, que le roi y avait établi gouverneur; à sa place, il nomma son ancien page et son homme de confiance, Ange de la Salle, appelé la Garde Bédarrides. Celui-ci s'empara de l'île d'Oiselet et de quelques autres, où ses hommes se retranchèrent pour être maîtres du passage du Rhône, si disputé entre les catholiques et les religionnaires. Mais de Renis ne devait pas laisser longtemps son successeur jouir de sa charge. Il trouva une aide inespérée chez les vénérables chanoines de la collégiale de Roquemaure. Enflammés d'une ardeur belliqueuse, ces nouveaux guerriers viennent, à la tête des ligueurs de la ville, se joindre à l'ancien gouverneur. C'était pendant la nuit. Grâce aux ténèbres, ils entrent dans le ravelin du château. Une corde est aussitôt attachée à une fenêtre; quelques hommes escaladent le mur, pénètrent dans la chambre d'Ange de la Salle, qui dormait d'un sommeil trop confiant et le font prisonnier. Ses soldats sont aussi saisis, et la place reste entre les mains des catholiques. Les gens de l'Union s'empressèrent d'abandonner les îles où ils s'étaient fortifiés (10 avril 1577) (3).

(1) *Pièces fugitives*, p. 195. — Pérussis, tome III, p. 1266.

(2) Pérussis, tome III, p. 1269, 1270, 1272. — *Pièces fugitives*, p. 196.

(3) Pérussis, tome III, p. 1308. — *Pièces fugitives*, *ibidem*. — *Histoire générale de Languedoc*, tome XI, p. 639. — P. Justin, tome II, p. 193.

Digitized by Google

La défection de Damville affaiblit les Politiques et les Calvinistes. L'ancien chef de l'Union partagea alors le commandement des troupes du Languedoc avec le maréchal de Bellegarde. A celui-ci et à ses lieutenants revint l'honneur de rétablir la paix sur les bords du Rhône. Ce fut surtout l'œuvre de Luynes.

Ce capitaine commandait à Pont-St-Esprit. Suivi d'excellents soldats et des valeureux capitaines Baume, Fort et Martini, il fondit sur les voleurs qui occupaient St-Étienne-des-Sorts, port du royaume, en face de Mornas. Il emporta la place et mit en pièces la garnison. Peu après, il se saisit de St-Alexandre. A la nouvelle de ces victoires, les Calvinistes de la contrée prirent peur : ils abandonnèrent St-Victor-la-Coste et Saint-Laurent-des-Arbres (mai 1577) (1). Malgré ces pertes, ils se maintinrent longtemps encore à Bagnols, mais Luynes venait les inquiéter jusques sous les murs de cette ville ; le 5 juin, il s'empara d'une grange nommée Carmignan, que les rebelles fortifiaient pour y cacher leur récolte (2).

Dans les environs de St-Laurent-des-Arbres, l'avantage restait aux catholiques, et peu à peu les troubles s'apaisaient. Thoré, qui était toujours maître de Bagnols, fit sortir de cette ville les ministres pour y faire rentrer les prêtres et leurs fidèles (15 décembre 1577). En ce moment, les gens de la cour de Nîmes résidaient à Roquemaure. Mais le bruit courut que les huguenots d'Orange devaient donner l'escalade au château, et ils cherchèrent un refuge à Avignon et à Villeneuve (3). Ce fait nous témoigne de l'inquiétude qui troublait encore les bords du Rhône.

(1) Pérussis, tome III, p. 1340. — P. Justin, tome II, p. 195.
(2) *Pièces fugitives*, p. 200.
(3) *Ibidem*, p. 231.

Digitized by Google

Saint-Laurent-des-Arbres pendant les dernières guerres de religion.

Dans les années qui suivirent, St-Laurent-des-Arbres se montra constamment fidèle au roi et à la religion catholique. Comme la plupart des villes et des villages du Languedoc oriental, il reconnut l'autorité du duc de Montmorency, cet ancien chef des Politiques, qui, désormais défenseur des droits de la couronne, s'efforçait de faire régner la paix dans le Midi. Mais des bandes, soit de protestants, soit de ligueurs, maîtresses de diverses places, faisaient des incursions dans les campagnes. La sécurité n'était point encore revenue. Aussi voyons-nous que le village de St-Laurent-des-Arbres a toujours à redouter quelque nouvelle attaque (1).

Au mois de novembre 1580, les consuls ont appris que le seigneur de Châtillon, commandant ceux de la religion, est à Uzès ; l'on ne sait quel chemin il prendra. Au mois d'avril suivant, la communauté est informée que le château de Bord, près de Laudun (2), occupé par le parti contraire, vient de voir sa garnison renforcée. Cette nouvelle, au dire des consuls, ne présage aucune chose de bien. Trois mois après, on est journellement averti que les gens de guerre veulent surprendre le lieu et s'en emparer. L'année suivante (1582), au mois de juin, le capitaine La Ferrière serait entré de force dans un village voisin, dans Domazan. Les habitants de St-Laurent-des-Arbres décident de se garder contre toute surprise.

Leur vigilance fut toutefois en défaut. Un soir du mois d'octobre 1583, un homme faisant sa faction sur les remparts est tué, et un autre blessé. Peu de jours après, quel-

(1) Archives communales de St-Laurent-des-Arbres, BB. 1, passim.

(2) Ce château, situé au sud-ouest du camp de César, sur le sommet d'un cône tronqué, porte aussi le nom de Hord. Le vicomte de Joyeuse en fit l'acquisition, en 1583, et réunit ce fief à la baronnie de Laudun. Rivoire, *Statistique du Gard*, tome II, p. 164.

Digitized by Google

ques arquebusiers réussirent même à s'introduire dans le village.

Au mois de mars 1584, ce sont de nouveaux bruits de guerre qui circulent. Avis est donné aux consuls d'avoir à se prémunir contre l'invasion de ceux qui troublaient le repos public.

Ce devoir de veiller à la sûreté de leurs concitoyens, les consuls le remplirent avec autant de bravoure et d'intelligence que de modestie et de dévouement. Ils avaient réparti leshabitants en trois ou en cinq escadrons, suivant les époques, et chacun de ces escadrons devait monter la garde à son tour, sur les murailles. Tout homme qui, commandé par le caporal ou le dizainier, ne se rendait pas au poste indiqué, était condamné à une amende de cinq sols.

En beaucoup d'endroits, et particulièrement au pórtail du bas, les remparts étaient en mauvais état. Les consuls font décider par le conseil général le relèvement et la réparation de l'enceinte, avec l'obligation pour chacun de prendre sa part de l'ouvrage commun. Un habitant refuse de se soumettre à l'injonction du consul et d'aller travailler aux murailles de la place. Il est mis en prison par le consul, et le conseil émet le vœu de poursuivre en justice ce délinquant (octobre 1580).

La défense du lieu exige, devant chaque entrée du village, un ravelin solidement fermé : sur la proposition des consuls, le conseil vote la réfection des portes de ces ouvrages protecteurs (1580, 1584).

La communauté avait eu le tort d'aliéner ses fossés. Les consuls réparent cette imprudence, « à raison des bruits de guerre et pour conserver le lieu sous l'obéissance du roy. » Profitant de la faculté de réméré que la communauté s'était réservée, ils font voter le remboursement des acquéreurs, rachètent les fossés et les font ensuite nettoyer et creuser (mars 1584) (1).

Toutes ces mesures, commandées par les besoins de la

(1) Archives communales de St-Laurent-des-Arbres, BB.

Digitized by Google

défense, préservèrent St-Laurent des calamités qui avaient fondu sur lui, pendant les premières guerres civiles, mais ne purent le protéger contre les exigences du fisc et la rapacité des officiers de Montmorency. La Ferrière, capitaine religionnaire de Beaucaire, agissant en vertu d'une commission qu'il avait obtenue du maréchal, imposa à St-Laurent-des-Arbres une contribution de guerre de cent quatre-vingt-quinze écus, pour l'entretien de sa compagnie. En vain les consuls réclament-ils, en vain prétendent-ils avoir reçu une exemption du duc de Montmorency. La Ferrière est inexorable. Pour presser le paiement de cette imposition, il envoie le capitaine Besson et quelques soldats s'embusquer à la grange d'Anastay. Ceux-ci ravagent le bétail des habitants. La communauté s'adresse au cardinal d'Armagnac, son seigneur temporel, et en obtient une lettre pour M. de Ste-Jalle, lieutenant-général au gouvernement de Languedoc (1). Le légat suppliait cet officier de vouloir bien commander au capitaine La Ferrière de ne point courir sur ses sujets de St-Laurent. Cette lettre resta sans effet. Le 21 février 1581, des cavaliers se répandent dans le territoire et s'attaquent au bétail ; d'autres se présentent à la porte de la ville, frappent et battent les habitants. Plusieurs personnes sont blessées et les soudards emmènent un prisonnier. Ces tristes exploits sont l'œuvre de gens de la compagnie La Ferrière, qui viennent ainsi réclamer quelques deniers de la contribution imposée à la communauté. De nouvelles lettres du cardinal d'Armagnac au duc de Montmorency et au seigneur de Ste-Jalle n'eurent d'autre résultat que de mériter à l'archevêque d'Avignon un présent de ses fidèles sujets. Le duc maintint la somme exigée par La Ferrière. Celui-ci finit cepen-

(1) Ste-Jalle est cet officier qui s'était distingué au combat de l'Ouvèze (5 juillet 1562). Gouverneur du château de Marguerittes, il fit, en 1577, une tentative sur Nimes qui ne réussit pas. En 1577, il avait été envoyé à Beaucaire par Damville, pour protéger la ville contre Baudonet, lieutenant de Parabère.

Digitized by Google

dant par se relâcher de ses prétentions et réduisit la contribution de quarante-cinq écus (mars 1581).

C'était sans cesse de nouvelles levées d'argent : tailles royales, aides, octrois, impositions de guerre. Les communautés ont à défrayer les troupes de Montmorency. Ainsi, en mai 1581, il est demandé à St-Laurent-des-Arbres, pour l'entretien des garnisons de Marguerittes, La Motte, Bezouce et Castillon, la somme de cent quarante livres, montant de sa cote pour les mois de février et de mars (1).

Les populations étaient écrasées par de telles exigences, fréquemment renouvelées. Un symptôme bien caractéristique de cette douloureuse situation, c'est une réunion à laquelle prit part St-Laurent-des-Arbres. De leur propre initiative, les consuls de Roquemaure convoquent dans cette ville les consuls et les députés des communautés de toute la viguerie dont leur pays est le chef-lieu. Ils remontrent la grande ruine où tombe la contrée, à cause des grandes contributions que journellement il faut payer aux gens de guerre. L'assemblée a pour but de remédier à ce triste état de choses et d'envoyer une députation au duc de Montmorency et même au roi, si c'est nécessaire, pour préserver la viguerie de la ruine (mai 1581).

Les délégués de la réunion de Roquemaure ne paraissent pas avoir réussi dans leur mission. Les demandes d'argent, de la part des officiers du fisc, se succèdent aussi pressantes que nombreuses. Fécond en expédients, le receveur du diocèse d'Uzès ne se contente pas des tailles et des contributions de l'année courante, il cherche de nouvelles ressources dans le passé. En mai 1582, il rend les consuls de St-Laurent débiteurs des impositions, auxquelles on aurait soumis et les catholiques et ceux de la religion, aux années 1573, 1574, 1575, 1576, et qui, toute déduction faite, s'élèvent, pour la communauté, à la somme de 415 écus. Une autre fois, c'est Ste-Jalle qui réclame la

(1) Archives communales de St-Laurent-des-Arbres, BB. 1.

Digitized by Google

somme de quatre-vingts livres des deniers du roi de la taille royale, imposée en l'année 1577.

Accablés par toutes ces charges, les habitants de Saint-Laurent n'ont d'espoir qu'en la compassion de Montmorency. En décembre 1582, ils apprennent que le maréchal vient à Villeneuve-lez-Avignon. Aussitôt le conseil se réunit, décide d'offrir un présent au cardinal d'Armagnac, et le supplie d'avoir la ville en recommandation et d'intervenir en sa faveur auprès du gouverneur du Languedoc (1).

C'est seulement quelques années après que le duc de Montmorency prit en pitié l'état de St-Laurent-des-Arbres. Ayant reçu de cette communauté un acte de capitulation et de reddition au service du roi et de son parti, il rendit une ordonnance pour la décharger des cotisations et des tailles imposées au diocèse d'Uzès, dans les années 1586 et 1587 (2).

Le maréchal faisait alors rentrer peu à peu toutes les places du Languedoc oriental sous l'obéissance du roi : grâce à ses efforts, la sécurité commençait à renaître dans nos contrées. Mais donner à la France, si longtemps troublée, l'ordre, la paix et la tranquillité, c'était la gloire réservée à la politique de Henri IV.

Les guerres civiles avaient été une bien douloureuse épreuve pour notre contrée. Mais le village de St-Laurent-des-Arbres avait souffert plus que tout autre. De 1562 à 1577, il était devenu jusqu'à sept fois la proie et la conquête des protestants. Le souvenir des malheurs passés pesa longtemps sur sa population comme un cauchemar. Lorsque plus tard, sous Louis XIII, les calvinistes du Midi se soulèveront de nouveau et que Montmorency, fils de Damville, se révoltera contre le roi, Saint-Laurent-des-Arbres prendra encore l'alarme et devra se prémunir con-

(1) Archives communales de St-Laurent-des-Arbres, BB. 1.
(2) *Ibidem*, BB. 2.

Digitized by Google

tre le retour des anciens désastres. Ses archives communales nous racontent toutes les mesures auxquelles on recourut alors : on envoie des messagers de divers côtés pour connaître la position exacte des troupes, on répare les remparts, on fortifie le château, un ravelin est construit devant l'église, et les habitants montent la garde aux portes de la ville.

Mais au milieu de ces préparatifs de défense, tous les cœurs formaient des vœux pour la concorde et la paix. Puisse de même notre récit des guerres civiles inspirer à nos lecteurs, avec une horreur invincible pour les violences des partis, l'ardent désir de voir tous les fils de la France unis dans les mêmes sentiments de charité chrétienne et de dévouement à la patrie !

L'abbé ALBERT DURAND,

professeur au Petit Séminaire de Beaucaire.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Confirmatio reparationis focorum pro habitatoribus Sancti Laurentii.

(Juin 1387.)

Karolus, etc..... Notum facimus universis presentibus et futuris nos infrascriptas carissimi patrui nostri ducis Bitturicensis et Alvernie, comitisque Pictavensis, locumtenentis nostri in dictis et occitanis partibus ac ducatu Acquittanie, vidisse litteras, quarum tenor sequitur sub hiis verbis.

Johannes, regis Francorum filius, dux Bitturicensis et Alvernie, comesque Pictavensis et locumtenens domini mei regis in dictis et occitanis partibus ac ducatu Acquitanie. Notum facimus universis quod, visa et diligenter inspecta quadam informacione super numero focorum modernorum loci de Sancto Laurentio de Arboribus, ad supplicationem consulum et universitatis dicti loci Sancti Laurentii de Arboribus, senescallie Bellicadri, de nostro mandato, per certum commissarium super hoc per nos deputatum, servatis regiis instructionibus dudum auctoritate regis ordinatis et editis, facta in nostro consilio [in nostro consilio] *(sic)*, invenerimus et reperierimus per tenorem dicte informationis esse de presenti solum et dumtaxat quatuordecim focos modernos in dicto loco, qui secundum dictas regias instructiones pro foccis debent et consueverunt computari; attendentes et considerantes tenorem dicte informationis et paupertatem, inopiam, miseriam et alia onera et gravamina, que dicta universitas et singularis ejusdem habent, et habuerunt, tam propter subsidia, juvamina regis et taxationem numeri focorum dicti loci, que erat et esse consueverat, secundum ultimam reparationem focorum dicti loci auctoritate regis factam, triginta focorum, quam eciam (ob) guerras et mortalitatem, que in dicto loco nuper viguit, de nostra certa scientia auctoritateque regia nobis super hoc attributa et gratia speciali, ad verum et modernum numerum dictorum quatuordecim focorum noviter et ultimo, ut apparet per tenorem dicte informationis reparatoris, qui pro focis juxta dictas informaciones regias, ut dictum est, debent et consueverunt computari reduximus, reparavimus, reducimusque et reparamus per presentes; pro quibus quidem XIIII focis dicta universitas et singularis ejusdem in subsidiis et juvaminibus regiis de cetero solum et

Digitized by Google

dumtaxat, quamdiu remanebunt sub illo numero focorum, habeant et teneantur solvere et contribuere, dictum antiquum numerum XXX^ta^ focorum abolente et tenore presentium (irritante ?), proviso tamen quod dicta universitas et singularis ejusdem, antequam presenti gaudeant reparacione focorum, solvant dilecto nostro Johanni Chauchati, thesaurario Bellicadri et Nemausi generalique in lingua occitanie, unum florenum auri pro quolibet foco dicti antiqui numeri XXX focorum. Quo circa mandamus tenore presencium senescallo Bellicadri et quibuscumque receptoribus et officiariis dicti domini mei et nostris presentibus et futuris vel eorum locatenentibus et cuilibet ipsorum, prout ad eum pertinuerit, quatenus a cetero, soluto dicto floreno auri pro quolibet foco antiqui numeri predicti, dictam universitatem et singularem ejusdem nostris presentibus focorum reparatione et gratia uti et gaudere faciant et permittant, et ulterius ad solvendum et contribuendum in subsidiis et focagiis seu impositionibus regiis pro tempore futuro indicendis seu imponendis, tandem, universitatem et singularem ejusdem nisi pro dicto XIIII focorum numero minime compellant aut compelli permittant ; quoniam sicut fieri volumus eisdemque concessimus et concedimus, de gratia et auctoritate predictis, ordinacionibus, statutis ac litteris in contrarium impetratis vel impetrandis non obstantibus quibuscumque. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum, sigillum nostrum presentibus apponi fecimus in pendenti.

Actum et datum Bitturicis anno Domini M° ccc° octuagesimo quinto, mense augusti. Quas quidem litteras suprascriptas omniaque et singula in eis contenta et narrata rata habentes atque grata, eas et ea volumus, laudamus, ratifficamus, approbamus et ex nostris auctoritate regia et gratia speciali tenore presentium confirmamus. Quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret, nostrum litteris presentibus fecimus apponi sigillum, nostro et alieno in omnibus jure salvo. Datum Parisiis anno Domini millesimo ccc° octogesimo septimo et regni nostri septimo, mense junii.

Per consilium existens in camera compotorum Paris.

Signé : H. GUINGANT.

(Original : Archives nationales, JJ. 130, n° 248.)

II.

Ordonnance de Félicien Capitoni, archevêque d'Avignon.

(21 juin 1567.)

Du mandement du seigneur Reverendissime Felicien Capitoni, arcevesque d'Avignon, seigneur spirituel et temporel, hault justicier du lieu de Sainct Laurens des Arbres, en Languedoc, sont faictes inhibitions et deffences à tous manants et habitants audict lieu, siens subgectz, de fere d'ores

Digitized by Google

en là, tant dans ledit lieu que son terroir, aulcung exercice de la nouvelle religion prétendue reformée suyvant les edictz du Roi sur ce faictz, declarant ledict seigneur arcevesque ne vouloyr et n'entendre aulcunement que audict lieu de Sainct Laurens, ne aultre quelconque où est seigneur hault justicier, se face exercice de la dicte nouvelle religion. Par mesme moyen, du mandement dudict seigneur, est inhibé et deffendu aux habitants dudict lieu de Sainct Laurens, de fere aulcunes assemblées secretes contre les édicts du Roy, ne retirer aulcungz estrangiers, et davantaige commande à tous ceulx que ne sont natifz dudict lieu ou habitantz devant les troubles, qu'ilz ayent à vuyder et s'en aller dudict lieu dans trois jours. Et quant aux estrangiers qui viendront pour négocier audict lieu, que passés troys jours, ilz ayent a desloger et qu'ilz ne puissent recepvoir aulcung estrangier pour habiter audict lieu sans le congé et permission dudit seigneur. Et là et quant les habitantz dudict Sainct Laurens, subgectz dudict sieur arcevesque, ne vouldront obeyr aux susdictz mandemens et contreviendront aux susdites inhibitions, leur déclarer et faire entendre qu'il poursuyvra leur punition et correction comme infracteurs et violateurs des édictz et mandementz de sa Majesté.

Felicianus Capitonius Avinionensis archiepiscopus et dominus Sancti Laurentii de Arboribus.

Donné en Avignon, au palais de l'Arcevesché, soubz le seing et seel dudict seigneur, ce XXI[e] juing, l'an de grace mil cinq cens soixante sept.

Par mandement dudict seigneur Reverendissime : Anastais.

(Original : Archives départementales de Vaucluse, *Fonds de l'archevêché d'Avignon*, G. 258, fol. 45).

III.

Conseil général tenu par la communaulté du lieu de Sainct Laurens des Arbres.

(14 août 1568.)

L'an de grace mil cinq cens soixante huict, et le sabmedy quatorzième jour du mois d'aoust, au lieu et plasse publicque de Sainct Laurens des Arbres, par devant M. Jehan Anestays, baille d'icelluy lieu, a esté assemblé le conseil général des habitans dudit Sainct Laurens par Pons Vidal, sergent dudict lieu, du mandement dudict sieur baille, à aulte voix, à la manière accoustumée, comme a resféré présentement, à la requeste de messieurs les consulz dudict lieu, auquel ont comparu et esté présent sires Jehan Anestay; Guilhaume Rosset et Anthoyne Giraud, consulz dudict lieu et Jehan Belvel; Denis Anestays; Gonin Rosset; Laurens Arnaud; Jehan Castilhon, masson; Laurens de Barry, escuyer; Anthoyne Poinsard; Pierre Ballif; Jehan Hermette; Pierre Arnaud; Anthoyne Olivent; Symon Barbe; Jacques Anestays; Anthoyne Cozel; Jehan Roche; Pierre Cozel;

Digitized by Google

Loys Hermite ; Jehan Cozel, dict Marquet ; Guilhaume Croze ; Jehan Cozel, fils de Guilhaume-Alexandre Chasot ; Drivet ; Savyn ; Laurens Arnaud ; Michel Cayranne ; Guilhaume Priot ; Pierre Priot ; Laurens Priot ; Jehan Meisnyer ; Pierre Ligherine ; Gilles Volant ; Jehan Faure ; Bertrand Coste ; Anthoyne de Termes ; François Coste ; Guilhaume Arnaud ; Sebastian Demarès ; Cristofle Arnaud ; Barthelemy Gonete ; Pierre Arnaud, dit Topin ; Guilhaume Senestre ; Pons Bonel ; Jehan Darboux ; Jehan Carret ; Claude Joly ; Claude Clausel ; Colin Raymond ; François Gorge ; Pierre Laurens ; Jehan Roche, dict Peraud ; Guilhaume Arnaud ; Colin Rochier ; Barthelemy Frosset ; François Vachier ; Jacques Charbonyé ; Vital Dubet ; Guilhaume Gebelin ; Anthoyne Carret ; Estienne Aubert ; Nycolas Arnaud ; Jaques Tholoze ; Michel Croze ; Anthoyne Pastural ; Alexandre Anestays ; Claude Anestays ; Pierre Nozières ; Geniez et Raymond Ruy ; Jaques Blanchier, tous manans et habitans d'icelluy lieu, faisans la plus grande et saine partie des diz habitans, assemblez comme dessus, pour tenir conseil des choses soubzescriptes ausquelz, par devant ledict sieur baille iceulx Jehan Anestays, Guilhaume Rosset et Anthoyne Giraud, consulz susdicz de la dicte communaulté ont expausé que, à cause de la division estant audict lieu de Sainct Laurens, pour la diversité de la religion, une partie du peuple suyvant la religion catholique et l'aultre, la religion réformée, se seroyt longue mein, engendrée une desfiance les ungs des aultres, craignans mesmes, en ce temps qui est perilleux et comme menassant, ung nouveau trouble les ungs les aultres, dont ce seroyt ensuyvi que, à cause de la dicte desfiance, par plusieurs foys, les dictz habitans de l'une et l'aultre religion s'en seroient sortis dudict lieu vagans par les champs, se retirant la nuit par les boys, montaignes et cavernes, chose de grand calamité, le tout soubz preteste de plusieurs faux bruits qui sont semés ordinairement par certains ennemis de paix, au grand regret des pacifiques et qui ne desirent rien plus que vivre en unyon et amytié que seroyt esté cause qu'ilz auroient volu moyenner de prouveoir à cela. Et, à ces fins, assemblé leur conseil estroict compausé des principaulx habitans dudict lieu, de l'une et l'aultre religion, lesquelz seroient esté d'advis de fere une saincte et bonne confédération entre tout le peuple et jurer paix et amitié les ungz aux aultres, se secourir et ayder les ungz les aultres en toute fraternité, n'estant chose plus désirable au corps commun dudict conseil que d'habiter ensemble, comme frères, en concorde et amytié, comme ilz l'auroient protesté. Lequel advis les diz consulz auroient trouvé sainct, bon et juste, adjoustans que, à cause des voleurs que courent, seroyt bon que la ville fust gardée de nuict sur les murailhes et de jour, à la porte, tant pour empêcher les voleryes que se pourroient faire par certains vacabons tenans les champs et qui ne font estat que de brigander, que aussi pour empêcher l'entrée dudict lieu aux estrangers portans armes et sans scavoir qui ilz sont, mesmes allans en troppe, affin de vivre audict lieu en repos sans estre *folles de folle fudeur*, mesmes prenant exemple de l'année précédant les premyers troubles que quinze ou vingt voleurs furent introduytz audict lieu par certains ennemis de paix d'icelle qui pilharent deux ou troys maysons et, à la veue de toute la vile,

Digitized by Google

et emportarent leur pilhaige hors ledict lieu, après avoir rançoné les aulcungs des dictz habitans et d'ailheurs que ayant esté ledict villaige tellement fole, comme chascun scayt, il est bon de supplier Monseigneur l'Arcevesque d'Avignon, seigneur dudict lieu, de impétrer, par sa faveur, de Monseigneur de Joyeuse, lieutenant pour le Roy au présent pays de Languedoc, une exemption de gendarmerye pour ledict lieu. Ce que facillement il peut fere, s'il luy plaist se y employer. Toutes lesquelles choses leur auroyent semblé bonnes, louables et profitables. Et, à ceste occasion, auroient demandé audict sieur baille, permission de faire assembler leur conseil général, de l'autorité duquel ilz seroient esté presentement assemblés par devant ledict baile, lequel ilz ont requis voloir interroger particulièrement les dictz habitans, l'ung après l'aultre, sur les faictz contenus en leur dicte exposition, pour en avoir leur advis et délibération et résolution.

Allors, ledict sieur baile a particulierement interrogé tous et chascuns lesdictz habitans, l'ung après l'aultre, de leur advis sur la dicte exposition, lesquelz tous unanimement et d'un bon voloir, amityé et consentement, sans nul contre disant, ont trouvé les pointz que dessus mis en advant par les dictz consulz saintz, justes et raisonables. Et, à ces fins, ont faict alyance, promesse, paix, amytié et confederation les ungs envers les aultres, de se entre aymer, faire plaisir et service et porter le faict juste les ungs des aultres, comme bons et fidèles habitans d'une ville sont naturellement tenus les ungs aux aultres, et de n'estre jamays consentans au mal et perte les ungs des aultres quant aux personnes ny aux biens, ains se y opposer et rendre contrayres, de façon que chascun se sente de la presente confederation et amityé en tout bien, plaisir et service, declarans que la diversité de relligion qu'est entre eux ne pourra empescher la dicte alyance et bon vouloyr. Et ou aulcungs estrangiers voldroient venir au present lieu, pour molester une religion ou aultre, de prendre tous en general le faict et empescher le mal de tout leur pouvoir. Et ou aulcung des diz habitans feroyt sedition audict lieu ou chose contrayre aux edictz du Roy, par cy devant faictz, que entre tous, l'on se *fromalisera* pour metre telle personne aux mains de la justice, affin que les bons soient soubstenus et conservés et les meschans, chastyés et punis. Et quant à la garde, ont conclud de se garder de nuict et jour contre ceulx qui voldroient empêcher ledict repos, le tout soubz l'obeyssance du Roy et permission de Monseigneur de Joyeuse, lieutenant pour sa Majesté au present pays et dudict Arcevesque, porveu qu'il plaise audict sieur Arcevesque ne mectre aultre gouverneur à la vile pour le regard de la politique et garde que celluy qu'il y a mis pour la justice, auquel ilz obeiront de tout leur pouvoir en choses justes et raisonables concernant le service du Roy et soubz l'obeissance de ses edictz cy devant faictz, garde de la dite vile et confederation que dessus ; ce qu'ilz ont promis tenir, garder et invyolablement observer, soubz leur foy, avec obligation particulière des personnes et biens de chascun d'eulx en particulier, respondans chascun pour soy et aux rigueurs de toutes courtz de ce royaulme. Et affin que ce dessus soyt ferme et indissoluble à jamais, ils en ont tous prins en tesmoings Dieu et ledict

Digitized by Google

sieur baile representant la justice temporelle, lequel ilz ont requis pour plus d'assurance voloir à ce dessus interpauser son decret et autorité de justice.

Ledict sieur baile treuvant ce dessus juste et raisonnable a insinué et autorisé ladicte conclusion et confederation et amytié, y interpausant son decret et autorité de justice. Et en son particulier, a promis tenir le contenu en icelle soubz mesme obligation, foy et serment. Le tout ayant esté faict ou et par devant que dessus, ez presences de Raphael Megye, cordonier de Baignolz, Claude Sarrazin, du lieu de Sainct Geniez de Comolas, tesmoingz a ce appellés, et de moy, Jacques de Colone, notere royal du lieu de Sainct Victor de la Coste, qui en tout ce dessus ay esté present et escripvant par mandat dudict sieur baile et requisition des diz consulz. Et en foy de ce me suys soubsigné.

J. DE COLONE.

(Original : Archives départementales de Vaucluse, *Fonds de l'archevêché d'Avignon*, G. 258, fol. 46).

Digitized by Google

SOLEILS COUCHANTS.

Pour deux tableaux de Paul Saïn.

I

Novembre, à la Barthelasse.

Le temps d'amour n'est plus, la terre se dépare.
Il tombe des pâleurs du ciel. Les noirs ormeaux
Et les peupliers blancs dépouillent leurs rameaux,
Lentement résignés à la lumière avare.

Près d'eux, sur l'eau stagnante et glauque d'une mare,
Gisent des nénuphars et pleurent des roseaux.
En un buisson, un nid délaissé des oiseaux,
Laisse couler ses brins au sol, dans l'herbe rare.

Vient le soir ; tout s'émeut. Des rayons ont surpris,
Par l'éclat de leur vol rieur, l'automne gris ;
Leurs jeux donnent aux champs un renouveau d'une heure;

Ils glissent dans la mare au travers des fourrés,
Et le martin-pêcheur, dont l'aile les effleure,
Les prend, tout ébloui, pour des poissons dorés.

Digitized by Google

II

Janvier, à Pont-d'Avignon.

Sous le bois défeuillé qui languit et se tord,
Pas un réveil de sève encore ne circule.
Pas un sillage au Rhône, où toute vie est nulle,
Où la barque au repos dépérit près du bord.

Mais le soleil ne veut ni tristesse, ni mort :
Il étend ses clartés en un long crépuscule
Jusqu'aux derniers lointains, et la brume y recule ;
Dans la torpeur de tout, lui seul demeure fort.

Entre les arbres nus, devers le fleuve, il lance
Ses caresses de pourpre avec plus d'opulence ;
Il emplit l'air, les eaux, de l'or des paradis ;

Il flamboie, il incite à de roses pensées
L'âme qui reste au fond des êtres engourdis,
Et la terre dormant rêve aux chaleurs passées.

A. MOUZIN.

Digitized by Google

ACQUISITION PAR L'ÉTAT

DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES DE NOS RÉGIONS.

Depuis qu'on a reculé les limites de nos connaissances historiques et porté bien loin dans le passé des siècles, l'origine de l'humanité, les monuments, que les hommes élevèrent dans ce lointain inconnu des âges de notre apparition sur la terre, comme pour marquer les étapes longues et successives de notre civilisation, devaient être bientôt rangés parmi ceux qu'il fallait conserver à nôtre histoire. L'État s'est donc préoccupé, surtout depuis quelques années, d'acquérir et protéger ces vestiges ignorés, dont la disparition était inévitable sinon accomplie.

L'attention des préhistoriens s'est d'abord portée vers cette terre classique, la Bretagne, où le nombre et la valeur considérable de ces monuments primitifs, mégalithiques, que ces peuplades dressèrent sur ce sol, donnaient à cette contrée un caractère archaïque des plus élevés ; il fallait donc, à tout prix, conserver ces restes d'un art oublié, premiers essais d'une architecture naissante.

Actuellement les principales constructions de ces époques, pierre polie et du bronze, appartiennent à l'État ; leur protection est assurée, leur conservation est certaine, et l'on pourra toujours contempler ces premières manifestations de notre génie national.

A notre tour, nous devions demander pour nos régions, qu'une protection semblable fût accordée à nos monu-

Digitized by Google

ments préhistoriques qui ont une tout autre importance, puisque, si sur les bords de l'Océan ce sont des pierres simplements dressées et assemblées (tumulus), nous avons ici de véritables constructions mégalithiques creusées dans le roc et recouvertes de blocs énormes transportés de loin, pesant plusieurs miliers de kilogrammes, formant des galeries souteraines des plus importantes.

Notre appel a été entendu.

M. Salmon Philippe, président de la commission pour la conservation des monuments mégalithiques au ministère des Beaux-Arts, à Paris, nous ayant donné plein pouvoir pour traiter avec les propriétaires, nous avons acquis, pour le compte de l'État, deux de ces allées couvertes de Provence : celles dite la Grotte de Bounias et Grotte de la Source; nous avons de plus l'adhésion des propriétaires pour celles qui restent à acquérir : Grotte des Fées, Grotte du Forgeron et monument de St-Coutignargues sur le même emplacement.

Nous tenions donc à informer l'Académie de Vaucluse de ce résultat, pour le consigner dans nos annales.

H. Nicolas.

Digitized by Google

OLIVIER BASSELIN. [1]

Au fond du vallon de la Vire,
On voit encore un vieux moulin,
Sur le mur duquel on peut lire
Le nom d'Olivier Basselin.

Bien au dessus, noble ruine,
D'un château-fort le noir donjon,
Comme un nid d'aigle, le domine,
Au front portant un fier blason.

Un monastère antique et sombre
Regardait, en plongeant en bas,
Le ruisseau qui courait dans l'ombre,
La ville qui brillait là-bas.

Dans le triste moulin de pierres,
Si battu, si bruyant par l'eau,
Sans s'arrêter à des chimères,
Là, Basselin chantait tout haut.

Jamais, au milieu de son rêve,
L'inquiétude au front bruni
De son bonheur rompant la trêve,
Ne le troublait dedans son nid.

(1) Olivier Basselin, le « Père du vaudeville », florissait au XV[e] siècle et donna à ses chansons le nom de sa vallée natale, Vaux de vire. Ce nom fut corrompu en celui plus moderne de vaudeville.

Digitized by Google

En vérité, dans l'Empyrée
Ne montaient pas ses vers badins,
L'âme n'était pas soulevée
Ainsi que par le vent, les pins,

Entonnant sa chanson sonore
Dans l'auberge et le cabaret,
On entendait jusqu'à l'aurore
Buveurs de cidre et de clairet.

On entendait chanter la guerre
Dans le châtèau du chevalier,
La muse était moins bocagère,
Le récit était plus altier.

On n'entendait que la prière
Dans le couvent des moines gris ;
Le poète chantait la terre :
Pour eux la terre était sans prix.

Est parti le moine sévère,
Est parti le baron hautain ;
Il reste la Muse légère
De maître Olivier Basselin.

PAUL TIQUET.

Digitized by Google

LA MORT DE D'ASSAS.

BALLADE.

Seul, à travers l'ombre des bois,
Que perçait un rayon de lune,
Un soldat marchait autrefois ;
De crainte il n'en avait aucune.

Il faisait sa ronde gaiement,
Aux bruits courant dans la pénombre
Ayant le cœur indifférent ;
Pour lui, la vie était sans ombre.

Où voltigeait donc son esprit,
Dans une heure aussi solitaire ?
Comme un oiseau sorti du nid,
Allait-il auprès de sa mère ?

Songeait-il à d'autres combats ?
Pensait-il à des chevauchées ?
Son âme allait-elle là-bas
Où l'appellent ses destinées ?

Mais on entend comme un bruit sourd,
Un bruit de pas dans le branchage ;
Non, c'est le vent soufflant autour,
Qui fait soupirer le feuillage.

Digitized by Google

Ce bruit encor... Mais quelle main
A tout-à-coup pris son épée,
Jeune soldat, sort inhumain!
Être trahi loin de l'armée!

« Pas un seul mot, pas un soupir,
Crient-ils tout bas, — gare à ta vie
Si tu voulais les avertir
De notre présence ennemie! »

Mais aussitôt s'élève un cri
Qui dans l'écho se perd et roule :
« Auvergne à moi, c'est l'ennemi! »
Dit ce héros dont le sang coule...

Entendant des chevaux le bruit,
Du clairon la voix éclatante,
Il répétait de voix mourante :
« *Auvergne... à moi... c'est l'ennemi* ! »

ENVOI.

Cette fleur de chevalerie
A péri, nouveau Décius.
Au Vigan, sa noble patrie,
Nous envoyons ces vers émus.

PAUL TIQUET.

Juin 1893.

Digitized by Google

ADDITIONS & CORRECTIONS

A L'ARTICLE INTITULÉ : *AVIGNON DANS L'ANTIQUITÉ*

DE M. L. ROCHETIN. (1)

Page 188, note 4, modifier comme suit la rédaction de cette note : Les Voconces eurent pour villes principales Vaison, devenue la capitale administrative, et Luc, remplacée de bonne heure par Die, qui furent successivement l'une et l'autre la capitale religieuse.

Page 189, ligne 2, au lieu de : Avignon (*Avenio*) ; — lire : (*Avennio*), et mettre en renvoi, au-dessous :

Le nom antique de cette ville se trouve habituellement écrit dans les inscriptions et les auteurs par deux *n* : *Avennio*. Parmi les inscriptions où nous le voyons figurer avec cette orthographe, il faut en citer une de Riez (*Corpus*, XII, 366) ; une de Nîmes (3169) ; et une autre d'Apt (1120). Les auteurs et ouvrages anciens où elle a été pareillement adoptée, sont Pomponius Mela, Pline, Ptolémée, la *Table de Peutinger*, la *Notice des Gaules* et Sidoine Apollinaire (*Ep.*, VI, 12).

On trouve, au contraire, ce nom écrit par un seul *n*, *Avenio*, dans Strabon, Étienne de Byzance et l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*. (Allmer, *Rev. épigr.*, 1892, n° 915, et Hirschfeld, *Corpus*, tome XII, au mot *Avennio*, préambule historique.)

Idem, ligne 8, à cause du renvoi que nous venons d'a-

(1) V. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, tome XI, année 1892, 3e trimestre, page 187, et 4e trimestre, page 269.

Digitized by Google

jouter ci-avant, substituer le n° 2 au renvoi n° 1, qui se trouve à la fin de la phrase:... ne laissant dans l'histoire qu'une trace fugitive.

Page 194, première ligne, au lieu de: On s'explique alors que la langue grecque ait été écrite et parlée; — lire: On s'explique alors que la langue grecque y ait été écrite et parlée.

Page 195, note 1, 5e ligne, retrancher le mot hippodrome dans ce membre de phrase: « puis le monument romain (hippodrome) »; et ajouter, à la suite de la citation de J. Courtet, cet alinéa: C'est nous qui avions à tort intercalé dans cette note de J. Courtet ce mot: hippodrome, pensant qu'on pouvait attribuer et que cet auteur attribuait lui-même les substructions antiques qui furent trouvées sous le théâtre moderne au mur oriental de ce monument. Mais après nous être mieux rendu compte de ce passage, nous nous sommes aperçu que J. Courtet ignorait de quel monument ces substructions avaient fait partie. De plus, il met à tort au nombre des blocs trouvés sous le théâtre et sous l'hôtel de ville ceux qui en 1853 et 1854, ainsi que cela résulte expressément d'un procès-verbal de fouilles que nous examinerons plus loin, ont été extraits des fondations de la maison Besse, c'est-à-dire ceux qui portent des inscriptions funéraires, ceux qui sont couverts d'attributs guerriers, ainsi que les piédestaux des bornes du cirque (V. le *Dict. des communes du département de Vaucluse*, p. 41.)

Page 198, ligne 14, au lieu de:... lorsque Domitius Ahenobarbus eut défait dans une rencontre; — lire: Lorsque Domitius Ahenobarbus eut défait dans une double rencontre...

Page 199, note 2, ligne 7, au lieu de: Était simplement désignée par son nom de CABE (*llio*); — lire:... était simplement désignée par les initiales de son nom CAB(*ellio*) ou CABE(*llio*).

Page 200, note 2, au lieu de: Si l'amphithéâtre n'avait

Digitized by Google

pas été bâti hors de l'enceinte romaine et dans la zone d'inondation, il était de proportions...; — lire: il était du moins de proportions...

Page 201, note 3 de la page précédente, 2e alinéa, au lieu de: Les arabes...; — lire : Les Arabes.

Idem, note 1, au lieu de: Les pierres ont été rougies; — lire : Les pierres en ont été rougies...

Page 205, note 2, au lieu de : Cette porte, dit M. Bazin, dans son livre érudit, *Nîmes galloromain*, lire: dans son livre érudit, *Nîmes gallo-romain.*

Page 206, note 2, au lieu de :... ce n'est pas, en effet, à moins de 11 mètres de profondeur;... — lire : ce n'est pas, en effet, à moins de 6 mètres de profondeur...

Page 212, ligne 15, modifier la phrase commençant par: Au nord-ouest, vers l'entrée de la rue du Puits-de-la-Reille; et finissant par : au chef-lieu de la *civitas* des Volques arécomiques, — ainsi qu'il suit : Au nord-ouest, vers l'entrée du Puits-de-la-Reille, existait une troisième porte à laquelle succéda, au moyen âge, celle qu'on appela Porte Ferruce, et qui dans les anciens actes est désignée sous la dénomination toute romaine de *Porta Aquaria*, ou Porte Aiguière, c'est-à-dire porte de l'eau ou porte du Rhône.

Mettre en renvoi n° 2, au-dessous de cette phrase, la note ci-après :

P. Achard, *Annuaire*, 1850, p. 400.

A Narbonne, une porte de même nom s'ouvrait dans le rempart romain, sur la rivière de l'Aude. On lit dans l'*Histoire de Languedoc*, par D. de Vic et D. Vaissete, éd. Privat, t. 1er p. 121, n° 9, à propos du mur d'enceinte antique de cette ville et des portes qui s'y ouvraient :

« Une de ces portes qui a traversé le moyen âge sous le nom de *Porta Aquaria* (en français, la porte Aiguière), était située dans la partie basse de la ville, au bord de la rivière d'Aude, en face du *Pons Vetus*... »

Idem, ligne 21 et 22, après la phrase : Elle s'ouvrait probablement dans le rempart immédiatement après l'hippo-

Digitized by Google

drome ; — transformer le numéro de la note n° 2 en n° 3, par suite de l'adjonction de la précédente.

Page 273, dans le texte, au lieu de : IX^e^, X^e^ ou XI^e^ siècle, époque probable de sa construction ; — lire : au XI^e^ siècle, époque de la construction de cette église...

Page 279, note 1, à la place de cette note, lire : Dans le *Dictionnaire des rues et places d'Avignon*, de Paul Achard, page 74, sous le nom de *rue des Fourbisseurs*, on lit : « La partie (de la rue des Fourbisseurs) qui vient ensuite, entre la rue du Vieux-Sextier et la rue de la Bonneterie, s'appelait la rue des Coffres. »

Page 280, note 3, remplacer cette note par la suivante : La profondeur de 1 mètre à laquelle furent trouvées ces bases de colonnes, sous le mur méridional de l'hôtel de ville, correspond à celle où fut mis à découvert le mur romain, sous la maison Besse, c'est-à-dire, au total, à 4 mètres environ de profondeur. Ce qui le prouve, c'est d'abord que le soubassement de l'établissement de bains qui fut découvert tout à côté, l'a été à 4 mètres. C'est ensuite que la base de l'hippodrome qui, ainsi que nous le verrons ci-après, bordait le forum au couchant, a aussi sa base à 4 mètres de profondeur. Cette base est en effet connue, étant donnée la plus basse arcade de la descente de la Madeleine, qui faisait partie du cirque romain et qui est bien au moins à cette profondeur par rapport au niveau actuel de la place de l'Horloge.

Page 285, ligne 10, remplacer la phrase commençant par : Son mur oriental s'élevait vers le milieu de l'hôtel de ville..., ainsi que la suivante, par celles-ci : Son autre mur latéral s'élevait, suivant toute apparence, vers le milieu de l'hôtel de ville et du théâtre moderne, et l'on pourrait considérer les substructions qu'on y a mises à découvert, d'après J. Courtet, comme en ayant fait partie. Il en résulterait que l'hippodrome d'Avignon était placé, en façade, au couchant du *forum*, dont il formait un des grands côtés. L'un des murs latéraux de ce monument étant connu

Digitized by Google

et bordant, au levant, la rue Petite-Fusterie, il est, en effet, impossible de se figurer l'autre au couchant, sur l'emplacement des rues Calade et Grande-Fusterie, où le Rhône coulait, dans l'antiquité, bien en contrebas du cirque et du forum. C'est depuis lors que ces terrains ont été peu à peu abandonnés par le fleuve, dont le cours s'est porté de plus en plus vers le couchant, et qu'ils se sont exhaussés comme on les voit aujourd'hui.

Page 289, ligne 31, après la phrase se terminant par : au dedans et au dehors, d'un parement en petit appareil... intercaler celle ci : De plus, les murs des villes romaines n'étaient jamais construits en arcades superposées comme ceux des théâtres, des amphithéâtres et des cirques. Enfin, il n'est pas possible d'admettre, etc.

Page 296, ligne 26, modifier la phrase : Enfin, à la voie de Nîmes, par la porte de l'Ouest ou Porte de Nîmes, *Porta Nemausensis*, — de la façon suivante : Enfin, au Rhône et à la voie de Nîmes, située sur la rive droite, en face d'Avignon, par la porte de l'Ouest ou *Porta Aquaria*.

Page 299, ligne 21, compléter le membre de phrase :... où elle se raccordait avec la voie desservant la rive droite du Rhône, et se dirigeait sur Nîmes... — comme suit :... où elle se raccordait avec la principale voie desservant la rive droite du Rhône et descendant par les combes de Valliguières, et se dirigeait sur Nîmes, etc.

Page 301, note 2, lignes 7 et 8, compléter ainsi la phrase suivante : S'ils ne négligeaient pas ces conditions de solidité, lorsqu'il s'agissait de bâtir sur des cours d'eau de peu d'importance, mais dont les crues étaient parfois redoutables, comme l'Ouvèze, le Calavon, le Gardon et la Touloubre, etc.

Page 304, ligne 17, après la phrase : 1° Un reste de culée qui a tout à fait l'aspect d'une construction romaine, — mettre en renvoi n° 2 la note suivante : Lorsque nous avons publié notre article *Avignon dans l'antiquité*, nous ignorions qu'un des membres de l'ancienne Académie de

Digitized by Google

Vaucluse eût pensé qu'un pont de pierre romain avait existé à l'endroit où fut construit depuis le pont St-Bénézet. En publiant dans nos *Mémoires* l'historique de cette ancienne Académie, notre excellent collègue, M. Limasset, vient de nous révéler ce détail. On lit, en effet, dans son article publié au tome XII de l'année 1893 de nos *Mémoires*, page 18 : « Sur la demande de M. Chaix, elle (l'Académie de Vaucluse) ordonna de faire des fouilles à la base de l'une des arches du pont St-Bénézet, pour constater les vestiges d'un pont romain qu'il assurait avoir existé anciennement à cette place. » S'agit-il ici de la culée visée dans notre travail ? Les procès-verbaux de l'ancienne Académie manquent à cet égard de précision et ne nous éclairent pas suffisamment. D'un autre côté, nous ignorons si les fouilles ordonnées sur la demande de M. Chaix ont été faites et si elles ont donné lieu à quelque rapport. Il n'en a pas été trouvé trace.

Idem, ligne 25, compléter comme suit ce membre de phrase :... ainsi que les piles sur lesquelles elles reposent et la chapelle qui surmonte l'une d'elles, comme les seuls vestiges du pont construit par saint Bénézet, à la fin du XII^e^ siècle ; — et transformer le numéro 2 de la note qui vient après cette phrase, en n° 3, par suite de l'adjonction de la note précédente.

Page 307, ligne 26, et note 1, substituer au nom de Bouvet celui de Rouvet, architecte à Nevers.

Page 309, note 2 de la page précédente, 2^e^ alinéa, corriger comme suit la seconde ligne de cet alinéa :... voici ce que nous en dirons : la famille de Sade, etc.

Page 310, note 1, 1^re^ ligne, rectifier le nom de Bouvet en Rouvet, comme nous l'avons dit précédemment.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE. [1]

Musée de Lyon : Inscriptions antiques, par A. Allmer et P. Dissard. — *Lyon, impr. L. Delaroche et Cie, 1888-1893.* 5 vol. in-8° de 462, 523, 492, 516 et 233 pages.

Dans le rapport que j'ai consacré, il y a cinq ans, au *Précis historique sur Lyon dans l'antiquité*, de M. Allmer (2), je disais, en terminant, que notre savant collègue honoraire se disposait à publier le recueil des *Inscriptions antiques du musée de Lyon*. Par suite du nombre considérable de textes lapidaires entrés au Palais des Arts, depuis l'année 1854, le catalogue épigraphique publié à cette époque était devenu insuffisant, et c'est en vertu d'une proposition faite par le maire de Lyon, M. Gailleton, et d'une délibération du Conseil municipal du 20 avril 1886, que MM. Allmer et Dissard furent chargés de cet important travail, le premier pour la partie épigraphique, le second pour la partie numismatique.

Édité aux frais de la ville de Lyon, avec le plus grand luxe typographique, en cinq volumes in-4°, ce magnifique ouvrage, qui fut commencé en janvier 1888, vient d'être terminé le 2 mai 1893. C'est une œuvre d'épigraphie trop considérable et qui fait trop d'honneur à l'érudition française, pour que nous ne lui consacrions pas quelques pages dans les *Mémoires* de notre Académie. J'essaierai, d'autre part, d'acquitter ainsi une dette de reconnaissance, mon savant confrère et ami ayant bien voulu, en même temps qu'à la Bibliothèque d'Avignon, me faire don de son remarquable ouvrage ; et, pour moi, le meilleur moyen d'en faire l'éloge sera de citer souvent son auteur. J'ajouterai que l'Institut vient de couronner ce beau travail, en lui accordant le grand prix Gobert, de 9,000 francs, qui, jusqu'à présent, n'avait récompensé que des œuvres purement historiques.

Le tome Ier renferme : 1° les *Inscriptions relatives aux empereurs ou à des personnes de la famille impériale ;* 2° aux *Fonctions remplies par des sénateurs ;* 3° aux *Fonctions remplies par des chevaliers ;* 4° aux *Fonctions inférieures ;* 5° aux *militaires.*

(1) Sous ce titre, seront imprimés, dans chaque fascicule, les comptes-rendus d'ouvrages envoyés à l'Académie de Vaucluse, qui auront été lus d'abord aux séances mensuelles.

(2) Ce rapport a été publié dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* année 1888, page 6.

Digitized by Google

« Les inscriptions relatives à des empereurs ou à des personnes de la famille impériale, dit M. Allmer, ont dû être plus nombreuses à Lyon que nulle part ailleurs dans toute la Gaule. Capitale des trois Gaules, centre d'importants services publics, lieu de réunion des délégués de la représentation nationale, célébrant, chaque année, à l'autel du confluent de la Saône et du Rhône, les fêtes du culte impérial, résidence des empereurs et des princes, lorsqu'ils venaient de ce côté-ci des Alpes, Lyon n'a pu manquer d'avoir sur ses places, dans ses temples, aux divers sièges des administrations, à l'autel du confluent, les statues de chaque empereur régnant, et ces statues étaient certainement accompagnées d'inscriptions. De nombreux monuments furent, à n'en pas douter, élevés à Lyon par la munificence des empereurs ou en leur honneur... La déception, sous ce rapport, est aussi complète que possible. Si ce n'étaient plusieurs autels tauroboliques pour la conservation d'Antonin le Pieux, de Commode, de Septime Sévère et de sa famille, monuments dont quelques-uns sont du plus haut intérêt, le chapitre des inscriptions relatives aux empereurs serait presque nul. Statues et monuments ont dû périr soit dans les incendies qui, au premier siècle et vers la fin du deuxième, ont détruit Lyon, soit aux époques postérieures de misère et de barbarie. Le plus souvent en bronze et même en bronze doré, les statues offraient à la cupidité un appât trop tentant, pour pouvoir être longtemps respectées; dès le quatrième siècle, les monuments qu'avaient épargnés jusque-là les ravages du temps ou les catastrophes, ont servi à la construction des remparts et des premières églises. Le moyen âge, à son tour, a exploité comme des carrières ceux qui pouvaient subsister encore. »

De l'empereur Auguste, il ne subsiste que trois fragments extrêmement mutilés des deux inscriptions qui se lisaient sur le soubassement en marbre blanc de l'un des autels, le plus grand, que les trois Gaules avaient élevé en l'honneur de Rome et d'Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône. La première inscription *Romae et Augusto* était gravée en lettres de bronze, probablement doré, de près de 40 centimètres de hauteur, la seconde en caractères un peu moindres et non en bronze, où figuraient le nom d'Auguste, ses titres et dignités.

On sait que, lorsque Auguste, parvenu à l'empire, eut fait de Lyon la capitale administrative des trois Gaules (Lyonnaise, Belgique, Aquitaine), celles-ci formèrent une association religieuse, à l'effet de substituer le culte de l'empereur au culte des dieux, et élevèrent, au confluent du Rhône et de la Saône, sur un terrain dépendant du *pagus* de *Condate* ou du confluent, et leur appartenant en commun, un temple et deux autels magnifiques. Sur l'un de ces autels, le moindre, se lisaient les noms des soixante peuples des trois Gaules, avec l'image de chacun d'eux. L'autre, le plus grand, dont a parlé Strabon et dont l'image se voit sur le revers des monnaies, aux effigies d'Auguste, de Tibère, de Claude et de Néron, s'élevait non pas à Ainay, comme on l'a cru longtemps, mais sur le penchant de la colline dite du nom significatif de « Saint-Sébastien » et qui semble avoir conservé sous sa physionomie grecque σέβαστος, équivalant au latin *Augustus,* le souvenir de la consécration du lieu à l'empereur. C'est sur le soubassement de cet autel, de dimensions considérables (50 mètres de long sur 10 de

Digitized by Google

haut), revêtu de grandes plaques de marbre blanc, que se lisait gravées en lettres de bronze, probablement dorées, de 40 centimètres de haut, l'inscription *Romae et Augusto,* et, au-dessus de celle-là, une autre en caractères presque aussi grands, et spécialement consacrée à Auguste, à ses titres et ses dignités, le tout encadré, au haut des plaques et en bordure, par un chaperon demi-cylindrique orné d'une imbrication de feuilles de laurier, en bas et au-dessous des inscriptions, de guirlandes de feuilles de chêne dans les attaches desquelles étaient engagées des haches de licteurs.

Au premier rang des inscriptions relatives aux fonctions sénatoriales figure le précieux fragment du discours prononcé par l'empereur Claude au Sénat de Rome en l'an 48, en faveur des citoyens romains des trois Gaules, et de leur admission au Sénat. Claude, qui était de Lyon, plaidait ainsi implicitement la cause de ses compatriotes. Ce fragment de discours est gravé sur la moitié intérieure d'une table de bronze, dite *Table Claudienne*, qui fut trouvée au XVI^e^ siècle, brisée en quatre, dans une vigne de la côte St-Sébastien, acquise par la ville pour la somme de 58 écus d'or au soleil (environ 650 fr. de notre monnaie actuelle), et placée parmi les monuments épigraphiques de la ville. Étant donné le lieu de la découverte, M. Allmer croit que la plaque avait dû être placée dans le temple élevé en cet endroit à Rome et à Auguste par les trois Gaules.

« Il est bien difficile, dit ce savant, de reconstituer même à larges traits, à l'aide de ce document, ce qui manque au commencement de chacune des deux colonnes, c'est-à-dire au commencement et au milieu du discours. C'est que cette analyse, en passant par la rédaction de Tacite, a fait subir au plaidoyer impérial une refonte complète. La distribution, la marche, l'exposition des arguments, l'expression diffèrent entièrement; de nombreuses suppressions sont pratiquées; plus d'un généreux prêt est octroyé et grâce à ces modifications, la pauvre harangue sort transfigurée et à peine reconnaissable du moule où elle vient d'être repétrie. »

Celle de la *Table Claudienne* est traduite, savamment analysée et appréciée.

Dans les fêtes du confluent qui commençaient, chaque année, le 1^er^ août, et duraient tout le mois, les rites religieux devant l'autel de Rome et d'Auguste et les jeux dans l'immense amphithéâtre qui s'élevait à côté, une fois accomplis, les délégués des soixante peuples des trois Gaules s'assemblaient pour examiner la gestion des gouverneurs de ces provinces; ils la censuraient ou la louaient. Dans ce dernier cas, ils décrètaient quelquefois l'érection de leur statue soit au confluent même, soit dans leur province. Ils votaient aussi des statues à l'empereur, aux membres de la famille impériale, à de hauts fonctionnaires, à des personnages ayant bien mérité d'elle, à son prêtre sorti de fonctions et même à des membres de la famille de ce prêtre.

La première moitié du tome II se réfère aux *inscriptions religieuses*, c'est-à-dire aux inscriptions qui concernent spécialement les fêtes religieuses du confluent et le conseil des 60 députés des trois Gaules qui y présidaient.

Après une introduction, dans laquelle notre savant collègue honoraire rapproche ce que l'on a appris de la fête de Narbonne, par les découvertes

Digitized by Google

épigraphiques, de ce que l'on sait de celle de Lyon, et complète l'un par l'autre, se lisent les inscriptions qui accompagnaient les statues de prêtres de l'autel de Rome et d'Auguste, de parents de ces prêtres, *d'inquisitores*, de *judices* et *d'allectores* de la caisse des trois Gaules, auxquels le Conseil avait accordé comme récompense l'honneur d'une statue.

Dans la seconde partie du tome II et en tête des *inscriptions municipales*, a été reproduit, sur le désir exprimé par le Conseil d'administration du musée, l'exposé préliminaire de l'*histoire de Lyon à l'époque romaine*, qui avait été déjà publié dans le volume sur Trion et à l'occasion duquel j'ai fait déjà mon précédent rapport.

A la tête de l'administration municipale sont les duumvirs et l'*ordo* des décurions, qui a reçu par exception ici le titre honorifique d'*ordo sanctissimus*. Puis sont énumérées les nombreuses corporations qui existaient à Lyon, en tête desquelles figurent les *negotiatores vinarii* ou négociants-marchands de vin en gros, les *nautae Rhodanici et Ararici* ou bateliers du Rhône et de la Saône et les *utricularii* ou fabricants d'outres.

La corporation des bateliers du Rhône et de la Saône était une des plus riches et des plus importantes de Lyon ; elle ne venait cependant qu'après celle des négociants en vins.

On se fera une idée de l'importance de cette batellerie, lorsqu'on saura que c'est par le Rhône et la Saône que remontaient dans le centre et le nord de la Gaule, les produits qui venaient de l'Italie et de la Narbonnaise. Elle rendait, en outre, de grands services aux villes échelonnées le long du fleuve en s'arrêtant aux ports qui les desservaient pour prendre ou laisser des marchandises. Le commerce de Nimes, relié à *Ugernum* sur le Rhône par la voie Domitienne, dut être singulièrement favorisé par ce service de bateliers, et c'est ainsi qu'on peut s'expliquer que cette ville leur eût réservé quarante places au premier rang de son amphithéâtre.

L'importante corporation des *utricularii* ou fabricants d'outres tenait à Lyon le même rang que celle des bateliers du Rhône et de la Saône. Il y avait aussi des *utricularii* dans le Midi de la Gaule, notamment à Arles, à *Ernaginum* (St-Gabriel), à Nimes. Ce nom d'*utricularii* signifie, non pas, comme l'ont cru certains archéologues, des gens qui naviguaient sur des cours d'eau non navigables, au moyen de radeaux allégés par des outres, mais simplement des fabricants d'outres, lesquelles servaient sans doute à alléger des radeaux, mais aussi et surtout à transporter les liquides, le vin, l'huile, comme cela continue à se faire dans certains pays qui ont conservé les anciens usages. Si ce n'était pas la seule interprétation vraie, « pour rendre possible, dit M. Allmer, la distinction entre ces bateliers d'allèges et les fabricants d'outres, il eût au moins fallu dire : *nautae utricularii*, et non pas simplement *utricularii* ; or cette association de mots ne se rencontre pas. D'un autre côté, continue notre savant collègue, les bateliers qui formaient des corporations se disent ordinairement sur les inscriptions « bateliers de tel fleuve, de telle rivière », par exemple *nautae Rhodanici, nautae Ararici, nautae Ligerici, nautae Druentici*, etc. ; on ne connaît pas d'utriculaires qui aient joint à leur nom professionnel celui d'une rivière ou d'un fleuve. »

Digitized by Google

Renier, dans ses *Annotations à la recherche de Spon* (éd. 1857, p. 119), et Marquardt, dans son *Manuel* (t. 7, p. 719) ont exprimé la même opinion.

Le tome III est consacré aux *Inscriptions religieuses* et aux *Inscriptions funéraires.*

Résumant en tête du volume ce qui a trait aux premières, l'auteur énumère les noms des divinités mentionnées dans les textes épigraphiques du musée de Lyon. Les divinités qui, dans cette énumération, ont le don de m'intéresser plus particulièrement ne sont pas celles si connues de l'Olympe gréco-romain, comme Jupiter, Mars et Apollon, mais bien ces humbles déesses, au rôle un peu mystérieux, de nom et d'origine celtiques, ces Mères (*Matrae, Matris*) qui sont habituellement représentées sur leurs autels votifs, assises au nombre de trois, portant sur leurs genoux une corbeille de fruits ou tenant une corne d'abondance. Au musée de Lyon, on ne voit qu'un monument aux déesses mères, mais il en a été connu six autres à Lyon ou aux environs qui n'ont pas été recueillis et sont aujourd'hui perdus.

Parmi les nombreuses inscriptions funéraires qui occupent la presque totalité du tome III, j'en relève deux qui ont pour nous un intérêt tout particulier, à cause du pays auquel appartenaient les personnages qu'elles concernent; d'abord :

1° Celle de *Marcus Bettonius Romulio*, qui fut décurion de la cité des Tricastins.

Les Tricastins, qui, à l'époque gauloise, avaient dépendu, à titre de clients, de la peuplades des Cavares, comme les Ségalaunes situés au dessus d'eux, devinrent ensuite une cité de la Narbonnaise. « Elle y formait, lit-on dans le commentaire, entre les Ségalaunes, les Voconces, les Cavares, les Helves et les Arécomiques, un petit territoire situé sur la rive gauche du Rhône et dont la ville chef-lieu appelée par Ptolémée *Neomagus*, par la table de Peutinger *Senomagus*, aujourd'hui Saint-Pierre-de-Sénos, a été, dès le temps d'Auguste, remplacée par celle d'*Augusta*, devenue, au moyen âge, par suite d'une transformation populaire de *Tricastinorum* en *Tricastrinorum*, l'actuel Saint-Paul-Trois-Châteaux. *Augusta* est, dans Pline, une cité de droit latin. »

2° L'épitaphe du Voconce *Lucius Maternius Maturus*....

A propos de la nationalité du défunt, M. Allmer esquisse, toujours d'après son procédé rigoureusement scientifique, c'est-à-dire suivant les renseignements fournis seulement par les auteurs anciens et les inscriptions, l'histoire du peuple des Voconces, devenus de bonne heure *civitas foederata*, en vertu d'un traité d'alliance conclu avec Rome.

Rappelant ensuite les importantes découvertes de grands monuments funéraires qui furent faites à Lyon, au quartier de Trion, M. Allmer leur compare deux autres tombeaux qui nous touchent de près, celui de St-Remy, en Provence, « dont les deux étages, l'un carré, l'autre circulaire, sont entièrement à jour », et celui de Vaison, dont les bas-reliefs à représentations réalistes, un des plus curieux monuments du musée lapidaire d'Avignon, ornent la face principale. Le savant épigraphiste fait de ces bas-reliefs une description particulière qu'on lira volontiers aux pages 27 et suivantes de ce tome III.

Digitized by Google

Résumant ses observations sur les tombeaux de Lyon et leurs épitaphes, il termine en disant : « Non moins que par leur ampleur et leur nudité, les tombeaux de Lyon ont aussi, par leurs inscriptions, une physionomie qui leur est en quelque façon particulière et nous montre les habitants de notre ville comme ne faisant pas d'une culture raffinée le plus important de leur souci. Le trait saillant de cette note caractéristique est tout autre que l'amour de la brièveté et de l'atticisme. Les épitaphes lyonnaises sont généralement prolixes, verbeuses, abondantes en expansions de sentiments, qui tantôt débordent sans suite ni mesure, avec de nombreuses fautes grammaticales, mais cependant d'une manière souvent touchante, tantôt s'accompagnent bizarrement de détails inattendus mais curieux sous plus d'un rapport. Il y a des épitaphes anecdotiques, il y en a de philosophiques, il y en a d'épicuriennes et même d'assez grossièrement sensuelles.... Certaines formules, sans être particulières aux épitaphes de Lyon, s'y rencontrent plus fréquemment que partout ailleurs ; par exemple *bonae memoriae*, au début des textes, et la dédicace *sub ascia*, à la fin; la constatation du bon accord entre époux, *qui* ou *quae mecum vixit* tant de temps *sine ulla animi laesione, sine querela, sine jugio, sine crimine, sine ulla animi offensionne*, etc. Ni *l'ascia* ni la dédicace qui s'y rapporte n'apparaissent guère avant le second siècle; au contraire, la formule *hic adquiescit* ne se montre que sur des épitaphes du premier siècle. »

Je n'aurai garde de passer sous silence le plan de Lyon romain et le dessin des tombeaux de Trion, qui figurent à la fin du tome III et le complètent d'une façon si heureuse.

Le tome IV renferme d'abord les *Inscriptions funéraires chrétiennes*, divisées en *Inscriptions datées* et *Inscriptions non datées;* puis les *Inscriptions de provenance non lyonnaise*, et finalement, les *Inscriptions sur objets en terre, verre, métal, os, pierres fines.*

Avec le christianisme, les monuments funéraires et leurs épitaphes diffèrent essentiellement de ce qu'elles étaient avec le paganisme.

Aux stèles et aux cippes ont fait place les sarcophages qui sont apparents sur le sol, ou plus habituellement déposés en terre. Il n'est plus question, maintenant que d'inhumation, l'incinération étant bannie par le clergé, comme préjudiciable à la résurrection des corps. Les sarcophages placés en vue, soit contre les murs des églises, soit sous leur porche, soit simplement sous le ciel, sont décorés de bas-reliefs et d'inscriptions apparentes. Ceux qu'on enfouit dans le sol sont accompagnés d'une épitaphe qui est alors gravée sur une plaque de pierre ou de marbre déposée à la tête du mort.

Avec l'ornementation symbolique qui l'encadre : le chrisme, les colombes affrontées, le vase d'où s'échappe un double rinceau, les palmes, les pampres, la croix, les étoiles encerclées, l'épitaphe chrétienne diffère essentiellement de celle des païens : au lieu du *diis manibus*, du triple nom romain, de la filiation, de la profession, des fonctions et dignités, de la mention des survivants, un nom seul, précédé de la formule *hic* ou *in hoc tumulo jacet* ou *requiescit bonae memoriae;* le nombre des années vécues : *qui vixit annos* ou *plus minus annos*, et la date de la mort : *obiit in*

Digitized by Google

pace, tel jour du mois, sous tel consulat ou postconsulat et tardivement avec adjonction de l'indiction. Les inscriptions chrétiennes non datées sont en minorité, celles-ci sont peut-être plus anciennes que les autres; on en est réduit à cet égard à des présomptions. Celles qui sont datées présentent cet intérêt particulier qu'elles offrent un jalonnement chronologique qui permet de les rattacher à l'histoire. Elles fournissent à M. Allmer l'occasion de rappeler l'evénement historique, savamment commenté, qu'évoque leur date.

La plus ancienne épitaphe chrétienne, non seulement de Lyon, mais de toute la Gaule, est celle qui se lit en tête du tome IV. Elle appartient à une femme, *Selentissa*, et remonte à l'an 334, c'est-à-dire à Constantin.

Viennent ensuite quelques épitaphes chargées de perpétuer le souvenir d'illustres personnages : ce sont celles de Rusticus qui fut évêque de Lyon et qui décéda en 501 ; d'Apollinaris, ancien préfet du prétoire ; d'une reine des Burgondes, Carétène, qui avait déposé le diadème pour embrasser la vie religieuse et fut ensevelie dans une église de Lyon, qu'elle avait construite et dédiée aux Anges ; d'Aurélien, évêque d'Arles ; de Nicetius, un autre évêque de Lyon.

« Le chant antiphonaire, dit savamment M. Allmer, à propos de ce dernier, dont l'épitaphe lui attribue l'introduction dans l'église de Lyon, y apparaît déjà avant lui, dans la fête solennelle de la Dédicace de l'église St-Just, sous l'évêque Patient, décrite par Apollinaire Sidoine (*Ep.*, V, 17)... C'était du reste un emprunt aux cérémonies des fêtes du paganisme. Horace parle, dans le *Carmen saeculare*, des chants alternés des jeunes garçons et des jeunes filles :

Supplices audi pueros, Apollo ;
Siderum regina bicornis, audi,
Luna, puellas.

« Zosime, dans sa description du rituel du chant sybillin, s'explique non moins clairement : « Que dans les temples, les jeunes garçons et les jeunes filles chantent à pleine voix des hymnes et des péans, les filles placées d'un côté, les garçons de l'autre. » Nicetius n'a sans doute fait que réglementer dans l'église de Lyon cette partie de la discipline ecclésiastique. »

Plus loin, parmi les inscriptions de provenance non lyonnaise, j'en rencontre une qu'il m'est bien difficile de ne pas mentionner, c'est celle qui figure sur le petit autel aux Proxumes, trouvé en 1736, rue de la Tarasque, à Avignon. On pourra lire dans les *Manuscrits* du Calvet, tome II, pages 351 et suivantes, dans quelles circonstances fut découvert ce petit cippe, qu'il avait eu le premier en sa possession.

Je termine ici mon rapport, en disant que le tome V des *Inscriptions du musée de Lyon*, bien moins épais que les autres, contient les additions, les corrections et les tables.

Nous devions déjà à M. Allmer plusieurs remarquables travaux d'épigraphie : après le recueil des *Inscriptions antiques de Vienne*, en 4 volumes grand in-8°, qui obtint en 1855, de l'Institut, la première médaille au concours des antiquités nationales, vinrent le beau *Précis historique sur Lyon*

Digitized by Google

dans l'antiquité, dont j'ai publié un compte-rendu dans nos *Mémoires*, et les *Restitutions et commentaires de la célèbre inscription du temple d'Ancyre*; puis, tout dernièrement, le *Corpus épigraphique faisant suite à la nouvelle édition de l'Histoire de Languedoc*, qu'il avait été chargé de diriger et de revoir; et enfin, le magnifique recueil dont je viens de donner un résumé bien incomplet et bien incolore, et qui sera, je le dis après un autre de nos collègues honoraires, excellent juge en ces matières, M. Camille Jullian, « son plus beau livre et le meilleur recueil d'épigraphie gallo-romaine paru dans notre pays. » Tout en menant rapidement à bonne fin tant d'ouvrages, fruits d'un labeur considérable, M. Allmer n'en a pas moins continué la publication de sa *Revue épigraphique*, parvenue à cette heure, à sa 13e année, et où tous ceux qui s'occupent d'antiquité gallo-romaine trouvent à puiser les documents les plus précieux et les plus sûrs. Cette revue sera le couronnement de son œuvre de savant.

Trente ans de travaux soutenus ont placé M. Allmer au premier rang des érudits français. Combien de jeunes savants se sont formés sous sa haute et paternelle direction! Combien ont profité de ses lumières et de ses conseils! En ce qui me touche, je puis dire qu'il me les a prodigués sans relâche, avec une bienveillance qui ne s'est jamais lassée. Je lui dois le peu que je sais, et suis heureux de lui en exprimer ici ma profonde et respectueuse reconnaissance.

L. ROCHETIN.

MACON AU XVIe SIÈCLE. APERÇU HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE, par le Dr Abel Jeandet. — *Mâcon, Protat frères*, 1892. In-8° de 247 pages.

L'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous présenter un compte-rendu sommaire mérite, à plus d'un titre, l'intérêt de l'Académie de Vaucluse. Outre qu'il s'agit d'une œuvre historique vraiment remarquable, voici en quels termes l'auteur nous en fait hommage :

A l'Académie de Vaucluse
Hommage du père d'un de ses lauréats
Abel JEANDET.

Le fils de M. Abel Jeandet avait pris part, en 1882, au concours littéraire ouvert par notre compagnie et obtenu, pour son *Éloge de Philippe de Girard*, une médaille de vermeil. Vous n'avez pas oublié qu'il mourut, il y a trois ans, au Sénégal, où il servait vaillamment la France, et que sa mémoire fut, ici même, dans notre séance du 8 novembre 1890, l'objet de pieuses et légitimes sympathies.

La colonie du Sénégal, voulant consacrer la mémoire de François-Abel Jeandet, lui a fait élever à Podor un monument en marbre blanc. Au nombre des personnes, dont l'influence a contribué à l'érection de ce monument, j'ai le devoir de citer le général Dodds, qui avait apprécié la bravoure et le

Digitized by Google

patriotisme de Jeandet, particulièrement lors de la conquête du D'Joloff, et qui conservait de lui un pieux souvenir et tenait à le témoigner hautement.

Sans doute, cette circonstance ne saurait rien ajouter à la valeur intrinsèque de l'ouvrage que M. Jeandet nous offre. N'y a-t-il pas là, toutefois, comme un lien de famille qui lui donne pour nous un prix particulier ? Je veux dire que, si le fils a été des nôtres, le père a tout naturellement sa place marquée parmi nous.

Mâcon au XVI^e siècle est l'image exacte, quoique réduite, de ce siècle que Michelet a appelé « Un héros ». Époque aux singuliers contrastes ! D'un côté, l'ombre du moyen âge paraissant se survivre à lui-même ; de l'autre, la Renaissance mettant en fuite le vieux monde.

Dans une étude consciencieuse, M. le D^r Abel Jeandet nous montre ce coin charmant de notre belle France, le Mâconnais, tout à la fois barbare et civilisé. Ou s'y massacre sous couleur de religion. De soi-disant calvinistes dévastent les églises et de prétendus catholiques se font des rentes en pillant les *pillards huguenots*. On se livre, de part et d'autre, à des actes de vandalisme contre les personnes et les choses. La guerre civile désole la contrée, amenant à sa suite la famine et la peste. Et puis, ces deux autres fléaux, la sorcellerie et l'astrologie, sont toujours en grand honneur, déprimant les intelligences et asservissant les âmes. « Lorsque l'astrologie, dit M. Jeandet, ne tourne pas au tragique, elle tombe dans le grotesque. » Et il raconte que, sur la prédiction d'un devin qui avait annoncé un déluge pour le mois de février 1524, un savant professeur de droit canon s'était fait construire une grande arche, pour s'y réfugier avec sa famille et ses amis. « Or, ajoute-t-il, jamais mois de février ne fut aussi sec que celui de 1524. »

Mais, au milieu de cette barbarie, *Mâcon au XVI^e siècle* nous offre le réconfortant tableau d'écrivains, à la plume libre et hardie, venant combattre ce que nous appelons aujourd'hui le bon combat. Celui-ci, s'adressant au *roy*, lui tient ce fier langage : « Il n'est plus question, aujourd'hui, que d'acquérir places, palais, chasteaux, abondance de rentes foncières et seigneuries. Et ne se vest-on plus qu'en draperies d'or, d'argent, de soye à renforcées fonceures, brouderies, canetilz et pierreries. Là surviennent les trains efforcés de Monsieur et de Madame, accomplis d'estaffiers, de damoiselles et damoisellées chambrières, qui pour leurs incroyables despenses requièrent montueux innumérables amoncellements d'escuz, non autrement amassez qu'avec tyrannie, qui ne peut exprimer le tout à votre déshonneur et préjudice, ô sire, voire tirez de la moelle des oz cassés, de la chaire vulturiennement bequettée de vostre peuple, tellement exténué qu'il ne lui reste que le soupir de son heure dernière. » — Pour conclure : « Presque tous courent au mal, piétonnent au désordre, mais de la vitesse qui surpasse l'agilité des vents... C'est assez pour ce présent, sortons (il est heure) de ces regrets et des larmes espanchées par le désolement de nostre lamentable monarchie, laquelle Dieu tout puissant veuille par sa débonnaire largesse bientôt heureusement relever en sa pristine splendeur et gloire. »

Digitized by Google

Cet autre, un noble authentique (il se nomme Pierre de St-Jullien de Balleure), traite les faux et les mauvais nobles de *mange-peuple*, *d'assassins*, de *bandoliers* et de *capitaines de voleurs*. Et il faut voir de quelle façon aussi sont jugés ou plutôt exécutés les gens de justice et les financiers. « Si, dit-il, à l'imitation de Cambyse, nostre roy avoit fait escorcher les juges larrons et corrompus, et tapisser les sièges des cours souveraines et subalternes de leurs peaulx, combien resterait-il de douzaines de juges sans reproche, pour s'asseoir dessus ? » — Voilà pour la magistrature. — Passons à la finance. « Si le mesme sieur avait ordonné une tannerie, pour y faire tanner et corroger toutes les peaulx des larrons généraux, trésoriers, clercs de finances et receveurs de ses derniers, qui, de tous ceux de cette profession, pourroit tenir la sienne asseurée et exempte d'entrer au pelin ? »

Un autre encore, — un poète, celui-là, — prenant à partie les astrologues, les qualifie :

« Des folz, des éventés et trompeurs astrophiles,
Ou plutost charlatans, bouffons et morophiles. »

Ces quelques citations, prises un peu au hasard, ne peuvent donner qu'une bien faible idée du livre que j'essaie d'analyser. Mais je dois m'en tenir là, car le temps nous est mesuré par notre règlement. Je me borne donc à dire que M. Jeandet, qui est bourguignon, a retracé l'histoire de sa cité bourguignonne au XVI[e] siècle d'après des documents inédits. C'est en fouillant les vieux livres et les vieux manuscrits, qu'il est parvenu à reconstituer la vie de bon nombre de ses compatriotes — philosophes, savants, poètes — qui ont concouru à l'œuvre intellectuelle et morale de la Renaissance.

Mâcon au XVI[e] siècle fait partie d'un ensemble de travaux dont beaucoup se réfèrent à la même époque et qui tous constituent pour l'histoire de la Bourgogne des matériaux d'une réelle valeur.

Un de nos excellents collègues (il me pardonnera de le nommer), M. Tiquet, dont l'obligeance égale l'érudition, m'a mis sur la trace des principales publications du D[r] Abel Jeandet. Les Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon contiennent à cet égard de précieuses indications. Dans un rapport sur les prix décernés par cette société en 1889, j'ai trouvé une nomenclature de ses ouvrages, qui fait dire au rapporteur que « l'œuvre accumulée en cinquante années de travail » par l'auteur de *Mâcon au XVI[e] siècle* est « une œuvre considérable ». « Mais, ajoute-t-il, les travaux imprimés sont loin de représenter tout ce que l'érudition locale doit à M. Jeandet ; nombre de manuscrits, trésor lentement accumulé et inépuisable de faits et de preuves, sont encore en portefeuille et s'accroissent chaque jour, car le bénédictin de Verdun-sur-le-Doubs ne cesse de fouiller, la plume à la main, les manuscrits et les livres rares où dort le passé inconnu. Aucun travailleur n'a rassemblé plus de matériaux pour une biographie universelle bourguignonne, et, depuis cinquante ans, ce labeur ne s'est jamais arrêté. »

Je prie l'Académie de m'excuser, si je m'écarte, pour un moment, du cadre étroit d'un simple compte-rendu bibliographique. Ayant à parler du

Digitized by Google

livre, voilà que je me laisse entraîner à vous entretenir de l'homme qui l'a écrit. Et cependant, je ne connais pas personnellement M. le Dr Abel Jeandet ; seulement, j'ai connu le fils et, par le fils, j'avais deviné le père. Celui-là, vous le savez, a payé de sa vie son dévouement à la patrie. Écoutez ce qu'a dit de celui-ci, à l'occasion de son admission comme membre de l'Académie de Mâcon, en 1883, le Président de cette compagnie, M. Charles Pellorce : « Ce qu'il faut louer le plus en vous, c'est cet attachement qui ne s'est jamais démenti pour « cette noble dame de vos pensées », comme vous vous plaisiez à la nommer dans une lettre sur les recherches historiques de notre province, et qui vous faisait proclamer son sol béni comme la terre de France la plus riche, que le passé pût offrir en admiration aux investigations de l'historien, au pinceau de l'artiste, à la lyre du poète. C'est ce souffle de patriotisme qui, d'un bout à l'autre, court au travers de vos écrits, qui, à mon sens, leur donne leur principale saveur et l'émotion communicative que la lecture en fait éprouver ».

S'il est vrai, comme le fait remarquer un document dont j'ai déjà parlé, que le rôle le plus utile de la province consiste à préparer les éléments des généralisations qui s'élaborent à Paris, nul ne l'a mieux compris, ce rôle, ni mieux rempli que le Dr Abel Jeandet. Nul, assurément, ne s'y est dépensé en un labeur plus obstiné. Nul n'a mieux mérité de sa province, de son pays.

Messieurs, remercions l'auteur de *Mâcon au XVIe siècle* de nous avoir fait hommage de son beau livre, que, malheureusement, il déclare devoir être la dernière de ses nombreuses publications. Non que M. Jeandet eût achevé le grand tableau historique dont il avait conçu le plan; mais, au moment où il reprenait et allait continuer la série de ses travaux, une blessure incurable vint le frapper au cœur. Cette blessure, il va nous la dire lui-même, dans une touchante postface qui termine son *Mâcon au XVIe siècle* : « Une mort prématurée, imprévue et cruelle m'enlève mon meilleur ami, un ***alter ego***, mon fils unique et bien-aimé. Homme de cœur, esprit d'élite, d'une instruction variée, mes travaux historiques l'intéressaient vivement, et il se plaisait à les applaudir. Ses sympathies encourageantes stimulaient mon ardeur pour l'étude. Le jour où elles me manquèrent, je me sentis défaillir : mes forces m'abandonnèrent, mon âme attristée et mon intelligence engourdie délaissèrent mon corps, en proie à la maladie et à la souffrance, pour aller à la recherche de la belle âme de mon cher fils. Dès lors, je n'eus plus qu'une préoccupation, celle de la retrouver dans une autre vie, car j'étais entièrement détaché de celle de ce monde, qui m'avait trompé et trahi au moment où elle lui faisait espérer de nombreuses années utilement remplies au service de sa patrie, et où elle lui promettait un brillant avenir. — J'ai donc abandonné, sans retour, comme des distractions stériles, mes chères études historiques qui ne m'apprenaient rien sur les destinées futures de l'homme... »

S'il faut s'incliner devant cette abdication douloureuse d'un talent toujours jeune, atteint en pleine force par l'inexorable fatalité, et si, en M. le Dr Jeandet, le père a tué l'écrivain, du moins le patriote reste. C'est ainsi qu'il vient de l'affirmer par un beau cadeau patriotique à son

Digitized by Google

département. Ce trésor lentement accumulé dont parle le rapporteur de l'Académie de Dijon, cette riche collection de titres historiques et de manuscrits, tous relatifs à sa vieille Bourgogne, le *bénédictin de Verdun-sur-le-Doubs* en a fait don tout récemment aux archives de Saône-et-Loire (1).

Qu'il me soit permis, Messieurs, en terminant ce compte-rendu, de consigner ici, au nom de notre Académie, l'expression émue d'une profonde sympathie pour le père du lauréat qu'elle a couronné il y a onze ans.

F. MORDON.

SAINT-PIERRE, ANCIENNE CATHÉDRALE DE GENÈVE, par le Dr Gosse. Publication pour la restauration de Saint-Pierre, 3e fascicule, 1893. In-4° de 82 pages.

Messieurs,

Vous avez bien voulu me charger du rapport sur le dernier livre de l'un de nos membres correspondants, M. Gosse : *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève.*

Depuis longues années, dans la métropole calviniste, une association s'est donné pour but, sous les auspices du Conseil administratif de la cité, de restaurer St-Pierre, en lui rendant son aspect du commencement du XVIe siècle. La majeure partie de l'édifice date du XIIIe. L'année dernière, déjà, « on pouvait se rendre compte, à la fois, de la grandeur et de la sobre élégance de l'œuvre des constructeurs primitifs, et de la fidélité scrupuleuse que leur continuateur moderne a apportée dans la reproduction exacte de leur conception et de ses développements (2). »

Cependant, dans cette restitution disparaissent des aménagements vieux de plusieurs siècles, « devenus des traits de la physionomie de l'ancienne Genève. » Ce regret, qui résume un écrit du président même de l'association pour la restauration de Saint-Pierre, est exprimé par M. Serment, l'auteur de l'introduction au livre de notre confrère ; et il ajoute : « Le vieux temple est un peu pour nous ce que le Parthenon était pour Athènes, le symbole visible de notre petite nationalité (3). » Plus loin, il dit que l'appui est acquis à la restauration de l'ancienne cathédrale: « Dans toutes les familles qui sont génevoises depuis quelques générations — surtout, mais non pas peut-être exclusivement dans les protestantes — le sentiment que l'on éprouve pour notre Saint-Pierre est autre chose que l'intérêt d'un amateur d'art pour un beau monument (5). »

En 1860, M. le pasteur Guillot avait retracé, à grands traits, le passé de la célèbre cathédrale ; en 1861, M. Art parla de la chapelle de Rohan ;

(1) Le Conseil général de Saône-et-Loire, par une délibération du 19 septembre dernier, a accepté l'offre de M. le docteur Jeandet et a voté de solennels remerciements à ce généreux donateur.
(2) *Restauration de St-Pierre*, p. V!.
(3) *Ibidem*, p. VII.
(4) *Ibidem*, p. X.
(5) *Ibidem*, p. X.

Digitized by Google

en 1862, M. le docteur Gosse, à la fois professeur à la faculté de médecine et à l'école de droit, a pris pour sujet de son entretien devant l'association, les découvertes faites, à diverses reprises, dans les substructions de l'église.

Des premières fouilles avaient certifié la tradition de temples romains, voire même d'un lieu de culte gaulois sur l'emplacement de la vieille église chrétienne. C'était, sur un point, un petit édifice présentant à l'intérieur une forme d'abside tournée à l'Orient; sur un autre, les cippes funèbres des notabilités de la cité; plus loin, un autel à Mithras, un autel à Mercure, une mosaïque, une base de colonne en place, et en face de cette antique entrée d'un édicule disparu, une belle inscription, qui, par la forme de ses lettres, appartient à l'époque d'Auguste. D'autres, plus récentes, se trouvaient encastrées dans les soubassements de l'édifice actuel, plein, semble-t-il, de fragments de l'époque impériale.

Il est bien probable que là, encore, s'élevait un temple à Apollon, incendié sous Marc-Aurèle, avec la ville entière. Alors, Genève offrait l'aspect et la disposition d'un camp romain. M. Gosse, qui connaît les sous-sols de la ville aussi bien que les profondeurs du lac, conclut que la place du temple était bien à Saint-Pierre.

Il y reconnaît les traces manifestes d'une église édifiée sous Gondebaud, à la mode gauloise, c'est-à-dire en bois; puis à 1 m. 50 environ au-dessous de la nef actuelle, des matériaux provenant de l'église construite à l'époque de Gontran; il y relève le baptistère et plusieurs sépultures. La première qu'il décrit, la seule qui nous occupera, lui paraît de provenance provençale. Reconnaissable est la pierre des carrières de St-Remy, près d'Arles, la grande manufacture funéraire du Sud-Est de la Gaule.

A l'extérieur, l'auge présentait l'ornementation, en relief, dite mérovingienne. A l'intérieur, on retrouva le corps, parfaitement conservé, d'un ecclésiastique (1). Le vêtement apparut avec sa couleur, violet intense. Cette coloration subsista quelques minutes, puis disparut, instantanément, faisant place à une teinte brun rouge foncé. Quand on voulut toucher ces étoffes, la forme du corps s'écrasa; les chairs étaient réduites en poussière noirâtre, et les étoffes en lambeaux informes. M. Gosse décrit la forme et l'ornementation de ce vêtement ecclésiastique. Des objets similaires étudiés par lui, notamment dans notre midi, amènent, sous sa plume, des observations d'un grand intérêt archéologique.

Ici, comme en tout ce qui précède, comme en tout ce qui suivra, ses descriptions sont accompagnées de planches, très consciencieusement établies, fort richement polychromées, ou bien d'héliogravures et de bois d'un relief saisissant. Une analyse détaillée de tous les feuillets de cette publication en donnerait seulement une idée exacte. Elle est, de tous points, digne d'une grande aspiration. Des chapiteaux et divers fragments d'architecture permettent à notre collègue de suivre les modifications apportées dans le monument, jusqu'à sa reconstruction par Conrad le Pacifique. L'évêque Fraudo bénit la première pierre, entre les années 938 et 950.

(1) Cariatho (?) évêque de Genève, auquel est attribué l'église de Gontran.

Digitized by Google

Cette église du X^e^ siècle, M. Gosse ne la décrit pas. Il regrette qu'on ne retrouve nulle part les procès-verbaux de la confrérie architectonique attachée à l'œuvre de la cathédrale et chargée, plus tard, des réparations. Vraisemblablement *l'opus ecclesie beati Petri Gebennensis* n'a pas laissé plus de traces manuscrites de ces belles conceptions que la plupart des confréries ouvrières, organisées pour la construction de nos cathédrales françaises ou des ponts d'Avignon, de Lyon et de St-Saturnin-du-Port. Les *operarii* avaient une tout autre sollicitude : les récompenses éternelles. « *Nil mercedis preter eterne retributionis premium.* »

C'est à surprendre leurs secrets, dans des amas de pierres, moulurées ou fleuries, qu'on doit se résigner. Cette tâche, M. Gosse en remplira une bonne part, sans doute, au cours de nouvelles recherches. Il nous rapportera des observations précieuses. Ses beaux travaux sur les âges préhistoriques nous en sont garants. Sa religieuse sollicitude de la vérité lui vaudra les approbations des catholiques aussi bien que des protestants.

L. Bruguier-Roure.

Élisabeth Péricaud. Goudelivo, légende provençale. — *Paris, A. Lemerre.* 1893. In-12 de 32 pages.

En acceptant de rendre compte devant l'Académie de Vaucluse de cette exquise légende provençale, *Goudelivo*, dont Madame Élisabeth Péricaud a bien voulu nous offrir un exemplaire, je n'ai pas songé à y trouver une fois de plus, l'occasion de sacrifier à ce prétendu devoir d'admiration mutuelle qui, selon les médisants, s'impose à tous les membres du félibrige.

Fût-elle écrite en vers français, *Goudelivo* séduirait encore les délicats ; il est facile d'en juger par la traduction simplement correcte et fidèle que l'auteur a publiée en regard du texte. Mais pour ceux qui étudient la littérature néo-romane, c'est une surprise aussi de lire ces vers bien provençaux, signés par une lyonnaise qu'on dirait née au même mas que Mireille, tant elle parle avec pureté la langue des gens de la Crau.

Malgré son titre de légende, *Goudelivo* ne manque pas d'une certaine modernité, car elle est d'une conception plus raffinée que naïve, et, si elle emprunte à l'école des primitifs quelques artifices de forme et de décor, elle procède davantage de l'école symboliste fort goûtée aujourd'hui, encore plus à Paris qu'en Provence.

Goudelive, une blonde fille de Flandre, qui résume en elle toute grâce, toute jeunesse et toute beauté, a épousé, sans amour, le baron provençal Enguerrand de Lédenon. A peine arrivée au château de son seigneur et maitre, elle y a été laissée toute seulette, pendant qu'il s'en allait au loin guerroyer contre les Maures de Palestine.

« Dans le travail elle cherchait contre l'ennui un remède certain. Durant de longues journées, sous ses doigts de fée, les fleurs et les papillons naissaient sur la soie en guirlandes brillantes. — Quelquefois partant sur sa blanche haquenée, des grands bois ombreux elle étonnait les allées par

Digitized by Google

sa beauté sublime et fière, parcourant, ardente à la course, les vallées et les monts gigantesques. Son grand lévrier, buvant la rosée du matin, faisait de folles courses, l'enveloppant sans cesse de bonds prodigieux. »

Un jour, elle rencontre, sur les bords du Gardon, un beau cavalier, le marquis de Vauclare,

Aux yeux couleur de ciel, étincelants d'amour.

En faveur d'elle, il épargne une biche qu'il poursuivait avec sa meute.

Puis, comme il est aussi fin troubadour qu'ardent chasseur, il vient réveiller la seigneuresse en son castel par deux sérénades d'un sentiment discret, d'une harmonie gracieuse. Volontiers le féliciterait-on d'avoir emprunté la muse élégante de Madame Péricaud.

Qu'il touche le cœur de Goudelive en son isolement, on s'y attend bien un peu. Survient alors un incident préparé avec une véritable science dramatique. La mort d'Enguerrand de Lédenon, tué glorieusement en Terre-Sainte, est annoncée ; deux ans, les portes du château restent fermées en signe de deuil, et la belle seigneuresse et son grand lévrier n'en franchissent point les portes ; enfin, après ce long deuil, un matin, le marquis de Vauclare ose se présenter, il apporte à Goudelive l'anneau des fiançailles, émeraude et rubis... Soudain, l'émeraude blêmit, funeste présage.

Le mariage est décidé, malgré le mauvais sort. La cérémonie doit se faire à minuit, dans la chapelle du manoir. C'est en février ; il neige.

« Et le marquis disait : Ma douce colombe.
Vois ! la nature a mis sa robe blanche
Pour chanter de ton corps si pur la chasteté. »

Et soudain, on vit du côté d'Aigues-Mortes une clarté... C'est une procession morne de pénitents, sous leurs cagoules, cierges en mains. Quatre chevaliers, le cercueil sur l'épaule, rapatrient le trépassé ; ils viennent le déposer dans la chapelle...

Alors, Godelive s'adresse au défunt : « Ton nom, je le porte encore, ô fier seigneur de Lédenon ; si tu as des droits sur moi, fais-les valoir... » Le squelette se dresse, étreint Godelive, l'étouffe dans un horrible enlacement, avec un craquement d'os.

Si, par cette légende, l'auteur a voulu symboliser l'indissolubilité du mariage, même sans l'amour, même malgré l'amour, dans les idées chrétiennes des siècles de foi, on conviendra que le sujet ne manque pas de grandeur et qu'il s'harmonise avec l'intention générale des chansons de geste, d'une portée souvent extra-humaine.

En employant pour ce récit une langue encore contemporaine, mais qui tend peut-être chaque jour à devenir archaïque, malgré ses écrivains, Madame Péricaud y a gagné une couleur moyen âge plus intense, et, si l'on tient compte de ses origines lyonnaises, elle a fait preuve d'une érudition spéciale, par la connaissance approfondie de notre idiôme roman reconstitué.

Le félibrige compte ainsi nombre d'adeptes qui n'appartiennent pas au peuple proprement dit ; Madame Péricaud, avec quelques autres dames de

Digitized by Google

de la haute société, sont aujourd'hui les héritières du parler de nos bonnes aïeules. On ne peut, à mon avis, que les en complimenter ; à côté de tant de modes actuelles qui les sollicitent, comme le pessimisme d'Outre-Rhin ou l'ibsénisme, je préfère encore avec elles le provençalisme, qui, du moins, ne nous vient pas de l'étranger. A. M.

Pietro Buzzetti. NOTE STORICHE CIRCA SAN GUGLIELMO D'ORANGE, CAVALIERE, CONFESSORE, EREMITA, E LA VALLE DEL LIRO. — *Chiavenna, Aroldi e Barini,* 1893. In-8° de 97 pages.

Deux parties sont bien distinctes dans ce volume, que M. P. Buzzetti a adressé récemment à l'Académie de Vaucluse. La première, consacrée à l'histoire du comté de Chiavenne et de la vallée du Liro, est moins intéressante à notre point de vue. Je dirai cependant que l'auteur paraît avoir bien résumé les événements qui se sont déroulés dans ce pays, convoité tour à tour par les Suisses, les Allemands et les Italiens. Le comté de Chiavenne est en effet perdu au milieu des montagnes des Alpes, il est presque enclavé dans la Suisse au nord du lac de Côme, entre le pays des Grisons et le Tessin. Il fait partie du diocèse de Côme. Les habitants sont très pauvres : M. Buzzetti nous retrace leur vie et nous dit qu'ils sont obligés ou de peiner misérablement ou de s'expatrier. Ajouterai-je une critique pour cette première partie, où j'ai pourtant relevé nombre de passages intéressants, surtout pour les institutions? C'est que l'auteur n'est pas toujours très clair ; on sent un peu trop que ce n'est pas un historien de profession qui écrit, et ses tournures sont quelquefois embarrassées. Mais ce n'est là qu'un reproche de détail, auquel je ne m'attarderai pas plus que de raison.

Ce reproche, la seconde partie ne le mérite pas : elle est écrite dans un style facile et sobre, et l'on éprouve un véritable plaisir à suivre l'auteur. Il nous raconte la vie d'un saint Guillaume, qui, bien que né à Orange, est presque inconnu dans notre contrée. C'est à peine si le *Martyrologe universel* imprimé à Paris en 1719, en fait mention (1). Quelques auteurs l'ont confondu avec le roi de Sicile dépossédé par l'empereur Henri VI, d'autres avec Guillaume de Toulouse, duc d'Aquitaine, premier prince d'Orange et fondateur de l'abbaye de Gellone. Ce Guillaume d'Orange n'était pas de si haute naissance et n'eut pas à jouer dans le monde un rôle aussi brillant. Il fut tout simplement un de ces chevaliers du XI^e^ siècle, dont l'ambition était de servir Dieu et l'empereur. Il partit donc d'Orange, dès sa jeunesse, et se rendit à la cour de l'empereur Henri IV. Quand celui-ci entre-

(1) Supplément des saints ahémères (c. à. d. sans jour de fête propre). Je relève ici une erreur de M. Buzzetti : cette mention n'est pas manuscrite, et de la main de Massilian, dans l'exemplaire qui se trouve à la Bibliothèque d'Avignon ; elle est bel et bien imprimée, et on la trouve dans tous les exemplaires.

Digitized by Google

prit sa lutte contre l'Église, Guillaume s'échappa et partit en simple pèlerin pour vivre dans un désert. Il arriva donc dans la vallée du Liro, où il établit son ermitage : c'est là qu'après plusieurs années passées dans la prière et les mortifications, il trouva le repos éternel. Une inscription, placée dans le sanctuaire élevé en son honneur, porte qu'il mourut en 1070.

Je ne veux pas suivre l'auteur dans son récit du culte qui fut rendu aux précieuses reliques du saint, de l'élévation du corps en 1391, de la construction des différentes chapelles qui furent bâties successivement au lieu où Guillaume avait vécu ; il me suffit de signaler l'intérêt que présente son livre pour toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire de leurs compatriotes et de remercier M. Buzzetti de nous avoir révélé un provençal inconnu jusqu'ici.

L.-H. L.

Digitized by Google

NOTES

SUR LE

COLLÈGE DE CARPENTRAS.

AVANT-PROPOS.

La ville de Carpentras a toujours porté le plus vif intérêt à la question de l'enseignement. A toutes les époques, ses consuls, ses évêques, ses recteurs se sont montrés soucieux d'assurer à la jeunesse une instruction solide, jaloux de recruter les meilleurs maîtres et de se les attacher pour un long temps. Ainsi placé au centre du pays, constamment associé, comme il l'est encore aujourd'hui, à toutes les questions qui intéressent la prospérité de la ville, notre collège occupe dans l'histoire locale une place des plus importantes.

D'autre part, notre pays, dont le gouvernement fut italien a dû jouir avant tout autre en France des bienfaits de la Renaissance. Notre but, en publiant ces notes, a donc été surtout de rechercher comment l'enseignement fut organisé, quel soin on apporta à son développement régulier, quel fut en un mot, l'enseignement secondaire dans le Comtat avant et après la Révolution; la question on le voit n'est pas seulement locale, elle est d'ordre général.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier.

L'enseignement secondaire a Carpentras avant 1607.

1. La maison des écoles. — L'organisation de l'enseignement. — Dès le XIVe siècle, Carpentras avait la réputation d'être une ville de lettrés et des maîtres illustres venaient enseigner dans ses écoles la grammaire, la rhétorique et la dialectique.

C'est ainsi que, vers 1314, Pétrarque vint achever ses premières études à Carpentras, sous la direction du toscan Convennole. *Namque hoc tempore,* dit-il lui-même dans la lettre à la postérité, *Carpentoracte civitas quadrienno integro me habuit, inque his duabus aliquantulum grammaticae ac rhetoricae quantum aetas potuit didici.*

Il existait alors à Carpentras une maison des écoles qui a subsisté jusqu'à la fin du XVIe siècle. Ce sont les consuls, conjointement avec l'évêque, qui étaient seuls chargés d'en assurer le bon fonctionnement. C'est ce que nous apprend un contrat passé le 28 juillet 1589 entre le sieur Mathieu Guysophres, de Volone (diocèse de Gap), et les consuls de la ville.

Le professeur devait au préalable témoigner de sa foi catholique en présence de l'évêque. De plus, les diplômes n'existant pas alors, le régent devait faire preuve de son savoir en une lettre publique « qu'il a faite, dit le contrat, par devant Mgr et M. son vicaire, les sieurs Consuls, et autres notables personnes et doctes de la ville. » Son traitement était de « soixante écus sol de soixante sous pièce. » Il devait entretenir les autres régents, aux conditions et charges accoutumées « au bail des escholes. »

Ces conditions nous les trouvons énumérées dans un bail de 1593 passé entre Alexandre Scott et les consuls. La ville s'engageait à fournir au nouveau principal 5 lits

Digitized by Google

avec meubles et ustensiles de cuisine nécessaires, à charge pour lui d'avoir 5 régents aux gages suivants : 1er régent, 50 écus ; 2e régent, 40 ; 3e régent, 30 ; 4e régent, 15 ; 5e régent, 12.

Dans le contrat de 1582, les consuls prévoient les cas où le collège devra être licencié. La peste faisait alors de fréquentes apparitions, et Carpentras a été à maintes reprises ravagé par le fléau. Dans ce cas, disaient les consuls, « le Principal et les autres régents seront interdits de faire les dictes écoles. » Cette clause devait être facilement acceptable pour les régents, mais voici qui devait l'être moins : « Et durant le temps d'icelle contagion, se contenteront de la moitié de leur salaire, sans rien prendre des escholiers pendant le dict temps, soient qu'ils aient fuy, soit qu'ils aient eu présence dans la ville durant la contagion. »

2. *Claude Baduel, Principal à Carpentras.* — C'est dans cette maison des écoles et probablement aux mêmes conditions que le célèbre Claude Baduel, le fondateur de l'Université de Nîmes, vint enseigner pendant quelque temps sous les auspices de l'évêque Sadolet. Claude Baduel n'était pas un professeur ordinaire, il fut une des lumières de son temps et contribua fortement à répandre à Nîmes et dans tout le Midi les méthodes pédagogiques qui renouvelèrent les études, et détrônèrent l'enseignement scolastique vers la fin du XVIe siècle.

Le moyen âge étudiait surtout la logique. La dispute était le grand art, et pour devenir maîtres ès-arts, il fallait disputer 40 jours de suite. Les humanistes mirent les études de grammaire comme base du nouvel enseignement. Comprendre les auteurs anciens, parler leur langue, reproduire leur style, se pénétrer de leurs idées, se nourrir de leur substantifique moelle : tel fut le but des écoles nouvelles. On reprit alors le culte de la forme, trop sacrifié jusque-là, et on introduisit les compositions écrites.

Au moyen âge, les maîtres se bornaient d'habitude à commenter un livre, d'où l'on tirait des propositions pour

Digitized by Google

la dispute; on fut alors conduit à faire des cahiers, sorte de mémentos où tous les genres de dispute étaient mentionnés, et le maître, devenant inutile, se bornait à présider aux débats. La Renaissance rendit au maître toute son importance. Pour faire goûter aux élèves les beautés d'un texte, il fallait désormais un homme instruit, exercé à la parole et qui payât de sa personne. C'est ainsi que se constitua l'enseignement nouveau; c'est ainsi que naquit notre enseignement secondaire classique. Et puis, l'enseignement du moyen âge ne s'adressait qu'aux clercs, celui de la Renaissance s'adresse à tous; il a formé la bourgeoisie moderne.

Cette méthode, appliquée en France par Lefebvre d'Étaples, et surtout à Strasbourg par Sturm en 1538, fut accueilli chez nous avec le plus grand empressement; elle nous a valu nos deux grands siècles littéraires; et grâce à elle, nos orateurs et nos poètes des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ont eu un public pour les comprendre, et ont pu faire passer leurs idées politiques de la théorie à la pratique. C'est cette méthode que Claude Baduel apporta avec lui à Nîmes, à Carpentras, à Montpellier, partout enfin où les événements l'amenèrent. C'est celle que les Jésuites empruntèrent aux humanistes. Elle a eu depuis une prodigieuse fortune, car elle a servi à la célèbre compagnie à désarmer ses ennemis, et à conserver à l'Église les gros bataillons des classes moyennes en train de passer, vers la fin du XVI^e^ siècle, sous le drapeau de Calvin.

Baduel était en même temps que professeur un véritable prédicateur de la Réforme; on le vit bien, lorsque vingt ans après son arrivée à Nîmes, presque toute la ville prit parti pour Calvin. Les mêmes motifs qui lui attirèrent des démêlés avec les autorités municipales de Nîmes, durent l'éloigner promptement de Carpentras, et la municipalité se vit contrainte de faire appel à de nouveaux professeurs.

La méthode suivie par les chefs de la maison des écoles

Digitized by Google

de Carpentras fut-elle semblable à celle de Baduel ? Les documents ne nous permettent pas de résoudre cette intéressante question.

3. *Rapports entre les régents et les consuls.* — Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les rapports entre les régents et l'administration consulaire furent empreints de cordialité. Nous n'en citerons pour preuve que les pièces de vers adressées par les régents aux consuls.

Voici comment rimait Gilles Marie, 2e régent des écoles, le 1er janvier 1576 :

Messieurs les Consuls
Vous ne serez seuls
Sans que vous ayez étrenne
De moi. Mais je veux
Prier les hauts dieux
Que bonheur vous vienne,
Que l'année prochaine
Qui tout bien ramène,
Ou qui le promet,
La personne saine
Vous ayez. Advienne
Pour vous mon souhait
Qu'ayez le cœur net
Sans noise ne plet;
Que passiez l'année
Après que tout droit
Suive comme il doit
Votre compagnie.
Que votre lignée,
Votre ville, aidée
Soit de Dieu puissant;
Et que bien gardée
De l'erreur mal née
Soit comme devant.

Et en 1576 :

Si vous voulez me donner pour étrenne
De vos écus quelques uns, le pouvez,
Sinon, au moins, d'un accord commandez
Au trésorier qu'il me donne la mienne.
Vous le ferez, la chose en est certaine.
Sinon, à part chacun de vous trouvez
Dans votre bourse en écus, si l'avez,
Quelque présent pour étrenne et me vienne

Digitized by Google

Pour votre étrenne à ce commencement
De l'an, dont je prierai humblement
Dieu qu'il vous accorde et donne longue vie.
N'attendez pas autre chose de moi :
Mon oraison aura, comme je crois,
Envers Dieu lieu. Faites ce que je prie.

Vous doutez comment cela se pourrait faire ?
Toutefois le savez, mais vous voulez douter ;
Vous n'ignorez cela qu'il faut exécuter
Pour venir à la fin d'une si louable affaire !
Commandez seulement à votre secrétaire
Qu'il écrive un mandat ainsi : Trésorier,
Délivrez six écus au soleil, sans tarder
Au deuxième Régent, et me laissez faire.
Croyez que ne serai négligent de le voir.
En devoir me mettrai humblement recevoir
Ce présent du public. La demande est honnête.
Si trop petite elle est, davantage ordonnez,
Et par moi, par après, vos louanges sonnez
Seront dessous mes vers: ma bourse est toute prête !

4. *Contrat entre les Consuls et les Dominicains.* — Cependant, ce mode de recrutement des Principaux et des professeurs présentait des inconvénients. Les consuls, dans un document de 1606, font remarquer que leur collège ne peut subsister avec des régents laïques, difficiles à remplacer à leur mort, en cas de maladie, ou en cas de départ. Aussi,dès le 14 novembre 1582, ils priaient l'évêque de Carpentras d'employer son crédit auprès du pape pour obtenir de lui un collège des Jésuites. Ils observaient que la dépense serait moindre pour la ville,et que les Jésuites pourraient fournir de nouveaux régents. Ils offraient de leur payer une pension annuelle et perpétuelle de 200 écus et de mettre à leur disposition la maison des écoles, pour servir au collège. Mais Avignon, qui avait un collège de Jésuites depuis le 14 août 1564, s'opposa vivement à cette demande, et réussit à entraver l'œuvre de nos consuls.

Le 23 juin 1591, la ville s'adressa alors aux Frères Prêcheurs ou Dominicains, et un traité fut conclu avec eux. Les consuls s'engageaient à « fournir les classes nécessaires, à les garnir d'une chaire à lire, de bancs, de portes et de

Digitized by Google

fenêtres. Ils promettaient de donner une fois seulement 500 écus, un an avant le commencement des leçons, et pour chacun des régents, les meubles nécessaires, que le couvent entretiendrait désormais à ses frais. » D'autre part, les Frères Prêcheurs devaient entretenir perpétuellement au collège six régents « y comprenant l'abécédaire pour lire les humanités, et tenir les classes en la même façon des Jésuites à Avignon. »

Le contrat réglait aussi les époques de paiement : Tous les cinq ans la ville devait donner 800 écus de 60 sols pièce ; à la fête de St-Jean-Baptiste, 300 écus pour provisions, 250 écus à la Noël et 250 à Pâques. Ces 800 écus devaient être gagés sur le revenu du poids de la farine et généralement sur tous les revenus de la ville.

La composition et la surveillance du personnel ne laissaient pas que d'être minutieusement réglées. « Les régents qui seront séculiers, dit le contrat, porteront la robe longue noire, le bonnet carré en faisant les leçons, et au dedans du collège, sans qu'ils puissent aller par la ville avec la dite robe, et un chapeau si bon leur semble, si mieux ils ne veulent un bonnet carré, et seront sous l'obéissance du recteur provincial comme dans les collèges bien réglés. »

Les maîtres donnant scandale à la jeunesse devaient être corrigés et châtiés par le recteur, selon les lois des autres collèges réformés. Dans le cas où ils ne s'amenderaient pas, les consuls devaient les chasser de la ville.

Aucun régent ne devait pouvoir prendre condition en la maison de quelque habitant, s'il ne s'était préalablement présenté au recteur avec une attestation de sa religion catholique, apostolique et romaine, bonne vie et mœurs, et fait profession de foi entre les mains de Mgr de Carpentras ou de son vicaire général. C'était en un mot, la prestation du serment de fidélité qu'on exigeait de tous les professeurs. Il est vrai que l'Église et particulièrement le gouvernement du Comtat avaient des raisons spéciales pour exiger le serment. On était alors en pleine guerre de religion, et

Digitized by Google

Carpentras venait de recevoir la visite du terrible baron des Adrets. Les consuls tenaient avec raison à ne pas laisser pénétrer le loup dans la bergerie ; d'autant plus que le passage de Claude Baduel à la tête de la maison des écoles n'était peut-être pas encore entièrement effacé de leur souvenir.

Un bref du Pape Clément VII daté de mars 1592 approuvait ce contrat. On commença la construction presque aussitôt, comme le prouve le procès-verbal, de la pose de la première pierre, en date du 15 avril 1593.

5. Construction du collège. — « Anno millesimo quingentesimo nonagesimo tertio et die veneris ultimae aprilis, Carpentoracte ante plateam designatam pro erectione futuri collegii in dicta civitate proxime secundum conclusiones consiliorum aedificari, in qua erat domus scholarum nuper demolita, ad dictum collegium aedificandum, praesentes et assistentes D. de Bommoneto, nobilis de Fabris, et Carmeriti, Coss., et ibidem applicati, in praesentia permultorum puerorum et adolescentium ad majorem memoriam convocatorum : Bommoneto, primus consul, accepit unam petram in qua erat gravatum venerabile signum sanctissimae Crucis, et illam in angulo fundamentorum ad erectionem dicti collegii, concavatorum juxta domum parvam domini Spiritus Bombelli, posuit pro prima petra fundamentorum dicti collegii. In nomine sanctissimae et et individuae Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus sancti, Amen. »

On poussa les travaux avec activité, puisque le 23 novembre de la même année, un mémoire de Guillaume Margaret, maçon, nous apprend qu'on avait bâti le collège jusqu'au premier étage. Nous savons enfin par de nombreuses quittances que de 1591 à 1607 le trésorier de la fabrique du collège, le sieur Raymond de Pomœria paya à Margaret 47.173 florins.

6. Les Dominicains ne viennent pas à Carpentras. — Alex. Scott, régent Principal. — Ainsi dès 1593 notre ville

Digitized by Google

semblait sur le point d'entrer en possession de son collège. Il n'en fut rien. Le contrat passé avec les Dominicains, où tout semblait prévu, bien qu'approuvé par un bref du pape, resta lettre morte, et n'eut pas de suite. En effet, en 1594, le Conseil de la ville traita avec Alexandre Scott comme régent Principal, aux conditions énoncées plus haut.

Scott fut de son temps un brillant helléniste. Il dédia aux consuls de Carpentras un ouvrage intitulé « Universa grammatica graeca. » Cette grammaire se trouve encore à la bibliothèque d'Inguimbert.

Scott, comme il le dit dans sa lettre (1) aux consuls, vint à Carpentras en décembre 1593, et après avoir pris tous les arrangements nécessaires pour l'ouverture du collège, partit pour Lyon, où il alla chercher sa famille, et fut de retour le 31 mai 1594. La ville poussa la générosité jusqu'à lui payer ses frais de voyage, qui s'élevèrent à 13 écus. La renommée de Scott attira aussitôt au collège un nombre considérable d'élèves, et lorsque le cardinal Acquaviva, légat d'Avignon, vint à Carpentras, 36 élèves du collège vinrent le complimenter en vers aux portes de la ville. Mais Scott ne dut pas séjourner bien longtemps à Carpentras ; nous trouvons en effet, peu de temps après, une pièce de vers que le Principal d'alors, M. de Barion, adressait au consul Quintin.

7. *Conclusion.* — Nous venons de voir quelle a été l'organisation de l'enseignement secondaire à Carpentras avant 1607 ; les résultats de cette organisation ne paraissent pas

(1) *Lettre de Scott à M. Grébot, secrétaire.* « M. Grébot, je vous envoie par un porteur la grammaire laquelle je vous dédie, et à MM. les Consuls de Carpentras. Je vous prie la présenter aux dits consuls de ma part, en témoignage de l'affection que j'ai à l'administration de leur collège. Et aussi m'avisez par la première commodité de leur volonté, d'autant que je n'ai point eu réponse de mes dernières, ce qui me tient en suspens si je dois vous allez voir pour la Noël ou non.

Attendant de tout votre avis, prie Dieu vous avoir en sa protection.

Lyon, le 20 novembre 1593.

N. B. Je baise les mains à M. Gaut, à M. Crozet et autres de mes amis.

Votre tout affectionné ami et serviteur,

SCOTT.

Digitized by Google

avoir été des plus heureux. Le Recteur, qui représentait le pape dans le Comtat, n'intervenait jamais dans les contrats passés entre la ville et les principaux ; l'évêque n'intervenait qu'indirectement. Les consuls avaient donc seuls le libre choix des professeurs de leur collège et pouvaient dicter leurs conditions ; ils étaient en un mot maîtres chez eux. Ils ne négligèrent rien pour donner à leur école le plus d'éclat possible ; leurs choix étaient toujours faits avec le plus grand soin, et cependant ils ne réussirent pas à organiser à Carpentras un véritable enseignement secondaire. Ce qui manquait à cette organisation c'était l'esprit de suite, et la stabilité dans le personnel. En matière d'éducation comme en tout, il faut le long espoir et les vastes pensées. D'ailleurs, les consuls eux-mêmes comprenaient parfaitement combien ce manque de stabilité était préjudiciable aux intérêts de la ville, et au progrès des études. Ils avaient tout fait, nous l'avons vu, pour remédier à cette fâcheuse situation. Ils n'avaient pu aboutir avec les Dominicains, et lorsqu'ils avaient demandé un collège de Jésuites, la jalousie d'Avignon avait entravé leurs démarches et triomphé de leurs efforts.

Le collège des Jésuites d'Avignon était alors très prospère ; il avait même un tel éclat, qu'en 1594 il eut cinquante-cinq élèves reçus tous ensemble bacheliers en théologie. Il était, dès lors, naturel que la ville d'Avignon cherchât, par tous les moyens en son pouvoir, à éloigner une concurrence qui aurait pu devenir fatale à la prospérité de son collège. Et, d'ailleurs, cette rivalité à propos du collège de ces deux villes, n'est qu'une des formes particulières de cette jalousie, qui a constamment régné entre la ville des papes, résidence du légat, et la capitale du Comtat, dont les évêques, tels que Sadolet et d'Inguimbert, ont pu, parfois, contrebalancer à la Cour de Rome l'autorité du représentant du pape à Avignon.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Les Jésuites au collège de Carpentras.

1. *Négociations avec les Jésuites. — Difficultés avec Avignon* (1). — Dès 1600, les consuls reprirent les négociations auprèsdu pape pour avoir à Carpentras un collège de Jésuites. Comme ils ne doutaient pas du mauvais vouloir d'Avignon, ils s'adressèrent aux États de la Province et leur représentèrent l'importance d'un tel collège à Carpentras.

Les consuls durent faire intervenir les services que le collège rendrait à cause de sa position au centre de la province et surtout l'intérêt religieux, les Jésuites pouvant seuls efficacement lutter contre les principes d'erreur qui pouvaient s'introduire dans la jeunesse. Ce dernier argument devait être d'un grand poids auprès du pape, et il dut contribuer pour une bonne part à la réussite de ce projet. Les États promirent leur appui, et, dès lors, les négociations commencèrent.

Le 29 avril 1600, les consuls avaient reçu un pli du provincial des Jésuites, sorte de prospectus renfermant les instructions « pour ceux qui demandent un collège de Jésuites. » Il était ainsi divisé : 1° Ce qu'il faut pour chaque collège ; 2° De la qualité des bâtiments ; 3° Meubles pour l'église ; 4° Meubles pour les classes ; 5° Meubles pour la maison et pour les chambres et pour chacun ; 6° Pour le réfectoire ; 7° Pour le cuisinier.

Le 3 mai 1600, un accord préalable eut lieu entre la ville et Louis Richeome, provincial des Jésuites à Lyon. La ville s'engageait à fournir le logement pour les régents,

(1) On trouve au folio 13 des *Registres des Délibérations*, la convention passée entre le provincial de Lyon, le P. Recteur d'Avignon, M. André de Centenaris, premier consul de Carpentras, Esprit d'Allemand, seigneur de Châteauneuf, P. Giraud de Sobirats, Pierre André, docteur ès-droits, et autres députés du Conseil.

Digitized by Google

mais elle voulait en même temps « des prêtres, des prédicateurs, des confesseurs, pour pourvoir aux besoins spirituels de la population », et jugeant la maison d'école insuffisante, elle promettait de faire construire un nouveau bâtiment qui pût convenir aux religieux qu'elle demandait. Elle assignait 800 écus à l'entretien des Jésuites. Les Pères d'Avignon consentaient à leur tour à cet arrangement : il ne restait plus qu'à obtenir l'assentiment du général de la Compagnie, résidant à Rome. Rien donc ne semblait devoir empêcher ou retarder cette confirmation. Mais, de nouveau, la ville d'Avignon protesta. Elle prétendit que, lors de l'ouverture de leur collège à Avignon, les Jésuites s'étaient engagés à n'avoir aucun collège à la distance de moins de douze lieues de la ville, et supplia le pape Clément VIII de révoquer ou d'empêcher la confirmation du traité entre Carpentras et la Compagnie. En effet, le pape enjoignit au général des Jésuites de ne rien faire sans prendre son avis.

Une fois encore, nos consuls semblaient avoir échoué, mais ils ne perdirent pas courage. Ils étaient soutenus dans leur tâche par l'amour du bien public et par l'opinion favorable des habitants. Le 19 juillet de la même année, ils écrivirent aux cardinaux Acquaviva et Aldobrandini, ainsi qu'au général des Jésuites pour implorer leur aide et leur faveur particulière. Tout ce qu'ils purent faire, ne servit qu'à prouver combien était vif le désir qu'on avait de les voir se fixer à Carpentras.

Quant au traité, la notification en demeura suspendue.

2. *Sobirats à Rome.* — A l'avènement de Paul V, la ville jugeant le pape plus favorable à sa cause, députa auprès de lui, à Rome, sieur Giraud de Sobirats, muni des pleins pouvoirs des consuls. Les démarches du député de Carpentras, longues et actives (1), furent cou-

(1) En effet, une lettre des consuls du 12 octobre au cardinal de Joyeuse à Rome le prie d'intercéder en leur faveur auprès du pape, afin d'obtenir que le collège soit confié aux Jésuites, malgré l'opposition d'Avignon. Les

Digitized by Google

ronnées d'un plein succès. De Sobirats, en effet, revint à Carpentras en apportant la permission du Pape pour l'ouverture du collège de Jésuites. La joie fut grande à la nouvelle de ce succès, et le Conseil de la ville lui vota en signe de remerciements une somme de 300 fr. et à son secrétaire Toussaint Crozet, qui l'avait accompagné dans son voyage, une petite gratification.

3. *Acte d'érection du Collège* (1). — Le 22 mars, en 1607, la ville signait l'acte d'érection de son collège.

Il était ainsi conçu :

Claudius Acquaviva societati Jesus præpositus generalis. Omnibus in quorum manus hæ litteræ venerint salutem in Domino sempiternam. Cum illustres domini consules deputati et cives universi civitatis Carpentoractensis divini honoris promovendi, juventutisque suæ informandæ studio ducti, pro fundatione et dote collegii ejusdem societatis in dicta civitate erigendi, annuos et perpetuos reditus mille aureorum seu ter mille francorum monetæ currentis illarum partium super impositione ponderis (2) farinarum ac super omnibus aliis bonis præfatæ civitatis assignaverint atque pro congrua nostrorum habitatione, ecclesia et aliis ædificiis necessariis ædem, hortos et areas emere ac pro supellectili ecclesiæ, collegii et bibliothecæ mille et octingentos aureos numerare promiserint, prout in instrumento

consuls rappellent l'avis favorable des cinq cardinaux et le voyage à Rome de M. de Sobirats, qui, en 1605, avait obtenu du pape la promesse d'érection du collège confié aux Jésuites. Le 9 novembre 1606, une lettre avait été écrite au provincial de Lyon, Louis Richeome, pour demander le maintien du collège, malgré l'opposition d'Avignon. Le 9 janvier 1607, une lettre de Rome du général des Jésuites porte ces mots : « *De certa nostra voluntate consules Carpen. dubitare non debent, cum presertim et motus istos, ut ipsimet scribunt, non diuturnos fore speremus.* »

(1) C'est le 21 janvier 1607 seulement qu'une délibération du Conseil confirme le traité passé à Rome entre Sobirats et le R. P. Acquaviva au sujet de l'érection du collège.

(2) Nous trouvons dans les registres des consuls que en 1731 le poids de la farine était affermé 16.512 livres, monnaie de France.

En 1741, il était affermé 18.700 livres.

Digitized by Google

per D. Jacobum Balbis, notarium Carpentoractis, die XXII martii MDCVII celebrato, a nobis die XXX julii ejusdem anni ratificato, latius continetur. Nos eodem studio ducti, quique indoneam societatis nostræ ministeriis sedem in dicta civitate futuram confidimus et prædictorum illustrium dominorum consulum, deputatorum ac civium propensæ erga nos voluntati, quoad in nobis est respondere, ipsique in Domino gratificari cupimus prædictam fundationem et dotem cum aliis supradictis, tum nostro tum nostrorum successorum nomine; ac alios omni alio meliori modo acceptantes in dicta civitate unum collegium nostræ societatis cum quinque scholis, una videlicet rhetoricæ, humanitates altera et tribus grammaticæ juxta mores ejusdem societatis et juxta nostras constitutiones regendis instituimus, erigimusque et pro illius dote supradictum annuum reditum et proventum eidem applicamus, assignamus et constituimus, ipsosque illustres D. D. consules, deputatos ac cives in fundatione dicti collegii cum omnibus prærogativis et gratiis a nostra societate hujusmodi fundatoribus dari solitis recipimus, Deumque oramus, ut his cœptis feliciter adspiret, eisdemque illustrissimis dominis consulibus, deputatis et civibus universis abundantem de cœlestibus suis thesauris gratiam tribuat. In quorum fidem has litteras (1) nostra manu subscriptas societatis sigillo roboratas dedimus.

Romæ, die XXVIII novembris MDCVII.

CLAUDIUS ACQUAVIVA.

Datum pro copia
Carpentoracte, hac die 10 julii 1608.

CAROLUS, MARQUIS des ISNARDS.
Nobis Præfectus.

(1) Ces lettres patentes sur parchemin se trouvent aux Archives accompagnées du sceau de la Compagnie de Jésus. (Titres du collège, n° 223.)

Digitized by Google

Donc les Jésuites s'obligeaient à fournir à perpétuité cinq régents, 1 pour la rhétorique, 1 pour les humanités et trois pour la grammaire. La ville s'engageait à payer annuellement trois mille livres monnaie courante, le tiers de trois mois en trois mois, pour l'entretien des régents et autres personnes nécessaires au collège. Elle s'engageait à faire bâtir un collège ou plutôt à faire agrandir celui qui avait été bâti précédemment; elle donnait deux mille huit cents écus pour les meubles et les livres et fournissait au collège l'eau nécessaire. Il était convenu que la société aurait le monopole de l'enseignement, qu'elle garderait ses privilèges et serait exempte de tout impôt. Enfin le traité portait que, si à l'avenir le collège acquérait des revenus, des bénéfices, des biens, la ville réduirait d'autant la pension de trois mille écus qu'elle s'obligeait à fournir.

4. *Dépenses pour l'agrandissement du collège.* — Les dépenses faites prouvent l'importance que la ville attachait à son établissement d'instruction. Les maisons qu'elle acheta lui coûtèrent 7.434 florins d'or; la construction de l'édifice s'éleva à 93.027 florins d'or; les meubles et ustensiles ainsi que la bibliothèque pour les professeurs 9.000 florins; les dépenses extraordinaires, toujours imprévues dans les devis des architectes, montèrent à 1.910 florins (1).

La ville payait en outre 1.000 écus par année aux Jésui-

(1) Nous citons seulement quelques menues dépenses. Janin Barthoquin et Antoine Pons, menuisiers, exécutent la charpente du clocher pour 50 écus (12 novembre 1608). La ville donne à Jean Buou, pour la conduite des eaux de la ville à la fontaine du collège, 90 écus (3 janvier 1608). On donne à J. Berenguier, fondeur d'Avignon, 125 florins pour les trois cloches du collège et les deux griffons de la fontaine (25 mars 1608). La menuiserie fut exécutée par Antoine Pons, la bâtisse par P. Rochier et G. Chabert.

Dans un mémoire présenté le 21 août 1782 au Pape par l'agent des consuls de Carpentras, Cristallini, il est dit que la ville, lors de l'agrandissement du collège, dut dépenser 119.093 florins.

Le 8 octobre 1607, acquisition d'un jardin, quartier N.-D., rue de Lamoureux. Le 8 octobre 1607, achat d'un jardin à Jean Bagnol pour agrandir les jardin et les offices du collège.

Digitized by Google

tes, en se réservant le droit de diminuer cette somme en proportion des legs que le collège pourrait recevoir dans la suite. Mais, s'il faut en croire les écrits ultérieurs, les Jésuites trouvèrent toujours moyen d'éluder cet article du contrat. Ainsi, lorsque M. de Lisola donna ses biens au collège pour créer une chaire de philosophie, les Jésuites lui firent dire dans son testament que ce don n'aurait lieu que si la ville ne prétendait en rien diminuer la pension annuelle des 1.000 écus. Dans une autre circonstance, lorsque M. Gauthier, un autre Carpentrassien, voulut faire son testament, les Jésuites eurent soin de faire mettre le collège en dehors de l'héritage, et en effet M. Gauthier légua ses biens au séminaire que dirigeaient également les Jésuites.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point ces plaintes sont fondées, en tout cas, elles sont nettement formulées dans une supplique des consuls et de la communauté de Carpentras, adressée au pape Pie VI, après le départ des Jésuites en 1768.

Une pierre qui se trouve au milieu de la façade donnant sur la rue du collège, nous fixe sur la date exacte de l'agrandissement. Cette pierre, martelée en 1792, portait au dessous des armes de la ville (le St-Clou en forme de mors à cheval) cette inscription latine:

EX FUNDATIONE ET PUBLICIS
CARPENT. CIVITATIS SUMPTIBUS 1607.

5. *Construction de l'église du collège.* — Le collège construit, restait l'église; c'était encore là une grosse affaire pour la ville. Le Conseil décida d'acheter toutes les maisons sises sur l'emplacement désigné et de donner 5.000 écus aux R. P. pour achever l'église. La première pierre fut posée sous le rectorat de Caraccio, le 20 mars 1628, ainsi que le prouve l'inscription suivante gravée sur la pierre fondamentale :

Anno MDCXXVIII. D. N. Urbano Papa VIII, illus-

Digitized by Google

trissimo card. Barberini, legato civitatis Avenionensi, illustrissimo Cosmo de Bardi prolegato et episcopo Carpent., reverendissimo P. Caraccio rectore comitatus Venascen., almæ civitatis Carpent. Collegii societatis Jesu et templi hujus fundatricis, illustres et magnifici consules D. D. Guillemus Joannis J. V. D., Jacobus de Grandis eques, Poncetus Brutinel, clero, optimatibus, populo, celeberrima processione piissime prosequentibus B. B. parentibus purissimæ Virginis Dei paræ, S. S. Joachimo et Anna, ædis faciendæ primum lapidem posuerunt XIII calendis April. S. Joachimo sacro.

6. *Dépenses pour la construction de l'église du collège.* — Pour la construction de cette église on dut acheter diverses maisons Le 25 mars 1628 un décret du recteur signale l'achat d'une maison de noble, Jean Rogier de Seguins, avocat général du Comtat, moyennant 44 écus.

Le 27 mai 1628, achat d'une maison de Claude Bras.

Le 24 mai 1628, achat de la maison d'Esprit-Wissard.

Le 25 mai 1628, achat d'une maison de Jean Granget.

Cependant la construction n'avançait que lentement, malgré les 5.000 écus fournis par la ville et les 1.000 écus donnés par Ét. de Paul. M. de Brancas fit en 1682 un don considérable pour en accélérer la construction, les Jésuites retirèrent ce don, mais ne terminèrent pas l'église, qui est restée d'ailleurs inachevée. Toutefois, le dôme fut terminé le 1er mai 1687, comme le constate une inscription gravée sur la boule qui supporte la croix :

Fastigium positum ann. A D. MDCLXXXVII, D. D. Joan. Rasponi rectore Carpent., abeuntibus consulatu clarissim. Dom. Johan. Rog. Robertu J. V D., Emo de Remondis, eques, Ca. Planet., R. P. Thomas Hendelot, rec. colleg. soc. J., ineuntibus consulatum D. D. Francisc. Dolon J. V. D., Jos. de Cohorn, eques, Guill. Pil. Salvatoris.

Ainsi, en 1687, le collège comprenait le collège actuel proprement dit, deux jardins qui touchaient aux remparts du côté du boulevard du Musée et qui forment aujourd'hui

Digitized by Google

la grande cour, enfin trois églises, dont deux ont disparu. Ce vaste édifice contenait, en même temps que le collège des Jésuites, le grand séminaire, dirigé également par la compagnie de Jésus. Sous le rapport matériel la ville possédait donc un établissement modèle qui faisait honneur au Comtat en même temps qu'à l'esprit éclairé des administrateurs de la ville.

Nul doute qu'un pareil établissement, dirigé par des maîtres aussi expérimentés que l'étaient les Jésuites, ne dût jeter un vif éclat dans toutes les régions environnantes et former des littérateurs distingués. On s'explique aussi l'intérêt et le soin en quelque sorte jaloux que les chefs de la cité ont porté constamment au collège. D'ailleurs les habitants eux-mêmes étaient fiers de contribuer à son embellissement et à ses progrès. Nous avons vu qu'un riche et noble citoyen de Carpentras, M. de Lisola, nomma le collège son légataire universel, à condition qu'on y enseignerait gratis la rhétorique et la philosophie.

7. *Création de la chaire de philosophie par M. de Lisola. — Revenus affectés à cette création.* — L'héritage de M. de Lisola consistait en une belle et grande maison dans la ville, garnie de meubles, et une campagne de 25 ou 30 salmées de terres labourables avec bâtiments pour fermiers, un jardin et des appartements de maîtres. Cette campagne était située au quartier de la Quintine.

La chaire de philosophie fut accordée à notre collège, qui n'eut dès lors plus rien à envier à celui d'Avignon, puisque on y pouvait poursuivre le cycle complet des études, sous les mêmes maîtres et d'après la même méthode.

8. *Une fête littéraire au collège (1720).* — A la date de 1720 une fête littéraire fut donnée, àla quelle assistaient les consuls. Elle eut lieu à 2 h. 1/2 de l'après-midi dans la cour du collège et se composait d'exercices oratoires, poétiques, historiques. Les auteurs furent : Ant. Paradis, de Malemort ; Bernard-Laurent Soumille, de Carpentras ; Joseph Constant, de Sarrians ; Joseph-Félix Bellier, de Carpentras et P.-J. Vaton, de Vacqueiras.

Digitized by Google

Tout d'abord un de ces élèves s'avança sur l'estrade et lut aux consuls le discours suivant :

« A MM. les illustrissimes et magnifiques seigneurs, nobles Denis de Camarets, docteur ès-droit, messire P. de Bimard, chev., seigneur de Mondragon, M. Laurent Faudon, consuls.

« MESSIEURS,

« Si dans ces exercices littéraires nous avons recherché votre protection, c'est devoir, c'est reconnaissance. Nous trouvons en vous le même zèle à procurer dans cette ville la gloire et l'avancement des lettres, qu'ont eu vos prédécesseurs en en jetant ici les premiers fondements. A l'ombre de votre autorité, règne en ce lieu une noble émulation. Les beaux-arts y fleurissent, et nous y travaillons à nous enrichir des solides biens de l'esprit. La vue de ces faveurs, Messieurs, pénètre nos cœurs de la plus vive reconnaisnaissance. Que ne pouvons-nous vous en marquer toute l'étendue ! Que n'avons-nous et assez de force et assez de génie et assez de délicatesse d'esprit, pour louer dignement les vertus que nous admirons en vous ! Mais à notre âge l'on ne peut que peindre avec de faibles couleurs ce zèle avec lequel vous donnez vos soins et vos veilles à la la patrie ; cette sagesse de conseil et de conduite avec laquelle vous réglez tout et vous maintenez le repos et l'ordre parmi les peuples qui vous sont confiés ; cette droiture et cette probité qui pèse au poids du sanctuaire les droits du particulier comme ceux du public ; cette pénétration dans les affaires qui rend inutiles les artifices de l'injustice et qui font partout triompher l'équité ; cette vigilance qui pourvoit à tous nos besoins ; cette activité qui dans les temps difficiles nous procure une riche abondance.

« Ces grandes qualités qui font le parfait magistrat se trouvent réunies dans vos personnes. Elles vous ont acquis l'estime et la confiance des grands et vous en assurent la conservation. Le peuple révère en vous une autorité qu'il aime parce que vous n'en usez que pour son bien ;

Digitized by Google

aussi nous n'entendons que des voix d'approbation et de louange sur votre administration.

« Nous mêlons nos applaudissements à ceux du public, et nous vous adressons ici nos remercîments pour vos bienfaits et votre mérite. »

Ce discours fut suivi de la lecture de petites compositions en latin et en français.

9. *L'enseignement des Jésuites.* — En somme on sait peu comment était organisé l'enseignement des Jésuites à Carpentras du moins (1). D'ailleurs ils modifiaient leur système suivant les circonstances et la région (2). Leur méthode avait été un progrès sur l'ancienne éducation du moyen âge, parce qu'elle avait perfectionné les études classiques nées de la Renaissance; mais aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles elle était en retard, parce qu'elle ne tenait pas assez compte du progrès des sciences. Louis XIV s'en plaignait déjà en 1675 : « La manière dont la jeunesse est instruite dans les collèges de l'Université, écrivait-il, laisse à désirer; les élèves y apprennent tout au plus un peu de latin; mais ils ignorent l'histoire, la géographie et la plupart des sciences qui servent dans le commerce de la vie. »

Au XVIII^e^ siècle même, la géographie n'était pas enseignée dans les collèges. L'histoire nationale était sacrifiée à celle de l'antiquité. Rollin estime qu'il n'est pas possible « de trouver du temps, pendant le cours des classes, pour cette étude. » D'ailleurs, à côté de l'enseignement classique donné par les Jésuites ou par les collèges,

(1) On trouve dans la collection Tissot un manuscrit de la main de l'abbé de St-Véran, alors élève au collège de Carpentras, un traité de poésie française dicté à ses élèves par le R. P. Roubaud, professeur de seconde au collège de Carpentras.

(2) Lors de leur départ en 1768, les Jésuites emportèrent tous leurs papiers, le procès-verbal rédigé par les soins de la municipalité d'alors, constate même qu'ils ne laissèrent que les quatre murs. De là, la difficulté pour nous de donner des renseignements plus abondants et plus précis sur l'organisation intérieure du Collège des Jésuites à Carpentras.

Digitized by Google

commença à se former un autre idéal d'éducation. Rousseau, Condillac, en France; Basedow, Frœbel, Pestalozzi, à l'étranger, étaient à la tête de ce mouvement pédagogique. Nous verrons bientôt la Révolution essayer de réaliser les idées nouvelles qui avaient cours vers le milieu du XVIII[e] siècle, par la création des écoles centrales, où l'élément scientifique se mêlera à l'élément littéraire.

Toutefois, dans le Comtat spécialement, l'enseignement des Jésuites ne fut pas sans résultats; on peut citer parmi les principaux élèves : Paul André, chanoine, d'Inguimbert, Bimar de La Bâtie, d'Allemand, l'abbé d'Arnaud, Cottier, historien.

Si nous en croyons Chambaud (*Instruction publique dans Vaucluse*), le collège aurait compté de 150 à 200 élèves, dont 25 à 30 pensionnaires (1).

CHAPITRE III.

L'Administration Ducros.

1. *Départ des Jésuites.* — L'année 1768 est celle du départ des Jésuites. Louis XV venait de s'emparer du Comtat, et les Jésuites durent quitter le pays.

L'administration du collège resta provisoirement confiée à un bureau qui se composait de Salamon, Valoris, Barcilon, comte de Panis, Astier de Crenessex, de Canillac, Eydoux, notaire, Trescart, Siffrein, Guillabert et Monnier.

(1) Nous joignons ici une liste des principaux recteurs du collège. Cette liste, à laquelle est jointe l'énumération des professeurs jésuites de 1698 à 1758, nous a été communiquée par le R. P. Roy, par l'intermédiaire du P. Chaussat.

1691. Esprit Jame.
1698. Ant. Garnier.
1701. Olivier Blanc.
1715. Antoine Cormiers.
1729. Jacques Pomey.
1749. Jules de Mercey.
1754. Jean-Baptiste de Méry.
1758. Marion.

Digitized by Google

En exécution de l'article 6 de l'édit de février 1763, concernant les collèges de France, M. de Monclar, procureur général d'Aix, vint à Carpentras, au nom du roi, installer le bureau. Ce bureau administra le collège jusqu'au 23 juin 1774, époque où le Comtat fut rendu au pape. Il fit appel à l'abbé Ducros en qualité de principal.

2. *L'abbé Ducros.* — J.-François Ducros, né vers 1730, à Upaix, diocèse de Gap, avait été pendant 8 ans principal d'un collège du Beaujolais, où il avait laissé la réputation d'un administrateur actif et intelligent (1). Il fut chargé à Carpentras de gérer les biens dépendant du collège. Outre ses fonctions de principal, il fut professeur et aumônier. Il eut la faculté de choisir lui-même ses professeurs.

Il devait avoir 5 régents, plus un lecteur de philosophie pour la 1re année, deux pour la 2e et 3e année. Il recevait pour cela 3.000 livres et les revenus de M. de Lisola affectés aux lecteurs de philosophie. Nous avons la lettre d'acceptation qu'il adressait aux consuls ; nous la citons, parce qu'elle nous a paru intéressante à plus d'un titre.

« Messieurs,

« Ce serait une avance avantageuse pour moi, si la ville en me favorisant de son choix pouvait me donner les meubles nécessaires, « pour l'usage s'entend », ou au moins

(1) Les biens dépendant du collège se composaient alors du prieuré de N.-D. du Grès, et des acquisitions faites par les Jésuites. Ces biens furent réservés au collège par lettres patentes du roi, datées du 28 septembre 1768, et ils furent confirmées par le bref du pape du 9 août 1780. Cette dotation subsista jusqu'à la Révolution, époque à laquelle les biens du collège furent vendus comme biens nationaux à divers particuliers.

Avec la création de l'école centrale à Carpentras, l'État s'empara des bâtiments du collège et se chargea seul des frais de l'instruction, qui s'élevèrent, d'après Chambaud, à 25.000 livres. A la disparition de l'école centrale, Carpentras procéda à la création d'une école secondaire, mais elle ne recouvra pas l'ancienne dotation du collège ; elle dut payer l'école nouvelle de ses propres deniers, elle n'eut pas même la libre disposition des locaux scolaires, puisque les bâtiments du collège actuel ne lui furent concédés qu'à la condition expresse qu'ils serviraient à l'instruction publique.

Digitized by Google

une partie. Mais si cela doit la gêner, je me contenterais de ce qu'elle pourra me donner. Je ne suis pas homme à chicaner, et vous pourrez vous-mêmes, Messieurs, aplanir toutes les difficultés, s'il s'en présente, sans me consulter, en partant de ce principe qu'il est convenable que la ville fasse ce qui dépend d'elle pour procurer toutes les aisances ordinaires à des personnes qui se dévouent au bien public, et que celles-ci à leur tour, si elles ont des sentiments, ne doivent pas exiger plus qu'on ne peut faire. Ainsi, MM., si la communauté peut me fournir tous les meubles nécessaires, cela me fera beaucoup de plaisir, et je les recevrai avec reconnaissance. Si elle ne peut m'en fournir qu'une partie, je m'en contenterai. Je me croirais indigne de votre confiance si je vous portais une âme asservie à l'amour d'un vil intérêt; ce que j'ai de plus à cœur, c'est de travailler de mon mieux à l'éducation de votre jeunesse et à mériter l'honneur de votre estime; j'ai eu l'honneur d'écrire à M. Pons qu'il pourrait me proposer pour six ans, mais ce n'est que dans le cas où on ne voudrait pas se décider autrement. Il ne serait pas naturel qu'après avoir fait les dépenses nécessaires pour monter une pension, je fusse exposé à tout abandonner.

« Je pourrais peut-être être la victime de la cabale de quelque corps qui voudrait me supplanter. Je me repose entièrement, MM., sur vos bontés pour moi, je trouverai bien fait tout ce que vous aurez fait. Je vous prie de ne point communiquer cette lettre au Conseil, de même que les deux dernières que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. Pons. Elles contiennent des choses que je n'ai écrites que pour vous.

« Je suis avec tout le respect etc. »

La demande de l'abbé Ducros fut favorablement accueillie (1).

(1) Voir pour l'organisation du collège, Archives de Carpentras, GG. 65, copie d'une lettre des consuls à M. Émerigon, procureur des consuls à Aix (30 juillet 1768). La réponse de ce dernier « pour l'érection et l'établissement du collège de Carpentras pour l'instruction de la jeunesse. »

Digitized by Google

3. *Prospectus-manifeste.* — En même temps, les consuls, après entente sans doute avec l'abbé Ducros, publièrent un prospectus où l'on disait que le collège de Carpentras était de plein exercice jusqu'à la philosophie inclusivement, et qu'il était régi par des ecclésiastiques choisis dans un pays où l'on a l'accent français, de même que les préfets des études, nécessaires pour le pensionnat.

On recevait les enfants depuis l'âge de 7 ans, sachant lire et écrire. (Les Jésuites n'avaient ni 6e, ni 7e, ni 8e à Carpentras.) L'enseignement se divisait en trois chefs: La religion, la langue et la littérature.

I. La religion. — Comme le premier objet de l'éducation était de faire de bons chrétiens, on faisait apprendre matin et soir deux versets du Nouveau Testament que les professeurs commentaient. On faisait réciter le catéchisme du diocèse le matin, et celui de M. de Fleury le soir Le samedi, on faisait le catéchisme dans chaque classe, et l'on expliquait l'évangile du dimanche suivant. Tous les dimanches et grandes fêtes, on assemblait les écoliers dans la chapelle de la congrégation et on les y occupait à des exercices spirituels, terminés par la messe et par une instruction familière. En se mettant à leur portée, on tâchait de leur développer les principales vérités de la religion et les principes les plus importants du christianisme. On les faisait approcher tous les mois des sacrements.

II. Les langues. — La langue latine était la base des études, ainsi que la langue française, « que tout français doit rougir de mal parler. » On suivait pour l'étude de la première, la méthode de l'Université de Paris. Pour la deuxième langue, on faisait apprendre, en 5e et en 6e, l'abrégé de la grammaire française; en 3e et en 4e, la grammaire de M. Restant; en 2e, la prosodie française et en

Voir *ibidem* l'arrêt de la Cour du Parlement de Paris pour le règlement du collège d'Étampes, et pour les maitres de pension dans ladite ville (27 août 1748). — On y trouve aussi le prospectus que nous analysons ici. Il est daté de 1769.

Digitized by Google

rhétorique, on faisait des observations d'élégance et de pureté sur la langue. Dans chaque classe on tâchait de former les élèves à l'orthographe, en les accoutumant à l'observer scrupuleusement, et à la bonne prononciation, en leur faisant lire à haute voix quelques auteurs français. On profitait aussi de cette occasion pour expliquer aux élèves les principes qu'ils ont étudiés et pour faire remarquer la propriété et la justesse des termes, les différences des mots qui paraissent synonymes, et enfin leur faire prendre en lisant le ton qui convient à chaque genre de discours, depuis l'analyse jusqu'au discours oratoire.

III. Pour la littérature. — Il y avait des leçons publiques et particulières. Dans les leçons publiques on faisait apprendre les Fables de la Fontaine, en 5e et en 6e ; en 3e et en 4e, on exerçait les élèves au style épistolaire et à la versification française ; en 2e, au style historique et familier ; en rhétorique à l'éloquence et à la poésie française.

Dans les leçons particulières on faisait répéter des fables, on formait à la lecture, aux principes de l'orthographe. On donnait une idée générale de la géographie et de la chronologie; en 5e on s'occupait des mœurs et usages des israélites et chrétiens ; en 4e et 3e de la mythologie et de l'histoire ancienne ; en 2e des mœurs des Romains et de l'histoire romaine. En rhétorique, des mœurs et usages français et de l'histoire de France, et pour chaque classe on faisait la description de la géographie du pays dont on lisait l'histoire.

En philosophie, on faisait de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie élémentaire pour la 1re année, pour la 2e année, la géométrie transcendante. Dans les leçons particulières, on étudiait la gnomonique et quelques traités relatifs aux sciences et aux arts.

Ce plan, ajoutait le prospectus, paraîtra peut-être chargé, mais que l'on fasse attention que l'ordre et l'enchaînement des matières en facilite l'étude. D'ailleurs toute la partie d'histoire s'apprend par délassements, et voici comment,

Digitized by Google

On marquait un certain nombre de pages à lire, et les jours de vacances, l'élève devait venir rendre compte de ce qu'il avait lu. Cette méthode lui épargnait l'ennui des leçons de mémoire, lui donnait le goût de la lecture et lui apprenait à profiter de ce qu'il lisait, à mettre de l'ordre dans ses idées, à analyser l'ouvrage et à bien parler. Enfin, dans les conférences, on apprenait aux élèves à faire des réflexions propres à leur former le jugement, le caractère et les mœurs, à leur inspirer la vertu. Nous ferons remarquer en passant que ces idées sont tout à fait en honneur aujourd'hui.

IV. Les récréations même devaient servir à l'instruction des jeunes gens. Elles devaient commencer ordinairement par l'exposition de quelque fait d'histoire naturelle, par quelque expérience de physique, ou par quelque problème curieux de mathématiques. Ces objets devaient leur inspirer la curiosité et le goût des sciences. C'était, comme on le voit, de la physique amusante, et qui se passait d'un cabinet luxueux.

Tous les ans il y avait examen public sur les matières vues pendant l'année, mais on n'admettait à paraître en public que ceux qui s'étaient le plus distingués.

Les récréations étaient surveillées par les préfets, qui présidaient aussi aux études, à la promenade et au coucher.

On donnait, suivant le désir des parents, des leçons d'écriture, de dessin, de danse, de musique.

La pension était de 25 livres par mois pour ceux qui apportaient le lit; 25 livres 10 sols pour les autres. On donnait 8 livres par an pour poudre, pommade, encre, plumes, papier. On donnait aussi 4 livres pour les domestiques, pour la bibliothèque et pour la récréation de physique et de mathématiques.

On avait une infirmerie pour les malades. Chaque élève devait avoir une douzaine et demie de serviettes, deux paires de draps, deux peignoirs, des peignes, un couvert,

Digitized by Google

un gobelet, un couteau de table. Pour une livre 10 sols par mois, on avait le blanchissage et les réparations. Pour 10 livres 10 sols, on avait écritoires, boucles, boutons, souliers, peignes, ruban de cadenette, livres, sauf les gros dictionnaires.

Le lever avait lieu à 5 h. 3/4, à 6 h., il y avait la prière en commun ; à 6 h. 1/2 étude ; à 7 h. 3/4 déjeuner ; à 8 h. étude ; à 8 1/4 classe ; à 10 1/2 messe du collège ; à 11 h. litanies ; à 11 h. 1/4 dîner. Après, récréation ; de 1 h. à 1 h. 3/4 étude ; à 2 1/4 classe ; à 4 h. 1/2 goûter ; à 5 h. étude ; à 7 h. litanies de la Vierge ; à 7 1/2 souper. Les jours de congé on accordait 1 h. 1/2 le matin et 1 h. 1/2 le soir aux récréations de mathématiques, à la géographie, aux antiquités et à l'histoire.

Ce programme, si judicieusement établi, fut mis à exécution par l'abbé Ducros (1), qui révéla de véritables aptitudes pour l'enseignement. Il publia bon nombre d'ouvrages, à l'usage spécial des élèves, et entre autres :

Un abrégé des Tropes de Dumarsais, qui eut trois éditions et fut adopté par un grand nombre de collèges (imprimé à Carpentras, Quenin, 1778) avec une préface de 32 pages.

Le *Selectæ fabulæ Metamorphoseon Ovidii Nasonis*, avec notes qui eut un grand succès.

Un traité sur l'éducation, qui d'après Barjavel, serait resté manuscrit.

Sous une telle direction les études furent prospères, et le nombre des élèves s'accrut. Il était, si nous en croyons encore Barjavel de 300, dont 200 pensionnaires.

4. Distribution des Prix. — L'abbé Ducros savait d'ailleurs intéresser le public au succès de son collège. La distribution des prix de 1776 eut lieu devant un public choisi. Un élève, Gaspard Astoud, souleva les applaudissements par la lecture d'une pièce intitulée : Les cieux ou la Plu-

(1) V. sur l'abbé Ducros, l'article que lui a consacré Barjavel dans son *Dictionnaire biographique*.

Digitized by Google

ralité des Mondes. C'était une traduction libre et heureuse de la 21e Nuit de Young. Cette pièce qui mérita les honneurs de l'impression, est conservée en entier aux archives de la ville.

5. Démêlés entre l'évêque et la ville au sujet du collège. — Départ de l'abbé Ducros. — Lorsque, le 23 juin 1774, le Comtat fut rendu au pape, un nouveau bureau d'administration fut formé. Il se composait de l'évêque, de son vicaire-général, des trois consuls de la ville et du Principal du collège. C'est l'évêque qui avait la direction générale. Mais ce bureau n'était que provisoire, le pape n'étant pas encore intervenu officiellement. Par un bref du 9 août 1780, il souleva de vives protestations en n'admettant dans le bureau qu'un consul au lieu de trois.

Un procès très long s'engagea. Des démarches pressantes eurent lieu auprès du pape ; Cristallini, procureur rotal, agent de nos consuls, redigea un mémoire qu'il soumit au pape, le 21 août 1782. De son côté, l'évêque, dans un rapport, expliquait sa conduite pour la formation du bureau et concluait à l'admission d'un seul consul. Il allait même jusqu'à nier les droits de propriété de la ville sur le collège Le 7 septembre le procès durait encore. Un autre agent, Curp, était chargé de poursuivre les négociations, qui ne prirent réellement fin qu'avec l'annexion du Comtat à la France, le 14 septembre 1791.

MOULINAS. PATIN.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

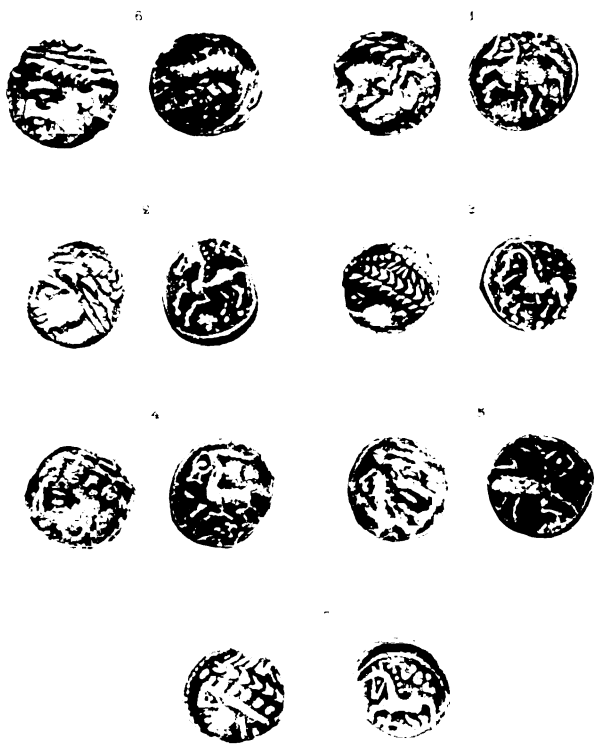

Michel, Phot., Avignon.

Digitized by Google

DU MONNAYAGE AUTONOME DES CAVARES.

La confédération des Cavares nos ancêtres, avait-elle un monnayage autonome? En cas d'affirmative, quels étaient les types de ce monnayage, ou bien, si elle n'en avait pas, comment a-t-elle pu y suppléer? Ces questions restées neuves dans la numismatique gauloise sont difficiles à élucider. J'ai besoin de toute votre indulgence dans cette matière si peu explorée.

Vous savez que la numismatique gauloise est une science de date récente. Au commencement de ce siècle elle n'existait pas encore; c'est dans les années qui ont suivi qu'elle a donné signe de vie, et encore est-elle restée attardée longtemps dans l'ornière de systèmes purement spéculatifs. Ce n'est qu'en procédant de faits matériellement connus à des faits inconnus, en s'appuyant sur les découvertes locales, sur les circonstances et le nombre des trouvailles, en comparant les types, en tenant compte de l'usance et de la conservation, qu'elle a pu agrandir son domaine et y apporter quelque clarté. Mais si de cette manière certaines parties sont désormais acquises aux connaissances positives, d'autres sont restées encore dans l'obscurité. Tandis que, grâce aux travaux de MM. Lasaussaye, Charles Robert, de Saulcy, Eugène Hucher, les monnayages autonomes des Volkes Arécomiques, des Arvernes, même des Allobroges se trouvent connus et défi-

Digitized by Google

nis, celui des Cavares est resté négligé ou oublié. Pour combler cette regrettable lacune, je vais, dans la mesure de mes forces, rechercher si dans les monnaies gauloises fréquemment exhumées du sol de notre pays, il n'en est pas qui peuvent être à bon droit revendiquées pour les Cavares. Mais auparavant il faut que je vous expose quelques idées générales, préliminaire indispensable.

On appelle monnayage autonome celui qui est particulier à un peuple, et que ce peuple a émis de sa propre volonté, suivant ses propres lois, sans l'intervention d'un pouvoir étranger ; il constitue la monnaie officielle d'un État.

Les Cavares comme un grand nombre d'autres peuples gaulois formaient une confédération, et cette confédération occupait le riche et populeux territoire de la vallée du Rhône, limité au Sud par la basse Durance, à l'Ouest par le Rhône, au Nord par la basse Isère, à l'Est par les contreforts des Alpes, c'est-à-dire par la chaîne du Ventoux et la chaîne de la Lance et ses prolongements. Elle avait pour ses plus près voisins les Volkes Arécomiques, les Helviens, vassaux des Arvernes, les Allobroges, les Voconces, les Vulgientes, les Salyens, ceux-ci tantôt indépendants, tantôt soumis aux Marseillais. A l'intérieur elle se composait des Cavares proprement dits, qui occupaient le pays entre la basse Durance et la chaîne de collines de Mornas et Montdragon, Uchaux et Suze-la-Rousse jusqu'aux bords du Lez ; ils avaient pour villes principales Avenio et Cabellio, et plus tard Arausio. Après eux venaient les Tricastins, qui s'étendaient jusqu'à Donzère ; leur ville principale était Aeria, et plus tard Augusta Tricastinorum. Enfin venaient les Ségalauniens, depuis Donzère jusqu'à la basse Isère ; leurs villes étaient Valentia et Acunum. Au Sud-Est étaient les Méminiens, qui occupaient la plaine au pied du Ventoux, et avaient pour ville principale Venasca, et plus tard Carpentoracte.

Voici comment, au sujet des Cavares, s'exprimait Stra-

Digitized by Google

bon, qui n'a cessé d'être la suprême autorité en matière géographique pour le siècle d'Auguste : « Les Volkes Aré-« comiques touchent au Rhône et voient s'étendre en face « d'eux, sur la rive opposée, les possessions des Salyens et « des Cavares, disons mieux, des Cavares seuls; car le « nom de ce peuple l'a emporté sur tous les autres, et l'on « commence à ne plus appeler autrement les barbares de « cette rive, lesquels ne sont plus, à proprement parler, « des barbares, puisqu'ils tendent de plus en plus à « prendre la physionomie romaine, adoptant la langue, « les mœurs et même les institutions des Romains (1). » Un pareil témoignage ne suffirait-il pas à lui seul pour établir combien parmi les peuples du Sud-Est de la Gaule nos ancêtres tenaient une grande situation, et combien ils avaient un rang avancé dans la civilisalion d'alors?

Au dire de Charles Robert, le monnayage est un critérium dont on ne saurait trop tenir compte pour apprécier le degré de civilisation d'un peuple; car il exige un art et une industrie très développés (2). S'il en est ainsi, ne faut-il pas conclure forcément des paroles de Strabon que les Cavares devaient avoir un monnayage considérable et de premier rang parmi les peuples voisins? Or, si la science numismatique a déjà constaté l'importance réelle du monnayage autonome des Volkes Arécomiques, des Arvernes, des Allobroges, il faudra bien qu'elle parvienne aussi à reconnaître et à définir le monnayage autonome de la confédération Cavare. A cet effet, les recherches doivent porter principalement sur les monnaies anépigraphes, c'est-à-dire ne portant point de légende. Ce n'est plus guère que là qu'il y a chance de réussir.

Le monde savant est à peu près unanime à constater que le monnayage a fait son apparition, chez les Gaulois, seulement vers la fin du IV^{e} siècle avant J.-C., et qu'il provient d'emprunts faits aux Grecs. En effet, dans l'éco-

(1) Strabon, liv. IV, § 12, traduction Tardieu.
(2) Ch. Robert, *Numismatique de la province du Languedoc*, p. 6 et suiv.

Digitized by Google

nomie sociale, il est constant que le peuple le moins civilisé commence à emprunter ses procédés et ses types monétaires à ses voisins plus avancés que lui en civilisation. Assurément il est bien plus facile d'imiter des procédés et des types que d'en créer des nouveaux. C'est ainsi qu'il a été reconnu que les Gaulois de l'Est et du centre, par l'intermédiaire de leurs congénères fixés dans les provinces danubiennes et en contact habituel avec les Grecs Macédoniens, avaient été amenés d'abord à imiter les monnaies d'or et d'argent du roi Philippe et d'Alexandre le Grand, lesquelles étaient alors le plus en vogue dans le monde civilisé. Le principal centre de fabrication s'établit chez les Arvernes, d'où il rayonna chez les peuples voisins (1). Quant aux Gaulois du littoral de la Méditerranée, ils eurent pour modèle le monnayage des Grecs marseillais et celui de la colonie de Rhoda. Chez les peuples du ~~Nord~~ Sud-Est les deux courants se rencontrèrent; mais le courant que j'appellerai celtique venant des Arvernes avec les types du sanglier, du cheval au galop, du bouquetin, de l'hippocampe, y domina pendant longtemps. Le courant grec marseillais avec le lion et le taureau pénétra peu dans l'intérieur. Quant au courant grec de Rhoda avec le type de la rose et de ses dérivés, il se répandit chez les Volkes Tectosages et Arécomiques (2).

A ce sujet, il faut que je vous signale un fait numismatique qui, de prime abord, paraît peu vraisemblable, mais qui est affirmé par toutes les découvertes : c'est que les monnaies gauloises primordiales sont les mieux gravées et les mieux frappées et que les types et l'exécution sont allés en dégénérant jusqu'aux temps voisins de la conquête, où l'art monétaire gaulois, sous l'influence romaine, se releva quelque peu, pour disparaître bientôt après. On explique ce phénomène historique à l'inverse du progrès, en disant

(1) Hucher, *L'art gaulois*, tome 1, p. 5 et suiv.

(2) Ch. Robert, *Numismatique du Languedoc*, p. 10 et suiv., et *Description raisonnée de monnaies gauloises*, p. 23 et suiv.

Digitized by Google

que les graveurs ou monnayeurs y étaient des Grecs ou des élèves des Grecs; que peu à peu les Gaulois se mirent à employer des artistes et des ouvriers indigènes, et qu'alors la fantaisie ou l'ignorance firent tomber rapidement le monnayage jusqu'à ces grossiers et informes spécimens, dont j'aurai à parler tout à l'heure. Dans le livre de M. Eugène Hucher, intitulé *l'Art gaulois*, et dans l'atlas du catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale, dressé par MM. Muret et Chabouillet, j'ai étudié moi-même cette série de dégradations successives des types arvernes et de leurs dérivés; elle est frappante. Ainsi les monnaies les plus archaïques en apparence sont en général les plus récentes; les plus élégantes sont les plus anciennes. Mais dans le Sud-Est, dans la vallée du Rhône, les premiers monnayeurs ont pris leurs types dans les monnaies des Arvernes, lorsque celles-ci étaient déjà dégénérées. D'autre part, quelques types ont consisté en imitation des monnaies marseillaises, plus ou moins mélangées d'art gaulois.

Si les Arvernes, à l'exemple des Grecs Macédoniens, ont frappé beaucoup de monnaies d'or et relativement peu de monnaies d'argent, c'est que dans les temps antiques leur territoire possédait d'abondantes mines d'or, et de plus était approvisionné du précieux métal par les pillages des bandes gauloises au delà du Danube et dans les riches contrées de l'Orient. Les Gaulois du Sud-Est, au contraire, soit à cause du manque de ce métal, soit pour imiter les Marseillais, ont frappé beaucoup de monnaies d'argent et point de monnaies d'or. La République marseillaise elle-même, pour quelque motif religieux ou économique, aujourd'hui inconnu, n'a absolument jamais frappé de monnaie d'or. Pour les petits payements et pour les appoints, les commerçant usaient de drachmes et d'oboles, pour les fortes sommes, ils employaient des lingots d'or au poids, comme jadis les Égyptiens et les Phéniciens (1). Enfin on

(1) Maspero, *Hist. ancienne*, passim ; F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. 1, passim.

Digitized by Google

sait que la République romaine n'a émis sa monnaie d'or qu'à dater de Sylla (1). Ainsi donc, ne cherchons point de monnaies d'or chez les Cavares; il n'y en a jamais eu.

Le type le plus commun des monnaies d'argent chez les peuples du Sud-Est était le cheval au galop et sans cavalier. On le retrouve tout à la fois sur les monnaies autonomes des Arvernes, des Volkes Arécomiques, des Voconces et peut-être même des Allobroges, dans des conditions et un style à peu près identiques qui révèlent une origine commune, l'industrie arverne. En effet, c'est chez les Arvernes, le peuple monnayeur en ce temps-là (2), que le type a pris naissance, et c'est de là qu'il s'est répandu chez les peuples voisins. On peut s'en assurer en comparant dans l'atlas du catalogue et dans le livre de M. Hucher, les monnaies dont il s'agira ci-après et certaines monnaies arvernes dont elles sont évidemment la reproduction ou l'imitation (3). On le trouve bien aussi parfois chez des peuples éloignés, mais alors avec des conditions et un style différents.

L'histoire de ce cheval au galop, telle que la présentent les numismates, mérite d'être racontée. J'ai dit qu'à leurs débuts les Arvernes avaient employé des types dérivés de monnaies d'or de Philippe et d'Alexandre. Les graveurs indigènes qui s'étaient substitués aux graveurs d'origine grecque, altérèrent tellement les types originaux, qu'ils les rendirent méconnaissables et tout à fait barbares. Les statères macédoniens représentaient habituellement un char de cirque attelé de deux chevaux au galop. Dans les imitations on supprima d'abord un des chevaux, puis on supprima le char lui-même et son conducteur, et

(1) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. II, p. 108 et suiv.; F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*; Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. I, p. XXVII et suiv.

(2) Il était aussi le plus avancé et le plus fécond dans l'industrie céramique, et ses produits se répandaient dans toute la Gaule.

(3) Muret et Chabouillet, nos 3614 et suiv. du *Catalogue*; Hucher, *L'Art Gaulois*, t. I et II, passim.

Digitized by Google

on les remplaça seulement par une roue, par un rameau, ou autres signes quelconques. Bientôt l'unique cheval prit une forme tout à fait hétéroclite. On lui fit une tête énorme, monstrueuse, triangulaire; la crinière fut bordée d'une série de globules en forme de chapelet (1). Tel est le type qui resta invariable dans notre région du Sud-Est; cette tête informe, cette crinière de fantaisie prirent un caractère hiératique, et furent comme des marques d'origine. Ailleurs c'était différent et plus varié. Chez les Gaulois du centre ou du Nord, le cheval était représenté tantôt avec une queue de poisson, ou bien il avait six jambes, ou bien il avait les membres disloqués. On dirait que les graveurs d'alors avaient la même fantaisie que le peintre de l'Art poétique d'Horace : *Humano capiti cervicem pictor equinam*. Pour l'élégance et la vérité du dessin, cela ressemblait quelque peu aux grotesques figures que les enfants, au sortir de l'école, inscrivent sur les murs. Disons toutefois que le cheval des monnaies recueillies dans notre région, à part la tête monstrueuse et la crinière de fantaisie qui étaient voulues et comme des marques d'origine, se trouvait un peu mieux traité dans ses proportions. Ses formes épaisses, ramassées, lui donnaient une robuste apparence, et cependant la rapidité, l'entraînement de la course y sont assez heureusement exprimés. Au sujet de la roue qui accompagne souvent le cheval, un savant regretté, M. Flouest, a cru voir dans ce signe monétaire non point le reste d'un char, mais un emblème du dieu gaulois *Diespiter*. Le rameau à six branches et le ∞ seraient pareillement des emblèmes religieux devenus des signes ethniques spéciaux (2). M. de Saulcy paraît abonder dans ce sens. Ces sigles auraient donc été destinés à désigner respectivement les divers peuples qui les avaient adoptés.

C'est dans ces conditions que se présente à nous le mon-

(1) Hucher, *L'Art gaulois*.
(2) Flouest, *Deux stèles de Laraire*.

Digitized by Google

nayage autonome des peuples du Sud-Est, Volkes Arécomiques, Allobroges, Voconces, jusqu'au temps de l'émission des monnaies au *Dioscure* et jusqu'au voisinage de la conquête romaine. Il paraît être évidemment une émanation du monnayage arverne et provenir des mêmes ateliers et des mêmes procédés, parfois avec les mêmes coins, soit que la frappe ait eu lieu en pays arverne, soit que des ouvriers arvernes soient venus travailler chez les peuples voisins. Des pièces d'argent portent au revers le cheval au galop avec la grosse tête et la crinière de fantaisie ; les unes ont la légende *Vol* ou *Volc ;* on les a attribuées aux Volkes Arécomiques. Quelques-unes ont la légende *Voc* ou *Vooc;* M. de Lagoy et M. de Lasaussaye les ont attribuées aux Voconces (1). D'autres sont anépigraphes et présentent tantôt au-dessus et tantôt au-dessous du cheval un rameau garni de baies et parfois une roue. On les a données encore aux Volkes Arécomiques et même aux Allobroges. Dans tout cela il n'a pas été question des Cavares; on les a laissés de côté comme une quantité négligeable.

Une fois cependant, la science numismatique gauloise s'est montrée libérale pour eux. C'était à ses débuts. Aux environs de 1808 se produisit un événement numismatique intéressant. Au territoire de Jonquières, près Orange, dans le domaine de Beauregard, on exhuma du fond d'un marais une urne antique qui contenait des monnaies d'argent, les unes anépigraphes, les autres portant des caractères inconnus et au revers le buste d'un cheval inédit dans la Gaule (2). Vite surgirent les controverses. On crut reconnaître des lettres de cette langue étrusque qui n'a pas encore révélé tous ses secrets, et on supposa qu'il s'agissait d'un trésor perdu dans la légendaire expédition du chef gaulois Bellovèse, au VI[e] siècle avant J.-C. Mais plus tard il était démontré que l'émission du monnayage

(1) Muret et Chabouillet. Voir notamment sous la rubrique Arvernes indépendants, n[os] 3701 et suiv.

(2) De Lagoy, *Notice sur l'attribution de Monnaies gauloises*, p. 32 ; de Lasaussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 132.

(3) Muret et Chabouillet, *Catalogue*, n° 2537 et suiv.

Digitized by Google

dans les Gaules ne remontait guère au-delà de l'an 300, et alors, faute de mieux, on attribua ces monnaies aux Cavares. Postérieurement, M. de Saulcy crut y trouver des caractères de la langue osque et un type campanien. Néanmoins il conserva cette attribution. Il me semble qu'il y avait cependant une objection bien grave. Comment et pourquoi les Cavares auraient-ils emprunté des caractères et un type étrusques ou osques, tandis que tous leurs voisins employaient des types arvernes et des caractères grecs ou latins ? Ne valait-il pas mieux supposer que des commerçants italiotes étaient venus trafiquer dans la vallée du Rhône et y avaient perdu leur trésor en traversant un marais? Quoi qu'il en soit, cette étrange trouvaille ne méritait guère pour la numismatique gauloise qu'un succès de curiosité ; elle n'était qu'un fait unique, isolé, qui ne pouvait suffire pour constituer le monnayage autonome d'un peuple riche et puissant. Aujourd'hui elle est tombée dans l'oubli.

Je ne puis signaler que pour mémoire d'autres trouvailles de trésors restées uniques ou extrêment rares ; l'une, faite en 1853 aux environs d'Orange, consiste en monnaies de bronze au type du sanglier et d'un arbuste desséché (1), les autres de monnaies au type du cheval avec des légendes en caractères étrangers indéchiffrables et mal définis. Leurs interprétations sont restées d'obscurs problèmes sans solution. Le champ des conjectures était trop vaste. Qu'on ne perde pas de vue que la vallée du Rhône n'a cessé d'être dans ces temps antiques la grande route des peuples, soit pour le commerce, soit pour les invasions. A la suite des Phéniciens primordiaux les Carthaginois, les Étrusques, les Osques, les Grecs Rhodiens et Phocéens ont tour à tour foulé ce sol, emportant avec eux les masses de numéraire nécessaires pour leur trafic ; il me semble que toutes les présomptions sont pour l'extranéité de ces monnaies importées par des étrangers et réunies en trésors portatifs.

(1) Muret et Chabouillet, *Catalogue*, n° 2586 et suiv.

Digitized by Google

Il n'y a rien là qui nous présente les conditions de multiplicité et de diffusion inséparables de l'indigénat et indispensables pour révéler l'existence du monnayage autonome d'un grand peuple. Du reste, ces monnaies, comprises dans le catalogue de MM. Muret et Chabouillet, ne reparaissent pas dans l'atlas, ce qui fait supposer que toute attribution en est abandonnée.

En dehors des mystérieuses monnaies de ces diverses trouvailles, ne resterait-il donc rien pour constituer le monnayage autonome de la confédération des Cavares? Je vais essayer d'établir qu'heureusement il n'en est pas ainsi, et qu'il faut tout au moins lui impartir une monnaie d'argent anépigraphe qui, mal à propos, selon moi, a été attribuée à d'autres, quoiqu'elle se rencontre dans notre région bien plus fréquemment que partout ailleurs. Ses exemplaires n'ont pas une apparence exotique, et ils n'ont pas été trouvés réunis en des trésors portatifs ; mais ils ne cessent d'être ramassés un à un, disséminés dans les champs du département de Vaucluse et du département de la Drôme, ce qui, certainement, est bien le meilleur certificat d'origine. J'appelle ici toute votre bienveillante attention ; car je suis amené au nœud même de la question.

Dans mon examen des monnaies d'argent au cheval au galop et sans cavalier, qui paraissent appartenir à la production monétaire la plus florissante dans le Sud-Est de la Gaule au temps de l'indépendance gauloise, et qui sont d'incontestables dérivés de l'art et de l'industrie arvernes, je laisse aux Volkes Arécomiques leurs monnaies autonomes avec la légende *vol* ou *volc* et aux Voconces celles avec la légende *vooc* ; mais je crois devoir retenir pour les Cavares celle anépigraphe au cheval avec le rameau. Cette monnaie se décrit comme il suit. De face, tête de divinité diadémée à gauche. Revers, cheval au galop à gauche avec une tête monstrueuse et une crinière perlée. Au dessus ou au dessous, dans le champ, un rameau à quatre branches ter-

Digitized by Google

minées par des baies. Anépigraphes, et d'un poids variant de 210 à 240, suivant les exemplaires. J'ai donc à démontrer que, contrairement au classement fait par MM. Muret et Chabouillet dans leur catalogue, il n'existe aucune cause réelle de préférence pour attribuer ces monnaies aux Volkes Arécomiques, tandis que tout milite pour les attribuer aux Cavares.

J'ai déjà dit qu'on ne saurait s'expliquer qu'un peuple riche, puissant, avancé en civilisation, possesseur d'un territoire qui était la grande voie commerciale entre le littoral méditerranéen et les pays du centre et du nord, serait resté dépourvu de monnayage autonome, tandis que les peuples voisins avaient chacun le leur. Il y a une autre raison encore plus décisive pour l'attribution, c'est la multiplicité et le caractère des trouvailles. Aujourd'hui, dans les études numismatiques, l'argument tiré des trouvailles est celui qui, en l'absence de légende, est considéré comme ayant le plus de poids pour déterminer les attributions. Or, ces monnaies anépigraphes fort communes dans notre pays, mais rares partout ailleurs, ne proviennent point de quelque trésor unique, de quelque agglomération fortuite, comme il arrive parfois. Elles se sont rencontrées et se rencontrent encore fréquemment disséminées çà et là dans le sol en diverses localités qui ont été jadis des centres de population des Cavares, à Barri, à Cavaillon, à Baumes, à ~~Vaison~~, à Caumont, etc. ; elles sont ramassées une à une par les cultivateurs ; elles ont des degrés de conservation fort divers, les unes apparaissant à fleur de coin, les autres usées par le frai, par la circulation ; elles présentent une certaine variation de détails, ce qui témoigne des opérations successives de fabrication pendant un long temps. En général, elles sont d'un métal assez pur, mais il y en a quelques-unes qui sont fourrées, et ce caractère de fausse monnaie indique encore mieux qu'il s'agit d'une monnaie locale. Des mains des cultivateurs et non point des marchands, elles ont passé dans celles des érudits et

Digitized by Google

des amateurs des environs, ou dans les musées des villes les plus voisines; mais quelques-unes, acquises ou recueillies sur place par le marquis de Lagoy ou M. de Saulcy, ont émigré à la Bibliothèque Nationale ou au musée de St-Germain. Où trouver une plus sûre justification d'une origine indigène (1)?

Comment se fait-il cependant que les savants rédacteurs du catalogue les aient attribuées aux Volkes Arécomiques? C'est qu'ils n'ont point voulu s'écarter des erremens antérieurs. En 1807, à l'époque où la numismatique gauloise était encore dans les langes, où les trouvailles étaient mal connues et sans autorité, où généralement les érudits ignoraient les lieux de provenance, Mionnet (2) attribua aux Volkes Arécomiques les monnaies anépigraphes qu'il avait sous les yeux, à cause de leur air de famille avec celles portant la légende *vol.* Elles furent toutes englobées dans une même attribution. Quelques années plus tard, le marquis de Lagoy, et à sa suite M. de Lasaussaye, adoptèrent l'opinion émise par Mionnet, en se laissant guider simplement par la similitude des types. Toutefois, le marquis de Lagoy, avec cette prudence, cette réserve qui lui étaient habituelles, ne manquait pas d'ajouter que ces monnaies anépigraphes *pouvaient bien appartenir aux Cavares, puisque c'était dans le Comtat qu'on les découvrait le plus fréquemment.* Aujourd'hui, en l'état des connaissances acquises, cette similitude, cet air de famille ont perdu l'importance qu'ils avaient auparavant dans la question qui nous occupe. Il n'y a plus à s'y arrêter, du moment que l'influence du monnayage arverne a été constatée dans nos régions du Sud-Est, et que le type du cheval au galop a été reconnu dériver de l'art et de l'industrie arvernes, où on le retrouve identiquement. Il est tout naturel de penser que ce même type du cheval au galop, ainsi

(1) Voir la note *in fine*.

(2) Mionnet, t. II, p. 27.; Duchalais, *Description des monnaies gauloises* n° 250.; de Lagoy, *Description de monnaies inédites*, p. 30 et suiv. *Notice*, p. 24 et suiv.; de Lasaussaye, *Numismatique*, p. 150.

Digitized by Google

que le rameau qui l'accompagne, avait dû être fabriqué pour les Cavares et pour les Arécomiques en même temps, mais que ceux-ci, pour empêcher de confondre leurs monnaies autonomes avec celles de leurs voisins, avaient fait graver dans le champ la légende *vol*, qui leur était propre. Cette addition était comme une contremarque pour les spécialiser. Quant au rameau, comme il avait sans doute un caractère religieux commun, il pouvait sans inconvénient figurer sur les unes comme sur les autres. Ainsi donc, pour les Cavares ce type restait simplement anépigraphe ; pour les Arécomiques, il se complétait par la légende ou sigle *vol*. Dans le blason ne voit-on pas les armes d'une même famille différenciées, pour diverses branches, par des signes particuliers ? Cette considération se trouverait d'autant plus probante, s'il était vrai, ainsi que certains auteurs l'ont prétendu, que les Cavares étaient eux-mêmes d'origine volke, et qu'il y avait ainsi trois peuples de cette race : les Tectosages, les Arécomiques, les Cavares. Du reste, *Avenio*, ville des Cavares, et *Nemausus*, ville des Arécomiques, avaient bien, elles aussi, des monnaies autonomes semblables, de style celtique, et présentant le même air de famille. De face, la tête de la divinité était la même ; au revers, le sanglier était le même aussi. Il n'y avait de différence que dans la légende ; l'une portant le mot NAMAΣAT, l'autre AOYE. Enfin, selon MM. de Lagoy et de Lasaussaye, il existe d'autres monnaies au cheval au galop qui portent la légende *Vooc* et qu'ils attribuent au peuple voconce. Ces monnaies sont entièrement semblables aux autres, sauf la différence de légende. Ce fait viendrait encore à l'appui de mon attribution aux Cavares, puisqu'il démontrerait une fois de plus que le type dont il s'agit n'était pas exclusivement arécomique. Mais, dans l'intérêt de la vérité, il faut constater que ces monnaies voconces doivent être fort rares ; on n'en voit point figurer dans le catalogue Muret et Chabouillet, et moi-même je n'en ai jamais vu.

Digitized by Google

Cette unité ou communauté de fabrication pour des peuples voisins, différenciée seulement par quelque sigle ou légende, n'était point rare dans l'antiquité. Nous en trouvons un exemple remarquable dans le monnayage au siècle suivant. Les divers peuples gaulois du Sud-Est émirent en grande abondance les monnaies d'argent au type dit du *Dioscure*. Ces monnaies de même apparence, de même type, de même poids, ne se distinguaient guère que par leurs légendes de noms de chefs ; quelques-unes étaient anépigraphes. Dans les républiques grecques, la communauté de monnayage et la distinction par un simple sigle étaient très usitées ; on peut lire à ce sujet la savante dissertation de M. François Lenormant, dans son beau livre, *La Monnaie dans l'antiquité* (1), que sa mort prématurée l'a malheureusement empêché d'achever.

A côté des monnaies au cheval au galop et au rameau, il s'en présente d'autres pareillement anépigraphes et en argent, qui portent de face la même tête de divinité, au revers, un animal cornu au galop. Elles sont de même style arverne, de même facture celtique et semblent être sorties des mêmes ateliers. L'animal cornu y ressemble au cheval au galop ; il n'en diffère que par l'absence de crinière, et parce que sa tête est ornée de longues cornes. Pareillement comme détail caractéristique, au milieu de la tête monstrueuse, une espèce de tubercule forme l'œil. Voici la description de celles qui sont en ma possession. De face, tête de divinité à gauche. Revers, animal cornu au galop à gauche ; au dessous, le rameau. Un autre exemplaire présente la tête de divinité et l'animal cornu à droite, mais ne laisse point voir de rameau. Dans notre pays, les trouvailles de ces monnaies ont eu lieu dans les mêmes localités et dans les mêmes conditions que celles au cheval; leur état d'usure, leur frai est le même, mais elles sont un peu moins communes que celles au cheval. M. de Lagoy, qui appelle l'animal cornu une chèvre ou un bouc,

(1) T. II, p. 60 et suiv.

Digitized by Google

constatait qu'on les *trouvait trop fréquemment dans le Comtat pour ne point douter qu'elles y étaient une monnaie locale*(1). Conformément à l'opinion du savant numismate, on devrait donc les attribuer aussi aux Cavares. Le catalogue les attribue aux Allobroges, probablement par ce qu'il a été trouvé de ces monnaies dans le haut Dauphiné (1). Mais les Allobroges avaient leur monnayage autonome qui a pour type un hippocampe ou cheval marin. L'attribution incontestée du cheval marin aux Allobroges, témoigne que la géographie et la topographie n'avaient été pour rien dans le choix de ce type.

Je possède une monnaie de bronze anépigraphe au chamois, qui est de style tout différent. De face, tête de divinité diadémée à gauche. Revers, chamois bondissant à gauche ; entre les jambes le rameau. Elle a été trouvée au territoire de Cavaillon. La tête de la divinité est mieux gravée, les formes de l'animal sont plus élégantes, plus sveltes. Au lieu d'un produit de l'art arverne, il faut y voir le produit, ou tout au moins l'influence de l'art marseillais, que justifierait du reste le voisinage de Marseille. Si celle-ci ne tient pas aux Cavares, on pourrait l'attribuer aux Voconces. Elle ne figure point dans le catalogue.

Par tout ce qui précède, je crois avoir justifié l'attribution à la confédération des Cavares des monnaies anépigraphes du cheval au galop, jusqu'à présent données aux Volkes Arécomiques. Si toutefois vous estimiez que ma démonstration n'est pas suffisante, il me resterait à rechercher les causes qui auraient dispensé ou empêché les Cavares d'avoir un monnayage autonome, à l'exemple des peuples voisins.

On pense tout de suite au monnayage de la cité de Cabellio, si fécond, si varié, et dont les exemplaires abondent dans les collections. Mais comme il n'a commencé qu'en l'an 44 avant l'ère chrétienne sous le principat du

(1) De Lagoy, *Notice. Mélanges numismatiques*, Lasaussaye.

(2) Il reconnaît cependant que le peuple qui les a fait frapper devait être voisin des Cavares.

Digitized by Google

triumvir Lépidus, c'est-à-dire lorsque le monnayage autonome des peuples de la Gaule Narbonnaise avait pris fin, on ne peut en tenir compte pour les temps antérieurs. Il y a aussi le monnayage de la cité d'Avenio. Celui-ci, par ses monnaies d'argent au sanglier, est bien du temps de l'indépendance gauloise. M. Hucher le représente comme un des plus purs spécimens de l'art gaulois. Quant à la monnaie de bronze à la tête tourrelée et au taureau, elle est postérieure et peut être contemporaine de Pompée. Si la tête couronnée de tours témoigne de l'indépendance de la cité, au revers le taureau indique l'influence de Marseille. Du reste, elle est d'apparente fabrication marseillaise. Quoi qu'il en soit, le petit nombre de ces monnaies existant dans les collections semble interdire l'hypothèse que le monnayage d'Avenio aurait alimenté tous les besoins de la confédération cavare.

Il faudrait donc se retourner d'un autre côté et se porter vers la grande cité phocéenne, apôtre de la civilisation chez les peuples du Sud-Est voisins du littoral. Son monnayage a été immense pendant plusieurs siècles dans les temps de l'indépendance gauloise, et il ne s'est à peu près éteint qu'à la suite des victoires de Jules César. Les monnaies massaliotes sont extrêmement abondantes dans toute la région du Sud-Est; de beaucoup elles y sont supérieures en nombre à toutes les autres monnaies de la Gaule réunies. Cependant, de sérieuses objections imposent une grande circonspection. Comment la confédération cavare, si jalouse de son indépendance, ainsi que, du reste, tous les peuples gaulois, aurait-elle docilement accepté de se mettre sous la dépendance monétaire de Marseille? Ç'eût été de sa part un acte de permanente vassalité, qu'on ne peut admettre que pendant les quelques années qui suivirent les victoires de Pompée ; c'eût été un témoignage d'infériorité à l'égard des peuples voisins. Il est bien vrai qu'Avenio et Cabellio, par suite des avantages de leur situation, avaient reçu des comptoirs marseillais, mais le

Digitized by Google

pays restait gaulois et indépendant. Il en était comme dans ces villes de l'Extrême-Orient où les Européens établissent des comptoirs pour les besoins du commerce. D'ailleurs, il n'y avait pas qu'Avenio et Cabellio dans la confédération cavare, il y avait Arausio, les Tricastins, les Ségalauniens, les Méminiens, avec lesquels il faut compter. Si au temps du bas empire un écrivain grec, abréviateur superficiel, a dit qu'Avignon et Cavaillon étaient des villes marseillaises, il s'est mis en contradiction avec le souverain témoignage de Strabon et avec celui des autres géographes du haut empire.

En cet état, il me semble qu'il faut tenir pour certain que la confédération des Cavares a eu, comme les peuples voisins, son monnayage autonome ; et sa monnaie autonome, je crois l'avoir trouvée dans l'obole d'argent au cheval et au rameau, sans motifs valables attribuée jusqu'à présent aux Volkes Arécomiques, le cheval au galop étant un type général dérivé des Arvernes. J'ajoute que l'obole à la chèvre ou au bouquetin a dû appartenir pareillement aux Cavares ; quant à la monnaie de bronze au chamois ci-dessus indiquée, la question, pour être élucidée, aurait besoin de trouvailles nouvelles.

Je ne pourrais indiquer que par approximation l'époque de l'émission de la monnaie au cheval, ainsi que que celle de la monnaie au bouquetin, qui paraissent avoir été contemporaines. Étant donné d'une part que l'émission des monnaies gauloises chez les Arvernes n'a pu se répandre que vers la fin du règne d'Alexandre, et que même, d'après certains spécialistes, elle n'a dû commencer qu'après le pillage du temple de Delphes, en 279 avant J. C. ; enfin qu'il a fallu nécessairement un certain temps pour que l'art et l'industrie arvernes aient été mis au service des Cavares ; étant donné, d'autre part, que l'indépendance des Cavares a pris fin avec les conquêtes de Sextius Calvinus en l'an 125 avant J.-C. ou avec celles de Domitius Ahenobarbus qui ont suivi, il y aurait à fixer le monnayage cavare

Digitized by Google

dans la période qui s'est écoulée entre ces deux époques, probablement vers le commencement du IIe siècle avant Jésus-Christ (1).

Les diverses propositions que je viens d'émettre sans doute ne sont pas toutes faciles à établir sur des preuves irrécusables. Si je n'ai pu résoudre définitivement les divers problèmes, tout au moins voudrais-je appeler l'attention des spécialistes sur ces questions jusqu'à présent peu explorées, mais intéressantes pour nous, puisqu'elles touchent à l'histoire de nos ancêtres.

A. SAGNIER.

Voici quelques documents statistiques à l'appui de mes affirmations.

Je possède dans ma collection six exemplaires de la monnaie anépigraphe au cheval et au rameau; quatre proviennent de Barri, un de Baumes, un de Cavaillon, et deux exemplaires de la monnaie anépigraphe au bouquetin, l'un venant de Barri, l'autre de Cavaillon; enfin un exemplaire de la monnaie au chamois trouvé à Cavaillon. Je n'ai point de monnaies au cheval avec la légende *Vol*. La photographie ci-contre reproduit trois de ces monnaies anépigraphes au cheval et au rameau, deux au bouquetin et celle au chamois.

M. Digonnet possède dans sa collection, à Jonquières, trois monnaies anépigraphes au cheval et au rameau, et une autre avec la légende *Vol*; toutes les quatre proviennent des environs d'Orange Celle à la légende *Vol* est reproduite ci-contre par la photographie.

M. Ludovic Vallentin, dans sa riche collection à Montélimar, possède cinq monnaies anépigraphes au cheval et au rameau et deux anépigraphes au bouquetin. Toutes proviennent du département de Vaucluse et de la partie sud du département de la Drôme.

M. Roger Vallentin, à St-Péray, une au bouquetin, lui venant des environs d'Orange.

M. Paul de Faucher, à Bollène, quatre anépigraphes au cheval et au rameau, lui venant des environs de Bollène.

M. le comte de Gaudemaris, à Baumes, deux de ce même type, lui venant des environs de Baumes.

M. Roux, de Cavaillon, deux de ce même type des environs de Cavaillon.

(1) Dans des trouvailles récentes faites en Dauphiné, il s'est rencontré quelques pièces au cheval et au bouquetin au milieu d'une grande quantité de pièces au *disosème*. Cf. *Le Trésor de sainte Blandine*, par le commandant Allote de Lafuye (Grenoble 1891).

Digitized by Google

M. Martin, d'Orange, une au cheval avec la légende *Vol*, trouvée à Barri et une au bouquetin, trouvée aux environ d'Orange.

A cette énumération, qui pourrait s'étendre bien davantage, il convient d'ajouter les monnaies des musées d'Avignon et de Marseille. Le Musée-Calvet d'Avignon possède sept anépigraphes au cheval et au rameau et deux au bouquetin. Ces monnaies ont été recueillies aux environs d'Avignon et dans le Comtat. Le musée de Marseille, d'après le renseignement qu'a bien voulu me transmettre son éminent conservateur, renferme deux pièces avec le cheval au galop à gauche et le rameau et deux autres avec le cheval au galop à droite et une roue ; il renferme quatre pièces au bouquetin courant à gauche et deux au bouquetin courant à droite. Il n'en possède point avec le cheval et la légende *Vol*. Les monnaies ont été acquises de l'ancienne collection du président Fauris de St-Vincent qui, au commencement de ce siècle, habitait la ville d'Aix, c'est-à-dire au voisinage de la région de la basse Durance et du Comtat.

Quant aux monnaies de la Bibliothèque Nationale désignées dans le catalogue Muret et Chabouillet, depuis le n° 2620 ou depuis le n° 2628 jusqu'au n° 2644, il faut remarquer qu'elles sont présentées comme provenant de la collection de Luynes et de la collection de Saulcy. Or, on sait que le duc de Luynes avait acquis la collection de feu le marquis de Lagoy, laquelle avait été formée par ce dernier de monnaies recueillies dans la région de la basse Durance et dans Vaucluse. Quant à celle de M. de Saulcy, on sait pareillement qu'elle avait été formée de monnaies gauloises provenant de Barri et de Cavaillon.

Ainsi donc, tandis que dans le département de Vaucluse les monnaies anépigraphes au cheval et au rameau et même celles au bouquetin sont communes, celles à la légende *Vol* sont fort rares. C'est l'inverse dans le département du Gard, l'ancien territoire Arécomique, tandis que les anépigraphes sont rares, celles à la légende *Vol* y sont communes. Ce fait à lui seul n'est-il pas une démonstration.

A. S.

Digitized by Google

CATALOGUE
DES MOLLUSQUES VIVANTS
DES ENVIRONS D'AVIGNON.

Le département de Vaucluse fait partie de la Provence. Les départements auxquels il est contigu sont : au nord, la Drôme ; à l'est, les Basses-Alpes ; au sud, les Bouches-du-Rhône ; à l'ouest, le Gard. Sa superficie est d'environ 356.640 hectares. Protégée par un cercle de montagnes s'abaissant par gradins successifs vers la Méditerranée, la Provence jouit d'une température supérieure à celle des provinces plus méridionales qui bordent les Pyrénées.

Climat et observations météorologiques

Les plaines d'Avignon et d'Orange, larges de 15 à 20 kilomètres, forment un contraste frappant avec les passages retrécis qui les précèdent et qui les suivent. Elles offrent des refuges assurés à cette belle faune de mollusques dont je donne l'énumération plus loin. La température moyenne signalée par le bulletin de la société météorologique de Vaucluse, est de 14° 25 centig.

Ce chiffre semble exagéré ; c'est sans doute là une température urbaine. En effet, si nous prenons quelques chiffres acceptés depuis longtemps déjà par M. Renon, nous notons :

Paris,	10°	centigrades.
Toulouse,	12° 2	—
Montpellier,	13° 7	—
Marseille,	14° 1	—

Digitized by Google

Il n'y a guère de doute qu'Avignon, plus au nord et moins chauffé par la mer que Montpellier, ne soit plus froid que cette ville, dont la température : 13° 7, est d'ailleurs à peine suburbaine. Avignon devrait donc avoir 13° environ.

A Carpentras, des observations faites *en ville* par les agents des ponts-et-chaussées ont donné, pour une dizaine d'années d'observations, une moyenne de 13° 3. En rase campagne on ne constaterait sans doute pas plus de 12° 5. Avignon étant un peu moins froid que Carpentras, on voit que nous arrivons encore aux environs de 13°; enfin, la température : 12° 8, de la fontaine de Vaucluse, nous confirme cette conclusion (1).

Ces observations sont suggérées par l'importance de la détermination des températures moyennes en géographie zoologique et botanique.

La température la plus élevée à Avignon, pendant les treize années de 1879 à 1891, a été de 49°,6 le 15 juillet 1887, en plein air (sans doute au soleil ?), et la température la plus basse a été de 13° en janvier 1881 (chiffres indiqués par le bulletin de la Société météorologique de Vaucluse) ; mais, en pleine campagne, le thermomètre est descendu jusqu'à moins 17° centig. Ce sont les froids les plus intenses qui aient été notés en Provence depuis le commencement du siècle.

La moyenne des hivers est plus élevée de 2°,5 centig. que celle des hivers de Paris, et celle des étés, de 6°,2 centig. que celle des étés de Paris.

Il est rare de voir en Provence de la neige pour plus de trois ou quatre jours. En 1827 cependant, elle a persisté plusieurs semaines.

On doit regarder, à Avignon, le mois de janvier comme le mois le plus froid, avec une moyenne de 4°,6. La température s'élève ensuite d'une façon continue jusqu'en juillet, où elle atteint son maximum avec une moyenne de

(1) Observations faites par M. Viguier.

Digitized by Google

23°,50 c., après quoi elle redescend d'une façon continue jusqu'en janvier.

Il est remarquable que l'anomalie des périodes rapprochées n'offre que de légères différences, qui s'évanouissent bientôt dans la majestueuse uniformité de la nature!

La quantité moyenne de pluie n'est pas supérieure à celle qui mouille moyennement la surface de notre pays, mais sa distribution dans les quatre saisons est très caractéristitique: près de la moitié tombe en automne (moyenne 79 m/m), l'autre moitié en hiver et au printemps.

C'est en juillet qu'il en tombe le moins.

Le vent N. N. O. règne pendant la plus grande partie de l'année.

Le plus grand nombre de jours de mistral a été de 87 en 1886, et le plus faible, de 39 en 1890 (observations faites pour une période contemporaine).

C'est en hiver et au printemps qu'on observe le plus de jours de mistral, et c'est une erreur de dire que le thermomètre descend plus bas quand il souffle; on pourrait presque avancer d'une façon certaine, avec les viticulteurs et jardiniers, qu'au contraire, l'arrivée du mistral coïncide avec une élévation relative du thermomètre. L'impression du froid intense causé par le vent est, comme on le sait, surtout physiologique.

Divisions topographiques.

Les principales divisions topographiques du département sont la plaine, les collines et les montagnes.

Plaine. — Le sol de la plaine est formé d'alluvions anciennes et modernes. Les alluvions modernes se composent de cailloux, de graviers, de limon et de sable grossier composé de nombreux grains de quartz, de mica et de débris de roches, que le Rhône dépose chaque fois qu'il éprouve une forte crue. Les échantillons de ce produit donnent environ 22 % de carbonate de chaux et sont, par cela même, très favorables au développement des

Digitized by Google

mollusques. L'île de la Barthelasse est tout entière un produit alluvien des plus modernes.

Les alluvions anciennes diffèrent des alluvions modernes par leur composition minéralogique, et sont constituées par des masses plus ou moins épaisses de sable et de cailloux roulés. Les alluvions de la Durance sont plus argileuses que celles du Rhône.

On conçoit que de semblables différences dans la constitution géologique et minéralogique du sol aient entraîné des modifications sérieuses dans le mode de distribution des espèces.

M. Drouët a défini cette influence en indiquant l'ordre des roches dont l'action est manifeste. Il a constaté que le terrain crétacé, dans le département de l'Aube, est plus riche en mollusques que le terrain jurassique. Dans le département de Vaucluse, c'est la plaine qui est la plus riche en mollusques, le terrain tertiaire vient ensuite par ordre de préférence et le terrain néocomien semble être le plus pauvre (1).

Collines. — Les collines sont, ou bien isolées comme les hauteurs de Piolenc, Sorgues, Vedènes, Cavaillon, ou bien sont groupées et forment des massifs plus ou moins considérables, comme ceux de Bollène, Mornas, Séri gnan, etc. Ces diverses collines sont composées, tantôt de roches calcaires, tantôt de grès siliceux ou bien de marnes sableuses ou argileuses appartenant au terrain tertiaire; ce dernier très varié sous le rapport de la composition minéralogique.

Leur altitude, dans le voisinage du Rhône, est de 100 à 150^{m}, elle augmente à mesure que l'on marche vers l'est, où elle peut atteindre de 450 à 500^{m}.

Montagnes. — Les montagnes constituent, dans la partie orientale du département, deux massifs principaux appelés le Mont-Ventoux et le Luberon, qui sont formés l'un et l'autre de roches calcaires. L'altitude du premier

(1) Sans doute à cause du manque de végétation.

Digitized by Google

atteint 1969m, et le deuxième a une hauteur moyenne de 7 à 800 mètres. La rive droite du Rhône appartient au département du Gard; elle est constituée par des collines et des montagnes de semblables natures minéralogiques et appartenant aux mêmes terrains géologiques. Les calcaires helvétiens et les argiles pliocènes s'appuyent sur les collines néocomiennes.

Le terrain jurassique n'occupe qu'une petite étendue dans le département de Vaucluse.

Hydrologie. — La vallée actuelle du Rhône a été creusée dans le sein de la grande vallée des temps pliocènes.

Les roches des Alpes et de ses contreforts, charriées à l'état de galets par le puissant courant, constituent le fond du lit du Rhône.

Les débris de graviers et de cailloux abandonnés par l'ancien fleuve, pendant les derniers âges géologiques, se rencontrent sur les plateaux d'âge crétacé, bordant les rives, et stérilisent encore la vaste plaine de la Crau.

L'altitude du lit du fleuve est de 15m au pont d'Avignon, et de 5m seulement au pont de Beaucaire. La pente moyenne est douce dans nos régions; elle est seulement de 0m,40 par mètre environ.

Les débordements occupent des surfaces immenses et les crues du fleuve sont subites et violentes.

La Durance torrentueuse alimente de nombreux canaux qui, dans Vaucluse, donnent asile à de nombreuses espèces d'unios et d'anodontes. La partie du Rhône, en aval de l'embouchure de la Durance, est la partie la plus riche en malacologie fluviatile, et c'est à l'embouchure du Gardon à Aramon et près d'Arles, que se trouvent les plus riches dépôts de nayades. Les principaux affluents de notre fleuve, dans le département sont: la Nesque, le Lauzon (qui reçoit deux petits torrents, l'Échavarelle et la Roubine), le Lez, l'Aigues, la Sorgue (qui reçoit l'Auzon), l'Ouvèze et la Durance, qui forme limite départementale.

Toutes ces rivières ne possèdent presque pas d'eau en

Digitized by Google

été. Elles coulent sur des terrains dénudés, et les orages les transforment très rapidement en torrents ; seule, la Sorgue, ramifiée à l'infini, offre des refuges assurés aux espèces qui s'y trouvent.

Sur la rive droite du Rhône, le régime des affluents est encore plus désordonné, et les crues de l'Ardèche et du Gardon sont encore plus terribles.

Ces rivières ont été peu explorées au point de vue des coquilles fluviatiles qui peuvent s'y trouver. Elles doivent en recéler très peu, par suite de leur peu de débit en été et de leur entraînement dans le fleuve lors des inondations.

La Durance torrentueuse alimente neuf canaux dans Vaucluse qui doivent donner asile à de nombreuses espèces d'unios et d'anodontes :

Sources : 1° La fontaine si connue du vallon de Vaucluse, la plus étudiée au point de vue malacalogique, et dont la température moyenne est de 12°,8 (M. Viguier).

2° La fontaine du Grozeau, près Malaucène ; à 409^{m} d'altitude.

3° Les sources de la Grave et d'Augel, sur le revers septententrional du mont Ventoux ; à 1165^{m} d'altitude.

4° Les sources sulfureuses de Vacqueyras, connues sous le nom d'eaux de Montmirail.

5° La source minérale de Velleron.

6° La source Font-Filiole, presque au sommet du mont Ventoux, sur le revers nord. M. Viguier a trouvé 2°,8 pour la température de cette source, l'air ambiant étant à 13°,5. M. Scipion Gras indique 5°. Il est probable que la température de cette source est légèrement variable, car elle semble provenir d'infiltrations superficielles.

Enfin citons, quoique n'étant pas du département, les sources voisines des Angles, qui ont fourni, ainsi que la fontaine de Vaucluse et quelques petites sources à Sarrians et à Goudargues, d'abondantes récoltes de Bythinelles.

Le Lauzon a été reconnu par M. Margier, juge au tri-

Digitized by Google

bunal de Carpentras, à qui j'adresse ici mes sincères remerciements pour les utiles renseignements qu'il m'a procurés. Le Lauzon, dans la partie Est du département, coule dans la partie montagneuse et dans la vaste et sèche plaine bien cultivée appartenant aux terrains quaternaires. Cette plaine, autour de Carpentras, est peu riche en mollusques ; mais, par contre, la vallée de l'Auzon, de largeur réduite, fraîche et humide, couverte de prairies, en abrite une grande quantité.

Il est intéressant de comparer la faune de la région avignonaise avec celle des autres contrées voisines ; elle présente, en effet, certains caractères particuliers vraiment dignes de remarque. Elle est formée par la jonction des espèces du sous-centre alpique descendues du Ventoux, des massifs moins élevés, des espèces circum-méditerranéennes qui ont remonté les grandes vallées jusqu'au point où une température trop rigoureuse s'oppose à leur dispersion. Les massifs calcaires ont servi principalement de véhicule aux coquilles alpines, tandis que les vallées et leurs plaines ont favorisé la dispersion de certaines hélices, dont le principal habitat est la zone maritime.

Les faunes malacologiques les plus voisines sont :

1° La Drôme, celle-ci bien étudiée par M. Constant Chatenier et Gustave Sayn : aux helix arbustorum ; alpina ; fontenilli ; clausilia ventricosa, plicatula, dubia ; pupa farinesiana ; etc., présentant un très grand nombre de formes alpines, surtout dans le genre clausilia.

C'est presque encore la faune du Lyonnais et du Dauphiné, modifiée dans le sud et sur quelques points seulement, par la présence des zonites algirus, leucochroa candidissima et quelque variabiliana, comme les helix cespitum, Pampelonensis et stiparum ; mais, à Avignon, cette influence alpique tend de plus en plus à disparaître, ou tout au moins à s'atténuer, pour faire place à l'influence maritime méditerranéenne.

2° Le Gard, dont le voisinage de la Méditerranée apporte un plus grand nombre d'espèces littorales.

Digitized by Google

Le Var, ainsi que les Bouches-du-Rhône qui s'étendant le long de la Méditerranée, offrent une faune plus franchement méditerranéenne : helix cycicensis, orgonensis, lenticula, hypnophila (sp. nov.), pupa Michele etc., sans compter le genre amnicola, peringia, etc.

A l'est du département, la région montagneuse participe encore de l'influence dauphinoise, tandis que le reste du département est nettement provençal ; nous en avons la preuve dans le développement que prend, dans la région, tout le groupe si particulièrement polymorphe des innombrables variabiliana ; en outre, c'est ici que prend fin l'extension septentrionale des formes si particulières du groupe de l'helix terrestris. On peut donc considérer la région avignonaise comme la limite de l'extension septentrionale de la faune littorale des côtes de Provence.

A quelles causes devons-nous attribuer cette extension d'une faune ordinairement bien localisée ?

Sans doute à l'influence orographique apportée par la grande vallée du Rhône ? Nous en avons la preuve par certaines variabiliana franchement méditerranéennes, qui remontent néanmoins le long des côtes océaniques de la France et même celles de la Manche, s'étendant à l'intérieur des terres, mais uniquement le long des vallées des grands cours d'eau.

La Seine est, au Nord, la limite extrême de l'extension septentrionale et orientale de ces espèces ; on les a vus remonter assez loin le long des rives de ce fleuve et de la Loire. C'est évidemment le même phénomène qui se reproduit sur une plus large échelle dans la vallée du Rhône.

Ce dernier fleuve a servi de véhicule pour le transport des unios, des anodontes et des dreissensia : toutes ces formes trouvant un milieu éminemment propice, non dans les trous des dragues promptement comblés par les apports du fleuve, mais dans les délaissés à fond vaseux, où ils se sont particulièrement développés.

Digitized by Google

Le Rhône a servi de limite géographique à l'extension de certains groupes : les formes particulièrement alpiques, comme les hélix alpina, fontenilli, glacialis, etc., n'ont pu franchir le fleuve. L'helix arbustorum et ses nombreux dérivés, si bien étudiés par M. le Dr Servain, se sont surtout développés dans la partie septentrionale du Rhône et, en passant sous la région pyrénéenne, les anciennes formes de ce groupe se sont modifiées pour donner naissance aux hélix Xatarti, Canigonensis, etc. Les Alpes, au moins les Alpes lombardes, ont servi de limite au développement des nombreuses campylées de l'Italie ; ce groupe n'est plus représenté en France que par quelques formes qui restent cantonnées le long de la chaîne, dans le Queyras et les Hautes et Basses-Alpes ; néanmoins quelques formes, de taille plus petite, ont pu franchir la vallée du Rhône pour aller faire souche à l'Ouest. C'est ainsi que pendant longtemps on a cru que le joli groupe de l'helix Bollenensis était à peu près exclusivement localisé dans la Drôme et dans Vaucluse, où d'ailleurs il atteint un maximum de développement, jusqu'au jour ou M. Fagot a montré leur existence dans les environs de Toulouse.

Les Succinea, ces habitants des rives des cours d'eau, semblent fournir d'intéressants sujets d'observations. Les formes alpiques, comme, par exemple, le S. Charpentieri de la Savoie, descendent bien la vallée du Rhône jusque à l'embouchure de la Drôme, mais ne descendent pas plus bas que Pont-en-Royans et St-Nazaire. En revanche, la S. Elegans de la Provence remonte aisément jusqu'à Avignon, où elle est commune (1). Les petites succinea du groupe de l'arenaria et de l'oblonga semblent faire défaut ou du moins sont très rares dans la région.

Le sous-centre pyrénaïque, n'est représenté que par l'H. Hylonomia qui, du sous-centre hispanique, a rayonné jusque dans le plateau central et, de là, a gagné les Alpes.

Parmi les espèces alpiques de Vaucluse, nous citerons

(1) J'ai constaté sa présence à Castres et à Nimes.

Digitized by Google

celles qui vivent sur le mont Ventoux : les vitrina major et annularis ; l'H. Lavandulæ et hyal. diaphana. Les espèces sous-alpiques sont assez nombreuses : hyalina glabra ; helix obvoluta et lapicida; Bulimus detritus et Arnouldi ; clausilia punctata ; pupa avenacea, secale, polyodon et variabilis. C'est la faune du Luberon et des sommets néocomiens de la rive droite du Rhône.

Les espèces banales des alluvions et des plaines basses sont largement représentées, et de l'ensemble de ces faunules, dues aux diverses altitudes, à la composition géologique des terrains et à la température, éclôt une faune malacologique riche et variée.

On verra plus loin, dans la nomenclature des ouvrages qui ont trait à la malacologie de Vaucluse, que beaucoup d'auteurs se sont occupés de cette région. La faune de la fontaine de Vaucluse a été étudiée au commencement du siècle par le docteur Guérin, naturaliste, qui, en 1813, dressa une liste de plus de 60 espèces, rien que pour cette partie si connue des touristes. Le docteur Guérin est l'auteur de beaucoup d'autres ouvrages intéressant le département. Son étude sur la faune de Vaucluse, recèle des connaissances en malacologie bien remarquables pour cette époque. MM. Nicolas et Coutagne ont, de nos jours, complété cette énumération.

La faune de la partie supérieure du mont Ventoux a été reconnue en partie par M. Margier, de Carpentras, et par M. Nicolas, d'Avignon. L'exploration faite par ce dernier a été faite hâtivement et dans un but tout autre que celui d'établir la faune de ce mont isolé ; elle n'en a pas moins donné lieu à des observations fort intéressantes.

On a remarqué l'état de petitesse des coquilles, par suite de leur hivernage prolongé, de la température rigoureuse et du manque de nourriture ; car la végétation en ce point élevé est d'une pauvreté excessive.

(1) Consulter à ce sujet le travail de M. Coutagne sur la variabitité de l'espèce chez les mollusques terrestres et d'eau douce (1882).

Digitized by Google

On a d'ailleurs, depuis longtemps, fait cette remarque que plus l'on s'élève, plus les coquilles sont faibles et petites (1). Dans les Pyrénées, le chondrus quadridens, pupa brauni, helix rupestris, etc., sont de moins en moins robustes à mesure que l'on s'élève.

Il n'y a pas d'espèces absolument fixes, a posé M. Locard, dans son ouvrage sur les influences des milieux ; cette loi trouve son application dans notre région, car la culture du sol, le régime des eaux courantes et les variations du climat ont apporté des changements notables dans la faune provençale. Il est mathématiquement certain que le mistral soufflait pendant les derniers âges géologiques (1), mais les mollusques pouvaient se garantir des fureurs du vent desséchant, grâce aux grands massifs forestiers qui existaient dans la vallée à cette époque lointaine.

Depuis lors, certaines espèces ont disparu, d'autres sont venues et se sont considérablement propagées.

C'est ainsi que M. Nicolas a constaté, dans les sépultures dolmeniques de la colline du Castellet, près d'Arles, l'absence de certaines formes méditerranéennes très communes actuellement, telles que les helix melanostoma, seitula et pisana. Toutefois, MM. Fournier et Rivière ont signalé (2) cette dernière helix ainsi que l'helix pyramidata et le cyclostoma elegans dans l'abri du puits de Sormiou, près Marseille, à l'époque magdalénienne. Enfin, M. Viguier (3) indique, comme existant dans le lehm de Monteux, près Carpentras, pendant les dernières phases de la période quaternaire, les espèces ci-après : clausilia biplicata, pupa dolium, vertigo nana, valvata cristata, succinea oblonga, toutes espèces appartenant au régime alpique et n'existant plus dans nos régions ; par contre, certaines espèces des régions septentrionales, telles que l'helix

(1) Voir *le Mistral, son ancienneté*, dans le *Bulletin de l'Académie de Vaucluse*, 1890.

(2) *Feuille des jeunes naturalistes*, mai 1884.

(3) *Bulletin de la Société géologique de France*, décembre 1884.

Digitized by Google

rotundata et l'helix rupestris prospèrent maintenant en ce coin de Provence.

Ce fait de disparitions et d'apparitions d'espèces n'a pas seulement été constaté en Provence ; dans le Lot-et-Garonne, M. Debeaux a fréquemment trouvé des spécimens des types maintenant disparus des helix pomatia et vermiculata, ces derniers présentant encore le vernis d'une coquille fraîche, tandis que les échantillons morts des H. pomatia sont d'un blanc uniforme, dénotant une plus grande ancienneté. Il est évident, dès lors, que ces deux coquilles vivaient autrefois dans ce département et qu'elles ont disparu probablement par suite du changement de climat. L'helix vermiculata ne se trouve pas non plus dans les départements voisins, et ce n'est que dans le département de l'Hérault qu'on commence à rencontrer les premiers exemplaires (1).

Les causes qui limitent le domaine des espèces sont d'ailleurs illimitées, non seulement le climat, mais la nourriture, les parasites, les changements apportés par la main de l'homme agissent encore d'une façon effective. Aussi, les mollusques, qui sont généralement sédentaires, fournissent-ils pour les distributions géographiques des espèces, de meilleurs caractères que les insectes, les poissons et les oiseaux. Chaque station a ses espèces propres, et si celles-ci se déplacent, je crois que c'est indépendant de leur volonté.

Les mollusques marchent un peu au hasard à la recherche de leur nourriture, sans détermination prévue à l'avance, et si beaucoup d'entre eux, telles que les rumina decollata, les helix pisana, variabilis, acuta, etc., se sont propagées à une distance plus ou moins grande dans la direction du nord et sur le littoral atlantique de l'ouest de l'Europe, il faut en rechercher les causes dans la main de l'homme et la facilité actuelle des transports. Le commerce des primeurs a diffusé considérablement vers le nord nos

(1) Voir note sur les migrations malacologiques, Locard, 1878.

Digitized by Google

mollusques méridionaux. L'échange des fourrages provenant de divers points de l'Europe, ceux apportés par l'ennemi en 1870 ont introduit en France une certaine quantité de variabiliana qui ont fait souche et s'y reproduisent. Les variabiliana petites, connues sous le nom de *mourguettes* par le peuple provençal, sont autochtones en Provence, tandis que les grandes sont d'introduction récente, quelques siècles tout au plus. Leur marche en avant n'est pas encore déterminée. Elles se sont propagées de manière à se répandre sur toutes nos côtes, remontant même les rives des grands cours d'eau jusqu'à Paris, Bordeaux, Toulouse, Lyon.

La petite variabiliana est plus striée en dessus, ses stries sont plus fines que chez la variabiliana conquérante. Certaines, recueillies à Bandol, dans le Var, sur le bord de la mer, ont leur test aussi strié que chez les heripensis de Mabille, et si l'on ne considérait que leur partie supérieure, on pourrait facilement se tromper dans leur détermination. Il est bien connu que l'action maritime a pour effet, aussi bien sur les plantes que sur les mollusques, d'en réduire notablement la taille et qu'il faut rapporter au chlorure de sodium les modifications constatées dans le test de ces mollusques.

Les grandes variabiliana ne se rencontrent guère que sur les bords des routes et dans le voisinge des chemins de fer, des villages et des champs cultivés ; les petites, au contraire, se rencontrent dans les endroits déserts, sur les rochers, loin de tous lieux habités.

INDICATION DES OUVRAGES QUI ONT TRAITÉ DE LA FAUNE MALACOLOGIQUE DES ENVIRONS D'AVIGNON.

Nous indiquons ci-après les auteurs qui, dans leurs ouvrages, ont cité un certain nombre d'espèces appartenant à la région vauclusienne.

1805. DRAPARNAUD. — *Histoire des mollusques français.*
Helix algira. Dans le Comtat.

Digitized by Google

1813. Guérin (J.). — *Histoire de la Fontaine de Vaucluse.* 2e édition, in-18. Avignon, 1813.

On trouve, dans cet ouvrage, une liste de 61 espèces de mollusques terrestres et fluviatiles trouvées aux environs de la fontaine de Vaucluse.

1831. Michaud. — *Compl. Draparnaud.*

Clausilia punctata. Environs d'Avignon.

1838. Potiez et Michaud. — *Gal. moll. Douai.*

Clausilia punctata, Pupa polyodon. Environs d'Orange.

1848. Dupuy. — *Hist. moll. Franç.*

Helix ciliata. Avignon.

Clausilia punctata. Environs d'Apt. (Requien.)

1855. Moquin-Tandon. — *Hist. moll. Franç.*

Il cite une quinzaine d'espèces, parmi lesquelles on remarque l'helix ciliata, pupa cylindracea et bythinia marginata, que nous n'avons pas encore trouvés dans les environs d'Avignon.

1881. Coutagne (Georges). — *Note sur la Faune malacologique.*

Bassin du Rhône, III. Le vallon de Vaucluse. 29 espèces citées, parmi lesquelles beaucoup de nouvelles.

1882. Bourguignat (J. R.). — *Paulia ou description d'un nouveau genre de mollusques habitant la nappe d'eau des puits de la ville d'Avignon.*

Paulia Berenguieri.

Paulia Locardiana.

1882. Nicolas. — *Quelques notes sur le genre Avenionia* dans le *Bulletin de l'Académie de Vaucluse.*

Avenionia Vayssieri.

— Fabri.

— Locardiana.

1882. Locard (A.). — *Catalogue général des Mollusques de France.*

Digitized by Google

1883. LOCARD. — *Monographie de l'Helix gr. Heripensis.* 6 espèces de ce groupe citées dans le département.

1884. LOCARD. — *Monographie de l'Helix gr. Heripensis.* 5 autres espèces indiquées comme habitant le département.

1884. LOCARD. — *Contribution à la faune malacologique française,* VII. — *Monographie des Hélices du groupe de l'Helix Bollenensis,* 1 fasc. avec tableau synoptique.

1885. LOCARD. — *Monographie de l'Helix gr. Unifasciata,* H. Rugosiuscula, H. Mouqueroni, H. Unifasciata. H. Acosmia.

1885. LOCARD, dans le *Bulletin de la Société malacologique Française. — Description de quelques Helix Xerophyliennes nouvelles dans Vaucluse.*

Helix Evenosi,
— Avenionensis,
— Tassyana,
— Jusiana,
} environs d'Avignon.

1886. Dans les *Annales malacologiques.*
Clausilia punctata.
Clausilia Provincialis.

1887. LOCARD, dans le *Bulletin de la Société malacologique Française.*
Helix Papalis. Avignon.

1887. NICOLAS, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 4e trimestre. — *Description de l'Helix Aramonensis.*

1889. LOCARD. — *Rivières, espèces Françaises. Margaritana et unio.*
10 unios du Rhône, près Avignon.

1890. LOCARD. — *Rév. espèces Françaises Pseudoanodonta et anodontes.*
12 anodontes du Rhône, près Avignon.

Digitized by Google

1891. NICOLAS. — *Complément monographique des genres Lartetia, Moitessieria, Bythinella, avenionia et acme.*

Voir l'énumération dans le cours dudit catalogue.

1892. COUTAGNE (Georges). — *Note sur les petites Bythinéridées des environs d'Avignon.*

Dans cette brochure, M. Coutagne donne les synonymes des coquilles décrites par M. Nicolas.

1893. LOCARD. — *Les coquilles des eaux douces et saumâtres de France.* — Description des familles, genres et espèces.

Les coquilles terrestres de France. — Description des familles, genres et espèces ; ouvrage de Locard publié pendant l'impression de ce catalogue, 1894.

Le catalogue ci-joint s'ajoute à cette nomenclature. Il a été établi en suivant, autant que possible, la classification adoptée par M. Locard dans son *Catalogue général des mollusques de France* et dans son ouvrage paru en 1893 et visé plus haut.

J'ai signalé tout ce qui a été décrit comme espèce distincte par les auteurs, me réservant, plus tard, de faire la critique de beaucoup de prétendues espèces d'entre elles.

J'ai cité, dans toutes ces listes :

1° L'indication de l'ouvrage où l'auteur a décrit son type ;

2° L'indication du traité général récent auquel on peut se reporter, si l'on désire étudier les synonymes complets de chaque espèce.

J'aurais pu, également, citer l'ouvrage de M. Westerlund « *Fauna der in paleartischen région* », dans lequel ce savant malacologiste cite également presque toutes ces espèces ; mais j'ai cru devoir m'en dispenser, parce que cet auteur les a relevées dans les deux fascicules ci-dessus désignés de M. Locard.

Digitized by Google

La région étudiée est limitée : au sud, par la ville d'Orgon, la chaîne des Alpines, Tarascon et Beaucaire ; à l'ouest, par la rivière du Gardon et les villages de Rochefort et Pujaut ; au nord, par Roquemaure, Orsan, Mornas et Orange ; enfin, à l'est, par Gigondas, Carpentras, L'Isle et Cavaillon.

Il eût sans doute été préférable de ne pas citer les espèces que l'on rencontre dans les départements limitrophes du Gard et des Bouches-du-Rhône, car on aurait eu une idée plus nette de la faune malacologique de la plaine de Vaucluse ; mais l'extrémité du département où se trouve situé Avignon, pénétrant comme au coin dans ces deux départements voisins, le champ de l'excursion aurait été trop limité autour de la cité, et j'ai cru bien faire d'indiquer la faune de ces parties très voisines.

C'est, en grande partie, aux obligeantes communications de M. Margier et surtout de M. Nicolas, que je dois la possibilité d'avoir pu compléter la faune de la région avignonaise. Qu'ils reçoivent ici l'expression de ma gratitude.

MM. Coutagne, Locard et Fagot, avec un désintéressement scientifique auquel je suis heureux de rendre hommage, se sont mis à ma disposition pour examiner et déterminer toutes les coquilles que je leur ai soumises, et pour me procurer tous les renseignements dont j'avais besoin.

M. Locard, à qui je dois tant de remarques utiles, a bien voulu me guider dans mon travail. Que tous ces Messieurs reçoivent ici l'expression de ma profonde gratitude, pour le précieux concours qu'ils m'ont prêté.

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

MOLLUSQUES TERRESTRES & FLUVIATILES

DES ENVIRONS D'AVIGNON.

Classe..... GASTEROPODA.
Ordre..... PULMONACEA.
Sous-ordre..... *Inoperculata.*

ARIONIDÆ.

Genre ARION, FERUSSAC.

1821. Table syst. anim. Moll., p. 16.

ARION RUFUS, Linné.

Limax rufus, Linné, 1758. Systema naturæ, ed. X, p. 652. — Prod. Loc. 1882, p. 1.

Dans les lieux ombragés, les prairies. M le Dr Baudon fait remarquer que cette espèce, excessivement répandue, subit des variations infinies de nuance et de taille, dues à l'influence des régions.

Trouvé à 1500 m. d'altitude dans les Pyrénées.

ARION ATER, Linné.

Limax ruter, 1758. Syst. nat., ed. X, p. 652. — Prod. Loc. 1882, p. 2.

Dans les champs, dans les lieux boisés, marécageux, près le château des Issards.

Recueilli à 1500 m. dans les Pyrénées.

ARION SUBFUSCUS Draparnaud.

Limax subfuscus, 1805. — Hist. moll., p. 8. — Prod. Loc. 1882, p. 3.

Dans les endroits humides, sous les mousses. Montfavet.

ARION HORTENSIS Ferussac.

Arion hortensis Fer. 1816. Hist. moll., p. 65. — Prod. Loc. 1882, p. 5.

Au pied des vieux murs, sous les endroits humides, sous la mousse, au bord des routes, sous les pierres. Montfavet, jardins d'Avignon.

Digitized by Google

Genre MILAX Gray.

1855. Cat. of pulm. or air-breath. moll., p. 174.

Milax Gagates Drap.

Limax Gagates Drap. 1801. — Tabl. moll., p. 100. 1805. — Prod. Loc. 1882, p. 9.

Citée par M. Guérin (1813) comme trouvée à la Fontaine de Vaucluse.

Milax Sowerbyi Ferussac.

Milax Sowerbyi, Fer. 1828. Hist. moll., p. 96. — Prod. Loc. 1882, p. 9.

Sous les endroits frais, couverts. Environs d'Avignon.

Genre KRYNICKIA, Kaleniczensko.

1851. In Bull. Soc. Moscou, p. 215.

Krynickia brunnea Draparnaud.

Limax Brunneus Drap. 1801. Tabl. p. 104. Hist. moll., p. 128. — Prod. Loc. 1882, p. 10.

Bord des fossés le long du chemin de fer d'Avignon à Morières.

Genre LIMAX, Linné.

1758. Syst. Nat., ed. X, p. 652.

Limax agrestis Linné.

1758. Syst. Nat., ed. X, p. 652. — Prod. Loc. 1882, p. 111.

Abondant dans nos jardins maraîchers. D'une voracité et d'une fécondité excessives.

Limax arborum, Bouchard Chantereaux.

1838. Moll. Pas-de-Calais, p. 28. — Prod. Loc. 1882, p. 12.

Sur les troncs d'arbres, auprès des étangs ; environs d'Avignon.

Limax cinereo-niger Wolf.

1805. In Sturm, Deuts. faun. Wurmer. — Prod. Loc. 1882, p. 14.

Sous les bois pourris, sous les détritus végétaux ; environs d'Avignon.

Limax cinereus Muller.

1776. Verm. terr. et fluv. hist., II ; p. 5. — Prod. Loc. 1882, p. 14.

Sous les haies d'arbres abattus, bord des routes, jardins. Citée par Guérin (1813), Fontaine de Vaucluse.

Digitized by Google

TESTACELLIDÆ.

Genre TESTACELLA, Cuvier.

1800. Anal. compl. table V; et 1804. Ann. mus. Paris, V, p. 435.

Testacella haliotidea Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 99. - Prod. Loc. 1882, p. 19.

Dans les lieux frais, sous les pierres enfouies profondément. — Environs de Carpentras. Rare.

Citée par le docteur Guérin comme existant à la fontaine de Vaucluse en 1813.

M. Coutagne l'a signalée sous les éboulis des ravins à ladite fontaine.

Testacella Pascali Bourguignat.

1870. In Ann. malac., I, p. 147. — Prod. Loc. 1882, p. 18.

Fontaine de Vaucluse, sous les éboulis, rare (teste Coutagne).

HELICIDÆ.

Genre VITRINA Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 33 et 98. — 1805. Hist. moll., p. 23, 30 et 119.

Vitrina Pellucida Muller.

1755. Verm. terr. et fluv., hist. II, p. 15. — Prod. Loc. 1882, p. 21.

Sous les pierres, la mousse, les endroits sombres, les touffes de chênes verts, à Villeneuve, Pujaut. Vit en colonie. Spéciale au nord de la France et aux régions montagneuses. Commune.

Vitrina annularis Venetz.

1330. Hyalina annularis. In studer, Kurz. Verzeichn., p. 86. — Prod. Loc. 1882, p. 24.

Sommet du mont Ventoux. — Sous les pierres, rare en Provence ; ne se trouve guère qu'au-dessus de 1,000 mètres. M. Coutagne l'a néanmoins recueillie dans le Bourbonnais, à 400 mètres seulement d'altitude. Rare.

Vitrina Draparnaudi Cuvier.

1817. Règne animal. It., p. 405. — Prod. Loc. 1882, p. 24.

Sous les pierres. Au sommet du mont Ventoux. Rare.

Digitized by Google

VITRINA ANNULARIS Venetz.

Hyalina annularis Venetz. — 1330. In studer, Kurz. Verzeichn, p. 86. — Prod. Loc. 1882, p. 24.

Sous les pierres, au sommet du mont Ventoux (Margier). Rare.

Genre SUCCINEA DRAPARNAUD.

1801. Tabl. moll., p. 32 et 55. — Hist. moll., p. 24, 28 et 58.

SUCCINEA PUTRIS Linné.

1758. Helix putris Linné. Syst. nat., ed. X, p. 774. — Prod. Loc. 1882, p. 27.

Sur les joncs, les feuilles mortes, sur le limon des fossés à sec, mais encore humides de Monclar. — Dans le midi, elle s'étend jusque dans le Lot-et-Garonne (Baudon).

C'est la Succinea la plus répandue en Europe. Elle est assez rare autour d'Avignon, où domine la succinea elegans. Sa forme varie en raison de sa grande reproduction.

SUCCINEA PYRENAÏCA Bourguignat.

1887. Ap. genre succinea, p. 12. — Prod. Loc., 1882, p. 28.

Près de la cascade de la Fontaine de Vaucluse. Rare.

SUCCINEA PFEIFFERI Rossmassler.

1835. Iconog. I, p. 92. — Prod. Locard, 1882, p. 28.

Cette succinea, la plus hydrophile de toutes les succinées, variable à l'infini, a des grands rapports avec la succinea elegans, plus abondante dans le Nord que dans le Midi. On la trouve au bord des fossés près Réal-Panier. Plaine de Carpentras (Margier). Commune.

SUCCINEA ELEGANS Risso

1826. Hist. nat., Europe mérid., t. IV, p. 59. — Prod. Loc. 1882, p. 29.

Particulière à la Provence. Elle s'étend néanmoins vers le N.-E.; j'ai constaté sa présence sur les bords de l'Agout, à Castres. Elle est très commune au bord des fossés du chemin des Moulins, sur les piles des petits ponts franchissant les fossés; très rarement sur le tronc des arbres, au voisinage des ruisseaux.

SUCCINEA ELEGANS, Ve Longiscata Morelet.

Sur les joncs, les bois pourris, au bord des mares dans l'île de la Barthelasse.

Digitized by Google

SUCCINEA OBLONGA Drap.

1801.Babl. Moll. p. 56. — Prod. Loc. 1882, p. 32.

Un seul individu trouvé par M. Margier, dans les environs de Carpentras.

L'époque la plus favorable pour se procurer des mollusques dépend surtout de l'altitude. M. Debeaux a constaté que, dans les Hautes-Pyrénées, les coquilles atteignent leur plus grand développement au mois d'août et septembre, parce que la neige couvre les sommets à partir du commencement d'octobre, et que les mollusques se hâtent de chercher un abri pour se garantir des froids rigoureux. Dans la vallée du Rhône, il faut attendre le mois de novembre pour se les procurer. C'est l'époque de l'année où ils ont atteint tout leur développement; néanmoins les succinées sont tout à fait adultes au mois de juillet et août.

Genre ZONITES MONTFORT.

1810. Conch. Systèm., II, p. 282 (pars).

ZONITES ALGIRUS Linné.

Helix Algira Linné, 1758. Syst. natur., ed. X, I, p. 769. — Prod. Locard, 1882, p. 34. Cité par Draparnaud dans le Comtat (1805).

Dans les lieux montagneux. Au dessus de Villeneuve, vieux chemin de Pujaut, vit en colonie bien localisée, au bord des chemins, sous les haies de chênes verts et de grenadiers. Ne se trouve jamais dans la plaine. Manque dans la plaine de Carpentras, commence à paraître au pied des premiers contreforts des monts de Vaucluse, St-Didier (Vaucluse).

Genre HYALINIA AGASSIZ.

1837. Nouv. mém. soc. Helv., I.

HYALINIA CELLARIA Muller.

Helix Cellaria, Muller, 1774. Verm. terr. et fluv. Hist., II, p. 38. — Prod. Loc. 1882, p. 35.

Dans nos jardins, sous les feuilles mortes, dont elles sont friandes; aux endroits frais et humides, au pied des arbres, se nourrissant de cryptogames. Fossés de la plaine. Trouvée à 1400 m. d'altitude, à Barèges, par M. Debeaux. Commune.

Digitized by Google

HYALINIA LUCIDA Drap.

Helix Lucida Draparnaud 1801. Tabl. p. 96. — Prod. Locard, 1882, p. 37

Dans les endroits frais et humides. Vallée du Rhône. Jardin des Doms. Rive gauche du vallon de Vaucluse. Vallée de Carpentras. Les vieux murs à Avignon. Commune.

HYALINIA BLAUNERI Schuttleworth.

Helix Blauneri Schutl., 1843, In Met. Gesellsch. Bern., p. 13. — Prod. Loc., 1882, p. 37.

Cette hyalinia a une forme déprimée et est plate en dessus. En Provence, la hyalinia lucida est souvent une Blauneri. Trouvée au sommet du mont Ventoux. Rare.

HYALINA GLABRA Studer.

Helix glabra Studer, 1820. Kurz. Verz. Conchy., p. 86. — Prod. Loc. 1882, p. 43.

Vallon de Vaucluse, tout près de la cascade ; sous les pierres. Rare.

HYALINA ARCASIANA Servain.

Zonites arcasanius Serv. 1880. Etud. moll., Esp. Port., p. 16. — Prod. Loc., 1882, p. 43.

Vallon de Vaucluse, sous les pierres. Rare.

HYALINA NITIDA Muller.

Helix nitida. Mull. 1774. Verm., terr. et fluv. Hist. II, p. 32. — Prod. Loc. 1882, p. 43.

Dans les endroits humides, sous les herbes, les pierres. Fossés d'arrosage près Montfavet, St-Étienne-des-Sorts, Carpentras. Signalé dans les alluvions quaternaires de Monteux, près Carpentras, par M. Viguier. Commune.

HYALINA CRYSTALLINA Muller.

Helix crystallina Muller, 1774. Verm., terr., fluv. Hist. II, p. 23. — Prod. Loc. 1882, p. 47.

Environs de Carpentras. Dans les environs du Rhône (Avignon). Rare.

HYALINA DIAPHANA Studer.

Helix diaphana Studer, 1820. Kurz. Verzeichn., p. 86. — Prod. Loc. 1882, p. 49.

Bien typique, au sommet du mont Ventoux. Rare.

Digitized by Google

HYALINIA OTHONIA Bourgt.

Nov. sp. in coll. Descrip. coq. terr. de France — Loc. 1894, p. 66.

Vaucluse. Teste Loc.

Genre ARNOULDIA BOURGUIGNAT.

1890. Bull. Soc. malac. de France, t. VII, p. 325.

Bourguignat, en 1890, a cru nécessaire de changer le nom de Conulus (1) en celui d'arnouldia, en l'honneur du savant malacologiste M. Arnould Locard; parce que le nom de Conulus, établi par Fitzinger en 1833, est primé par celui de Conulus, créé par Klein en 1734 (naturalis dispositio echinodermatum... etc.) pour des oursins fossiles classés parmi les Galerites de Lamark.

ARNOULDIA FULVUS Muller.

Helix Fulva Muller, 1774. Verm., terr. et fluv. Hist. II, p. 56. — Prod. Loc. 1882, p. 50.

Dans les alluvions du Rhône à Avignon. Plaine de Carpentras. Vallée de l'Auzon. Rare.

ARNOULDIA CALLOPISTICUS Bourguignat.

Zonites callopisticus Bourguignat, 1875. In sched. — Prod. Loc. 1882, p. 50.

Dans les alluvions du Rhône. Commun.

Genre LEUCOCHROA BECK.

1837. Index molluscorum, p. 6.

LEUCOCHROA CANDIDISSIMA Draparnaud.

Helix candidissima Drap. 1801. Tabl. moll. p. 75. — Prod. Loc. 1882, p. 51.

Abondant partout dans la partie montagneuse, sur les deux rives du fleuve, ne descendant jamais dans la plaine, sur les pierres, les herbes sèches, aux endroits ensoleillés, chauds et secs. Tous de variété major; la variété minor se rencontre toutefois aux environs de St-Remy, sur le versant nord des Alpines. Cette helix a le pouvoir de conserver une grande quantité d'eau dans sa coquille et peut dès lors braver la chaleur et le mistral, grâce à la facilité avec laquelle elle clôt sa coquille au moyen d'un épiphragme crétacé. C'est de tous les mollusques, non seulement de

(1) Non Conulus de Nardo, en 1841, nec Kuster 1844, etc.

Digitized by Google

France, mais encore de tout le système européen, celui qui a l'enveloppe testacée la plus blanche et la plus épaisse et qui a le moins à redouter, par conséquent, de l'action de la chaleur et du vent; avec un pareil vêtement, on peut braver, en effet, les intempéries mieux que ne pourraient le faire ses congénères; au contraire, les hyalines au test corné et mince, ne peuvent vivre que dans les milieux très abrités du vent et des rayons solaires, l'évaporation de la vapeur aqueuse se faisant infiniment plus vite chez ces dernières. C'est pour la même raison que les helix pomatia craignent moins l'action de la chaleur et du vent que les helix aspersa; il en est de même pour les chondrus comparés aux azéca, etc.

HELICIDÆ.

Genre HELIX Linné.

1758. Syst. naturæ, ed. X, T, p. 158.

Helix aspersa Muller.

Helix aspersa Muller 1774. — Verm. terr. et flur. hist. II, p. 59. — Prod. Loc. 1882, p. 52.

Pullule d'une façon étonnante dans les jardins, les vignes, dans la vallée du Rhône, dans la montagne et dans la vallée, dans le creux des arbres, sur les murailles, etc. Cette helix vivait à l'époque quaternaire en Allemagne et en Autriche; introduite en France au moyen âge, époque à laquelle les moines des couvents l'auraient (d'après Locard) apportée d'Italie pour l'utiliser dans des escargotières comme aliment maigre. Acclimatée maintenant au Tonkin, aux Açores et au Brésil, M. Debeaux l'a trouvée commune à 1,000 mètres d'altitude près Barèges, mais on ne la trouve plus à 1,230 mètres. Très grossie et très colorée dans nos jardins et dans la vallée du Rhône, où elle trouve en abondance la nourriture et l'humidité qui lui conviennent, elle n'atteint pas cependant les dimensions de l'helix aspersa d'Algérie, qui se rencontre en compagnie de l'helix vermiculata, dans la région montagneuse et dans les hauts plateaux de nature calcaire; mais lorsqu'on quitte

Digitized by Google

cette région et qu'on parvient dans la région des Shotts et de l'Atlas, ces deux espèces disparaissent, et on n'en trouve plus vestige dans les zônes sahariennes. Il ne reste plus que la Leucochroa candidissima et le Belimus decollatus, mais très réduits dans leurs proportions. Les conditions climatologiques et la constitution du sol sont donc les premiers éléments de toute nécessité pour l'existence des mollusques ; c'est dans ces éléments qu'on trouve l'explication des variations que subissent nos coquilles, parce qu'il faut, avant tout, que les mollusques puissent s'adapter aux conditions nouvelles de leur nouvelle existence. Geoffroy Saint-Hilaire cite le cas de l'helix Lactea, qui a été importée d'Espagne dans le midi de la France et à Rio de la Plata, et qui présente actuellement, dans les deux pays, une apparence différente, qu'on doit attribuer soit au climat, soit à la nourriture, ou bien à la nature du sol. Le Melanopsis buccinoidea vit aussi bien sur le littoral, à Alger, en Espagne, aux Iles Baléares, que dans la zône saharienne; pourvu que la température de son milieu n'arrive pas au degré de glace, il s'accommodera très bien à ces différentes températures, en subissant toutefois une modification, suivant le milieu nouveau. La Limnea thermalis est un autre exemple qu'on peut citer, car elle vit à Barèges dans les petits ruisseaux de neige fondante, et à Amélie-les-Bains dans des eaux à 60° de température.

HELIX POMATIA Linné.

1758. Systema naturæ, 10e edit. I, p. 371. — Prod. Locard 1882, p. 53.

L'helix pomatia a fait son apparition à l'époque gallo-romaine (Locard). Je n'ai trouvé que quelques rares échantillons dans l'île de la Barthelasse, apportés sans doute par suite d'inondations. C'est là une acclimatation accidentelle qu'il ne faut pas confondre avec le véritable habitat. Elle est particulière à la Bourgogne ; comestible, son existence est menacée par les Parisiens, qui en font une très grande consommation. Elle existe et se reproduit dans l'île de

Digitized by Google

Colombier, près Orange. C'est un exemple de migration du Nord au Sud qu'il y a lieu de citer (1).

On lit dans le Prodrome de M. Locard que cette espèce vit dans toute la France septentrionale et centrale ne dépassant pas la Garonne, et qu'elle est signalée dans quelques départements du Midi, notamment la Lozère, le Var et la Haute-Garonne, etc. Il y a lieu de remarquer qu'elle n'existe pas dans le Lot-et-Garonne. C'est probablement le déboisement qui l'a détruite; toute modification trop brusque ou trop radicale dans la nature des milieux peut avoir pour conséquence la disparition soit complète, soit partielle de la faune (2).

V. MELANOSTOMA Draparnaud.

1801. Drap. Table moll. I, p. 77. — Prod. Loc., 1882, p. 53.

Dans les prairies, les vignes, bord des chemins sur les herbes sèches, etc.

Espèce spéciale au Midi. J'ai constaté, en 1890, qu'elle avait dépassé les Alpines, l'ayant rencontrée à St-Étienne-des-Grès, près Tarascon. Elle s'est acclimatée aussi à Nîmes, où elle vit dans les prairies ; M. Viguier a constaté sa présence dans les plantations de vignes de la plage de l'Hérault, entre Cette et Agde. C'est là, je crois, son ultime station occidentale. On la trouve nombreuse à Arles (Montmajour), dans les prés, sous les feuilles sèches, dans la vallée et sur les hauteurs.

HELIX VERMICULATA Muller.

1774. Verm. terr. et fluv. Hist. II., p. 20. — Prod. Loc., 1882, p. 54.

Au bord des chemins, sous les haies, sous les pierres, très rarement sur les tiges herbacées. Fontaine de Bellevue, les Angles, jardin des Doms, Vaucluse dans la partie montagneuse. On ne trouve autour d'Avignon que des espèces de grosse dimension; mais sur le bord de la Méditerranée, ces helix sont à l'état minor et quelques-unes

(1) Voir note sur les migrations malacologiques aux environs de Lyon. Locard, 1878.

(2) L'influence des milieux sur le développement des mollusques. Locard, p. 135.

Digitized by Google

parmi elles ont à peine les dimensions de l'helix nemoralis. Toutes ces espèces méridionales perdent, en effet, de leur taille lorsqu'elles viennent à s'acclimater dans une station plus septentrionale, et inversement toutes les formes septentrionales ont une tendance à devenir plus grosses lorsqu'elles viennent à s'acclimater dans le Midi. Il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer la faune algérienne avec la faune française. Les exemples que l'on peut citer sont extrêmement nombreux : Leucochroa candidissima, helix aspersa, rumina decollata, etc. Si l'helix vermiculata est particulièrement petite sur les bords de la Méditerranée c'est qu'en ces points reconnus entre Marseille et Nice, l'influence climatérique est combattue par l'influence maritime. L'helix vermiculata du centre de l'Algérie est plus grosse, parce qu'elle est soumise à une influence climatérique particulièrement méridionale; vient ensuite celle qui vit aux environs d'Avignon, parce qu'elle vit dans un habitat plus septentrional, enfin la variété la plus petite se trouve soit sur les bords de la mer, soit dans la partie du nord de la France.

HELIX ORGONENSIS Philibert.

1855. In Moq. Tandon. Hist. mal. II. p. 147. — Prod. Loc. 1882. p. 55.

Espèce très rare, localisée à Orgon, comme l'helix trica à St-Cyr, près Toulon. Elle vit en colonie, sous les pierres, au sommet de la montagne Notre-Dame ; sa couleur se rapprochant de celle des calcaires qui la couvre, elle est assez difficile à trouver. Il existe bien des chapitres en malacologie qui ont été à peine abordés; de ce nombre est le mimétisme auquel on ne doit pas d'ailleurs apporter beaucoup d'importance. Les espèces qui, comme l'helix orgonensis revêtent un vêtement dont la couleur puisse se confondre avec celle des plantes ou des lieux qu'elles préfèrent, sont d'une très grande rareté, et si, dans nos régions, quelques espèces, par leur couleur terne ou blanchâtre se confondent, par leur couleur, avec les objets environnants, il n'en est pas ainsi dans les contrées

Digitized by Google

intertropicales, où la couleur vive des mollusques contraste singulièrement avec les objets voisins. Tel est le cas de l'helix hemastoma à Ceylan, du bulimus sultanus à Syngapour etc., dont les couleurs vives et brillantes tranchent vigoureusement avec la couleur verte des feuilles sur lesquelles ces mollusques s'appliquent ; de même chez les coquilles marines du nom de strombus, voluta, cyprea,etc., qui ne font pas certes du mimétisme dans leur pays d'origine.

HELIX SPLENDIDA Draparnaud.

1830. Tabl. moll. p. 83. — Prod. Loc. 1881, p. 56.

Faune des terrains incultes ; disséminée dans la partie montagneuse sur la rive droite du Rhône.

Sous les haies, les chênes verts, bord des chemins rocailleux. Commune.

HELIX COSSONI Letourneux.

1877 Moll. terr. et fluv., de Lamalou. In Rev. et mag. zool., p. 341. — Prod. Loc. 1882, p. 56.

Citée par M. Locard, comme existant aux environs d'Avignon, dans la partie montagneuse.

HELIX NEMORALIS Linné.

1758. Syst. Naturæ, 10e édit., p. 773. — Prod. Loc. 1882, p. 56.

Au début des études malacologiques on a de la peine à distinguer les espèces, et l'œil ne sait pas encore saisir certaines différences qui sautent aux yeux plus exercés, et on se demande ensuite comment on a pu les méconnaître au début ; en d'autres termes, plus on récolte, plus on a de de sujets sous les yeux, et plus on voit de différences entre certaines espèces, comme chez les helix variabilis, bollenensis, pyramidata, par exemple, et, au contraire, moins on constate de différence entre certaines autres.

M. Coutagne me faisait part de la difficulté qu'il éprouvait à distinguer les Bythinelles des Paludestrines, lorsque ces dernières ont le sommet corrodé, ou bien lorsque, récoltées vivantes, elles sont encroûtées d'algues ; alors il devient presque impossible de n'en discerner ni le sommet,

Digitized by Google

ni la suture, etc.; on ne peut alors les séparer qu'en examinant les coquilles mortes qui sont enfouies dans le limon ou l'alluvion du cours d'eau.

Il en est de même pour l'helix nemoralis, qu'on a, en commençant, beaucoup de peine à différencier de l'helix hortensis. Ce sont, en effet, deux espèces très voisines. Certaines helix nemoralis du N.-O., petites, presque globuleuses, sont à peine différentes des helix hortensis de la Haute-Saône, mais diffèrent notablement des helix hortensis du même habitat; par contre, certaines helix hortensis des Pyrénées, très grosses, sont à peine différentes des helix nemoralis des environs de Lyon, mais le sont beaucoup plus des helix nemoralis des Pyrénées.

J'ai constaté, en certains points, à Bourges, par exemple, que ces deux espèces vivaient ensemble dans la même station, sans intermédiaires, et au camp de Chambaran, dans l'Isère, j'ai néanmoins pu suivre, sur un même point, tous les passages de l'une à l'autre espèce.

M. Coutagne m'a indiqué, ainsi qu'il suit, les différences qu'il reconnaît entre ces deux helix, considérées comme espèces distinctes par presque tous les auteurs modernes :

1° Distribution géographique et topographique différente (donc sensibilité différente suivant le climat).

2° L'helix hortensis est toujours plus petite, comparée aux helix nemoralis des stations voisines.

3° L'helix hortensis est toujours plus globuleuse.

4° L'helix hortensis a une coquille plus fine, moins grossière, pas autant bossuée.

5° Le péristome est un peu différent de forme : chez la numeralis il existe une sorte d'arête qui finit brusquement vers la portion inférieure de l'ouverture, près de la columelle, et à partir de ce point, le péristome a un bourrelet à peine marqué; chez l'helix hortensis le bourrelet intérieur a beaucoup plus de régularité dans tout le développement du péristome.

6° L'helix hortensis a, plus fréquemment que chez l'helix nemoralis, le péristome blanc.

Digitized by Google

7° La disposition des bandes ne suit pas les mêmes règles.

M. le Dr Baudon, dans son catalogue des mollusques vivantes du département de l'Oise, établit les différences suivantes :

L'helix hortensis est ordinairement petite, délicate et globuleuse, son péristome n'est jamais brun ni violet foncé ; il est blanc, rosé ou violet très pâle.

M. Gain de Tuxford Newark, un conchyliologue distingué de l'Angleterre, a beaucoup étudié ce groupe en cherchant à découvrir certaines lois relatives à leur accouplement et à la variation des couleurs et des bandes. Il est arrivé à formuler que l'influence des milieux sur les mollusques est d'une grande importance et est la véritable clef du problème de l'évolution.

Ses observations l'ont conduit à penser que la progéniture des espèces en question ressemble exactement aux individus dont ils tirent souche. Il a constaté aussi que les échantillons rouges préfèrent cohabiter avec les rouges, les jaunes avec les jaunes, etc., et ceux qui sont munis de bandes avec leurs semblables.

Les essais d'accouplement d'helix nemoralis avec les helix hortensis ont toujours échoué.

Dans la vallée du Rhône on rencontre toutes les variétés de l'helix nemoralis, toutefois les jaunes et les rubanées dominent. On les rencontre sur les deux rives du fleuve, abondantes, dans les buissons, les haies, les oseraies, les roseaux, les vignes. Elle n'est sur les hauteurs qu'à l'état de rareté. On la trouve à la fontaine de Vaucluse. Très rare dans la vallée de l'Auzon, de petite taille, la variété jaune domine ; on trouve la variété non épidermée, blanchâtre, dans les fourrés des chênes nains. Elle s'élève d'ailleurs dans les Pyrénées à 1800 m. d'altitude dans les hautes régions des sapins, passant l'hiver dans les trouées d'arbres ; mais elle n'atteint pas le sommet du pic d'Ayré, faute d'abri suffisant contre la rigueur du froid. Ces der-

Digitized by Google

niers échantillons sont de petite taille, de forme déprimée, et ont le péristome blanc (1).

HELIX HORTENSIS Muller.

1774. Verm., terr. et fluv., p. 52. — Prod. Loc. 1882, p. 57.

Beaucoup plus rare que l'hélix nemoralis. Elle affectionne les parties élevées.

Les Angles. Fontaine de Vaucluse.

HELIX RUBELLA Risso.

Theba rubella Risso, 1826. Hist. nat. Europe mérid., IV, p. 15. — Prod. Loc. 1882, p. 63.

Helix du groupe de l'helix Cautiana, commuune dans l'île de Piot, sous les buissons.

HELIX CEMENELEA Risso.

Theba Cemenelea Risso, 1826. Hist. nat. Europe mérid., IV, p. 15. — Prod. Loc. 1882, p. 63.

Dans la vallée et sur les hauteurs, mais préférant la vallée. Moins commune que la carthusiana. — Vallée du Rhône, Barthelasse, fontaine de Vaucluse, vallée de l'Auzon, Orgon. M. Nevill a constaté sa présence à 1900 m. d'altitude au dessus de Menton.

HELIX PUTOTIANA Mabille.

1878. In sched. (n. H. Putoni, Clessin). — Prod. Loc. 1882, p. 64.

Fontaine de Vaucluse. (Coutagne).

HELIX LAVANDULÆ Bourguignat.

1872. Moll. nouv. litig., p. 55. — Prod. Loc. 1882, p. 65.

Dans les pierres, au sommet du mont Ventoux. Petite, mince, déprimée et fragile comme toutes les coquilles habitant les hautes altitudes.

HELIX HYLONOMIA Bourguignat.

1871. Mss. — Prod. Loc. 1082, p. 69.

Helix du groupe de l'hélix Limbata. Peu commune à Bellevue ou au Chêne-Vert, dans les buissons et dans la Barthelasse, dans les chemins ombreux. C'est une espèce de la faune hispanique répandue dans les régions pyrénéenne et sous-pyrénéenne. Acclimatée en Provence. Rare.

(1) Debeaux, *Faune malacologique de la vallée de Barèges.*

Digitized by Google

HELIX CINCTELLA Draparnaud.

1801. Tabl. moll. p. 87. — Prod. Loc. 1882, p. 71.

Citée par Moquin-Tandon en 1855, dans Hist. moll. France, comme habitant les environs d'Avignon. Dans les chemins ombreux de la Barthelasse et de la vallée de l'Auzon (Margier).

HELIX CILIATA Venetz.

1820. In Studer, Kurzer-Verzeichn., p. 86. — Prod. Loc., 1882, p. 70.

Citée par Dupuy dans son hist. moll. France (1848) (et par Moquin Tandon), comme se trouvant aux environs d'Avignon. Je ne l'ai pas trouvée.

HELIX CARTHUSIANA Muller.

1774. Verm. terr. et fluv. Hist., II, p. 15. — Prod. Loc., 1882, p. 71.

Très commune, d'une très grande fécondité, on la trouve partout dans les jardins, les champs cultivés, les prairies, sur les baies, dans la plaine et sur la colline, fontaine de Vaucluse, plaine de Carpentras. Vit principalement dans les prairies humides; les prairies artificielles des environs l'ont multipliée à l'infini.

HELIX CARTHUSIANELLA Draparnaud.

1801. Tabl. moll. p. 86. — Loc. 1882. prod., p. 71.

Assez commune dans les champs cultivés, le long des haies, dans les prairies, etc...

HELIX INNOXIA Bourguignat.

1871, Mes. Prod. Loc. 1882, p. 72.

Dans la vallée, dans l'île de la Barthelasse; sur les graminées, dans les baies et buissons, etc. Rare.

HELIX LEPTOMPHALA Bourguignat.

1873. Mss. Prod. Loc. 1882, p. 72.

Dans les lieux marécageux, étang de Pujaut, St-Andiol (B.-du-Rh.). Rare.

HELIX RUFILABRIS Jeffreys.

1833, Syn. moll., in Linné, trans. XVI, p. 105. — Prod. Loc., 1882, p. 75.

Montdevergues, sous les chênes, près l'hôpital d'aliénés.

HELIX SERICEA Draparnaud.

1801, Tabl. mall., p. 85. — Prod. Loc., 1880, p. 85.

Dans les prairies humides des bords du Rhône.

Digitized by Google

HELIX PLEBEIA Draparnaud.

Helix Plebeia, 1805. Hist. moll., p. 105. — Prod. Loc., 1882, p. 75.

Du groupe de l'helix sericea, dans les prairies humides des bords du Rhône.

HELIX HISPIDA Linné.

1758. Syst. naturæ, 10e édit., p. 1, p. 771. — Prod. Loc., 1882, p. 77.

Dans toutes les prairies, au fond des fossés humides; on la confond souvent avec l'helix plebeia et sericea. M. Baudon, dans son 3e catalogue des mollusques vivants du département de l'Oise, indique les différences qui existent entre elles. Il existe quelques variétés.

HELIX STENELIGMA Bourguignat.

1874. In shed. Prod. Loc. 1882, p. 79.

Existe aux environs d'Avignon, d'après M. Locard.

HELIX MONTANA Studer.

1820. Kurz. vers. conclus., p. 12. Prod. loc. 1882, p. 29.

Trouvée sous les pierres par M. Margier au sommet du mont Ventoux.

HELIX ROTUNDATA Muller.

1774. Verm. terr. et fluv. hist. II, p. 29. — Prod. Loc. 1881, p. 82.

Très commune dans le Nord, très rare aux environs d'Avignon. Avant que M. de Pontmartin, aux Angles, eût fait reconstruire le mur qui borde sa propriété, on la trouvait nombreuse sous les plantes qui bordaient le chemin, et surtout sur le vieux mur tout tapissé de lierres. On la trouve aussi à la fontaine de Vaucluse et dans la vallée de l'Auzon. On la connaît fossile dans les dépôts quaternaires du bassin du Rhône.

HELIX PYGMEA Draparnaud.

1801. Tall. moll., p. 93. — Prod. Loc. 1881, p. 83.

Sous les feuilles mortes, vallée de Lauzon.

HELIX RUPESTRIS Studer.

1789. Faune Helv. in Coxe, Trav. Switz. III, p. 430. — Prod. Loc. 1882, p. 84.

Sous les lierres des murs en pierres sèches, Mornas, Carpentras, Pernes, etc. En plein nord, collée sur les rochers de Villeneuve-lez-Avignon, la fontaine de Vaucluse,

Digitized by Google

dans les endroits secs et rocailleux ; ne se trouve pas dans la vallée. On trouve ces helix à 2000 m. d'altitude, aussi bien sur le sommet calcaire du mont Ventoux que sur les rochers granitiques du pic de Midau dans les Pyrénées, bravant la pluie, le vent et la neige. Elles se retranchent toutefois dans les crevasses de ces rochers granitiques pour y passer l'hiver. M. Fagot a constaté leur présence depuis l'île Ste-Lucie dans l'Aude jusqu'au sommet du puig de la Carrall Barred ana, en Catalogne (2650 m. d'altitude), au milieu de rafales d'un vent auquel lui-même avait beaucoup de peine à résister. Elles semblent vouloir donner un démenti aux naturalistes, qui assurent que le vent est le plus redoutable ennemi des mollusques. Cette helix se colle aux rochers au moyen de son épiphragme submembraneux, préférant la partie nord, (non à cause du vent) sans doute parce que celle-ci lui offre une grande quantité de mousse et de lichens, qu'elle ne trouverait pas dans l'autre versant. Ainsi que l'énonce M. Locard, tous les mollusques n'offrent pas le même degré de susceptibilité aux influences qui peuvent agir sur eux.

Helix Obvoluta Muller.

1774. Verm. terr. et fluv., hist. II, p. 17. — Prod. Loc., 1882, p. 86.

Dans les endroits secs et rocailleux, à St-Remy, Pont du Gard, faune des rochers ; ne se trouve pas dans la plaine, alluvions du canal de Carpentras. Rare en Provence.

Helix Lapicida Linné.

1785. Syst. naturæ. 10 édit., p. 668. — Prod. Loc., 1882, p. 89.

Dans les anfractuosités des rochers, sous les pierres, dans la montagne, vallée de l'Auzon, Pont du Gard, St-Remy, faune des rochers. Les lapicida de notre région sont le double plus grandes que celles que j'ai ramassées au sommet des Cévennes : influence de l'altitude.

Helix Lapicida 1re alba, aubeig.

Citée par Moquin-Tandon à Orange, dans son Hist. moll. de France.

Digitized by Google

HELIX CORNEA Draparnaud.

1801. Tabl. moll. Drap. (non Linné), p. 88. — Prod. Loc. 1882, p. 90.

Dans les endroits rocailleux et secs, sous les pierres, carrière des Angles, Pont du Gard, St-Étienne-des-Sorts ; rare en Provence. Les quatre dernières helix citées ne se trouvent que sur les coteaux crétacés ou tertiaires qui bordent les rives du Rhône. Les espèces habitant ces hauteurs n'ont d'ailleurs apporté qu'un très léger contingent aux espèces habitant la vallée.

HELIX PULCHELLA Muller.

1776. Verm. terr. et fluv. Hist. II, p. 30. — Prod. Loc. 1882, p. 94.

Très abondante dans nos jardins, vivant en colonies, pullulant sur la terre de certains pots de fleurs, les prairies ; les alluvions du Rhône en recèlent des quantités innombrables. — Elle a été signalée par M. Viguier dans les alluvions quaternaires, à Monteux.

HELIX COSTATA Muller.

1776. Verm. terr. et fluv. Hist. II, p. 31. — Prod. Loc. 1882, p. 95.

Variété costulée de la précédente ; beaucoup plus rare, vivant en colonies séparées et peu nombreuses ; beaucoup moins robuste que la pulchella. Cela tient sans doute à la délicatesse de son épiderme et de ses lamelles. L'hélix costata a besoin pour vivre de lieux plus abrités et plus humides. — Dans la vallée de l'Auzon elle est néanmoins plus commune que l'helix pulchella.

Groupe XEROPHILA.

Tous les malacologistes qui ont étudié ce groupe savent combien il est difficile de déterminer ses espèces, tant à cause des variations insensibles qu'elles subissent, suivant les milieux qu'elles habitent, que par le grand nombre qui ont été décrites, souvent sans figures, par différents auteurs. Lorsque le champ d'études est limité à une région restreinte, il est encore facile de rattacher les formes qui s'y trouvent à une des espèces prise pour type et généralement commune ; mais, si l'étude vient à embrasser la Grèce, l'Italie, les îles de France, l'Espagne et l'Algérie,

Digitized by Google

on se trouve en présence de formes peu différentes entre elles, passant de l'une à l'autre par des transactions presque insensibles ; et néanmoins les espèces les plus extrêmes sont absolument différentes entre elles des formes adoptées comme typiques. Cet état de choses est tel que si le malacologiste, ainsi que le fait remarquer M. Pollonera, réunit, sous le même nom, toutes les formes qui ne diffèrent entre elles que par de légers caractères et qu'il passe ensuite d'une forme à l'autre, il sera conduit à mélanger dans une seule espèce les helix cespitum, neglecta, profuga, etc., et à désigner ainsi, par un seul nom, plus d'une centaine de formes, dont les extrêmes n'ont entre elles aucun point de ressemblance. D'autre part, il n'est pas possible de considérer comme espèces distinctes toutes celles qui présentent de légères différences et qui ne sont que de simples variations individuelles. Une révision de ce genre s'imposait, et c'est dans ce but que M. Carlo Pollonera, du museum zoologique de Turin, vient de faire paraître un ouvrage qui peut maintenant servir de base pour la détermination de ces espèces (1). Ce savant auteur a groupé plusieurs séries de formes, comprenant entre elles deux des espèces les plus connues, puis il a morcelé ses colonnes en autant de troncs qu'il a trouvé de solutions de continuité entre chaque helix considérée, c'est-à-dire présentant entre elles des différences de caractères qui ne paraissent pas être de simples variations individuelles.

En opérant ainsi, cet auteur ne se fait pas l'illusion d'avoir pu éviter toute chance d'erreur ou toute fausse interprétation, mais il espère que ce travail pourra servir de base pour arriver à débrouiller cette inextricable quantité du groupe xerophila.

(1) Au moment où ce catalogue était à l'impression, M. Locard a fait paraître son complément à sa monumentale série d'études sur les coquilles de France marines et terrestres et dans lequel il a présenté un travail semblable pour un champ d'étude moins étendu, ne comprenant que la France.

Digitized by Google

Groupe BOLLENENSIS.

HELIX BOLLENENSIS Locard.

1884. Contrib. VII, p. 10. — Prod. Loc., 1882, p. 96 et 333.

Bonne espèce, habitant les terrains gréseux et sablonneux, sur les graminées; s'étendant jusqu'à la Haute-Garonne à l'ouest et les Alpes-Maritimes à l'est, Bollène, mont Luberon, Apt, Visan, Montdragon, Carpentras. Il n'existe pas dans les environs immédiats d'Avignon.

HELIX LAURACINA Fagot.

Diag. sp. nouv., p. 4. — Locard 1884. Contrib. VII, p. 12. Prod. Loc. 1882, p. 16.

Montdragon Environs d'Orange (teste Loc.).

HELIX VISANICA Fagot.

1884 In Loc. Contr., VII, p. 25. — Loc. 1894. Descrip. coq. terr. de France, p. 154.

Visan, mont Luberon (teste Loc.).

HELIX CARPENTORACTENSIS Fagot.

1884. Diagn. sp. nouv., p. 17. — Loc. 1884. Contrib. VII, p. 15.

Env. de Carpentras, Visan (teste Fagot et Loc.).

HELIX ROBINIANA Bourguignat.

In Loc. 1884. Contrib. VII, p. 16. — Loc. 1894, Desc. coq. terr. de France, p. 153.

Valréas, mont Luberon, teste Locard.

HELIX FOLIORUM Fagot.

In Loc. 1884. Contrib. VII, p. 19. — Loc. 1894; Desc. coq. terr. de France, p. 153.

Apt, Visan.

HELIX PRINOHILA Mabille.

1881. Bull. soc. phil. Paris. — Loc. 1884. Contrib. VII, p. 21. — Loc. 1894; Desc. coq. terr. de France, p. 154.

Apt, Visan.

HELIX PERROUDIANA Locard.

1881. Contrib. VII, p. 23. — Loc. 1894; Desc. coq. terr. de France, p. 154.

Bollène (teste Locard), Carpentras, sur les coteaux composés de sables grossiers, appelés safras dans le pays, appartenant à l'âge helvétien. Ces coteaux constituent les

Digitized by Google

derniers contreforts des monts de Vaucluse et nourrissent sur leurs pelouses sèches un certain nombre de mollusques, amis des endroits chauds et ensoleillés.

HELIX TRICASTINORUM, Florence.

In Loc. 1884. Contrib. VII, p. 27. — Loc. 1894; Desc. coq. terr. de France, p. 155,

Environs d'Apt. La plupart de ces six dernières espèces, toutes du groupe de l'helix Bollenensis, doivent se rencontrer plus près d'Avignon ; des recherches actives les feront sans nul doute découvrir.

M. Locard m'a fait part que, dans ses nouveaux travaux, ce groupe prendra place à la suite du groupe de l'helix carascalensis; toutes ces formes sont, en effet, éminemment comparables, et ce rapprochement nouveau me semble très logique : ce fait confirmerait ce qu'on a signalé plus haut, à savoir que le groupe bollenensis est bien un groupe alpique qui a franchi le Rhône pour aller se développer au pied des Pyrénées, où il est beaucoup moins abondant; tandis que le groupe carascalensis est au contraire un groupe éminemment hispanique ou tout au moins pyrénéen.

HELIX ERICETORUM Muller.

1774. Verm. terr. et fluv. Hist. II, p. 33. — Prod. Loc. 1882, p. 97.

Sur les haies, au bord des chemins, partie montagneuse, dans la partie empierrée du côté de Pujaut (1).

HELIX TALEPORA Bourguignat.

1881. Mss. — Prod. Loc., 1882, p. 98.

On trouve ces helix nombreuses, mais localisées, vivant en colonies dans un champ cultivé, à St-Ruf, en compagnie des helix carthusianella, kalona, barbara et acuta. C'est une variété de l'helix neglecta, un passage aux formes trepidula de Servain ou acosmeta de Bourguignat. Je ne les ai rencontrées qu'en cet endroit, où elles sont nombreuses.

(1) Il existe dans la collection de M. Moquin-Tandon un h. ericetorum et un h. cespitum senestres provenant tous deux de la France méridionale.

Digitized by Google

HELIX ERICETELLA Jousseaume.

1879. Faune malacol. des env. de Paris, in Bull. soc. zool. France, p. 229. — Prod. Loc. 1882, p. 98.

Je ne l'ai trouvée que dans les alluvions de la Durance.

HELIX ACOSMETA Bourguignat.

1879. Mss. — Prod. Loc. 1882, p. 99.

Dans la partie montagneuse, sous les pierres, dans les terrains secs : Goudargues, Tavel, fontaine de Vaucluse, alluvions de la Durance.

HELIX NEGLECTA Draparnaud.

1805. Hist. moll. p. 108. — Prod. Loc. 1882, p. 97.

Dans les champs, prairies, jardins, buissons et fourrés, au Montagnet près Pujaut, route d'Orgon à St-Remy, sur le terrain crétacé. Est très commune dans les environs de Castres, où j'ai constaté ce fait intéressant que les genres variabilis, ericetorum, castrensis et neglecta vivent ensemble sans aucun mélange.

HELIX TREPIDULA Servain.

1880. Mss. — Prod. Loc. 1882, p. 99.

Sur les tiges et feuilles des graminées. A Orgon, sur les bords des routes, sur les talus, dans les endroits secs. Elle diffère de dimensions suivant les températures annuelles.

HELIX SUBNEGLECTA Bourguignat.

1860. Malac. du château d'If, p. 15. — Prod. Loc. 1882, p. 115.

Dans les mêmes endroits et dans les mêmes conditions que l'helix neglecta.

HELIX CESPITUM Draparnaud.

1801. Tabl. moll. p. 82. Hist. moll. 1805, p. 109. — Prod. Loc. 1882, p. 100.

Dans la partie montagneuse, sur les tiges et feuilles des graminées, sur les buissons. Boulbon, Orgon, Apt, Carpentras, en colonies exilées et circonscrites. Peu commune.

M. Carlo Pollonera, dans sa révision du groupe xerophyla, fait remarquer que Draparnaud dans sa table des mollusques, définissait ainsi qu'il suit l'helix cespitum : « Helix testa subdepressa, alba, fasciata; peristomate marginata violaceo » ; et rappelle ensuite qu'à la suite de cette

Digitized by Google

description, Draparnaud cite des variétés de l'helix cespitum affectant des colorations différentes et pour lesquelles il donne une description fort incomplète et peu exacte, car il indique que le péristome est toujours violâtre avec un bourrelet intérieur de même couleur, caractère absolument erroné puisque le cercle calleux est toujours blanc; toutefois, ses figures 14 et 15 de la planche VI de son ouvrage représentent assez bien cette espèce, quoique avec une élévation de spire tant soit peu exagérée, ainsi qu'il est noté dans le texte explicatif qui se rapporte à cette table.

Moquin-Tandon, au contraire (Hist. moll., 1855, p. 255), donne une bonne description de cette espèce, mais ses figures (pl. 19, fig. 5 et 6) sont très mauvaises et ne la représentent en aucune façon.

Rossmassler (Icon. I, 1835, p. 66) complète et rend plus intelligible la description de la cespitum, mais la représente fort mal (fig. 16), en sorte que l'on ne peut tenir aucun compte de cette figure. Plus tard (fasc. VIII, 1838) il revient sur cette espèce et donne d'excellentes figures (fig. 513 et 514) des deux formes de la Faune méridionale (1). La première (513) est une forme beaucoup plus globuleuse que celle figurée par Draparnaud, son ouverture est beaucoup plus oblique et son ombilic beaucoup plus étroit, quoique assez dilaté au dernier tour.

Parmi les très nombreuses cespitum observées par M. Carlo Pollonera, aucune ne correspond exactement à la figure (513), qui se rapproche plutôt de l'helix acosmeta (Bourguignat) d'Orange; celle-ci, cependant, est un peu plus moins globuleuse, à spire tant soit peu élevée, et de dimensions un peu plus petite. De toute façon, M. Pollonera est convaincu que la fig. 513 de Rossmassler ne représente pas une cespitum et s'éloigne même sensiblement du type de Draparnaud. La fig. 514, au contraire, se rapproche assez de la forme typique, avec une spire moins

(1) Les deux autres formes figurées (515 et 516) de la Crimée et de Naples n'appartiennent pas à l'helix cespitum.

Digitized by Google

élevée qué dans la figure donnée par Draparnaud. L'année suivante, le même auteur, M. Rossmassler (Icon. X, 1839, fig. 597), établit une variété *major*, ne différant de la forme typique que par les dimensions, l'ouverture plus oblique, un peu plus ample, et par le cercle calleux très peu prononcé.

De même, en 1836, François Ziégler, envoyant à Porro des exemplaires d'une variété de Cespitum de Gênes, qu'il déterminait par le nom provisoire de helix introducta, faisait remarquer que ceux-ci étaient identiques à d'autres exemplaires reçus de Michaud et vivant à Bordeaux (1).

En 1840, Hartmann (Erd. und Sussw. Gaster) considère l'helix introducta comme synonyme de la helicella eurythmia de Pfr.

En 1841, Villa (Disp. Syst. p. 12) considère cette même helix comme une variété « major, alba vel fasciata » de la cespitum, tandis que Porro (coll. rer. nat. Mus. Mediol., 1846, p. 4) la distingue de l'h. ericetorum Mull. comme « var. magna, late umbilicata », indiquant, entre autres, comme localités, la Ligurie ou Gênes.

Schmidt (Geschlechtsapp. Stylom., 1855, p. 31) décrit et figure l'appareil sexuel de l'helix introducta Z. de Gênes et de la Spezzia, qu'il considère comme une variété de cespitum, mais il ne donne aucune figuration de la coquille.

On voit, d'après tout ce qui précède et dont l'historique a été constitué par les lettres de Ziégler à Borro et plusieurs autres notes bibliographiques relatives à cette forme qui ont été communiquées à M. C. Pollonera grâce à la courtoisie du professeur Strabel, que la forme cespitum n'est pas définie et qu'elle ne l'a été qu'en 1864 par Stabile (Moll. terr. Piem. p. 45), qui l'a décrite de la façon suivante : « H. *Cespitum*, Drap., *Introducta Ziegler*. Testa unicolore, sæpe I, vel pluribus fasciis ornata : *umbilico latiori* ».

Dans son premier travail général (Faune Europe moll.,

(1) Exemplaires de la collection Mortillet, déterminés par M. Locard.

Digitized by Google

1876) Westerlund comprend la Ve Introducta, presque de la même façon que Stabile, et complète la description donnée par ce dernier, en ajoutant seulement la phrase : « testa magis depressa ».

Il considère donc la cespitum de Rossmassler (fig. 513) comme typique, ainsi que d'ailleurs Kobelt et Stefani.

Bourguignat, au contraire (Malacol. algér. I, 1864, p. 253, pl. 26, fig. 16-18), considère l'introducta Z. comme synonyme de sa var. maxima de l'helix cespitum d'Algérie, forme que M. Pollonera maintient spécifiquement distincte de la vraie cespitum et dans tous les cas assez différente de celle qui vit à Gênes et à laquelle Ziegler a donné le nom d'introducta. Locard, dans son catalog. des. moll. de Fr. de 1882, p. 100, établit au rang d'espèce l'helix introducta de Ziegler ; ce dernier auteur ne la décrit pourtant pas, mais cite seulement la fig. 1292 de Kobelt, laquelle représente une forme d'Algérie à spire très déprimée à l'ouverture assez ample et large, avec un ombilic probablement plus étroit que dans n'importe quelle forme de la cespitum ; M. Pollonera fait remarquer, à ce propos, qu'ayant envoyé à déterminer à M. Locard un certain nombre de xerophyla de France, ce dernier auteur lui retourna, sous le nom d'helix introducta, deux individus de Grasse, à spire très déprimée, à l'ombilic assez ample avec ouverture normalement ronde. Il en déduit que le caractère principal qui distingue l'introducta de la cespitum est, pour M. Locard, la grande dépression de la spire, et qu'au contraire l'amplitude de l'ombilic est pour lui un caractère secondaire.

Dans son plus récent ouvrage (Faune Palearct. 1889, p. 225), Westerlund considère comme espèce distincte l'helix introducta. Il décrit les exemplaires français qui lui ont été envoyés par M. Locard, mais il ne cite pas la figure 1292 de Kobelt.

L'énumération de ces interprétations diverses est peut-être longue, mais elle est fort intéressante. Elles font res-

Digitized by Google

sortir combien il importe, ainsi que le fait ressortir M. Locard, dans son ouvrage sur la valeur des caractères spécifiques en malacologie (1883), que la diagnose renferme, dans un ordre méthodique, l'énumération exacte, précise, de la totalité des caractères spécifiques.

M. Carlo Pollonera a dès lors jugé utile de donner à la forme typique à Draparnaud, une nouvelle figure, qui lui sert de point de départ pour les différences à établir entre les diverses et le type de l'espèce (1), et fixe ainsi qu'il suit la description de ces deux espèces : ericetorum et introducta.

XEROPHYLA CESPITUM Draparnaud.

Helix Cespitum Drap., 1801. Tabl. moll., p. 92. — Loc. Prod. 1882, p. 100.

Forme typique (Tav. I, fig. 1 et 2). Testa late et perspective umbilicata ; albida unicolor, vel diverse fusco-zonata, solidula ; crebre et argute sed irregulariter striatula ; spira conica, subdepressa ; anfractus 5 1/2 — 6 convexiusculi sutura impressa separati ; ultimo majore, rotundato ad aperturam parum dilatato. Apertura rotundata parum ampla, leviter vel minime obliqua, margine recto, acuto, superne curvo declive, ad umbilicatum dilatato et reflexiusculo ; intus callo valido, candido munito.

Ex.	1°	2°	3°	ad Grasse (Gallia) lecti.
Testa. Lat.	21	21	21	
Testa. Alt.	13 1/2	14 1/2	13 1/2	
Apert. Lat.	9 1/2	9 1/2	9 1/2	
Apert. Alt.	7 1/2	8 1/2	8 3/4	
Umbilic. diam. max.	4 1/2	5	4	

M. Pollonera fait remarquer que le deuxième exemplaire qui a la spire plus haute est simplement plus large de l'ombilic, mais que cela n'empêche pas de trouver des

(1) Consulter : Studj sulle Xerophila, par Carlo Pollonera. Estratto del bullettino della società malacologica italiana, vol. XVIII, fasc. I, 1893.

Digitized by Google

exemplaires à spire élevée et à l'ombilic moins large, et l'on peut établir que la plus grande amplitude de l'ombilic n'est pas une conséquence de la plus grande dépression de la spire.

Considérant dans son ensemble la xerophyla cespitum on voit que de l'Apennin toscan Emiliano, elle s'étend par toute la Ligurie, se répandant sur le versant piémontais de l'Apennin et des Alpes-Maritimes au dessus de Cuneo ; elle passe en Provence, et de là pénètre dans la vallée alpine du département des Basses et des Hautes-Alpes. Certains auteurs français la citent comme vivant dans les départements des Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Gironde et Morbihan ; on la trouve aussi en Sardaigne. Il est à noter que plus on va vers l'occident, plus sa variabilité augmente, au point qu'en arrivant en Provence, ses débris, si on peut s'exprimer de la sorte, donnent naissance à plusieurs espèces distinctes, qui sont des anneaux de la chaîne qui relie les cespitum aux autres xerophyla.

Sans parler de l'Algérie, M. Carlo Pollenera devant disposer en une seule série les diverses formes de l'helix en question, les a disposées suivant l'ordre indiqué ci-dessous :

Dismathia. Nevill : Ligurie occidentale.

Armoricana. Bourguignat : France, Ligurie, Toscane.

Typica : France, Ligurie, Toscane.

Remuriana. Pollonera : Ligurie occidentale.

Turgescens. Pollonera : Golfe de la Spezzia.

Vediantia. Pollonera : Ligurie occid., Piémont, France.

Mauriciensis. Pollonera : Ligurie occid., Piémont, France.

Sospitelliana. Pollonera : Ligurie occidentale.

Introducta. Ziegler : Toscane, Ligurie, Piémont, France, Sardaigne.

Il y a lieu de remarquer que la figuration de l'H. cespitum, donnée par M. Locard dans son ouvrage descriptif des coq. de France, 1894, est tout à fait semblable, excepté comme dimension, à celle que donne, comme type, M. Carlo Pollonera.

Digitized by Google

HELIX INTRODUCTA Ziegler.

Mss. (Teste Bourguignat). — Prod. Loc. 1882, p. 100.

Dans la partie montagneuse, aux environs de Carpentras et sur la Montagnette (B.-du-R.), aux endroits secs, dans les buissons.

Il semble bien difficile, d'après ce qu'il a été dit plus haut, d'indiquer les véritables caractères de cette helix, qui fut établie sur des exemplaires provenant de Gênes, et que les premiers auteurs, qui firent connaître cette forme par le dessin, considéraient comme une variété ligurienne de la cespitum, à ombilic plus large et à spire plus déprimée ; mais qui peut dire quelle fut la forme que Ziegler et quelques auteurs malacologistes considéraient comme cespitum typique ? Ainsi s'exprime M. Carlo Pollonera, qui, après avoir constaté combien l'helix cespitum est variable dans ses dimensions, dans l'amplitude de son ombilic, dans l'élévation de sa spire et dans la solidité de la coquille, a néanmoins pu en séparer trois formes, dont la 1re est identique aux exemplaires de Grasse (cespitum typique); la coquille est assez solide et de plus la spire est un peu plus élevée que dans la figure 514 de Rossmassler.

La 2e ne diffère de la précédente que par l'ombilic encore plus ample et par l'ouverture sensiblement plus oblique.

La 3e, qui est certainement la plus abondante, et que cet auteur maintient comme étant la véritable introducta de Ziegler et qu'il décrit de la façon suivante : (1)

Helix Cespitum Ve Introducta Ziegler, pl. I, fig. 13 et 14 (Porro, Villa, Strobel, Strabile, Kobelt, etc.) Teste minus solida : spira convexoconico, sæpe depressiore ; anfrac. rapidius et minus regulariter evolutis ; ultimo tumido, præsertim ad aperturam ; apertura magis rotunda, ampliore, margine supero arcuato.

(1) Voir les descriptions de ces espèces dans l'étude de M Carlo Pollonera, cité page précédente.

Digitized by Google

Exempl. minimo : lat. 19 3/4;
alt. 11 1/2;
apert. lat. 9, alt. 8;
umbil. 4 mill.
Exempl. maximo : lat. 30;
alt. 19 1/2 ;
apert. lat. 13, alt. 12 1/2.
umb. 7 mill.

HELIX ARAMONENSIS Nicolas.

1887. Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 4e fascicule.

Commune sur les bords des marais à Aramon, dans le voisinage des prairies arrosées à Sérignan et à Arles. C'est une espèce que n'a pas voulu admettre M. Locard; parfaitement distincte de la cespitum, très proche de l'helix rhodochila (West.) d'Algérie, dont elle n'est peut-être qu'une variété, et presque identique à l'helix acosmeta, dont elle ne diffère que par le genre d'habitat.

HELIX ARENIVAGA Mabille.

1867. In Arch. malac., p. 30. — Prod. Loc. 1882, p. 101.

Dans les prés, sur les haies et sur les herbes, fontaine de Vaucluse; entre Vaucluse et Carpentras (Coutagne).

L'angulosité du dernier tour est quelquefois très marquée; quelquefois, au contraire, elle est à peine accentuée, mais elle disparaît toujours vers la moitié de ce dernier tour. L'ombilic est très étroit; un peu dilaté néanmoins au dernier tour, de manière qu'il laisse découvrir l'avant dernier sur l'espace d'un demi-tour (Carlo Pollonera).

HELIX ARIGOI Rossmassler.

1854. Iconog. XIII, p. 21. — Loc. Prod. 1882, p. 101.

Dans la partie montagneuse, dans les endroits un peu secs. Barbentane, St-Remy, Orgon. Rare.

HELIX ILICIS Florence.

1884. Bull. Soc. Malacol., p. 360. — Desc. coq. Fr. Locard, 1894, p. 205.

Rare, sur les tiges herbacées dans le ravin du vallon de de Vaucluse. Cette espèce, qui habite la France méridionale, a une très grande affinité avec l'helix introducta

Digitized by Google

de Ziegler, de laquelle elle se distingue par l'ouverture plus ample, plus circulaire; par le dernier tour encore plus grand, en comparaison des précédents et par l'ombilic moins large. La grande rotondité de l'ouverture de l'helix ilicis est la conséquence de la rotondité du dernier tour et surtout parce que ce dernier tour n'est pas descendant, mais rectiligne.

Dans toutes les formes de la cespitum, de l'introducta, le diamètre horizontal de l'ouverture est plus grand que le diamètre vertical, tandis que dans l'helix ilicis ces deux diamètres sont égaux.

Par l'aspect général de la coquille, la solidité, la structure et la couleur, l'helix ilicis est identique à l'helix introducta, et ces deux formes sont certainement moins dissemblables entre elles que ne l'est l'helix introducta des autres variétés de la cespitum (1).

HELIX ADOLFI Pfeiffr.

1854. In malak. Blütt., p. 264. — Desc. coq. Fr. 1864. Loc., p. 202.

Dans la partie montagneuse de la fontaine de Vaucluse.

HELIX LUCI Florence.

1884. Bull. Soc. malac., p. 362. — Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 206.

Sur les chardons, les herbes, le versant sud des Alpines près St-Remy. Le type se trouve dans le Var.

HELIX EVENOSI Bourguignat.

1885. In Bull. Soc. malacol., t. II, p. 56. — Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 213.

Avignon, Remoulins (teste Locard).

HELIX ACTIELLA Locard.

1885. In Bull. Soc. malacol., t. II. — Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 208.

Aramon (teste Locard).

HELIX AVENIONENSIS Bourguignat.

1885. In Bull. Soc. malacol. t. II, p. 65. — Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 216.

Talus des routes, commune; Avignon.

(1) Étude sur le genre xerophyla, par Carlo Pollonera, Turin, 1893.

Digitized by Google

HELIX SUBTASSYANA Fagot.

H. Tassyana, Fag. in Loc. 1885. Bull. Loc. Malac., II, p. 70. H. Subtassy. Loc. 1892, Nov. sp.— Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 215.

Environs d'Avignon (teste Locard).

HELIX JUSIANA Bourguignat.

1885. In Bull. Soc. malacol., t. I, p. 76.— Desc. coq. Fr. 1894. Loc., p. 210.

Le long des chemins, talus des routes, champs cultivés, Aramon, Avignon, Barbentane, Arles.

HELIX PAPALIS Locard.

1887. In Bull. Soc. malacol., t. IV, p. 181.— Desc. coq. France 1894. Loc., p. 228.

Au pied de la statue d'Althen, au jardin des Doms (teste Locard).

HELIX FERA Bourguignat.

1887. Prodrom. de la malacologie de la Tunisie, p. 50. — Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 217.

Dans les parties élevées au-dessus de la rive droite du Rhône, sous les chemins verts, château des Issarts. Rare.

HELIX KALONA Bourguignat.

Nov. sp. ipsi. coll. Brgt.— Desc. coq. France, Loc. 1894, p. 214.

Dans la vallée, champs cultivés, rive gauche du Rhône. Commune.

HELIX ADEMATA Bourguignat.

1885. In Loc. Bull. Soc. malac. France, t. II, p. 65. — Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 214.

Environs d'Avignon (teste Locard).

HELIX NEMAUSENSIS Bourguignat.

1885. Bull. Soc. malacol., p. 55.— Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 216.

Dans les champs cultivés, bord des chemins, commune; environs d'Avignon.

HELIX MENDRANOI Servain.

1885. Bull. Soc. malac. France, t. II. — Prod. Loc. 1882, p. 116.

Environs d'Avignon (teste Locard).

HELIX ASTATA Bourguignat.

1880. In Servain. Ét. moll. Esp., p. 110. — Loc. 1882. Prod., p. 116.

Dans la vallée, très peu commune. C'est une espèce particulière à l'Algérie et à la Tunisie, signalée à Vence (Alpes-Maritimes), dans le Prodome de M. Locard.

Digitized by Google

HELIX AUGUSTINIANA Bourguignat.

1880. In Servain 1880. Moll. Espagne, Portug. p. 73.— Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 208.

Assez rare dans la vallée du Rhône, près Avignon.

HELIX XALONICA Servain.

1880. Ét. moll. Esp. Port., p. 102.— Prod. Loc. 1882, p. 114.

Dans les parties sèches, bord des routes, plateau des Angles. Faune montagneuse. Assez commune.

HELIX ALLUVIONUM Servain.

1880. Ét. moll. Esp. Port., p. 102. — Prod. Loc. 1882, p. 114.

Espèce moins montagneuse que la précédente, champ de tir des Angles, bords du Rhône, Roquefort, jardin des Doms, etc. Commune.

HELIX CYZICENSIS Galland.

1879. Servain., Étud. moll. Esp. Port., p. 103. — Prod. Loc. 1882, p. 114.

Dans la plaine et sur la montagne, route de Roquemaure, plateau d'Aramon, vallée du Rhône, sur le bord des routes, jardin des Doms. Beaucoup plus grosse qu'aux îles Baléares. Commune.

HELIX SUBCYZICENSIS Fagot.

Diffère du cyzicensis par sa spire plus franchement conoïde supérieurement, son dernier tour plus ventru, subcarené, son ombilic plus étroit, etc. (teste Fagot). Cette espèce n'a jamais été décrite. Pont St-Bénézet ; camp de César, près Roquemaure. Rare.

HELIX BLASI Servain.

1880. Ét. moll. Esp. Port., p. 106. — Prod. Loc. 1882, p. 116.

Dans les interstices des rochers, jardin des Doms; au nord. Rare. Le type se trouve aux environs de Badajos, (Espagne). Il se trouve aussi à la barre de Mont (Vendée). (Teste Fagot).

HELIX CANOVASIANA Servain.

1880. Ét. moll. Esp. et Port., p. 106.— Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 227.

Sur le sommet du camp de César près Roquemaure. Rare. Dans les parties pierreuses ou sur les tiges herbacées. Le type se trouve au bord de l'Èbre, à Saragosse.

Digitized by Google

HELIX GRANNONENSIS Bourguignat.

1878. In Servain 1880. Ét. moll. Esp. Port., p. 104. — Prod. Loc. 1882, p. 116.

Dans les oseraies, dans les champs cultivés, vallée du Rhône. Assez commune.

HELIX XENILINICA Bourguignat.

1878. In Serv. 1880. Ét. moll. Esp. Port., p. 80. — Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 171.

Rare ; au sommet du Camp de César, près Roquemaure, à 260 m. d'altitude. Le type se trouve dans les alluvions du Xenil, près Grenade (Espagne).

HELIX HERIPENSIS de Mabille.

HELIX STRIATA, pars auct.

1872. In sched. 1877. In Bull. soc. zool. de France, p. 104. — Loc. Prod., 1882, p. 107.

Autrement dite helix striata de Muller. Très commune dans la vallée et surtout sur les hauteurs, préférant les parties inclinées des talus ; dans la Barthelasse, Villeneuve, Bellevue, jardin des Doms, Comps, Boulbon, où elle est très nombreuse, Gadagne, etc.

HELIX RUIDA Bourguignat.

1877. In sched. — Prod. Loc. 1882, p. 110.

Sur le bord des routes, Châteauneuf-de-Gadagne, fontaine de Vaucluse. Peu commune.

HELIX TOLOSANA Bourguignat.

1877. In sched. — Prod. Loc. 1882, p. 109.

Sur les plantes basses, dans les terrains arénacés, Montdevergues, fontaine de Vaucluse. Commune.

HELIX LIEURANENSIS Bourguignat.

1877. In sched. — Prod. Loc., 1882, p. 108.

Comps, fontaine de Vaucluse. Rare.

HELIX VALCOURTIANA Bourguignat.

1875. In sched. — Prod. Loc. 1882, p. 100.

Comps, Boulbon, Pujaut, Montagnette (Frigolet). Rare.

HELIX VERANYI Bourguignat.

1877. In sched. — Prod. Loc. 1882, p. 110.

Comps, Bellevue, hauteurs de Carpentras, etc. Peu commune.

Digitized by Google

Helix Solaciaca de Mabille.

1872. In sched. — Prod. Loc. 1882, p. 109.

Barbentane, Comps, fontaine de Vaucluse, Montagnette (Frigolet). Peu commune.

Helix gesocribatensis Bourguignat.

1877. In sched., 1880. In Locard, Étud. var. moll., t. I, p. 157. — Prod Loc. 1882, p. 107.

Comps, Théziers, Carpentras.

Helix Thuilleri de Mabille.

1872. In sched. 1877. In bull. soc. zool., p. 304. — Prod. Loc. 1882, p. 107.

Boulbon, Pujault, Villeneuve.

Helix gigaxi de Charpentier.

1853. In Pfeiffe, plon. Hel. viv., t. III, p. 133. — Prod. Loc. 1882, p. 110.

Mont de la Justice en face d'Avignon, Boulbon, etc.

Helix scrupea Bourguignat.

1877. Mss. — Prod. Loc. 1882, p. 108.

Comps, Boulbon, Châteaurenard, etc.

Helix scrupellina Fagot.

1883. In Locard, Ét. monog. Hel. group. Heripensis, p. 61. — Desc. coq France. Loc. 1894, p. 181.

Boulbon, La Montagnette, etc.

Helix Diniensis Rambur.

1868. In Journ. de Conch., XVI, p. 267; XVII, p. 258. — Prod. Loc. 1882, p. 108.

Les talus des chemins, dans les endroits arénacés, Carpentras, Apt.

Helix Idanica Locard.

1881. Cat. moll. de l'Ain, p. 51. — Prod. Loc. 1882, p. 110.

Dans les endroits secs, sablonneux; sur les tiges sèches et sur les rochers, Orgon.

Helix Lugduniaca de Mabille.

1881. In Bull. soc. phil. Paris. — Prod. Loc. 1882, p. 109 à 334.

Sur les talus des chemins; Comps, Boulbon, Morières.

Ces 14 dernières espèces se rapportent toutes au groupe de l'helix heripensis. Elles vivent, en abondance, dans les endroits sablonneux et montagneux. M. Coutagne a re-

Digitized by Google

marqué que, devant résister à la chaleur et la sécheresse, les helix de ce groupe ont le test plus épais et plus accentué que chez les heripensis du nord de la France.

HELIX PYRAMIDATA Draparnaud.

1805. Hist. moll., p. 80. — Prod. Loc. 1882, p. 103.

Dans les terrains incultes, sur les tiges et feuilles de graminées, talus du chemin de fer d'Avignon aux Angles, au pont de Mornas, à St-Remy, Orange (Teste Moquin-Tandon), montagne de Pernes. Peu commune.

Trouvée près de Marseille dans les grottes de l'époque magdalanienne, avec l'helix nemoralis et pisana (Rivière).

HELIX CONSPURCATA Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 93.— Prod Loc. 1882, p. 104.

Sous les haies, sous la mousse, sur les parois des vieux murs, route de Montfavet, Tavel, Villeneuve. Très commune.

HELIX COSTULATA Ziegler.

1828. In Pfeiffer. Deut. moll., p. 32. — Prod. Loc. 1882, p. 105.

Recueilli sous les pierres au sommet du mont Ventoux par M. Margier, de Carpentras. Rare.

HELIX UNIFASCIATA Poiret.

1801. Coq. fleuv. et ferr. de l'Aisne. Prod., p. 41. — Prod. Loc. 1882, p. 111.

Sur les tiges des graminées, au bord des chemins; Bellevue, Tavel, fontaine de Vaucluse, etc. Commune.

HELIX RUGOSIUSCULA Michaud.

1831. Compl. Hist. moll. p. 14.— Prod. Loc. 1882, p. 111.

Sur les talus, bord des chemins, île de la Barthelasse, Barbentane, Remoulin, Tavel, etc. Assez commune.

Signalé par M. Viguier dans les alluvions quaternaires de Monteux.

HELIX BELLOQUADRICA J. Mabille.

1881. In Bull. Soc. Phil. Paris. — Prod. Loc. 1882, p. 112.

Sur les talus, digues de la Durance, près Avignon; Beaucaire, au château. Rare.

HELIX TARASCONENSIS LOCARD.

Contribution à la faune malac. franç. Fasc. IX, p. 41.

Tarascon (Teste Locard).

Digitized by Google

HELIX PALADILHEI Bourguignat.

1866. Moll. nouv. litig., 6e dec., p. 180. — Prod. Loc. 1882, p. 107.

Sous les pierres, sur La Montagnette. Très rare.

HELIX MOUQUERONI Bourguignat.

1880. In Serv. Étud. moll. Esp. et Port. p. 61. — Prod. Loc. 1882, p. 112.

Jolie variété du groupe unifasciata, trouvée dans les alluvions du Rhône. Rare.

HELIX ACOSMIA Bourguignat.

1878. Mss.— Prod. Loc. 1882, p. 112.

Comme la précédente, dans les alluvions du Rhône. Rare.

HELIX ARELATENSIS Locard.

1885. Contrib. IX, p. 51.— Desc. coq. France, 1894. Loc., p. 170.

Autour des marais de St-Andiol (Bouches-du-Rhône), commune en ce point. Très jolie petite espèce bien caractérisée et peu commune.

HELIX PISANA Muller.

1774. Verm. terr. et fluv. Hist. II, p. 60, n° 255. — Prod. Loc. 1882, p. 118.

Partout dans la vallée, plus rare sur les hauteurs, dans les champs, les prairies, le long des haies, sur l'écorce des mûriers, ayant une préférence marquée pour le fenouil et la roquette. Excessivement commune. Citée en 1813 par M. Guérin, à la fontaine de Vaucluse, très appréciée par les gastronomes de Venise et... de Provence; on la rencontre à l'état de V. major et minor à bouche plus ou moins rosée, blanche, ou même à bandes plus ou moins nombreuses; rarement albinos. La nature du sol, sa composition moléculaire, son exposition, sont les seules causes de sa variabilité. Sur les sables maritimes, peu riches en calcaire, la coquille est de petite taille, de couleur blanche en dehors, rosée en dedans; telles sont celles qui proviennent des côtes algériennes. M. Debeaux a constaté qu'à Alger, dans les terres grasses des jardins, sur les coteaux qui sont plus riches en calcaires et moins exposés au soleil, les helix pisana sont très grandes, bien colorées en dehors, couvertes de bandes brunes et que l'intérieur de leur ouverture possède une belle couleur rose foncée. Les

Digitized by Google

pisana albinos constituent une anomalie rare ; l'auteur précité a eu l'occasion d'en trouver une race particulière pendant son séjour à Oran, où il a observé qu'ils ne deviennent pas albinos, mais qu'ils naissent ainsi, la coquille étant entièrement blanche en dedans comme en dehors. J'ai constaté sa présence à Castres. M. Taslé l'indique comme se trouvant dans le Morbihan. On rencontre, quelquefois, mais fort rarement, des monstruosités scalaires et senestres de cette espèce.

HELIX SEITULA De Christofori et Jan.

1832. Cat. rer. nat. Mantissa, p. 2. — Prod. Loc. 1882, p. 120.

Dans les champs, au bord des chemins, préférant les talus. Citée par Moquin-Tandon en 1855. L'helix seitula vit en effet en Provence, ainsi que l'a prouvé M. de St-Simon, dans son travail (Étude des helix du groupe de l'elegans. Toulouse, 1882). Les études anatomiques des différentes formes de ce groupe sont des plus concluantes.

HELIX ELEGANS Draparnaud.

1801. Tabl. moll., p. 70. — Prod. Loc. 1882, p. 120.

Bord des chemins, sur les herbes, les tiges herbacées et surtout sur les chardons, chemins de la Bousace, Montfavet, couvent de Frigolet, dans la prairie (Montagnette).

L'helix elegans est peu commune, car la vallée du Rhône n'est pas son habitat, qui est de Cette à Bordeaux. M. Baudon a constaté sa présence à Beauvais ; M. Drouet à Boulogne-sur-mer et moi à Castres. Si ces faits sont exacts, dit M. de St-Simon, cette helix a dû s'être naturalisée dans ces régions de la même manière qu'elle s'est propagée à Charleston (États-Unis).

HELIX TROCHOIDES Poiret.

1789. Voy. Barb., t. II, p. 29. — Prod. Loc. 1882, p. 121.

Citée en 1813 par M. Guérin comme existant dans les environs de la fontaine de Vaucluse, très nombreuse dans les alluvions du canal de Carpentras. Je l'ai trouvée près de Barbentane, sur les talus d'un petit chemin encaissé, sur la hauteur.

Digitized by Google

HELIX CRENULATA Muller.

1774. Verm. terr. hist. II, p. 68. — Desc. coq. Fr. 1894; Loc., p. 238.

C'est une espèce rapportée au trochoïde; essentiellement méridionale, commune sur les côtes de Provence, au bord de la mer, où elle vit sur les tiges herbacées des graminées, sur les plantes sèches ; rare ici, on ne la rencontre que sur les hauteurs de Bellevue (Nicolas), aux endroits déserts, secs et rocailleux, sur des plantes basses. Elle adhère fortement aux tiges sur lesquelles elle vit, tandis que l'helix barbara tient à peine aux feuilles et tombe au moindre souffle.

HELIX BARBARA Linné.

1758. Syst. naturæ, éd. X, p. 773. — Prod. Loc. 1882, p. 121.

Dans les prairies et les champs cultivés, route de St-Ruf, de Montfavet et de Morières, digues de la Durance. Peu commune.

HELIX ACUTA Muller.

1774. Verm. ter. et fluv. hist., II, p. 100. — Prod. Loc. 1882, p. 122.

Dans les champs de luzerne, les prairies, talus du chemin de fer de Tarascon, sur La Montagnette (Frigolet). Elle vit en compagnie de l'helix barbara dans un champ à St-Ruf, très bien caractérisées l'une et l'autre, montrant d'une façon bien nette la séparation entre les deux espèces.

Il y a lieu d'ajouter à cette liste déjà longue des helix du groupe *Xerophila* les espèces suivantes qui viennent d'être indiquées par M. Locard dans son ouvrage en date de 1894 : *Les coquilles terrestres de France. Description des familles, genres et espèces.*

Ces espèces ou formes doivent être classées dans le groupe si variable de forme de l'helix variabilis, dont les animaux des diverses variétés ont cela de particulier qu'ils ont tous une structure anatomique pareille (1).

(1) *Catalague des moll. terr. et fluv. de l'Hérault*, par E. Dubrueil, 1880.

Digitized by Google

HELIX TARBELLA Berthier.

Nov. sp. in coll. Brgt. — Descript. coq. Fr. Loc., 1894, p. 195.

Aramon (Gard). Teste Loc.

HELIX STIPARUM Rosmässler.

1854. Iconog. III, p. 20. — Loc. Prod., p. 102.

Vaucluse. Teste Loc.

HELIX BRADYPORA Florence.

Nov. sp. in coll. Brgt. — Descrip. coq. France, Loc. 1894, p. 204.

Vaucluse. Teste Loc.

HELIX TERRARIA Locard.

Loc. 1892. Nov. sp. — Desc. coq. Fr. Loc. 1894, p. 209.

Vaucluse. Teste Loc.

HELIX? CALCULINA Locard.

1892. Nov. sp. — Desc. coq. Fr. Loc. 1894, p. 211.

Vaucluse. Teste Loc.

HELIX BULLINA Locard.

1891. Nov. sp. — Desc. coq. Fr. Loc. 1894, p. 211.

Avignon. Teste Loc.

HELIX ALARICANA Fagot.

Malac. Pyrén., p. 81 (sine desc.) Desc. coq. France. Loc., 1894, p. 194.

Gigondas (Vaucluse). Teste Loc.

HELIX LIMARELLA Hagenmuller.

H. Limata, var. Limarella Hagen., in West., 1889. Fauna Palæar., I, p. 178. — Desc. coq. Fr. Loc. 1894, p. 215.

Vaucluse. Teste Loc.

HELIX VARIABILIS Draparnaud.

1861. Tabl. mall., p. 73. — Loc. Prod., p. 116.

Partout dans la vallée et sur les hauteurs.

HELIX TRAPANICA Berthier.

Nov. sp. in coll. Brgt. — Desc. coq. Fr. Loc. 1894, p. 234.

Barbentane (B.-du-Rh.) Teste Loc.

HELIX LAMALOUENSIS J. Reynes.

1870. Ann. malac., I, p. 34. — Loc. Prod., p. 93.

Vaucluse (Avignon). Helix citée par M. Locard dans l'ouvrage précité (1894), et qu'il y a lieu d'ajouter au groupe carthusiana.

Digitized by Google

Genre CÆCILIANELLA Bourguignat.

1864. Ameculis Malacol. I, p. 10.

Cæcilianella Acicula Muller.

1774. Buccinum acicula. Verm. terr. et fluv. hist., II, p. 150. — Prod. Loc. 1882, p. 135.

Dans les prairies, sous la pelouse, dans la plaine. Rare. Très nombreuse dans les alluvions du Rhône. Citée par Guérin à la fontaine de Vaucluse (1773).

Cæcilianella lactæa Moitessier.

1868. Malac. Hérault, p. 47. — Loc. Prod., p. 137.

Vaucluse. Teste Loc.

(*A suivre.*) Caziot.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Discours prononcé par M. F. Mordon, vice-président de l'Académie, aux obsèques de M. le commandant Pignat.

Au nom de l'Académie de Vaucluse, qui a eu l'honneur de compter parmi ses membres M. le commandant Pignat, je viens, en l'absence de notre président, M. le Dr Pamard, que des nécessités impérieuses retiennent éloigné, déposer au seuil de cette tombe l'hommage d'un sincère et profond regret.

M. le commandandant Pignat nous appartenait depuis de longues années. Il ne nous appartenait pas seulement par une adhésion nominale, mais bien aussi par ses goûts littéraires et artistiques, par son savoir et par son amour de l'étude. L'archéologie, la géologie, et aussi l'art moins sévère de la peinture, avaient en lui un adepte passionné.

Alors qu'il remplissait les fonctions de commandant de génie à Nîmes et que l'entretien des remparts de la ville d'Aigues-Mortes lui était confié, ce fut avec le zèle et la compétence d'un archéologue de race qu'il s'acquitta de la noble tâche dont il était chargé, et qu'il sut assurer la conservation de cet admirable spécimen de l'architecture du XIVe siècle. Là, il étudia l'art si compliqué de la défense des places au moyen âge ; il l'étudia surtout dans cette tour de Constance, qui fut bâtie par saint Louis, pour servir de refuge aux pèlerins se rendant en Terre-Sainte, et qui devint, au XVIIe siècle une cruelle prison d'État. Il avait recueilli des documents pour une monographie, que la maladie ne lui a pas permis d'achever.

Digitized by Google

A Avignon, ayant à diriger l'aménagement du palais des Papes, il mit tous ses soins à faire respecter ce superbe monument dans son caractère de grandeur artistique et historique.

Les études géologiques n'étaient point non plus étrangères à M. le commandant Pignat, et les époques lointaines de la préhistoire avaient en lui un croyant.

Paysagiste délicat, il savait peindre, à la sépia et à l'aquarelle, des tableaux pleins de fraîcheur.

Un illustre écrivain, aussi grand par le cœur que par le talent, qui fut, dans sa jeunesse, officier de notre armée, déplorait l'organisation militaire de son époque, où « l'homme de guerre était isolé du citoyen ». Combien les temps sont changés ! Des hommes sont venus, qui ont montré, comme le commandant Pignat, qu'aujourd'hui « l'armée est identifiée à la nation » et que, de part et d'autre, on collabore aux œuvres civilisatrices.

Dirai-je que le commandant Pignat fut mieux encore que le savant et l'artiste dont je viens de parler ? Il fut l'homme de bien par excellence, le *vir bonus* des anciens. Outre sa droiture parfaite, il avait l'affabilité, la bienveillance, la courtoisie, toutes ces qualités qui sont les manifestations d'une grande bonté de cœur. Ses amis, ses collègues en garderont le religieux souvenir.

En exprimant, par ma voix, un dernier adieu devant ce cercueil, l'Académie de Vaucluse s'associe au deuil de la famille du commandant Pignat, à la douleur de celle qui fut la compagne dévouée de sa vie et le digne témoin des travaux où se complaisait cet esprit élevé.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

Extraits des procès-verbaux.

JUILLET-OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1893.

Séance du 1er juillet 1893. — Présidence de M. Pamard, président.

Présents : MM. Pamard, Mordon, Limasset, Rochetin, Labande, Duhamel, Rieu, Tiquet, Thomas, d'Audeville, Grimaud, Nicolas, Reynaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Nicolas offre une notice sur le *régleur solaire*, inventé par M. Decohorne, conducteur des Ponts et Chaussées. Il est chargé d'en rendre compte.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Préfet, le priant de se présenter le 7 juillet, avec le bureau de l'Académie, à l'hôtel de la Préfecture, où recevront MM. le Ministre de l'intérieur, le Garde des sceaux et le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes ; — d'une lettre relative au passage du travail de M. Limasset, *Histoire de l'Académie de Vaucluse*, où il est question de Mme Constance Pipelet.

Il invite les membres de l'Académie à joindre leurs efforts personnels à ceux des délégué s du Bureau, en vue d'obtenir du Conseil général le rétablissement de la subvention de 300 fr., qui a été longtemps attribuée à la Société ; — il a le regret d'annoncer la mort du frère Télesphore, membre de l'Académie, qui fut un entomologiste distingué.

L'Académie approuve les mesures suivantes, prises par le Bureau, dans sa dernière réunion :

1° Il a été décidé que le compte-rendu des ouvrages lus en séance paraîtrait, dans un bulletin bibliographique, imprimé en petits caractères à la fin du fascicule.

2° Il est établi deux concours, dont les prix seront décernés lors de la séance publique de 1894. Les sujets sont :

Poésie. — Une pièce de poésie française ne dépassant pas 150 vers.

Digitized by Google

Histoire. — Faire l'éloge historique d'un Vauclusien ayant vécu avant 1789.

M. le Président donne communication du programme du Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne en 1894 ; il invite les membres de l'Académie qui désireraient se rendre au Congrès à se faire inscrire au Secrétariat général.

M. Nicolas donne communication d'une note sur l'acquisition par l'État des monuments mégalithiques de nos régions.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. Rochetin sur le *Rapport sur les inscriptions antiques du musée de Lyon*, de M. Allmer.

M. Tiquet donne lecture d'une poésie intitulée : *Mort de d'Assas* (ballade).

M. d'Audeville donne lecture d'un conte en vers, intitulé : *Une veillée des morts.*

M. Duhamel lit une étude sur un historien d'Avignon et du Comtat-Venaissin. Il montre que l'histoire civile, politique et religieuse du Comtat-Venaissin et de la ville d'Avignon, rédigée par J. Fornéry, est l'œuvre historique la plus complète et la plus considérable entreprise sur cette ancienne province. La publication en avaient été encouragée et patronnée dès 1736 par les États du Comtat, qui en avait, à plusieurs reprises, voté l'impression ; mais, par suite de circonstances exceptionnelles, cette histoire n'a jamais été imprimée, et il est d'un vif intérêt qu'elle soit publiée le plus tôt possible.

A la suite de cette lecture, l'Académie, sur la proposition du Président, décide qu'elle prend sous son patronage cette publication, préparée par un de ses membres, M. Duhamel, archiviste départemental.

Elle décide, en outre, qu'une démarche sera faite auprès du Ministre de l'instruction publique, lors de sa prochaine visite à Avignon, et auprès du Conseil général, en vue d'obtenir des allocations pour aider à la réalisation de ce projet.

M. Labande, au nom de M. l'abbé Durand, donne lecture du travail : *Un village et ses environs pendant les guerres de religion* (suite).

Séance du 14 octobre 1893. — Présidence de M. Mordon, vice-président.

Présents : MM. Mordon, Limasset, Sagnier, Rochetin, Bruguier-Roure, Nicolas, Laval, Villars, Labande, d'Audeville, Thomas, Tiquet, Mouzin, Pilate, Pignat, Réguis, Grimaud, Lajard, Mascle, Mlle Guende, Reynaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Limasset, au nom de Mme Élisabeth Péricaud, fait part à l'Académie d'un recueil de poésies provençales, intitulé : *Goudelivo.* M. Mouzin est désigné pour en rendre compte.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, en date du 9 octobre, par laquelle ce haut fonctionnaire l'informe qu'une somme de

Digitized by Google

300 fr. avait été allouée par le Conseil général pour 1893 et pareille somme pour 1894, savoir : 200 fr. pour aider à la publication des manuscrits de J. Fornéry et 100 fr. sans affectation spéciale.

L'Académie vote des remercîments au Conseil général et à M. le Préfet.

M. le capitaine Pilate donne lecture d'une saynète.

M. Limasset, vice-président, remplace au fauteuil M. Mordon, qui donne lecture du compte-rendu d'un ouvrage intitulé : *Mâcon au XVI^e siècle,* dont l'auteur, le docteur Abel Jeandet, de Verdun, a fait hommage à l'Académie de Vaucluse, avec cette dédicace : *A l'Académie de Vaucluse;* « hommage du père d'un de ses lauréats ».

Avant de quitter le fauteuil, M. Limasset remercie M. Mordon d'avoir bien voulu, dans un langage si ému et si élevé, entretenir encore une fois l'Académie du jeune et malheureux écrivain qui fut un de ses lauréats.

M. Sagnier donne lecture d'une étude sur la statue de Vaison : *Le Diadumenos.* A l'occasion de l'arrivée au Musée-Calvet d'un moulage de la célèbre statue dite le *Diadumenos,* M. Sagnier a raconté la découverte du monument dans les ruines du théâtre antique de Vaison, et il fait connaître par suite de quel concours de circonstances fâcheuses ce chef-d'œuvre, qui aurait dû enrichir le musée d'Avignon, ou bien l'un des grands musées de Paris, a été acquis jadis par le British Museum; il a indiqué ensuite comment le Musée-Calvet venait d'obtenir ce moulage de la direction des Beaux-Arts et du musée de Saint-Germain, par un gracieux échange avec un moulage de la statue antique de guerrier acquise récemment. M. Sagnier rappelle que c'est lui qui a eu l'honneur de découvrir, dans un village des Basses-Alpes, cette dernière statue et d'en traiter l'acquisition. Au point de vue de l'esthétique et de l'archéologie, il fait l'étude du monument lui-même, qui, comme le mot grec *Diadumenos* l'indique, représente un athlète couronné aux jeux olympiques, et qui est unanimement reconnu par la science pour une des grandes œuvres de Polyclète, le rival de Phidias.

Avant de se séparer, l'Académie entend le chant patriotique de l'*Héraut,* par M. Boudin, et la lecture de l'ouvrage du même auteur sur les monuments romains de St-Remy.

Séance du 4 novembre 1893. — Présidence de M. Pamard, président.

Présents : MM. Pamard, Mordon, Limasset, Labande, Thomas, d'Audeville, Grimaud, Tiquet, Mouzin, Mascle, Nicolas, Delaly, Réguis, Fichaux, Bruguier-Roure, Valentin, Michel, Reynaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président s'exprime ainsi :

« Messieurs, j'ai eu le regret de ne pouvoir présider notre dernière réunion. J'aurais été heureux de vous souhaiter la bienvenue et de vous dire un mot de notre histoire pendant ces longues vacances. Votre bureau a été très heureux de s'associer à l'ovation qui a été faite à notre distinguée

Digitized by Google

compatriote, Mme Blanche Baretta ; elle était venue avec une partie du personnel de la Comédie-Française donner à nos yeux et à nos oreilles un régal inusité sur la scène d'Avignon. Nous lui avons offert quelques fleurs ; elles auraient été bien peu de chose, si elles n'avaient été accompagnées par des vers de M. Mouzin, que l'honorable doyen de la Comédie-Française a bien voulu dire à la poétique Janik, et que je prierai l'auteur de me redire ici.

« Je ne saurais oublier que M. Ducos a occupé ce fauteuil. Les électeurs de l'arrondissement d'Orange viennent de le choisir pour les représenter ; et, sans vouloir faire une incursion sur le domaine de la politique, j'estime qu'il leur eût été difficile de faire un meilleur choix. Vous l'avez vu à l'œuvre et vous avez pu apprécier à sa valeur cet homme modeste, qui est un lettré délicat, un agriculteur habile et un économiste des plus distingués. Libéral de vieille date, travailleur consciencieux, il a récolté l'estime et la sympathie unanimes partout où il a passé. Nous sommes convaincus qu'il saura se faire une place, et une place hors de page, parmi les représentants du pays. Je vous propose de voter des félicitations à M. Ducos, député de Vaucluse. »

L'Académie accepte par acclamation la proposition du Président et écoute la lecture faite par l'orateur des vers adressés à Mme Baretta.

M. le Président annonce la mort de M. le commandant Pignat et prie M. Mordon, vice-président, de vouloir bien donner lecture du discours qu'il a prononcé sur la tombe de notre regretté collègue.

Après avoir entendu cette lecture, l'Académie s'associe aux sentiments exprimés par M. Mordon et décide que son discours sera inséré in-extenso dans les Annales.

L'ordre du jour appelle la lecture du compte-rendu fait par M. Bruguier-Roure, sur l'ouvrage intitulé : *Pierre de Genève*, par le docteur Gosse.

M. Mouzin donne lecture du compte-rendu qu'il a fait du poëme provençal *Goudelivo*, par Mme Élisabeth Péricaud. M. Mouzin analyse l'ouvrage, donne lecture des passages les plus saillants et termine en disant que, si par cette légende l'auteur a voulu symboliser l'indissolubilité du mariage, même sans amour, même malgré l'amour, dans les idées chrétiennes des siècles de foi, on conviendra que le sujet ne manque pas de grandeur et qu'il s'harmonise avec l'intention générale des chansons de gestes, d'une portée souvent extra-humaine.

En terminant, M. Labande donne lecture d'une note sur deux portraits du quatorzième siècle de Pétrarque et Laure.

M. le docteur Réguis fait une conférence sur l'intérêt qui s'attachait, au point de vue de la botanique, au jardin de Tonable, dans les environs de Tarascon, propriété des frères Audibert. Le résumé de cette conférence paraîtra in-extenso dans les *Mémoires de l'Académie*.

Avant de se séparer, l'Académie reçoit comme membre titulaire M. Marthe, présenté par MM. Mordon, Tiquet et Thomas.

Digitized by Google

Séance du 2 décembre 1893. — Présidence de M. Pamard, président.

Présents: MM. Pamard, Mordon, Limasset, Labande, Nicolas, Mascle, d'Audeville, Delaly, Pilate, Rochetin, de Faucher, Schœdelin, Marthe, Tiquet, Grimaud, Deybert, Bruguier-Roure, Thomas, Sagnier, Périer, Duhamel, Caziot, Vallentin, Reynaud.

M. le Président annonce à l'Académie la promotion de M. le capitaine Caziot au grade de commandant, et lui adresse ses félicitations au nom de tous ses collègues.

Il rappelle que, conformément aux statuts, les élections pour le renouvellement du bureau auront lieu dans la première séance de janvier.

Il félicite, au nom de l'Académie, M. Labande, secrétaire général, qui vient d'obtenir de l'Institut de France un prix d'une valeur de 1,800 francs, pour son *Histoire de Beauvais*.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. P. de Faucher : *Un vauclusien oublié : le comte de Roquesante, général de la République française sous le Directoire, né à Cavaillon.* L'auteur retrace la vie du comte de Roquesante, signalant spécialement sa conduite sous la Révolution, ses relations avec Barras, sa mission en Espagne, où il protégea le commerce français, et sa fin pénible en 1821.

M. Rochetin donne lecture de son travail sur une station de la voie Aurélienne : Tericia.

M. Sagnier développe son étude sur le monnayage autonome des Cavares. Les Cavares, nos ancêtres, avaient-ils un monnayage autonome, et quel était le type de ce monnayage ? Cette question restée neuve et à peu près inexplorée, a été traitée par M. Sagnier avec le soin et la compétence qu'il apporte dans ses divers travaux.

M. Rochetin, au nom de M. le pasteur Destandau, donne lecture de la suite du travail « l'établissement de la Réforme aux Baux. »

Le Secrétaire,
REYNAUD.

Le Président,
PAMARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DU TOME XII.

(ANNÉE 1893.)

Pages.

Acquisition par l'État des monuments mégalithiques de nos régions, par M. H. NICOLAS..... 232
Acte d'habitation de la terre de Vitrolles-lez-Luberon, par M. L GAP. 135
Additions et corrections à l'article intitulé : « Avignon dans l'antiquité », par M. L. ROCHETIN..... 238
Bibliographie. — Comptes rendus d'ouvrages présentés à l'Académie 22. 35, 42, 244, 251, 255, 257, 259
Catalogues des mollusques vivants des environs d'Avignon, par M. CAZIOT..... 308
Chez les Notaires, par M. l'abbé REQUIN..... 84
Discours du président de l'Académie à la séance publique..... 73
Du monnayage autonome des Cavares, par M. A. SAGNIER..... 289
Entrée de Marie de Médicis à Avignon, par M. L.-H. LABANDE... 114
Espoir et Souvenir, par M. Antoine CHANSROUX..... 62
Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc, par M. l'abbé Albert DURAND..... 179
Extraits des procès-verbaux des séances de l'Académie... 66, 173, 369
Historique de l'Académie de Vaucluse *(suite)*, par M. A. LIMASSET.. 5
Installation de M. le Dr Pamard, président de l'Académie de Vaucluse. 1
Mort (la) de d'Assas, par M. Paul TIQUET..... 236
Nécrologie. — Discours prononcé par M. F. Mordon aux obsèques de M. le commandant Pignat..... 366
Notes sur le collège de Carpentras, par MM. MOULINAS et PATIN.. 261
Olivier Basselin, par M. Paul TIQUET..... 236
Rapport du secrétaire-général sur les travaux de l'Académie, pendant l'année 1892..... 77
Rapports sur les concours de l'Académie, par MM. TIQUET, BOURGES et RÉGUIS..... 96, 100, 103
Séance publique de l'Académie de Vaucluse..... 73
Sœur Saint-Gabriel, par M. G. d'AUDEVILLE..... 111
Tambour (le) d'Arcole, par M. Ant. CHANSROUX..... 58

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 6760

Digitized by Google

Digitized by Google